

Michel MAZIERS

historien (ULB, 1960)

Secrétaire général des Amis de la Forêt de Soignes asbl

Le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes

21 octobre 2012

Le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes

En entraînant la révision des structures et du fonctionnement de la gestion de Soignes, la régionalisation des forêts belges fait resurgir un conflit latent depuis le XVIII^e siècle : quelle doit être la place du hêtre en forêt de Soignes ? Vaste sujet, jamais traité dans son ensemble, ce qui ne simplifie pas la tâche du chercheur qui navigue dans un archipel de sources d'ampleurs et de fiabilités variables, d'études de qualités et d'époques diverses entre lesquelles serpentent des chapelets d'îlots restés inexplorés.

Avant d'examiner cette question, il faut évidemment d'abord savoir quelle place occupe le hêtre en Soignes et quel(s) mode(s) de gestion s'applique(nt) avant que surgisse la controverse née au XVIII^e siècle et toujours en cours actuellement.

Muettes avant le XI^e siècle, les archives écrites deviennent de plus en plus abondantes au fil des siècles suivants. A moins de refaire toutes les analyses de ces sources effectuées par les historiens qui se sont intéressés à la forêt de Soignes — travail de bénédictin irréalisable en quelques mois ! — la méthode qui est apparue comme la plus adaptée à cette abondance documentaire doublée d'une abondance comparable de publications historiques est de synthétiser au mieux les apports des sources ainsi que des travaux les plus récents qui mettent à jour l'historiographie de Soignes antérieure à la seconde guerre mondiale qui est aujourd'hui le plus souvent dépassée¹.

Depuis ses origines connues (XI^e siècle) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la forêt de Soignes a constitué une sorte de seigneurie particulière, dotée d'institutions originales et dépendant directement du souverain. Avec les difficultés du jargon propre aux forestiers, c'est sans doute pourquoi de nombreux historiens qui ont étudié les structures administratives du duché de Brabant ont négligé celles de la forêt de Soignes², renvoyant aux ouvrages spécialisés de l'archiviste de la Ville de Bruxelles Alphonse WAUTERS, de l'écrivain Sander PIERRON et du propriétaire et exploitant forestier Félix GOBLET D'ALVIELLA.

Le gros défaut d'Alphonse WAUTERS³ est de ne pas citer systématiquement les documents sur lesquels il s'appuie : l'utilité de cette démarche n'est pas encore perçue par les historiens à l'époque où il écrit, mais cela rend la vérification des faits qu'il évoque et donc des conclusions qu'il en tire quasi impossible, alors que c'est une condition *sine qua non* d'un travail historique rigoureux.

Quant au second, Sander PIERRON⁴, c'est pire : il pratique dans son *Histoire illustrée de la forêt de Soignes* en trois grands volumes (1935-1940) un ostracisme rigoureux et conscient envers le troisième, Félix GOBLET D'ALVIELLA⁵ qui, lui-même exploitant forestier, vient de publier une dizaine d'années plus tôt la première *Histoire des bois et forêts de Belgique* copieuse (4 tomes), bien documentée pour un pionnier, référenciée et donc encore très utile aujourd'hui, du moins pour le XVIII^e siècle.

Pourquoi cet ostracisme ? Administrateur de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, Sander PIERRON ne veut pas heurter le secrétaire général — et fondateur de l'association — René STEVENS, que son fougueux tempérament d'artiste oppose farouchement au comte GOBLET D'ALVIELLA à qui il reproche d'exploiter ses bois avec le seul objectif de la rentabilité et sans se préoccuper des considérations paysagères qui l'animent, lui STEVENS qu'on surnomme le Sylvain — Silvanus est la divinité antique des bois et forêts — à l'exemple de Claude François DENECOURT (forêt de Fontainebleau) ainsi surnommé un demi-siècle plus tôt par Théophile GAUTHIER⁶. Cinq ans après la controverse, il ne pardonne toujours pas le "crime" du comte, pourtant revenu à de meilleures conceptions, c'est-à-dire... plus proches des siennes⁷ !

Cette querelle de bac à sable ternit donc le travail de bénédictin de Sander PIERRON, qui démontre par l'absurde qu'il ne suffit pas de parler du passé pour mériter le titre d'historien.

Ces précisions expliquent pourquoi ces œuvres fondatrices ne sont citées ci-dessous que quand leurs apports restent valables ou n'ont pas été renouvelés. Bien des vulgarisateurs continuent hélas à y puiser, contribuant ainsi à maintenir dans le grand public des connaissances surannées, approximatives, voire inexactes...

Le sort des précurseurs est toujours d'être plus ou moins rapidement dépassés par ceux à qui ils montrent le chemin. Depuis une quarantaine d'années, le contenu ces monuments de l'historiographie sonienne n'est certes pas ignoré, mais est restauré et complété par les architectes d'une nouvelle histoire de Soignes, soucieux de fonder leurs recherches sur des bases plus scientifiques et des sources plus diversifiées. Ils relaient les travaux précurseurs de Pierre KAUCH⁸, Daniel ROCHETTE⁹ et Arlette SMOLAR-MEYNART¹⁰. Les principaux d'entre eux ont servi de base à cette étude.

Dans leurs contributions respectives au colloque *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ?* tenu à Bruxelles au Palais des Académies le 29 novembre 2011, Andrée CORVOL¹¹ retrace les lignes de façade de l'évolution de la gestion de Soignes depuis ZINNER tandis que Claire BILLEN¹² lance un appel vibrant à un renouvellement des études historiques sur Soignes dont elle a elle-même posé quelques solides jalons. Celle-ci m'a aussi communiqué plusieurs études inédites qui me permettent d'édifier cette étude sur des fondations plus solides.

Qu'elles en soient toutes deux remerciées, de même que Bruxelles Environnement IBGE / Leefmilieu Brussel BIM qui m'a donné l'occasion de mener cette étude.

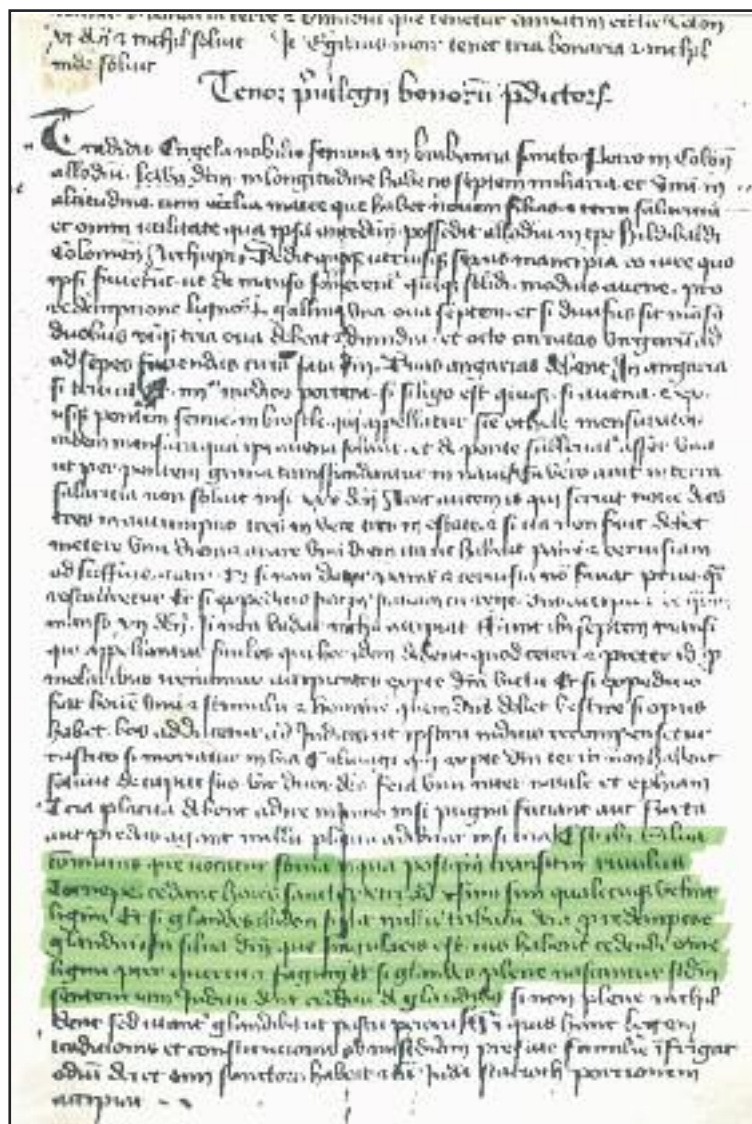
1^e partie. Le hêtre, un jeune premier !

Chapitre I.1. La *Donatio Angelae* (Donation d'Angèle)

Encastré dans la mémoire des anciens étudiants de Félicien FAVRESSE à l'ULB, le texte portant ce titre est connu depuis 1790¹³. Il est examiné en détail avant la seconde guerre mondiale par Paul BONENFANT¹⁴, qui en publie un fac-simile à partir de l'original qu'il a consulté aux archives de l'Etat prussien à Düsseldorf.

Ce document relate dans sa première partie la donation d'un domaine situé à Leeuw-Saint-Pierre — Sint-Pieters-Leeuw, à côté de Hal(le), au sud de Bruxelles — par une dame nommée Angèle, dont on ne sait rien par ailleurs, à l'église Saint-Pierre de Cologne en 819, cinq ans après la mort de Charlemagne.

Conservé par une copie du XV^e siècle (ou de la fin du XIV^e), ce texte contient un ajout que



Seconde partie de la *Donatio Angelae*,
ajoutée au texte original du début du IX^e siècle
d'après le fac-simile
publié à la fin de l'article de Paul BONENFANT.

le jeune historien Paulo Charruadas situe vers 1050-1100 après avoir examiné les thèses de ses prédécesseurs les plus récents¹⁵. On y trouve deux précisions essentielles pour notre sujet :

I.1.1. Une *silva comunis* (sic !) appelée *Sonia* — première mention connue de Soignes, jouxte ce domaine. Soignes a donc achevé au XI^e siècle de se distinguer de la *Carbonaria silva*, forêt Carbonnière, qui devait s'étendre, selon les dernières recherches, entre les villes actuelles de Bruxelles et de Thuin — le long du *rivulus Tornapa* (ruisseau appelé Tournepe, Dworp en néerlandais moderne). Les habitants du domaine de Leeuw peuvent y prélever librement le bois dont ils ont besoin ainsi que les glands jonchant le sol.

I.1.2. Une *silva domini* prolonge cette forêt d'accès libre, propriété privée où il leur est interdit d'exploiter les chênes et les hêtres qui s'y trouvent — ce qui sous-entend qu'ils peuvent le faire pour les autres essences qui s'y trouveraient — mais ils peuvent y récolter les glands.

L'expression *silva comunis*, forêt ouverte à tous, évoque une forêt primaire, où l'intervention éventuelle de l'homme n'est que marginale; les habitants du domaine de Leeuw y bénéficient d'un droit d'usage quasi illimité, qui leur est apparemment réservé. Il n'en est pas de même dans la *silva domini*, la forêt du seigneur — sans doute les comtes de Louvain. Ceux-ci s'in-sinuent progressivement dans l'ancien pagus Bracbatensis carolingien à coups d'acquisitions foncières, grâce aux revenus et au prestige que lui procure la maîtrise de l'ancien fiscus carolingien leur permettant de rallier progressivement des puissants de la région. Même très générales, ces dispositions suggèrent qu'une partie au moins de la forêt de Soignes serait soumise à un embryon de gestion.

1.1.3. Le hêtre apparaît donc bien dans ce texte comme une essence indigène poussant spontanément en Soignes, avec le chêne, mais sans y être nécessairement l'espèce *climax*, c'est-à-dire la plus stable dans un contexte donné, celle qui domine naturellement hors intervention humaine.

Chapitre I.2. Depuis quand y a-t-il des hêtres en Soignes ?

Si aucun document historique antérieur à la *Donatio Angelae* sur la présence du hêtre en Soignes n'a été découvert depuis la publication de ce texte, la palynologie¹⁶ permet cependant de situer l'apparition du hêtre dans nos régions beaucoup plus tôt.

I.2.1. L'hétérogénéité édaphique¹⁷ de l'Europe occidentale pose cependant un problème dans la mesure où les analyses polliniques sont fatalement localisées, ce qui pose la question de la validité de leurs résultats hors du milieu où elles ont été effectuées. Par exemple, une analyse de pollens fossiles effectuée à Auderghem a permis d'y détecter la présence d'une chênaie assez clairsemée riche en hêtres sur sol sablonneux.

I.2.2. Le sol de Soignes étant essentiellement limoneux, peut-on transposer ce résultat à l'ensemble de la forêt ?

Dans la véritable encyclopédie de la forêt de Soignes qu'il a publiée il y a 15 ans, le forestier Dick VAN DER BEN situe les premiers hêtres dès le Tertiaire, mais ils seront anéantis par les glaciations du Quaternaire et de toutes façons, ce ne sont pas encore des *Fagi sylvaticae* ! Il situe la recolonisation progressive de nos régions par ceux-ci à partir de 6.000 environ dans le sud de ce qui sera la France pour atteindre ce qui sera la Moyenne Belgique vers 2.000, du moins sur les sols sableux, ne s'insérant que plus tard et plus partiellement dans les chênaies occupant les sols limoneux, de loin majoritaires¹⁸.

S'interrogeant sur la paléobotanique de Soignes, Albert NOIRFALISE y situe l'arrivée du hêtre et du charme il y a 2500 à 3000 ans, soit entre 1000 et 500 a.C¹⁹. C'est l'époque que retient un article récent²⁰ sur l'adaptation biologique et écologique des hêtraies européennes et wallonnes. Le sommaire publié sur le site de la revue qui le publie résume particulièrement bien les caractéristiques de l'espèce en restant à la portée du profane : *“Le hêtre est une espèce dite jeune, au premier stade de son évolution. Et malgré son image d'Epinal en forêt de Soignes, le hêtre est typiquement une espèce de montagne. Dans l'aire montagnarde de répartition du hêtre européen, les conditions de débourrement sont idéales. Le froid et les gelées sont présents dès novembre pour lever facilement la dormance. La température remonte rapidement au printemps, de plus, le maximum de précipitation s'observe lorsque les températures mensuelles moyennes sont également maximales. Sous ces conditions, le cycle n'a pas de contraintes climatiques.*

Il faut dissiper certaines incertitudes concernant l'évolution du hêtre en Europe, compte tenu de l'ample capacité d'adaptation de ses populations. Fagus sylvatica est une espèce récente, qui n'a pas encore évolué en sous-espèces adaptées aux conditions éoclimatiques particulières”.

II^e partie. Les principes de gestion de la forêt de Soignes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime

Chapitre II.1. Premières traces de gestion sous les comtes de Louvain devenus ducs de Brabant et leurs successeurs bourguignons

(XII^e-XV^e siècles)

II.1.1. Administration.

II.1.1.1. La formation d'une administration forestière spécifique²¹ est attestée en Brabant à partir de 1132 :

II.1.1.1.1. d'abord des *forestarii*, agents ducaux pas toujours forestiers au sens actuel d'ailleurs, ce qui doit inciter à la prudence dans l'interprétation des documents. Ils doivent apparaître sur le terrain sinon dans les archives conservées dès qu'il y a des coupes réglées, c'est-à-dire dès l'époque de la *Donatio Angelae*, environ 50 ans plus tôt donc;

II.1.1.1.2. un *woudmeester* (maître des forêts, parfois traduit dans l'hybride 'waut-maître') apparaît épisodiquement entre le milieu du XIII^e siècle et 1351, moment où la charge devient régulière; son rôle est alors de définir les zones de coupe, leur prix et les corvées de transport imposée aux monastères;

II.1.1.1.3. un lieutenant-forestier le seconde et éventuellement le remplace sporadiquement pendant le dernier quart du XIV^e siècle; la charge devient permanente pendant le premier quart du XV^e;

II.1.1.1.4. des fonctions subalternes (*haeckmeester* = porte-croc, chargé du marquage des arbres des coupes, apparu lui aussi dans la seconde moitié du XIV^e siècle et officialisé en 1408; *wintvellingmeester* = maître des chablis — chargé de marquer et de vendre les arbres endommagés par une cause naturelle (vent, neige...) — créé en 1411, mais dont les fonctions sont abolies en 1474, le porte-croc se chargeant du marquage, le receveur général du Brabant de la vente. Sa fonction est rétablie de 1513 à 1607, mais uniquement pour le marquage.

II.1.1.2. Parallèlement à l'administration des forêts se dessine une administration de la chasse, elle aussi d'abord au niveau local et en vue de gérer la faune. Ainsi se développent les fonctions de grand veneur (cité en 1294) — qui ne cesse d'accroître ses pouvoirs et donc son prestige au fil du temps — de fauconnier, de loutrier, de louvetier, etc. Ce n'est qu'après 1356 — au plus tard en 1378 — qu'apparaît la fonction de '*warrantmeester*' (maître des garennes, traduit par le terme bourguignon 'gruyer' à partir

d'Antoine de Bourgogne) chargé de protéger le gibier contre les braconniers. Au départ indépendant du grand veneur, son titulaire finira par devenir son lieutenant.

II.1.1.3. Cette fonction découle des privilèges de chasse accordés aux Brabançons par la Joyeuse Entrée, charte concédée en 1356 par la duchesse Jeanne et son époux Wenceslas pour se faire reconnaître comme autorité légitime dans le conflit les opposant au comte de Flandre Louis DE MAELE. Inversant le système préexistant — la chasse est réservée aux ducs avec quelques dérogations individuelles — la Joyeuse Entrée accorde une liberté totale pour la chasse au lièvre et au renard, réservée aux nobles et bourgeois pour le gros gibier, elle limite le privilège de chasse ducal à cinq garennes²², dont la principale est la forêt de Soignes augmentée de la Franche Garenne qui l'entoure sur 2 à 3 km de large environ; les propriétaires privés y voient leur droit de propriété sérieusement amputé par le monopole ducal alors que la faune — les sangliers surtout, mais pas uniquement — cause de gros dégâts à leurs cultures. Voilà certes une raison majeure de l'importance accordée à la forêt de Soignes par les ducs de Brabant qui explique pourquoi ils l'ont préservée au maximum jusqu'à la



En plein centre de Waterloo (coin de la chaussée de Bruxelles et de la rue de la Station), ont été placés vers 1975 trois blocs de pierre au sommet arrondi provenant du lieu-dit proche 'Aux trois sapins', à la lisière de la forêt jusque dans les années 1830 (selon Lucien GERKE, ancien conservateur du musée communal de Waterloo).

L'identification de ces blocs avec le premier type de borne délimitant le domaine des ducs de Brabant en forêt de Soignes est donc plausible, sans être certaine.

© Michel MAZIERIS

fin de l'Ancien Régime. Il faut donc délimiter ces garennes et faire respecter ces limites par des gens qui n'en ont pas la moindre envie, au contraire ! C'est d'ailleurs ce qui explique des abornements d'abord partiels (*ronde paelen* à Waterloo) — le premier connu concernant le bois de Fond-Roy à Uccle en 1197 — puis l'abornement général décidé en 1520 sous Charles Quint et entrepris sur le terrain à partir de 1523. Un abornement de la Franche Garenne est envisagé à la fin du XVII^e siècle et finalement réalisé sous Marie-Thérèse en... 1768, très tard donc, quasiment à la fin de l'Ancien Régime seulement²³.

II.1.1.4. Devenue très âgée, surtout pour l'époque — elle est née en 1322 — et dépourvue d'héritiers directs, la duchesse Jeanne installe comme successeur en 1404 son petit-neveu Antoine de Bourgogne, fils cadet de Philippe le Hardi, et donc frère de Jean sans Peur et oncle de Philippe le Bon.

II.1.1.5. A peine en fonctions, celui-ci crée la Chambre des Comptes chargée de vérifier la comptabilité des hauts fonctionnaires ducaux et,

à la mort de la duchesse (1406), de veiller sur l'ensemble de la comptabilité du duché. D'emblée, cette institution se pose en défenseur acharné de Soignes, poule aux œufs d'or des finances ducales, à qui elle fournit un quart de leurs ressources²⁴.

II.1.2. Gestion.

II.1.2.1. Peu après la concession de la Joyeuse Entrée est publié — entre 1380 et 1390 — le premier code forestier de Soignes (*Cuerboeck van Zoenien*), avec deux ajouts au début du XV^e siècle, le tout étant compilé entre 1422 et 1428. L'analysant en détail et le traduisant en français, l'historienne fraîchement émoulue Laura GODEAU décèle dans l'apparent désordre de cette collection de mesures — réglementant le travail des ouvriers forestiers ainsi que les délits commis en Soignes par les riverains et les marchands de bois — des groupements de ces articles par métiers. Elle corrige aussi les dates 1300 (page de couverture, dans une écriture du XIX^e siècle) et 1371 (avancée par Sander PIERRON dans la première édition de son *Histoire de la forêt de Soigne* — (*sic* ! Voir note 4) — publiée en 1905, où il analyse longuement les *Keurboeken*).

Sous les fils et successeurs d'Antoine de Bourgogne — Jean IV et Philippe de Saint-Pol — sont rédigés les deux ajouts au code initial signalés ci-dessus.

II.1.2.2. Une seconde version, beaucoup plus complète et mieux structurée, est mise au point en 1460, sous Philippe le Bon, dans le sillage de ces premiers ducs de Brabant non indigènes.

II.1.2.3. La troisième version, adoptée en 1565 sous Philippe II — fils et successeur de Charles Quint sauf pour ses possessions d'Europe centrale et pour le titre impérial allant à son frère Ferdinand — détaille et renforce les prescriptions des précédents; des ordonnances ultérieures en répètent les dispositions. Précisions et caractère répétitif suggèrent que son application est assez élastique; il reste pourtant en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

II.1.2.4. D'un code à l'autre sont renforcées les réglementations destinées à limiter les droits d'usage (diverses formes de pâturage, prélèvements de bois), tolérables tant que la pression démographique des riverains reste faible, mais devenant insupportables pour les ducs depuis les accroissements de population et défrichements consécutifs des XII^e-XIII^e siècles. Des zones sont mises en défens²⁵ : les coupes récentes où pacage, panage et glandée sont interdits pour empêcher que les animaux broutent les jeunes pousses, mais sans grande efficacité, à en juger par le nombre d'amendes régulièrement infligées pour des délits toujours renouvelés, et souvent mal perçues du fait de l'insolvabilité de nombreux contrevenants. Le tassement du sol par ces bestiaux (plus de 2400 enregistrés certaines années, sans compter les "clandestins") ne doit pas favoriser la régénération naturelle non plus. Plus lourdement sanctionnées, les interdictions de prélever du bois sur pied n'en sont pas mieux respectées. En outre, les essences de bois ne sont jamais précisées; dans le meilleur des cas, les codes forestiers

distinguent des bois de qualité, des bois de charpente, de charronnage, etc. mais sans citer d'espèce d'arbre. Seule exception : les peines infligées à ceux qui abattraient illégalement un chêne ou un hêtre sont plus lourdes que pour les autres essences. Ce qui ne permet pas de déterminer l'importance numérique de ces essences nobles, mais confirme leur importance qualitative, en tout cas à l'époque où ces codes sont rédigés²⁶.

II.1.3. Exploitation.

II.1.3.1. Coupes. Si loin qu'on puisse remonter dans l'histoire de son exploitation, la forêt de Soignes n'est pas soumise à des coupes anarchiques, comme l'ont cru il y a



plus d'un siècle le garde général HUBERTY²⁷ et le sous-inspecteur Henri COLLEAUX²⁸, mais à des coupes réglées, fixées empiriquement. Comme aujourd'hui, les arbres sont vendus sur pied. D'abord opérées de gré à gré, les ventes se font aux enchères à partir de 1430-1440. On coupe annuellement en théorie 54 bonniers²⁹, en pratique entre 45 et 65 bonniers — selon les ventes dont on a conservé les comptes — au XV^e siècle. C'est sans doute déjà la méthode du tire-et-aire qui est appliquée, comme elle le restera jusqu'au début du XX^e siècle : coupes à blanc sur de grandes surfaces réparties en plusieurs endroits de la forêt — pour toucher un maximum d'acquéreurs potentiels — en laissant en place des arbres de haute tige (baliveaux) pour permettre la régénération naturelle et obtenir à la coupe suivante les arbres de plus grand diamètre dont ont besoin les charpentiers, constructeurs de bateaux, ébénistes...³⁰

Ces baliveaux doivent être choisis en fonction de leur vitalité telle qu'on peut en juger, mais sans doute aussi selon l'essence qu'on souhaite privilégier; le fait de partir d'essences existant spontanément à un endroit a l'avantage d'éviter tout risque d'y implanter des essences inadaptées en fonction du sol ou de microclimats éventuels, données qu'on ne maîtrise pas encore. Cette possibilité de privilégier certaines essences — à long terme comme toujours en foresterie — témoigne en tout cas d'une volonté de gestion active précoce. Chaque coupe annuelle s'adosse à la précédente, progressant de proche en proche jusqu'à ce qu'on revienne à la coupe initiale; le temps écoulé

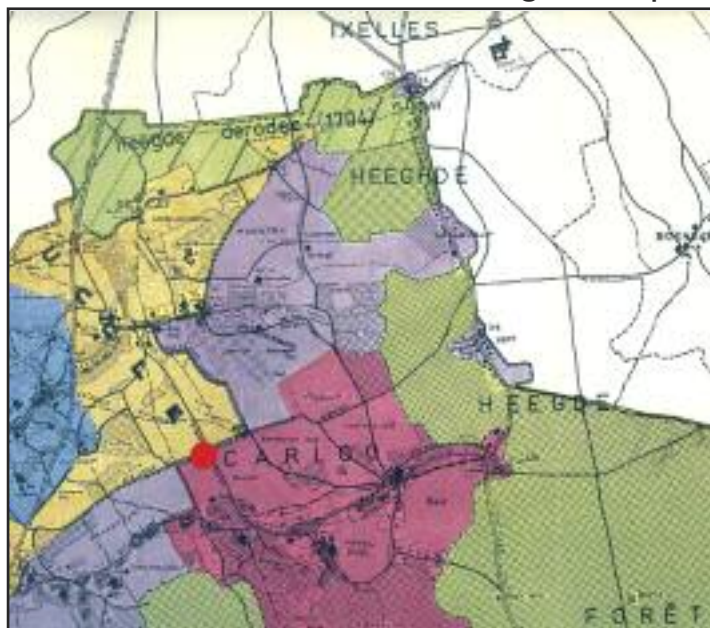
Principe des coupes annuelles adossées du tire-et-aire au XVIII^e siècle : chaque laye (division de la forêt destinée à l'organisation des coupes) est subdivisée en lots (AGR, Etats de Brabant, carton 328).
© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, 2009, p. 54)

entre celle-ci et le retour des bûcherons au même endroit — ce que les forestiers appellent ‘la révolution’ — est alors de 80 ans. Les comptes conservés sont trop lacunaires et la toponymie souvent trop vague ou trop différente de la toponymie actuelle pour s’assurer que les coupes successives se font bien de proche en proche dès le XV^e siècle, mais les indices dont on dispose plaident en ce sens et plusieurs ordonnances de Charles Quint indiquent que la pratique du tire-et-aire, largement attestée de son temps, existe depuis longtemps (voir II.2.3.3.). Cette régularité précoce des programmes de coupe est néanmoins entachée par les coupes extraordinaires, très fréquentes et parfois même supérieures aux coupes ordinaires, par exemple en 1428 et 1429. Si couramment pratiquée de nos jours, du niveau communal à celui de l’Etat, la technique des budgets ordinaires respectant scrupuleusement l’orthodoxie financière, mais doublés de budgets extraordinaires la négligeant complètement est donc l’héritière d’une longue tradition...!

II.1.3.2. Essences. Les comptes mentionnent les superficies vendues à chaque acquéreur, mais pas les essences qu’on y trouve. Ils précisent cependant si les coupes contiennent du *tymerhout* (bois de charpente) ou seulement du taillis, de moindre valeur mais indispensable pour les usages quotidiens du bois (chauffage, cuisine, fabrication d’ustensiles divers tels que les balais et de charbon de bois). Comme le confirmeront les premières images de Soignes (voir II.2.1.), la forêt doit donc être composée pour sa plus grande part d’une futaie assez claire pour laisser se développer du taillis ou de multiples plantes sous les grands arbres. Les chablis sont vendus séparément; les comptes du maître des chablis indiquent qu’il s’agit essentiellement de bouleaux et de bois blancs. Sans doute chênes et hêtres endommagés sont-ils vendus comme s’ils avaient été récemment abattus, donc peu après leur chute, avant qu’ils dépérissent.

II.1.3.3. Le bois de charpente destiné aux bâtiments ducaux est prélevé directement en forêt, hors coupes régulières, selon les besoins. Très variables d’une année à l’autre, donc, ces prélèvements concernent surtout le chêne, le hêtre ne venant que loin derrière. Exceptionnellement — par exemple lors des travaux d’agrandissement du palais ducal de Bruxelles dans les années suivant l’avènement comme duc de Brabant de Philippe le Bon, déjà comte de Flandre et occupé à rassembler les principautés qui vont former ce qu’on appelait alors les Pays-Bas — il faut faire appel à du bois venant de plus loin, même amené par bateau à Anvers (notamment du bois d’ébénisterie danois) : nouvelle confirmation de l’insuffisance relative du chêne et du hêtre en Soignes quand il faut faire face à un pic de consommation. Dernière preuve : des recherches archéologiques récentes en Région de Bruxelles-Capitale ont fait découvrir l’emploi d’essences autres que le chêne (frêne, fruitiers même...) dans la charpenterie de bâtiments dont les propriétaires ne peuvent compenser le manque de bois de chêne provenant de Soignes par des achats à l’extérieur dont le coût doit être exorbitant du fait des possibilités de transport de l’époque (chemins de terre, traction chevaline ou bovine, voies d’eau navigables peu nombreuses...).

II.1.3.4. Philippe le Bon décide le 27 octobre 1465 de transformer en taillis la Heegde, canton situé au nord-ouest de Soignes, de part et d'autre de la route de Bruxelles à



Carte moderne montrant en vert les parties du territoire actuel d'Uccle formant la Heegde (les parties indiquées en d'autres couleurs représentent les diverses seigneuries ucclaises d'Ancien Régime). Il faut donc mentalement y ajouter entre les hameaux de Langeveld, Vert Chasseur et Boendael ainsi que le futur bois de la Cambre (détail de la carte annexée au tome I de *Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle, Bruxelles, ULB, Institut de Sociologie Solvay, 1958*).

Namur et Trèves (chaussée de Waterloo actuelle jusqu'à Genappe). Son but est de mettre fin aux dégâts causés par les habitants des villages proches (Uccle, Forest, Obbrussel = Saint-Gilles) pour y trouver du combustible. Ce canton est divisé en 20 parties, pour y étaler les coupes de taillis sur 20 ans. Mais en réalité, la révolution n'y dépasse jamais 12 ans, tant est grande la pression des populations locales pour s'y procurer leur bois de chauffage... !

II.1.3.5. La régénération se fait en principe naturellement : rejet de souches pour le taillis, semis naturel à partir des baliveaux maintenus en place lors des coupes, souvent appelés pour cette raison 'porte-graines'.

Cette pratique se maintiendra jusqu'au XVIII^e siècle.

Le premier règlement de vente connu (1403-1404) prévoit le maintien de 24 baliveaux de chêne et de hêtre — preuve de sa présence tout de même relativement abondante, sans doute grâce à cette sélection des baliveaux — par bonnier, ce qui est trop peu pour assurer une régénération correcte puisque glands et faines sont des graines lourdes, que le vent ne peut guère disperser très loin du baliveau d'origine. Il est donc fatal que d'autres essences de croissance plus rapide s'y mêlent, voire les éliminent.

Dans des règlements ultérieurs c'est d'ailleurs le bouleau qui prend parfois la place du chêne ou du hêtre là où la quantité de ces essences est insuffisante : ce qui confirme que ces essences "nobles" (chères) sont relativement rares quoique (ou parce que) recherchées³¹. Bien que la volonté des gestionnaires ait été de favoriser le chêne et le hêtre, les défaillances de la technique sylvicole ont donc abouti à maintenir une forêt claire, favorisant le chêne héliophile au détriment du hêtre sciophile³², du moins à ses débuts et d'une manière générale la prolifération d'espèces d'arbres et de plantes variées, dont témoigne l'iconographie aux siècles suivants (voir II.2.1.).

II.1.4. Conclusions.

II.1.4.1. Peu étudiée jusqu'à présent, cette première période connue de gestion organisée de la forêt de Soignes voit donc naître et grandir une administration et une ré-

glementation spécifiques aux forêts et bois domaniaux du Brabant. L'existence de deux administrations distinctes pour l'exploitation du bois et de la chasse est particulière au Brabant. Elle influencera le cours des événements au XVIII^e siècle, lorsque sera artificiellement assurée la prédominance encore actuelle du hêtre par le système de repeuplement instauré progressivement en Soignes à partir de 1788 par le “jardnier” d'origine autrichienne Joachim ZINNER.

II.1.4.2. Le moins que l'on puisse dire est que les premières étapes de cette gestion sont lentes, hésitantes, empiriques : des caractéristiques communes à toute innovation, à quelque époque que ce soit, *a fortiori* lorsqu'il y a peu de personnel qualifié, de moyens de communication, de conscience citoyenne pour pousser à la modernisation des pratiques. La volonté de recherche sylvicole est flagrante, mais la maîtrise de la régénération naturelle est manifestement insuffisante pour la rendre efficace. Et les mises en défens après les coupes sont loin d'être respectées, beaucoup de délits liés au pacage résultant de la volonté des bergers de faire profiter leur troupeau des jeunes pousses. Quoique pratiqué ailleurs, même à Bruxelles pour agrandir la garenne ducale (*Warande* = parc actuel), le recours à des plantations limitées n'a pourtant laissé aucune trace dans les archives soniennes de cette époque, ce qui fait donc sérieusement douter qu'il y ait été appliqué, même à échelle réduite.

II.1.4.3. Ce sont donc les ducs de Brabant qui ont construit le gros œuvre de l'administration du duché, notamment en matière forestière. Ils ont aussi posé les premières pierres du mode de gestion de Soignes. Dans ces deux domaines, leurs successeurs bourguignons — Antoine surtout, malgré la brièveté de son règne brisé à la bataille d'Azincourt (1415) — poursuivent leur tâche au point que l'administration forestière n'est plus guère modifiée entre la fin du XV^e siècle et la fin de l'Ancien Régime. Les principes essentiels de la gestion de Soignes qu'on vient de voir doivent donc donner toute satisfaction aux ducs du fait de l'apport financier et des plaisirs de la chasse qu'ils garantissent. La poule aux œufs d'or paraît si prometteuse grâce aux soins dont elle bénéficie que sa cadence de pondaison naturelle est même forcée !

II.1.4.4. Que ce soit dans les fonctions attribuées aux officiers ducaux, dans les conflits les opposant à des particuliers ou dans les coupes de bois, le hêtre n'apparaît nullement jusqu'à ce moment comme l'essence dominant l'ensemble de la forêt. Il paraît même secondaire par rapport au chêne; ces deux essences sont certes les reines de Soignes par leur taille, leur utilité et leur prix, mais pas par leur abondance par rapport à bien d'autres sortes d'arbres³³.

Chapitre II.2. Sous Charles Quint et les Habsbourg d'Espagne

(XVI^e-XVII^e s.)



Livre des déduis du roi Modus et de la reine Ratio (jaquette de l'ouvrage d'Arlette SMOLAR-MEYNART, La justice ducale du plat pays, des forêts et des chasses en Brabant (XII^e-XVI^e siècle), dans Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, t. 60)

A cette période apparaissent les premières représentations figurées de Soignes, rarement évoquée par l'image jusque là. Quand la forêt est représentée, — dans le *Livre des deduis du roi Modus et de la reine Ratio* par exemple³⁴ — c'est d'une manière symbolique, dépourvue de tout réalisme, ce qui rend ces images inutilisables pour notre sujet.

II.2.1. Paysages forestiers. Les plus anciennes images de la forêt de Soignes peuvent nous éclairer sur les paysages de celle-ci jusqu'au XVIII^e siècle. C'est le cas en particulier les splendides tapisseries dites des *Chasses maximiliennes* (milieu du XVI^e siècle)³⁵, conservées au Louvre où les 12 tentures se déploient dans une vaste galerie.



Pique-nique princier en forêt de Soignes d'après les Chasses de Maximilien (1^e moitié du XVI^e siècle), tenture n° 4 (signe du Cancer), montrant une composition très diversifiée de la flore forestière. (Paris, musée du Louvre, Galerie des Chasses de Maximilien <www.insecula.com/salle/MS00187.html> © Ed. Mardaga, La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir, 2009, p. 34)

C'est le cas aussi des dessins coloriés des abords du prieuré de L'Ermité³⁶ (Braine-l'Alleud, il en reste la chapelle), beaucoup moins connus.



Un des 6 éléments constituant la frise illustrant l'abornement autour du hameau de L'Ermité à Braine-l'Alleud (1^e moitié du XVI^e siècle) confirmant que Soignes est alors loin d'être une hêtraie (A.G.R., Cartes et plans man., 3001 à 3006).

© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, 2009, p. 52)

C'est le cas enfin des tableaux des paysagistes brabançons (XVII^e siècle) tels que Jacob D'ARTHOIS. Quoique l'on pense de la fidélité des œuvres artistiques à la réalité historique, loin d'être une hêtraie, Soignes présente manifestement alors une très grande diversité botanique, où le hêtre est certes présent, voire parfois abondant, mais généralement isolé parmi d'autres essences.

II.2.1.1. Professeur honoraire de botanique à l'ULB, Martin TANGHE est le dernier d'une série de spécialistes (cités dans sa bibliographie) à analyser la composition végétale de Soignes représentée sur les tapisseries maximiliennes. Il y retrouve non seulement la richesse de la flore sauvage brabançonne qu'on trouve encore hors de la hêtraie actuelle, mais même des associations naturelles caractéristiques de la nature des sols soniens. Il identifie formellement 34 espèces sur la soixantaine qui ont été représentées; la technique de la tapisserie ne permet pas de définir avec assez de précision les caractères floraux des autres pour distinguer des variétés proches. Parmi d'autres essences (chêne pédonculé, bouleau verruqueux, frêne commun, merisier, aulne glutineux, saule et châtaignier), il repère le hêtre sur toutes les tapisseries, sauf la première (qui représente la Warande (garenne bruxelloise du palais ducal, devenu le parc de Bruxelles à la fin du XVIII^e siècle), la neuvième (pique-nique forestier), la onzième (scène de chasse au sanglier et château de Tervuren ne laissent que peu de place à la végétation) et la douzième (palais fictif du roi Modus et de la reine Ratio, dépourvu de toute végétation)³⁷.

II.2.1.2. Les œuvres des paysagistes brabançons du XVII^e siècle sont en général moins aisément localisables que les *Chasses maximiliennes*; les rares fois où elles le sont, elles n'atteignent pas la précision botanique de celles-ci ou bien l'éloignement du décor forestier ne permet pas d'y identifier avec certitude les arbres représentés. Même quand un peintre vit à Bruxelles ou dans ses environs et que la forêt de Soignes est

sans doute le décor le plus fréquent de ses œuvres, ses stéréotypes picturaux empêchent de se fier aux détails qu'il fournit; par exemple, les tableaux de Jacob D'ARTHOIS — qui vécut longtemps au Krekelenberg à Boitsfort — s'articulent autour de contrastes systématiques entre blocs de végétation luxuriante et quelque peu anarchique et perspectives sur un bâtiment lointain, le ciel et/ou un étang ajoutant du



Ci-dessus : panorama vers l'église d'Alseberg (Jacques D'ARTHOIS), — aisément reconnaissable — depuis les hauteurs qui la dominant au sud et qui font partie de la forêt de Soignes jusqu'aux ventes de la Société Générale dans les années 1830. La topographie locale exclut que l'étang représenté à droite ait jamais existé; il ne peut être que le fruit de l'imagination du peintre pour respecter la convention artistique décrite ci-dessus. © Michel MAZIERIS

*Ci-dessous, Paysage d'hiver avec vue sur le château de Tervuren (Denijs VAN ALSLOOT)
(Le peintre et l'arpenteur, Images de Bruxelles et de l'ancien duché de Brabant, catalogue de l'exposition, Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts, 2000, p. 282)*



bleu dans des teintes dominantes vertes et brunes. Des éléments fictifs sont parfois ajoutés à un décor réel pour respecter ce poncif. Sans doute le plus fiable de ces paysagistes est-il le plus réaliste d'entre eux, Denijs VAN ALSLOOT, dont les œuvres confirment le caractère mélangé des peuplements soniens.

II.2.1.3. Analysant remarquablement la signification des paysages soniens, la conservatrice au département d'art ancien des Musées des Beaux-Arts spécialisée dans le XVII^e siècle Sabine VAN SPRANG rappelle que ceux-ci ont été peints en atelier, certes à partir d'éléments croqués sur le vif, mais donc achevés dans un contexte permettant toutes les déformations possibles des paysages réels. En outre, loin d'être seulement descriptifs, ils expriment l'importance de la forêt non pas nécessairement pour l'artiste, mais pour son ou ses commanditaire(s). À commencer par les ducs de Brabant eux-mêmes que la localisation de la forêt pousse originellement à choisir Bruxelles (et Tervuren) plutôt que Louvain comme résidence. En réduisant leurs terrains de chasse à cinq garennes — comme on l'a vu (II.1.1.3.) — la Joyeuse Entrée (1356) renforce l'attrait de Soignes pour eux. Ce n'est donc pas par hasard que les premières images de Soignes que nous lègue le passé baignent dans un contexte de Cour et que la chasse, plaisir princier par excellence, y est un prétexte récurrent. Au-delà des controverses soulevées par l'identification de leur commanditaire, l'auteure voit dans les *Chasses de Maximilien* un chef-d'œuvre de Cour, qui a inspiré les peintres ultérieurs, quelque soit le style qu'ils aient adopté; Denijs VAN ALSLOOT, le plus ancien des peintres de Soignes, est même attaché à la Cour des archiducs Albert et Isabelle.

II.2.1.4. Au-delà de toutes ces réserves quant à la valeur de témoins historiques fournie par beaucoup de ces tableaux, il reste que les paysages accidentés, perforés de chemins creux sont bien ceux de Soignes. Qu'ils soient narratifs, comme ceux de Denijs VAN ALSLOOT — qui aurait vu les cartons des *Chasses de Maximilien* — ou versent dans le grandiose et le décoratif à la manière de Lodewijk DE VADDER et Jacob D'ARthois, eux-mêmes cartonniers, leurs représentations des paysages boisés et, lorsqu'il y en a, de bâtiments identifiables car connus par ailleurs sont trop convergentes pour qu'on ne puisse y trouver une preuve de leur fidélité globale aux paysages représentés et une preuve supplémentaire de peuplement forestiers très diversifiés, d'autant plus convaincante pour nous que nous vivons nous-mêmes dans une culture — sinon un culte — de l'image. Quant aux trouées dans le couvert boisé, elles ne sont sans doute pas seulement le fruit d'effets artistiques, elles illustrent bien le délabrement de Soignes entre le milieu du XVI^e siècle et le début du XVIII^e même si elles le font de manière trop stéréotypée à nos yeux.

II.2.1.5. Outre leur caractère documentaire, ces œuvres témoignent pour la première fois de l'importance de Soignes pour la Cour de Bruxelles non seulement du point de vue économique (production de bois de feu et d'œuvre), financier — un quart des revenus de la Cour au XV^e siècle, répètent les auteurs depuis la thèse de Pierre

KAUCH déjà citée — et cynégétique, mais aussi politico-culturel (prestige des domaines boisés et des chasses spectaculaires que seuls pouvaient s’offrir les souverains puissants) et même religieuse (présence de plusieurs communautés monastiques) qui imprègne certains tableaux des paysagistes brabançons du XVII^e siècle. La plus spectaculaire expression de cette prise de conscience de l’importance culturelle de Soignes est la gigantesque carte (3,24 x 3,43 m) d’Ignace VAN DEN STOCK peinte en 1661 et exposée dans le hall d’entrée des Archives Générales du Royaume qui en préparent l’édition depuis sept ans avec celle d’autres cartes soniennes. Un tel document, dont la fonction est évidemment plus d’apparat que pratique — notamment par la place accordée aux bâtiments situés dans et autour de la forêt — ne peut être le fruit que d’une commande de la Cour.

II.2.2. Administration. Se greffant sur la conception traditionnelle de l’histoire magnifiant le rôle des souverains, la qualité et le nombre de ces œuvres spectaculaires a conduit l’historiographie de Soignes à longtemps privilégier le rôle personnel des souverains dans la gestion de la forêt, comme dans les autres problèmes posés dans leurs possessions d’ailleurs, et en particulier des plus prestigieux d’entre eux. Apparemment bien réel sous les ducs de Brabant — y compris les premiers d’origine bourguignonne — grâce à leur proximité géographique qui les rend moins dépendants des rapports de leur administration, ce rôle moteur ne peut que décroître au fil de l’insertion du duché dans des ensembles de plus en plus vastes. L’autorité de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne s’étend sur un nombre croissant de principautés, qui ont toutes leurs coutumes et privilèges particuliers, diversité juridique qui complique l’administration et gêne l’autorité du duc en l’éloignant du contrôle direct sur la gestion de la forêt.

II.2.2.1. Une administration restée proche malgré l’éloignement des souverains. Avec Charles Quint, se déplaçant sans cesse dans cet empire sur lequel “*le soleil ne se couche jamais*”, ce rôle personnel actif du souverain devient quasi impossible à une époque où les informations circulent au rythme des chevaux et du vent dans les voiles des navires. D’où la création des fonctions de gouverneur général dès 1507 et la création des Conseils collatéraux (1531), derniers apports aux structures administratives touchant notamment les forêts jusqu’à la fin de l’Ancien Régime, mais apports essentiels car le Conseil des Finances supervisé par les gouverneurs généraux résidant à Bruxelles va jouer un rôle capital dans la gestion de Soignes. C’est dire la perte irréparable que représente la destruction de ses archives antérieures à l’incendie du palais ducal de Bruxelles en 1731, qui a détourné la plupart des chercheurs de la gestion de Soignes pendant ces deux siècles, tant les archives de la Chambre des Comptes sont devenues rébarbatives du fait de l’élargissement du ressort territorial et des compétences de celle-ci, du classement chronologique de ces archives éparpillant les données relatives à Soignes et aux forêts et bois en général parmi d’autres sujets, et du fait aussi de la difficulté du déchiffrement des écritures du XVII^e siècle.

On comprend dès lors pourquoi Sander PIERRON est longtemps resté la seule référé-

rence pour la gestion forestière pendant cette période. Très détaillé sur certains points, mais assez sommaire voire muet sur d'autres, et se cantonnant souvent dans le style narratif propre aux découvreurs obligés de décrire des faits jusque là méconnus, il ne peut ensuite, faute de temps et d'espace rédactionnel, se livrer à des analyses plus profondes.

II.2.2.2. L'abornement. Sander PIERRON y consacre de longues pages. C'est sous le règne de Charles Quint qu'est décidé en septembre 1520 le premier abornement complet de Soignes pour éviter



A Braine-l'Alleud (hameau de L'Ermite) subsiste, bien que légèrement déplacée, la plus ancienne borne du domaine ducal en Soignes seule " survivante " de la première série, placée sous Charles

Quint, comme l'attestent la croix de Bourgogne et surtout la forme de l'écu placé au-dessous de celle-ci, caractéristique de la période antérieure à 1550

© Michel MAZIERIS

les empiètements des propriétaires riverains de la forêt, d'autant plus aisés que les limites de celle-ci sont imprécises.

Sur le terrain, ce n'est pas une mince affaire, précisément à

cause des contestations multiples opposées par certains riverains aux conclusions des commissaires chargés de l'opération.

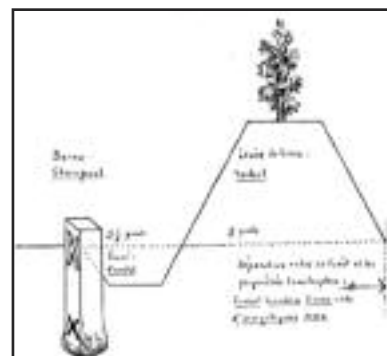
Commencé à Sept-Fontaines (inclus dans la forêt jusqu'en 1834-36) et à Rouge-Cloître,

l'abornement ne fut achevé qu'en 1566, théori-

quement car les Administrations forestières ne cessèrent de restaurer et compléter le bornage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et au-delà — particulièrement de 1659 à 1680 — les ventes de la Société Générale entre 1831 et 1836 révélant encore des cas assez ahurissants d'infractions, sans compter ceux qui n'ont jamais été repérés.

Système d'abornement complet restauré au XVII^e ou XVIII^e siècle, toujours en place à Groenendaal (ancienne piste d'entraînement). A gauche, derrière le talus, l'ancien prieuré. A droite, la forêt, domaine ducal. A l'avant-plan, une borne (XVIII^e siècle ?) "dormant" dans le fossé, dont le talus extérieur s'est fortement érodé

© Michel MAZIERIS



Système d'abornement complet illustrant le plan du domaine de Salm-Kyrbourg à Overijse. Il n'est pas appliqué partout, notamment autour des étangs de Groenendaal où n'existent que des bornes, sans talus ni fossé (S. PIERRON, *Hist. ill. de la forêt de S.*, t. I, p. 123.

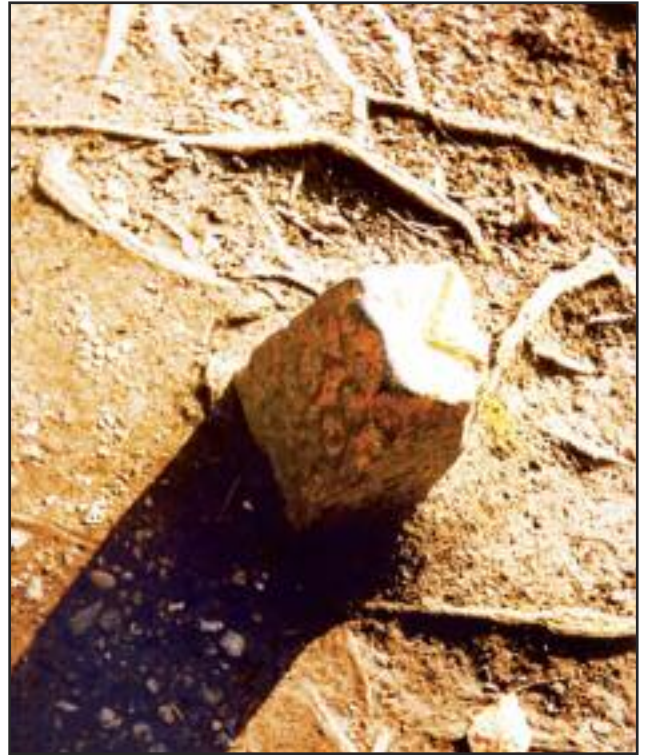


Système d'abornement complet restauré au XVII^e ou XVIII^e siècle, toujours en place à Sept-Fontaines. A gauche, derrière le talus, l'ancien prieuré. A droite, jadis la forêt, aujourd'hui, un parcours de golf...

© Michel MAZIERIS



II.2.2.3. La mise en place du cadastre à partir de 1834 combinée avec le retrait des li- sières de Soignes dû aux ventes massives de la Société Générale résolvent le problème en rendant obsolète ce système d'abornement multiséculaire, dont la plu- part des traces n'ont pas tardé à disparaître au fil des travaux agricoles, puis de l'urbanisation des parcelles vendues par la Générale³⁸. Ce qui ne donne que plus de valeur à ses vestiges, encore abondants car protégés par la forêt autour de Groenendaal et par le caractère rural des abords du domaine TIMBERMAN à Sept-Fontaines. D'autre part, la seule borne numérotée connue — sans doute délimitait-elle une laye d'exploitation — s'enfoncé inexora- blement en bordure de l'étang n° 2 à Rouge-Cloître; il serait dommage qu'elle y disparaisse. En effet, devenus rarissimes depuis l'établissement du cadastre, ces témoins d'un passé révolu méritent d'autant plus d'être protégés que leur préservation ne nuit aux intérêts de personne et s'inscri- rait dans la protection des sites historiques et archéologiques de la forêt.



*Borne numérotée à Rouge-Cloître il y a une trentaine d'années.
Elle n'est quasi plus visible aujourd'hui...
(© Michel MAZIERIS)*

II.2.3. Gestion et exploitation. En 1998, un rapport de Sylvie LEFEBVRE apporte heureusement pour cette période de nombreux compléments, précisions et corrections aux œuvres pionnières de Félix GOBLET D'ALVIELLA et de Sander PIERRON³⁹. Il est hélas resté inédit, ce qui n'ai- dera pas à diffuser ses innombrables apports nouveaux à la connaissance d'une époque troublée, particulièrement décisive pour l'histoire et l'avenir de la forêt.

II.2.3.1. La Heegde. Datée du 23 janvier 1516 — au tout début de son règne effectif, donc — une première ordonnance de Charles Quint exige des coupes de 20 bonniers dans la Heegde pour permettre aux Bruxellois de faire face à la cherté du bois de chauffage, un souci que nous sommes tentés de qualifier de social, mais qui dans le contexte de l'époque a sans doute surtout pour objectif de maintenir le calme au pied de son palais bruxellois.

II.2.3.2. Un bout de hêtraie équienne au XVI^e siècle ? Le même document évoque aussi la présence de grands arbres de plus en plus fauchés par le vent du fait de leur âge vé- nérable sur une centaine d'hectares au Zadelberg (entre La Hulpe et Overijse).

II.2.3.2.1. Une réserve esthétique ? Ils auraient été préservés pour leur beauté par les ducs de Brabant précédents mais, comme les chablis se multiplient,

Charles Quint donne l'ordre de les couper progressivement à raison de 2 bonniers par an mais, en compensation, de laisser continuer à croître les jeunes hêtres déjà grands du Roussart (Waterloo) à Swertenborre (près de Gaillemarde), à Ketelheyde (Overijse), au Diesdelle (Vivier d'Oie) et entre Rouge-Cloître et les Flosses (vallon en amont de la source du ruisseau baignant le prieuré). Ce que Sander PIERRON, administrateur de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, ne peut interpréter que comme le fruit du souci esthétique qui anime encore son secrétaire général, le peintre René STEVENS et tant d'autres esthètes — dont lui-même ! — donnant ainsi à bon compte de nobles précurseurs à son association. Certes, le texte de l'ordonnance précise cette volonté esthétique, mais quels admirateurs seraient séduits par ces géants quasi tous situés à l'autre bout de la forêt, à une époque où les très rares promeneurs ne s'écartaient de toutes façons guère des lisières ? Seuls des chasseurs auraient pu y passer de temps en temps.

II.2.3.2.2. Une réserve de bois d'œuvre, alors ? Derrière cet effet esthétique paraissant assez douteux, en tout cas de portée assez limitée, on pourrait se demander si le véritable but n'est pas de produire du bois d'œuvre dans des zones peu fréquentées par les habitants des villages de lisière. Camoufler sous des prétextes esthétiques le fait de laisser croître les arbres sans attirer l'attention, donc sans être victimes de pâturages ou d'abattages et vols intempestifs, ce pouvait être une manière habile de constituer une discrète réserve — tellement discrète que son existence avait donc été apparemment oubliée...! — jusqu'à ce que beaucoup d'arbres commencent à tomber de vieillesse. Ils devaient donc avoir plus de 150 ans (durée moyenne de vie d'un hêtre sain), soit au fond l'âge normal des réserves maintenues en place dans les coupes en tire-et-aire à la révolution de 80 ans (voir II.1.3.1.).

II.2.3.2.3. Ou une preuve de négligence ? Pourquoi constituer cette réserve si loin du principal marché régional de bois à une époque où les transports sont difficiles faute de routes en dur, de véhicules suspendus et de forces motrices plus puissantes que les lourds chevaux brabançons : c'est surtout le cas en hiver, période du débardage dont les difficultés auraient justifié le pavage progressif du "chemin des Wallons", future chaussée de Waterloo; même la création de drèves — pour la promenade et la chasse — à partir de 1611 ne résoudra pas le problème car celles-ci n'épousent généralement pas le relief. Il paraît plus vraisemblable d'admettre que le peuplement équienne entre Overijse et La Hulpe a tout simplement été oublié car trop éloigné pour être exploité de façon rentable. Quand ils se rappellent au bon souvenir des gestionnaires en se transformant progressivement en chablis, il faut bien trouver une excuse. Voilà qui me rappelle ces élèves négligents qui s'inventent des "problèmes familiaux" comme le décès de leur grand-mère par exemple dans

l'espoir de justifier une absence. A la troisième grand-mère, même un professeur compréhensif doit logiquement s'inquiéter... Un chercheur aussi face à une explication aussi tarabiscotée que ce souci esthétique. Que ces arbres majestueux séduisent des contemporains témoigne certes que ceux qui ont inventé cette fable faisaient preuve de goût, mais le fait que ce souci soit à notre connaissance resté unique sous l'Ancien Régime montre bien qu'il n'a jamais guidé les gestionnaires avant la fin du XIX^e siècle. *Testis ullus, testis nullus* disent les pédants : un témoignage unique n'a aucune valeur car il résulte ou bien d'une erreur — volontaire ou non — ou bien d'un cas exceptionnel. Ce texte témoigne donc du fait que vers 1500 l'existence d'un bouquet de futaie plus ou moins équienne est exceptionnelle, même en Soignes.

II.2.3.3. Le tire-et-aire pratiqué depuis le XV^e siècle au moins (voir II.1.3.1) est maintenu. Mais l'ordonnance de Charles Quint du 12 octobre 1545 double la superficie à exploiter annuellement, de 54 à 100 bonniers, en y incluant toutefois les 20 bonniers de taillis dans la Heegde, dorénavant entourée de fossés et pourvue de deux gardes pour la mettre à l'abri des voleurs et des troupeaux. La Heegde doit donc former une vraie réserve, mais dans un but socio-économique : l'alimentation régulière de Bruxelles en bois de chauffage. En même temps, elle sert de garenne.

II.2.3.3.1. Soignes, source de revenus. Sylvie LEFEBVRE rappelle opportunément que, taillis ou futaie, le but ultime de la gestion de Soignes jusqu'à cette époque est au moins le maintien et même si possible l'accroissement des revenus ducaux. Elle attire l'attention sur la controverse révélée par cette ordonnance du 12 octobre 1545 opposant le maître des forêts et la Chambre des Comptes — qui se considère volontiers comme gardienne de l'intégrité de Soignes — au receveur général et à plusieurs membres du Conseil des Finances, à propos d'un rapport préparatoire daté du 2 octobre. Chaque camp fourbit ses arguments, qui révèlent l'état des connaissances sylvicoles des gestionnaires de la forêt, particulièrement à propos du hêtre pris comme référence par les protagonistes car ce sont "*les principaulx arbres croissans audit bois*": enracinement superficiel, fragilité face à des vents violents, mauvais rejets de souches, lenteur de la régénération naturelle. Des constats très actuels, montrant une excellente connaissance empirique de la forêt, mais sans trouver d'explications scientifiques de ces faiblesses. La controverse s'apaise sur un compromis : tenter une expérience limitée à 3 ou 4 bonniers pour voir comment s'effectuera le rejet de souches.

II.2.3.3.2. Pour conclure sur ce point, ne pas exagérer le rôle des souverains, donc, de Charles Quint en l'occurrence. Les mesures qu'il n'a pas décidées, mais entérinées n'inventent rien : l'abornement comme la gestion de l'exploitation forestière avaient été entamés bien avant lui, quoique sur un mode très

mineur. Si la décision finale dépend toujours — par définition — du souverain, le choix des projets à mettre à l'ordre du jour et leur élaboration émanent de ses fondés de pouvoir, eux-mêmes tributaires d'administrations de plus en plus nombreuses et spécialisées, parfois rivales, avec tous les freins que cette situation peut générer. Constat banal, mais qui doit être rappelé pour briser l'image d'Epinal d'un souverain tout puissant réglant tous les problèmes de ses sujets alors que, plus il est géographiquement distant, plus il dépend de la loyauté de fonctionnaires dont il ne maîtrise même pas toujours la carrière quand elle est protégée par des privilèges, comme c'est le cas en Brabant du fait de la Joyeuse Entrée de 1356. A ne pas perdre de vue pour bien comprendre la gestion de Soignes du XVI^e au XVIII^e siècle... et même après !

II.2.3.4. Les coupes extraordinaires sont en principe interdites par l'empereur car elles dérèglent tout le système du tire-et-aire.

II.2.3.4.1. Après l'abdication Charles Quint (1555), cette vertueuse disposition ne résiste toutefois pas longtemps aux besoins financiers de la Cour : ceux dus à son entretien, à ses fastes et aux dons d'arbres (souvent des bois blancs, mais pas toujours) pour des quantités individuellement modestes, mais émanant de très nombreux ecclésiastiques, particuliers et institutions, une attitude paternaliste traditionnelle mais devenant insupportable en période de crise.

A cela se greffe le coût des conflits politico-religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle : les besoins de l'armée et de l'amirauté — qui apprécie particulièrement la qualité des chênes et des hêtres de Soignes — les dégâts causés par les calvinistes qui se réfugient en forêt où ils allument des feux, sans acheter le bois bien sûr, et ceux des soldats réguliers sillonnant la forêt et ses abords à leur recherche. Tous ces gens déclenchent parfois des incendies, volontairement ou non : par exemple 2000 bonniers partis en fumée sont répertoriés en 1587, plus du quart de la superficie de Soignes ! Les besoins militaires provoquent parfois la suspension des coupes ordinaires, ce qui n'améliore évidemment pas les finances ducales ni la belle régularité du plan de gestion décidé par Charles Quint. Et il y a les effets secondaires : le découragement des gardes devant leur impuissance ouvre la forêt sans contrôle aux riverains, qui y voient l'occasion d'atténuer les dégâts qu'eux-mêmes ont dû subir du fait de la soldatesque. Régulières ou extraordinaires, les coupes sont donc loin d'être la seule cause des dégâts ni même parfois la principale, mais les autres ne sont pas chiffrées. La poule aux œufs d'or se déplume donc sérieusement.

II.2.3.4.2. A l'expiration de la trêve de 12 ans conclue en 1609 entre les Provinces-Unies des Pays-Bas (Nord, dominées par les calvinistes) et les Pays-Bas catholiques (Sud, dominés par l'Espagne à travers les archiducs Albert et Isabelle), la guerre reprend. Momentanément résolu, les mêmes maux réappa-

raissent, compliqués par la spéculation sur les prix du bois. Et les mêmes solutions sont avancées, malgré l'avalanche des rapports de la Chambre des Comptes dénonçant au Conseil des Finances la fausse solution des coupes extraordinaires qui ne font qu'aggraver le problème à long terme sans même le résoudre à court terme. Par exemple les coupes réelles de futaie (régulières et extraordinaires) s'élèvent à 200 bonniers en 1620, à 300 bonniers en 1624 et 1626, au lieu de 80...

Revient alors le projet de 1545 : transformer la forêt en (futaie sur) taillis ! Ce qui nous paraît aujourd'hui aberrant n'est point sot *a priori* à une époque où la consommation bruxelloise de bois de chauffage est importante. De coupe extraordinaire en coupe extraordinaire, de rapport de la Chambre des Comptes en rapport de la Chambre des Comptes éclate la contradiction entre l'objectif purement financier du Conseil des Finances, emmené par le comte DE WARFUSÉE, et le beau rôle de défenseur acharné d'une forêt joyau du monarque que veut se donner la Chambre des Comptes dans l'espoir d'obtenir l'arbitrage favorable de celui-ci. Mais cherchant à faire flèche de tout bois — c'est le cas de le dire ! — celle-ci témoigne parfois d'une certaine ignorance en matière forestière, par exemple quand elle défend la futaie où dominent les hêtres qu'elle présente comme indispensables pour fournir du bois de charpente alors que le chêne convient beaucoup mieux mais est gêné dans sa croissance par l'abondance de hêtres... ! Bref, dix ans après la fin de la trêve, la poule aux œufs d'or ne pond pas assez vite, elle maigrit et se déplume toujours plus : la forêt est toujours en futaie, les finances sont toujours plus qu'à sec et les coupes extraordinaires se poursuivent au point de susciter la colère des marchands, parfois au bord de la ruine à cause de l'afflux important, brusque et imprévisible de grosses quantités de bois sur le marché ! En 1692, la Chambre des Comptes va jusqu'à exiger du gouverneur général des lettres patentes signées par lui pour encore engager de nouvelles coupes extraordinaires !

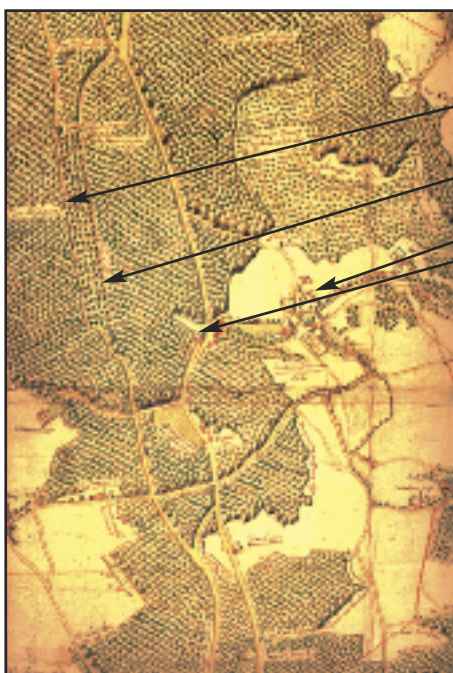
II.2.3.4.3. Le conflit avec les Provinces-Unies à peine apaisé par le traité de Munster (1648), ce sont les guerres de Louis XIV qui prolongent les dévastations des troupes en campagne ou en garnison et la volonté de renforcer (Bruxelles, Anvers) ou de créer (Charleroi) des fortifications qui continuent de ravager la forêt de Soignes. Le fond est atteint avec la nécessité de reconstruire les 4000 maisons détruites par le bombardement de Bruxelles par l'artillerie du maréchal DE VILLEROI du 13 au 15 août 1695. De nouvelles coupes extraordinaires permettent d'y pourvoir — et de profiter de l'envol des prix du bois ! — mais elles encombrant les marchands de bois des branches, branchettes et copeaux produits lors de ces coupes ! Les chênes se font de plus en plus rares, abattre les réserves stériliserait définitivement les possibilités de repeuplement par tire-et-aire et d'ailleurs les abattages répétés perturbent la régénération naturelle, déjà si difficile. En effet, pour ne pas endommager le

reste de la futaie lors de leur chute, ils ne sont abattus qu'un an après celle-ci. Les va-et-vient causés par la coupe, puis par le débardage de ces chênes ne sont pas faits pour faciliter le recru.

II.2.3.4.4. Une solution possible à cette course perpétuelle à l'argent menée par des coupes dépeuplant la forêt ? Des achats de bois à l'étranger sont décidés et le Conseil des Finances reconnaît enfin le 8 juin 1696 — moins d'un an après le bombardement de Bruxelles — qu'il faut limiter les coupes en Soignes. Devenue étique, la poule sera-t-elle sauvée ? Et comment faire pour que ses œufs redeviennent d'or ? C'est le défi à relever au moment où éclate la guerre de succession d'Espagne (1701-1715) peu après le décès du roi Charles II qui embrase une fois de plus l'Europe.

II.2.3.5. Connaissances sylvicoles.

II.2.3.5.1. En général, les forestiers connaissent les faiblesses de Soignes, mais sont bien dépourvus pour en expliquer les raisons. Comment expliquer ce qu'ils appellent la mauvaise qualité des sols à une époque où la chimie ne se dégage que difficilement de l'alchimie ? que faire face à une régénération naturelle lente et souvent insuffisante ? Les entorses à la révolution de 80 ans ne manquent pas, et pas uniquement pour des raisons financières et/ou militaires, souvent aussi pour des raisons sylvicoles : à quoi bon laisser croître des peuplements chétifs ? Comment faire pour éviter la surexploitation des cantons proches de Bruxelles, où la demande est forte, et la sous-exploitation de ceux qui, trop éloignés, entraînent des coûts de transport disproportionnés par rapport au revenu qu'ils peuvent procurer ? Quel équilibre trouver entre les peuplements de qualité et ceux sans intérêt pour l'homme, mais appréciés par la sauvagine et donc utiles en vue des chasses princières et en général de la venaison ducale ?



Sur cette carte de l'abornement de la seigneurie de Carloo (St-Job) en 1650 au lieu-dit Mijlsteen, on voit la drève de Lorraine ainsi que le Vivier d'Oie (Bibl. Royale, Cab. man., II 3260 B)

II.2.3.5.2. Une tentative d'innovation : des plantations ! Comme toujours, l'ampleur de la crise et, dans ce cas-ci, sa durée (un siècle et demi !) finissent par susciter les innovations, puisque de toutes façons les vieilles recettes ne fonctionnent plus, et par briser des tabous qui peuvent se justifier à l'origine. C'est donc bien avant 1706 — comme l'affirme l'historiographie traditionnelle — mais dès 1622 que se développe l'idée de repeuplements artificiels; la crainte des coûts de plantation fait cependant plutôt opter pour des expériences de semis manuels. Certaines réussissent bien, comme dans la Heegde en 1628, près du lieu-dit Mijlsteen

(avenue de Lorraine actuelle). Se heurtant aux mêmes problèmes de compaction du sol que les semis naturels, ils n'apparaîtront cependant comme vraiment rentables que les années de forte production de graines, ce qui compense par l'étendue des semis le coût de la main-d'œuvre, heureusement peu qualifiée. Ce qui n'est pas le cas pour les plantations : l'extraction des arbrisseaux sans détériorer leurs racines, leur protection notamment contre le gel ou le soleil pendant leur transport (lent et donc coûteux), les soins lors de la plantation et plus encore la protection des jeunes plants contre la faune sauvage, mais aussi le bétail présent en forêt, légalement ou non.

Une nouvelle tentative de plantations commence en 1706, mais elle ne tarde pas à être interrompue. Elle est suspendue dès 1709, les ouvriers travaillant au ralenti pour prolonger leur temps d'embauche dans l'espoir d'améliorer un peu leur ordinaire tout en se fatiguant moins. Furieux d'être tenu en marge de l'opération par la Chambre des Comptes, le receveur général RUBENS DE RAMAY refuse de les payer, ceux-ci menaçant dès lors de faire grève...⁴⁰

II.2.3.5.3. Les essences d'arbres. Selon un avis de la Chambre des Comptes daté du 29 novembre 1650, le hêtre est présent partout, il est devenu l'essence dominante, notamment par la rectitude de son tronc déjà et sa qualité est réputée pour de multiples usages autres que la construction, où le chêne — volontiers décrit comme chétif, rabougri... — reste indispensable. Le plus abondant après le hêtre, le charme est tellement donné à des particuliers et ecclésiastiques qu'il commence à manquer vers 1660. Apprécies pour la rapidité de leur croissance et leur facilité de reproduction, les bois blancs (bouleau et tremble surtout) sont accusés par les uns de freiner la croissance des jeunes hêtres qu'ils priveraient d'air et de soleil, mais vantés par d'autres de les protéger dans les premières années de leur existence. Utiles comme bois de chauffage et pour l'entretien des chemins et des palissades, eux aussi viennent à manquer au fil du siècle. Frêne et orme sont rares, de même que les fruitiers. Quant à l'aulne, il existe mais est impossible à quantifier car il attire peu l'attention des contemporains vu sa faible utilité pour l'homme.

II.2.3.5.4. Prenant conscience de la nécessité d'avoir des connaissances sylvicoles — que ses membres ne maîtrisent pas toujours, comme on vient de le voir — la Chambre des Comptes prend de plus en plus souvent l'avis non seulement du receveur général, mais aussi du maître des forêts, de son lieutenant et même du porte-croc. Leurs avis sont parfois reproduits textuellement dans ses avis au Conseil des Finances. C'est ainsi que dès le début du XVII^e siècle, la Chambre encourage les éclaircies pour aérer la croissance des beaux spécimens ainsi que les élagages, notamment des hêtres pour éviter qu'ils étouffent les chênes, indispensables à la construction, toujours de grand appétit en forêt péri-urbaine surtout quand s'y ajoute à travers ses gouverneurs généraux le

prestige du souverain, dont les palais et châteaux (Bruxelles, Boitsfort, Tervuren) ne sont jamais assez grands ni assez beaux.

II.2.3.5.5. La difficulté d'établir et d'appliquer des plans de gestion par définition à long terme dans des situations mouvantes à court terme éclate dans les fluctuations de la demande de bois, liées aux besoins de la population, mais aussi à la localisation des coupes — beaucoup plus rentables quand elles sont proches du marché bruxellois — dans les coupes extraordinaires pour couvrir les dépenses d'une Cour toujours plus nécessiteuse et enfin les impondérables politico-militaires qui non seulement entraînent des dépenses supplémentaires, mais qui provoquent dégâts et pillages évidemment non recensés dans les comptes des coupes alors qu'il s'agit pourtant de coupes d'autant plus dommageables qu'elles sont anarchiques. Constater que le rythme des coupes ordinaires est *grosso modo* respecté n'a dès lors aucun intérêt, puisque ce sont les coupes extraordinaires et anarchiques et les pillages qui entraînent la dévastation croissante de la forêt. Le détail des coupes effectivement réalisées établi par le Conseil des Finances pour la période de 1587 à 1737 est d'ailleurs éloquent à cet égard : elles varient de 0 à 300 bonniers selon les années ! C'est dire que le plan de gestion des coupes de 1545 résulte d'excellentes intentions, mais qu'il n'est nullement respecté dans la pratique parce que le meilleur plan du monde ne peut prévoir tous les facteurs de perturbation à venir et qu'il ne peut être considéré que comme un guide de l'action, non comme un impératif sans appel.

Chapitre II.3. Sous les Habsbourg d'Autriche

(XVIII^e siècle)

Consécutives à la mort sans descendance du roi Charles II, la guerre de succession d'Espagne (1701-1713) clôt par un feu d'artifice le cycle infernal des guerres qui ravagent notre pays, et Soignes en particulier. Hirsute et déplumée, la poule aux œufs d'or survit à toutes ces épreuves, mais son état est pitoyable. Heureusement pour elle, hormis les combats de la guerre de succession d'Autriche se déroulant sur notre sol — essentiellement en 1746 — (1745-1748), la forêt vivra une paix de 80 ans ouvrant enfin la porte à une restauration durable, notamment du point de vue financier. Encore faut-il déterminer comment.

II.3.1. L'affermage de la forêt de Soignes.

II.3.1.1. Déjà lancée en 1686, l'idée d'affermage pour six ans à des particuliers l'exploitation des propriétés domaniales brabançonnaises se heurte alors à l'opposition des gestionnaires forestiers, qui craignent que l'attrait du profit guidant les concessionnaires éventuels achève de ruiner la forêt.

II.3.1.2. Refaisant néanmoins surface, le projet est appliqué en 1726 lors de la cession de la gestion à des financiers privés. Confirmant ces craintes 40 ans plus tard, l'expérience est si désastreuse qu'elle n'est pas prolongée avec des particuliers, mais bien avec les principaux créanciers : les Etats de Brabant.

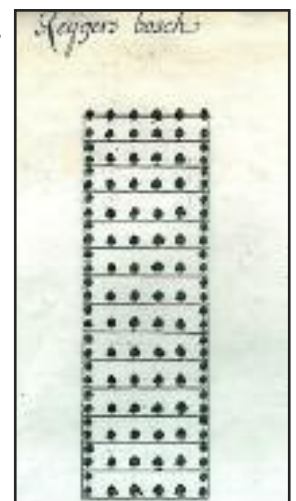
II.3.1.3. Conclue le 27 juin 1736 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1737, l'hypothèque ne cesse qu'au 1^{er} janvier 1778, la confiscation des biens des jésuites (1773) fournissant les fonds permettant d'y mettre fin. Les conflits de compétence avec les Etats truffent évidemment les archives de la période et compliquent donc la tâche des autorités forestières traditionnelles, sans la paralyser pour autant. En particulier — et c'est essentiel — le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes continuent à administrer les bois et forêts pour conserver le capital de connaissances accumulées depuis des siècles.⁴¹

II.3.2. Les plantations ont repris depuis longtemps en 1778 quand s'éteint l'hypothèque.

II.3.2.1. Le 28 novembre 1727 déjà, la gouverneure générale Marie-Elisabeth ordonne la reprise des plantations, plusieurs fois répétées au fil des ans.⁴²

II.3.2.2. Résineux. En outre, des expériences d'introduction d'es-

Plantation de pieds corniers pour délimiter les coupes, ici au Reygersbosch (au-dessus de Trois-Fontaines) en 1736 (AGR, Cons. Fin., 1618)



sences nouvelles — des résineux par exemple — sont tentées dès 1736. Les parcelles vendues par la Société Générale entre 1831 et 1836 contiennent souvent des résineux, un peu partout dans la forêt, ce qui suggère que cette politique a dû être poursuivie par les gestionnaires au fil du XVIII^e siècle. Vers 1820, la *Notice sur la forêt de Soignes* évoquée en détail plus loin (III.1.5.4.) signale des semis de pins sur les terrains arides “*depuis plusieurs années*”, ce qui n’est pas très précis, mais qui confirme quand même cette hypothèse⁴³.

II.3.2.3. Projets de réorganisation administrative. L’interférence des Etats de Brabant dans la gestion de Soignes pousse le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes à des velléités de réorganisation complète du service forestier, en 1737 et 1752 en particulier, mais sans suites notables⁴⁴.

II.3.3. L’intervention de DE L’ESCAILLE et sa personnalité

Mais ce n’est qu’avec la désignation de Jean Charles Théodore DE L’ESCAILLE comme lieutenant forestier le 16 mai 1770 après examen de quatre candidatures par le Conseil des Finances que ces velléités se traduisent profondément dans la réglementation et sur le terrain. Les événements se succèdent dès lors à un rythme de plus en plus échevelé, ce qui fera naître des affirmations d’autant plus réductrices que la plupart négligent leur chronologie, alors qu’elle est essentielle; il importe donc d’inscrire son action dans celle-ci.

II.3.3.1. Une historiographie perturbée. La querelle de bac à sable évoquée au début de cette étude explique pourquoi Sander PIERRON est resté aussi évasif que possible sur le sujet déjà brillamment traité avant lui par le comte Félix GOBLET D’ALVIELLA, dont les analyses comportent cependant aussi des erreurs dues à sa négligence envers la chronologie des événements. Pour ne pas devoir se référer à celui-ci, PIERRON évacue les quinze premières années de la carrière de DE L’ESCAILLE en Soignes — les plus fécondes comme on va le voir ! — et il noie la fin de celle-ci dans les détails exclusivement à charge du lieutenant forestier. Son livre étant traditionnellement LA référence des profanes en matière d’histoire de Soignes, il occulte les apports originaux pour leur temps de GOBLET D’ALVIELLA : la malédiction du “Sylvain” le poursuivra-t-elle jusqu’à la fin des temps ?

II.3.3.2. Dans le contexte actuel, la dernière légende en date fait de DE L’ESCAILLE le missionnaire de la “*belle nature*” face à ce vilain massacreur de biodiversité végétale et animale que serait ZINNER. A chaque époque, les acteurs des controverses en cours cherchent paradoxalement des antécédents à leurs thèses qu’ils aiment pourtant souvent présenter comme novatrices. Faut-il rappeler que la réalité est généralement plus nuancée que les caricatures qu’on en dessine ensuite pour les besoins de la cause que l’on défend...? La carrière forestière de DE L’ESCAILLE y pourvoit assurément.

II.3.3.3. Un spécialiste consciencieux campé sur une forte personnalité : gentilhomme dont l'ascendance remonte à 1286, licencié en droit, avocat au Conseil de Brabant, fils d'un conseiller à la Chambre des Comptes avec lequel il a beaucoup circulé en forêt, le nouveau lieutenant forestier connaît son sujet et en est conscient. Il effectue scrupuleusement les 100 jours de tournée annuelle en forêt (2 par semaine) figurant dans ses instructions, multiplie les rapports détaillés préconisant ses solutions originales aux problèmes qu'il constate, ce qui lui vaut les éloges de toutes les autorités supérieures (Conseil des Finances et Chambre des Comptes, ainsi que les Etats de Brabant jusqu'à la fin de 1777).

II.3.3.4. Pourtant, il n'exerce ses fonctions qu'en survivance de son prédécesseur, Jean Joseph DU BOIS DE FIENNES. La survivance est un usage permettant au titulaire d'un office de proposer aux autorités compétentes un successeur qui, moyennant finances, obtiendra la place, exerçant gratuitement la fonction jusqu'au décès de ce titulaire, en l'occurrence le 28 mai 1779 (une sorte de viager, de retraite payée indirectement à son prédécesseur par le futur titulaire d'une fonction).

Certes, DE L'ESCAILLE ne tarde pas à déborder des limites originelles de sa fonction — remplacer le maître des forêts le cas échéant — mais plusieurs de ses prédécesseurs en avaient fait autant, au point que, théoriquement soumis à ce “wautmaître”, le lieutenant est devenu pratiquement son homologue au fil du temps ! Or, septuagénaire, le maître des forêts en charge — Jean Joseph Hyacinthe DE BEUGHEM DE CAPELLE — parvient à transmettre celle-ci en 1772 à son fils Antoine DE BEUGHEM D'HEMBEECK, lui aussi par survivance, alors que DE L'ESCAILLE est candidat ! Voilà la cognée de guerre déterrée...!

II.3.3.5. Une régionalisation avant la lettre. Loin de décourager le lieutenant forestier, cet échec le galvanise : cumulant les deux charges pour la première fois depuis le XV^e siècle, il obtient de succéder par une survivance qui ne sera que de quelques mois au gruyer-lieutenant grand veneur DE TASSILONE DE TERLINDEN avant de le remplacer définitivement le 10 mars 1774. Arguant alors qu'il ne peut surveiller dans ses deux fonctions toute la forêt vu son étendue, il obtient la même année la répartition de la forêt en trois secteurs de repeuplement : le receveur général du côté de Bruxelles, le maître des forêts du côté de Tervuren et lui-même du côté de Rhode et Waterloo. Son but est clairement de démontrer sur le terrain qui lui est imparti la validité et la supériorité de ses méthodes sur celles traditionnelles — pour ne pas dire surannées... — de ses “collègues”. Il se hisse ainsi aussi officiellement au même niveau que ses supérieurs théoriques, mais il ne peut plus dès lors intervenir dans leur secteur respectif... Le Conseil des Finances, lui, espère susciter par cette régionalisation avant la lettre une émulation profitable... Il suscite surtout l'exacerbation des jalousies naissantes devant cet hyperactivisme déchainé.

II.3.3.6. Les premières opérations, qui resteront des constantes de son action : re-

peuplements, plantations et pépinières. Fruits de ses nombreuses tournées en forêt, rédigés avec le zèle combiné du débutant et du missionnaire, doublé de l'impatience de l'ambitieux, les premiers rapports de DE L'ESCAILLE écrits en général à la fin du printemps, proposent de compléter la futaie sur taillis de la Heegde (trembles, saules, charmes, hêtres, chênes, bouleaux et quelques souches d'aulnes), en réintroduisant cette dernière essence, dont la faune n'apprécie pas l'écorce amère, et en y multipliant les bouleaux dont l'essai sur quelques bonniers au Fort Jaquot (*sic* !) en 1773 a réussi, qui n'est pas trop prisé de la faune non plus et qui se reproduit facilement, spontanément. Il préconise aussi d'y planter des ormes et des frênes, devenus fort rares alors qu'ils sont utiles au charronnage. La partie de la Heegde la plus dévastée est convertie en terres agricoles louées. Dans l'autre partie non dérodée et très giboyeuse, DE L'ESCAILLE récupèrera plus tard les palissades de l'enclos créé par Charles de Lorraine qui aimait y chasser; le projet est mis en chantier dès octobre 1780, donc juste avant la mort du gouverneur, dans le but de créer une vaste garenne de 400 bonniers, de manière à écarter du reste de la forêt la chasse dévastatrice des jeunes peuplements.

11.3.3.7. Il entreprend la restauration de l'abornement pour éviter les empiètements des riverains, telle cette veuve THOMAS qui a fait construire un bâtiment par-dessus des bornes pour les masquer et arrondir ainsi plus facilement sa propriété ! Dans la même optique de protection du territoire de Soignes, chaque fois que l'occasion se présente, il pousse systématiquement au rachat d'enclaves de propriétés privées en forêt accumulées au fil du temps : une politique qui avait été sporadiquement suivie déjà avant lui.

11.3.3.8. Pour repeupler les "vagues" et les bruyères du reste de la forêt, il développe un programme de pépinières, qu'il a déjà entamé à Vleurgat en mars 1772, avant même le premier de ses rapports. Comme il n'y a pas de pépinières à proximité de tous les "vagues" (Flos et Epelaer, par exemple), il propose de semer des faines, qui seront récoltées la première année là où elles seront abondantes et plongées dans l'eau pour séparer le bon grain de l'ivraie qui surnagerait.

Loin d'être hostile au hêtre, qu'il décrit comme l'essence dominante de la forêt, DE L'ESCAILLE recense ses multiples usages dans un rapport de 1776, il fait venir des ouvriers du comté de Salm, dans le duché de Luxembourg, pour expérimenter en Soignes les techniques qu'ils emploient dans ce comté. La comparaison du hêtre de Soignes avec celui des bois de la Marlagne (Namur) est flatteuse. On en vend même à Ostende le 16 mars 1780.

11.3.3.9. Bien conscient du coût de ses propositions, il fait miroiter les rentrées que l'application de celles-ci ne tarderait pas à apporter et qui compenseraient ces coûts et au-delà. On comprend donc les éloges du Conseil des Finances, de la Chambre des Comptes et des Etats de Brabant — tant que ceux-ci sont concessionnaires de la gestion de Soignes — mais aussi les... "réticences" du maître des forêts DE BEUGHEM

et plus encore de son cousin germain le receveur de Brabant D'HANOSSET, tous deux effarés de l'activisme du lieutenant qui leur fait ombrage et de l'aventurisme coûteux de ce qu'il propose.

11.3.3.10. Des herbes de plus en plus toxiques : le sujet qui les fâche d'emblée et qui empoisonnera de manière récurrente leurs relations jusqu'au bout est le problème des herbes qui ne tardent pas à croître sur les terrains dénudés après l'abattage. Les trois officiers sont bien d'accord sur la nécessité de les éliminer pour permettre aux glands et faines tombant des baliveaux d'atteindre le sol et de ne pas être étouffés par elles au cas où ils l'auraient atteint malgré tout, mais les "collègues" de DE L'ESCAILLE veulent faire disparaître ces herbes en continuant d'autoriser la pratique traditionnelle de la coupe par les riverains pour nourrir leurs bestiaux; une pratique qui, comme l'ensemble des droits d'usage d'ailleurs, ouvre aux yeux de DE L'ESCAILLE trop de possibilités d'infractions par cette foule qui envahit la forêt au moment des coupes d'herbes — la limitation à une personne par famille étant loin d'être respectée — et qui élimine en même temps que les herbes les plus précoces des jeunes pousses de charmes, de hêtres et de chênes. De même, le pâturage dans des coupes de 15 à 25



ans sacrifie des jeunes pousses qui n'ont pu être transplantées à temps car encore trop fragiles.

La coupe d'herbe en forêt n'avait pas disparu en Soignes il y a un siècle (carte postale vers 1905)

Développant ces arguments, le lieutenant forestier, lui, préconise de laisser pousser ces herbes car dès la deuxième année après la coupe se multiplient les saules et les trembles, suivis la quatrième par des bouleaux qui abritent les pousses naissantes de charmes, hêtres et chênes en attendant que celles-ci les étouffent à leur tour au fur et à mesure de leur croissance à partir de la cinquième. Il célèbre la réussite de semis naturels grâce à cette interdiction de coupe, qui réduit donc les dépenses de repeuplement. De toute son action initiale, c'est bien la seule qui peut coller à DE L'ESCAILLE l'étiquette de chantre de la "belle nature" qu'on lui attribue abusivement de nos jours pour en faire l'initiateur des politiques actuelles de diversification des essences. Son irréductible ennemi le conseiller à la Chambre des Comptes BARRET l'accuse d'ailleurs de planter inconsidérément...

11.3.3.11. Le premier forestier scientifique : l'empirisme traditionnel de la gestion de Soignes — comme des autres bois et forêts d'ailleurs — se teinte chez DE L'ESCAILLE d'un début d'esprit scientifique : il ne se contente pas d'observer et de tenter des essais, il veut comprendre et tirer des conclusions pratiques de ses conclusions. Il se réfère donc aux premiers traités de sylviculture, ceux de Henri Louis DUHAMEL DU MONCEAU, le *Manuel forestier et portatif* de GUIOT qu'il fera utiliser par les forestiers de Soignes. Dès 1778, il est même envoyé par les autorités supérieures pour conseiller le directeur des plantations de Binche ! Il se montre aussi soucieux de vérifier l'adaptation des arbres à la nature des sols.

Couverture du Manuel forestier et portatif de GUIOT (coll. privée)

© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, 2009, p. 56)



11.3.3.12. Aucun intérêt pour les essences exotiques, en revanche, alors qu'il se développait chez les grands seigneurs passionnés par la gestion de leurs domaines : les DE LIGNE, D'ARENBERG, DE CROÏ. On ne saura jamais s'il ne s'en serait pas inspiré dans la suite de sa carrière si celle-ci n'avait pas été prématurément abrégée.

11.3.3.13. La jointe des bois : à partir de 1784, les tensions entre officiers forestiers nées du problème de la coupe des herbes, mais surtout des craintes du maître des forêts et plus encore du receveur général devant l'activisme de DE L'ESCAILLE s'exacerbent de plus en plus. Tout devient objet de frictions entre eux. Celles-ci rejouent sur les gardes, dont les plus anciens soutiennent le receveur D'HANNOSSET et le maître des forêts DE BEUGHEM tandis que les plus dynamiques soutiennent au contraire DE L'ESCAILLE qui les a fait désigner..., alors qu'il s'agit pourtant en principe d'une compétence de ses deux "supérieurs" hiérarchiques devenus ses rivaux !

11.3.3.13.1. Quelque peu dépassé par les événements et lui-même gangrené par ces querelles auxquelles la plupart de ses membres ne comprennent sans doute pas grand-chose, le Conseil des Finances crée alors en décembre 1785 une jointe (commission spéciale) formée de deux membres de la Chambre des Comptes spécialisés dans les questions forestières — l'auditeur DUCHESNE, chaud partisan du lieutenant forestier, et BARRET, son adversaire acharné, membre de la même Chambre — et de deux de ses propres membres manifestement plus "au parfum" des questions forestières que leurs collègues — GILBERT et LIMPENS — qui auront ainsi des avis argumentés et contradictoires leur permettant de prendre des décisions bien étayées. Et ces décisions seront généralement favorables à DE L'ESCAILLE et très novatrices : allocation à celui-ci d'un budget de plantation équivalant à celui des deux autres officiers réunis, le bilan

des résultats que chacun a obtenu jusque là étant très favorable au lieutenant forestier, mais témoignant aussi d'un déficit criant de jeunes plants — environ 6 millions ! — face à la persistance et à l'ampleur des "vagues" restant à repeupler malgré ces efforts. Pour éviter les coûts qu'engendrerait le recours aux pépinières privées, la jointe ordonne la multiplication des pépinières gérées directement par les officiers.

II.3.3.13.2. La nécessité de surveiller ces pépinières, surtout lorsqu'elles sont proches de lieux habités, va susciter un ambitieux programme de création de maisons forestières, chaque fois que c'est possible en récupérant des bâtiments des prieurés supprimés par Joseph II (Rouge-Cloître, Groenendaal, Val-Duchesse, Tervuren) ou la prison désaffectée de Trois-Fontaines, de manière à réduire les frais au minimum. Là où il n'y a pas de bâtiments à récupérer, il faut bien en faire construire, mais toujours dans le même souci, en récupérant les matériaux des "granges" où sont jusque là entreposés les toiles et filets destinés aux chasses à courre, devenus évidemment inutiles lorsque celles-ci sont concentrées dans la Heegde, enclose comme on vient de le voir (II.2.3.3.). Un plan de maison-modèle est dressé dès mai 1786, les travaux commencent au début de l'été, tout est terminé en décembre : comme toujours avec DE L'ESCAILLE, quand il a décidé quelque chose, il faut que ça roule !



*Petite Espinette. La plus ancienne maison forestière de l'Etat conservée (1786) — avant sa modernisation — construite à l'initiative de DE L'ESCAILLE
(© Michel MAZIER)*

II.3.3.13.3. Sentant qu'il a le vent en poupe, celui-ci parvient même à faire assimiler aux forestiers ses 35 gardes de la gruerie. Fort de ce personnel nombreux et entièrement dévoué à sa cause, il organise de véritables descentes dans les secteurs des deux autres officiers dans l'espoir de convaincre de malversations les subordonnés de ceux-ci afin de les poursuivre en justice et de ruiner ainsi le crédit de leurs supérieurs. Des bagarres éclatent plusieurs fois, avec des blessés, sans aller néanmoins jusqu'à mort d'homme par l'emploi des armes de service, mais de peu... ! Le climat devient franchement insupportable; DE L'ESCAILLE va jusqu'à payer le juriste J. DENECK pour élaborer un nouveau *Keurboek* qui lui donnerait raison, mais qui ne sera pas achevé avant que les querelles entre officiers, puis les troubles n'enterrent le projet.

II.3.4. L'intervention de ZINNER

La frénésie réformatrice de Joseph II contre les freins à son autorité que constituent le contenu et la diversité des privilèges des institutions des “Pays-Bas” lui fait supprimer le 1^{er} janvier 1787 les Conseils collatéraux, y compris le Conseil des Finances et donc aussi la jointe chargée de la forêt de Soignes à peine âgée d’un an, mais ceux-ci continuent à fonctionner pendant quelques mois, le temps d’organiser leur remplacement effectif. Il crée à la place un Conseil de Gouvernement Général des Pays-Bas (autrichiens). La Joyeuse Entrée qu’on tente de lui opposer en Brabant est évidemment balayée dans la foulée.

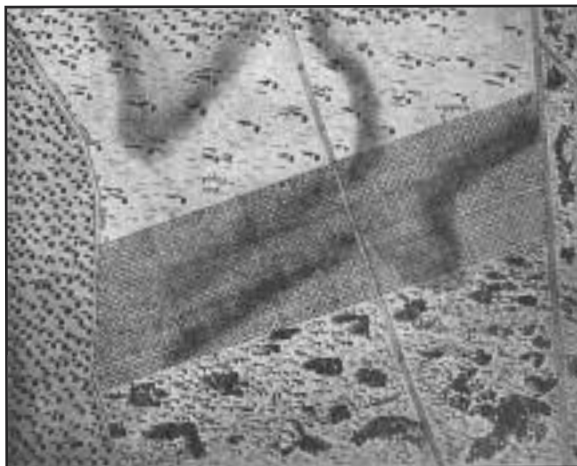
II.3.4.1. Pendant cette période de transition, la jointe propose une solution originale pour sortir de l’impasse créée par les querelles des officiers forestiers. Face à l’ampleur des plantations à réaliser, perturbées par ces querelles, elle propose de créer un nouveau poste, dont le titulaire travaillerait au repeuplement dans chacun des trois secteurs répartis entre les officiers (voir I 1.3.3.3.). “*Jardinier*” — terme qu’il est tentant de traduire par le terme actuel ‘pépiniériste’ — “*quiescent*” (en chômage technique), Joachim ZINNER sera l’homme providentiel désigné pour exercer la fonction de “*directeur des pépinières, semis, plantis et repeuplement*” de la forêt de Soignes.

II.3.4.2. Personnalité et références de ZINNER : “*Un homme de terrain, pas un penseur*” comme le définit très bien sa biographe Edith BEETZ”. Bien qu’arrivé très jeune à Bruxelles, il est né autrichien et ne pourrait donc occuper d’emploi officiel en Brabant, n’y étant pas né, si la Joyeuse Entrée était rétablie. Une fonction nouvelle, donc non prévue par quelque privilège anachronique que ce soit, s’impose, une fonction sur laquelle les autorités auraient donc facilement prise. En outre, Le Conseil des Finances, puis le Conseil de Gouvernement Général, et la Chambre des Comptes auront donc sur le terrain un homme dévoué et compétent en matière botanique, qui ne pourra que leur obéir puisqu’ils pourront le révoquer au moindre écart et quelle que soit l’évolution du contexte politique dont nous savons aujourd’hui qu’il finira par rétablir les privilèges — dont la Joyeuse Entrée — trois ans plus tard. Le respect apparent de la légalité est sauf; quant aux trois officiers, ils seront court-circuités entre les deux institutions et cet intrus qui appliquera directement les instructions de celles-ci. La jointe propose donc ZINNER au Conseil de Gouvernement Général le 29 mars. Celui-ci le nomme le 31 et la jointe lui fournit ses instructions le 2 avril. La jointe sera remplacée par un commissaire, et c’est DUCHESNE — le supporter acharné de DE L’ESCAILLE — qui sera nommé à ce poste.⁴⁵

II.3.4.3. Ouf, a-t-on dû se dire dans les hautes sphères administratives : les problèmes de la forêt de Soignes sont donc enfin résolus ! D’une part, le Conseil de Gouvernement Général peut être rassuré : voilà sur le terrain ZINNER, un fonctionnaire qualifié, dont l’habileté professionnelle, le respect de la hiérarchie et des ordres ont fait leurs preuves lors de l’aménagement de la Warande — l’ancienne garenne du palais ducal

— en parc de Bruxelles et auquel toute ambition de promotion est exclue même en cas de rétablissement de la Joyeuse Entrée puisqu'il n'est pas brabançon; et DE L'ESCAILLE aussi, puisqu'il peut compter sur DUCHESNE pour continuer à défendre sa cause.

II.3.4.4. C'est sans compter avec la fougue de don Quichotte DE L'ESCAILLE qui — sûr de son bon droit, de ses capacités et de l'appui de DUCHESNE d'une part et de "ses" gardes de l'autre — se met à bombarder les autorités de rapports accablants pour sa collection d'adversaires, à laquelle il ne tarde évidemment pas à ajouter au premier rang ZINNER, avec qui il est pourtant censé collaborer. Celui-ci pratique les coupes à blanc intégrales dans les "vagues" et les bruyères pour y planter systématiquement du hêtre — éventuellement des chênes voire des charmes, mais pas ces essences multiples préconisées par DE L'ESCAILLE — soit en ligne, soit en quinconce sur des parcelles de plusieurs dizaines d'hectares. C'est à ce moment-là — à ce moment-là seulement — que le lieutenant forestier entonne ses hymnes vantant la "belle nature" qu'il faudrait laisser agir au lieu de la mépriser comme le veut cet incapable ZINNER, qui le lui rend bien en ironisant dans un rapport du 22 octobre 1788 sur le fait qu'au Wandelle (un des cantons de la forêt gérés par le lieutenant forestier) : "*inutilement a-t-on attendu ici les belles productions de la nature*" ! Argument purement polémique, donc, démenti par les projets et réalisations antérieurs de DE L'ESCAILLE.



A gauche, le plan de ZINNER en vue de la première plantation effectuée selon son système en bordure de la chaussée de Waterloo, dans le secteur de DE L'ESCAILLE.

L'original ayant été mal reclassé aux AGR après une exposition, il a fallu se rabattre sur la mauvaise copie publiée dans l'Histoire illustrée de la forêt de Soignes de Sander PIERRON (t. II, p. 97)

A droite, détail d'un des nombreux plans de repeuplement établis par ZINNER

(AGR, Cons. de Gouv. Gén., 1092).



On y trouve une plantation régulière le long de la chaussée de Tervuren (en-dessous) et juste au-dessus une pépinière dominant le vallon des Flosses où coule le ruiseau de Rouge-Cloître.

L'existence de celle-ci pourrait expliquer la présence des terrasses dominant l'actuel étang n° 2.

© Ed. Mardaga, La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir, 2009, p. 57)

II.3.4.5. Le système de ZINNER :

II.3.4.5.1. Il paraît simple et rationnel : on coupe tout ce qui dépasse le sol et on replante en ligne ou en quinconce, donc en économisant l'espace au maximum : à 2,80 m de distance d'abord — jusqu'à 4,50 m même au quinconce de Tervuren ! — 1,50 à 1,80 m après la reprise des restes de Soignes par l'Etat en 1843 pour revenir à 2 m après l'abandon du tire-et-aire⁴⁶.

II.3.4.5.2. Ce système ne peut que plaire aux autorités supérieures car il s'inscrit

dans l'esprit rationaliste des Lumières, dans l'utilitarisme alors en vogue et dans la volonté d'une plus grande maîtrise de l'homme sur la nature qui s'affirme au fil du XVIII^e siècle, sans s'encombrer de considérations sylvicoles qui leur échappent le plus souvent. Comme le fera remarquer Ulysse LIÉNARD, ingénieur principal des Eaux et Forêts du Brabant en 1975, c'est la "*notion statique et perfectionniste des créateurs des majestueux parcs et jardins à la française des XVII^e et XVIII^e siècles*" alors que DE L'ESCAILLE pressent "*la conception moderne de la dynamique naturelle des forêts*"⁴⁷.

II.3.4.5.3. ZINNER est aussi un précurseur. En effet, la hêtraie équienne se généralise assez rapidement dans toute l'Europe occidentale à cette époque sous l'impulsion des sylviculteurs allemands Georg Ludwig HARTIG et Heinrich COTTA, relayés ensuite en France par Jacques Joseph et Henri BAUDRILLART, Bernard LORENTZ et Adolphe PARADE⁴⁸. Selon le docteur BEIL, garde général de la ville libre de Francfort à la fin du XIX^e siècle qui a recueilli les souvenirs d'un vieux forestier, HARTIG aurait reconnu avoir lui-même puisé en Soignes l'idée de la hêtraie équienne, que lui pratiquait néanmoins par réensemencement naturel. ZINNER peut donc être considéré comme un précurseur de ce qu'on appelle depuis lors 'méthode allemande'⁴⁹.

II.3.4.5.4. C'est sans doute la simplicité et la rationalité du système de ZINNER qui explique pourquoi le commissaire DUCHESNE — trop fervent partisan de DE L'ESCAILLE — est lui-même remplacé le 13 mars 1788 par le membre du Conseil de Gouvernement Général RANSONNET, qui ne tarde pas à prendre le parti des deux autres officiers et de ZINNER : la coupe des incartades de DE L'ESCAILLE devait être pleine. Comble du désaveu : la première application du système de celui-là a lieu dans le secteur de celui-ci, qui s'absente de plus en plus des réunions du Comité des Forêts créé par le Conseil de Gouvernement Général et demande à être déchargé de toutes ses fonctions le 18 mars 1789. Le 10 juin, il lui est interdit d'encore effectuer des travaux en forêt : ce qu'on appelle en jargon administratif moderne une "*mesure d'ordre intérieur dans l'intérêt du service*". Il conserve cependant son titre et sa rétribution en vertu d'une Joyeuse Entrée certes abrogée, mais dont il a dû paraître prudent de tenir compte dans les remous suscités par cette abrogation, qui finiront par déclencher la "révolution" dite brabançonne à la fin de cette année 1789. Les meneurs de celle-ci la rétablissent d'ailleurs dès qu'ils chassent les troupes autrichiennes.⁵⁰

II.3.4.5.5. Epilogue de la querelle : il faut donc deux ans pour neutraliser le coriace DE L'ESCAILLE, l'aristocrate éclairé mais négligeant les problèmes sociaux posés par ses réformes — sans doute parce qu'il les ignore — en particulier la suppression de la coupe d'herbes qui prive les pauvres d'une ressource im-

portante pour les quelques bêtes qu'ils possèdent. Après la révolution brabançonne, où l'attitude de ZINNER a paru équivoque à certains, les règlements de compte se multiplient, surtout entre lui et DE L'ESCAILLE, certes privé de ses attributions, mais toujours pas de son poste, qui lui restera garanti par la Joyeuse Entrée. Mais le rapport de forces s'est inversé et ZINNER apparaît dès 1791 au moins comme le seul maître de la régénération de la forêt⁵¹.

Ce conflit dans l'administration forestière est au fond le reflet des tensions opposant au niveau supérieur les tenants de l'Ancien Régime (le maître des forêts DE BEUGHEM et surtout le receveur général RANSONNET) et les réformateurs éclairés de ce système suranné (DE L'ESCAILLE et son protecteur DUCHESNE) qui y sont pourtant encore trop impliqués pour chercher à le transformer. Profitant de ces dissensions entre les puissants, le plébéien ZINNER fait table rase de la gestion traditionnelle de Soignes et en instaure une nouvelle pour un siècle, comme on va le voir.

Chapitre II.4. Le bilan de l'Ancien Régime

et en particulier du régime autrichien pour la gestion de la forêt de Soignes.

II.4.1. La mise en place très progressive d'une administration permanente, dont l'efficacité varie très fort selon les qualités personnelles de ses membres et est de plus en plus freinée par les raideurs et rhumatismes du grand âge, l'immobilisme de la plupart des bénéficiaires de privilèges qui l'empêche de s'adapter à l'évolution du temps. Comme le fait judicieusement remarquer Sylvie LEFEBVRE, la création des pépinières par DE L'ESCAILLE, relayé ensuite par ZINNER, *“introduit une approche nouvelle du travail en imposant une rigueur impressionnante et des règles strictes”*, ajoutant que, dans un contexte général de centralisation administrative, *“conscient de sa méconnaissance des problèmes forestiers, le gouvernement s'en remet complètement aux hommes de terrain, leur accordant une très large liberté d'action”*⁵².

Dans ce cadre, la construction des premières maisons forestières inaugure la politique qui débouchera sur la création d'un réseau complet par l'Etat à partir de 1850 environ (voir III.3.1.3.1).

II.4.2. La protection du territoire sonien est entreprise par un système d'abornement exigeant de gros travaux par rapport aux moyens disponibles très limités — des bûches, des pelles, des brouettes... — dont l'efficacité est liée à une surveillance constante et donc très fragile pendant les périodes troublées (XVI^e-XVII^e siècles surtout) sans qu'une solution durable y soit apportée.

II.4.3. Le système d'exploitation par tire-et-aire mis en place sous les ducs de Brabant, si pas avant eux, est maintenu durant toute la période malgré ses défauts aveuglants (difficulté de la régénération naturelle pour les essences nobles dont les lourdes graines ne se dispersent pas facilement sur un sol encombré d'herbes folles et durci dès l'année suivant les coupes, exposition au vent et aux coups de soleil des arbres réservés.

II.4.4. Le système des coupes réglées permet aux ducs de préserver leur capital tout en leur procurant des bénéfices importants et en offrant à la population des environs et particulièrement de Bruxelles le seul moyen de chauffage et de cuisson connu à l'époque ainsi que le matériau de construction (chêne surtout) et la matière première indispensable à la confection de multiples objets usuels.

II.4.4.1. Quand des coupes extraordinaires ou anarchiques s'y ajoutent, à cause des besoins financiers des ducs et/ou d'événements inattendus perturbant cette belle mécanique — comme sera le cas quasi en permanence depuis le milieu du XVI^e jusqu'à la fin du XVII^e — le déséquilibre entre l'offre et la demande provoque des variations de prix insupportables et le capital lui-même est menacé par les dévastations.

II.4.4.2. D'autre part, l'assiette des coupes n'est en pratique pas répartie uniformément sur tout le territoire de Soignes pour la simple raison que les acheteurs potentiels se trouvent essentiellement à Bruxelles et dans les villages proches et que les moyens de transport de l'époque ne permettent pas d'évacuer les zones les plus lointaines à un coût qui ne soit pas prohibitif. C'est ce qui explique qu'on trouve des peuplements âgés de bien plus de 80 ans — terme de la révolution normale depuis le XV^e siècle au moins — dans les zones éloignées de la capitale, alors que les "vagues", bruyères et coupes jeunes abondent surtout du côté de celle-ci.

II.4.4.3. Les jeunes coupes sont interdites en principe aux troupeaux, pour protéger les jeunes pousses, mais dans la pratique elles sont loin d'être à l'abri des bestiaux. La volonté de DE L'ESCAILLE d'enclorre ce qui reste de la Heegde pour y parquer le gibier annonce clairement son intention de séparer nettement sur le terrain les deux activités qui ont justifié le maintien de la forêt de Soignes pendant tout l'Ancien Régime : la chasse et la production de bois, au profit de la Cour. Manifestement, le temps de la gestion essentiellement prédatrice commence à faire place à la gestion productiviste avant même l'arrivée de ZINNER.

II.4.4.4. Tous les témoignages s'accordent à reconnaître la prééminence du chêne (surtout) et du hêtre — sinon en quantité, du moins en taille et en qualité — dès le XI^e siècle au moins, mais le hêtre l'emporte partir du XVI^e siècle, dès lors que les troubles et en particulier les reconstructions postérieures au bombardement de Bruxelles en 1695 épuisent largement les chênes soniens.

III^e partie. La gestion de la forêt de Soignes au XIX^e siècle

Les origines de la hêtraie cathédrale

Profitant du contexte politique instable, — les révolutions et occupations françaises successives subvertissent avant de les faire voler en éclat les institutions traditionnelles incarnées par DE L'ESCAILLE et le woudmeester DE BEUGHEM. ZINNER, lui, poursuit son bonhomme de chemin, le plus loin possible du vacarme politique et militaire; paradoxalement, alors que les périodes troublées nuisent généralement à toute gestion rigoureuse — de plus dans ce cas à long terme — il profite des circonstances pour installer son système et sa personne jusqu'à sa mort, en 1814. C'est du moins la conclusion qu'on peut tirer de ce qu'on connaît de cette période, guère explorée par les historiens de la forêt, sans doute à cause de sa brièveté et plus encore de la difficulté d'accès aux archives conservées à Paris.

L'extrême brièveté de la période au cours de laquelle Soignes a été gérée par les autorités néerlandaises explique pourquoi elle a été traitée en même temps que la période française.

Chapitre III.1. Les régimes français et hollandais (1794-1822)

III.1.1. Période transitoire (de juillet 1794 au 1^{er} octobre 1795 = 9 vendémiaire an IV).

Pendant cette courte période, les révolutionnaires français qui ont vaincu les Autrichiens à Fleurus le 26 juin 1794 maintiennent les autorités en place pour ne pas susciter un chaos qui aurait gêné leurs réquisitions sur les populations locales, par exemple le transport par les habitants des environs du bois extrait de Soignes. ZINNER est nommé le 12 frimaire de l'an III directeur de la forêt de Soignes, chargé d'accompagner RAFAEU, ingénieur de la marine française, ce qui annonce clairement l'intention d'utiliser les chênes soniens — apparemment plus nombreux qu'on ne le croyait — pour les besoins de la flotte révolutionnaire. Le 11 nivôse de la même année, il est nommé sous-inspecteur des bois du Brabant, inspecteur général des bois et plantis de la forêt de Soignes. BEUGHEM et L'ESCAILLE — comme on les appelle dorénavant, révolution oblige ! — apparaissent périodiquement dans l'exercice de leurs fonctions antérieures, le second étant pourtant suspect d'avoir renié son serment d'allégeance à la République lors du retour des autorités autrichiennes en mars 1793, après cinq mois d'occupation française⁵³.

III.1.2. Administration.

III.1.2.1. Pendant cette période transitoire, l'Administration d'Arrondissement du Brabant surveille la gestion de la forêt sous l'autorité de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique.

III.1.2.2. Dès l'intégration à la France en 1795, Soignes fait partie du département de la Dyle, dont les limites sont approximativement celles de la future province de Bra-

bant et dont Bruxelles est le chef-lieu. Devenue bien national, comme tout ce qui appartient aux autorités civiles et religieuses de l'Ancien Régime, la forêt s'arrondit administrativement des biens des anciennes communautés monastiques des environs, pour la plupart des bois de taillis⁵⁴. De là sont nées bien des discussions relatives à la superficie de Soignes : un peu plus de 10.000 ha selon les uns (qui se limitent à la forêt proprement dite), plus de 11.500 selon les autres (qui y englobent ces bois ex-monastiques).

III.1.2.3. L'héritage le plus durable du régime français en Soignes est la réorganisation de l'administration forestière. Soignes dépend d'un inspecteur, assisté de quatre sous-inspecteurs; parmi ceux-ci, ZINNER qui peut donc continuer à repeupler la forêt à sa manière. La loi du 6 janvier 1801 unifie toute l'organisation forestière de la France et des pays qu'elle a annexés : 28 conservateurs des Eaux et Forêts dirigent 200 inspecteurs, dont dépendent 300 sous-inspecteurs et 3.000 gardes au maximum⁵⁵. Malgré de nombreux aménagements ultérieurs, on peut considérer que ce système fondé sur une pyramide hiérarchique nationale se prolongera jusqu'à la régionalisation des bois et forêts belges décidée en 1980 (voir IV.2.1). D'autre part, les tribunaux spécifiques de la foresterie et de la vénerie disparaissent sans héritiers, même lointains: leurs fonctions sont désormais exercées par les tribunaux ordinaires.

III.1.2.4. Disposant pendant six siècles d'un statut spécial résultant de l'intérêt cynégétique et financier qu'elle présentait pour les ducs de Brabant, Soignes est donc ravalée au rang d'une forêt parmi d'autres au sein de la 28^e Conservation des Eaux et Forêts française — la dernière... — en lisière d'une ville elle-même ravalée du rang de capitale de fait des Pays-Bas autrichiens à celui de ville de province. Cette intégration dans l'ensemble des forêts françaises prive donc Soignes du statut original dont elle bénéficiait sous l'Ancien Régime et qu'elle ne retrouvera jamais.

III.1.2.5. Le programme de création de maisons forestières entamée en 1786 a dû se poursuivre; on n'en connaît pas le détail, mais bien le résultat grâce à une liste établie en 1826 par les trois gardes généraux de la Société Générale à la demande de son Conseil de direction : elle dispose à ce moment de 10 maisons forestières, pour la



plupart héritées de l'époque autrichienne, mais avec au moins une exception : celle de l'endroit appelé depuis lors la Pépinière, drève des Bonniers, au cœur même de la forêt, ce qui est nouveau. L'étude architecturale préliminaire à sa restauration récente par la Région de Bruxelles-Capitale a permis d'en situer l'édification autour de 1800⁵⁶.

*La maison forestière de la drève des Bonniers
(Région de Bruxelles-Capitale) © Domiique LECLERCQ*

III.1.3. Archives et historiographie.

III.1.3.1. Située au-delà des limites que s'était fixées Félix GOBLET D'ALVIELLA (la fin de l'Ancien Régime), cette période franco-hollandaise a peu suscité de vocations historiques sérieuses et documentées avant la thèse doctorale de Pierre-Alain TALLIER dont l'un des mérites — et non des moindres — est d'avoir rassemblé, complété et coordonné des sources jusque là peu ou pas exploitées et des études généralement superficielles ou limitées à des aspects très spécifiques de la forêt de Soignes. Cette thèse nous servira donc de guide pour tout le XIX^e siècle, comme elle devrait l'être encore longtemps vu l'ampleur du travail réalisé pour tous ceux et celles qui chercheront à mieux connaître et comprendre les vicissitudes des forêts belges⁵⁷.

III.1.3.2. La source la plus accessible est *l'Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle* du préfet DOULCET-PONTÉCOULANT⁵⁸. Elle a été d'autant plus utilisée que certaines de ses formulations favorisaient les historiens nationalistes belges d'avant 1940, en tête desquels figure évidemment Sander PIERRON⁵⁹. Après avoir consacré une huitaine de pages aux résistances régionales aux révolutionnaires français — à Charles DE LOUPOIGNE essentiellement — PIERRON s'étend longuement sur les vols commis en forêt et sur la pagaille introduite dans les archives forestières de l'Ancien Régime sans dire un mot sur la gestion de Soignes à cette époque. Il aurait mieux fait de conclure que la volonté de récupérer les archives témoignait du souci des autorités françaises de reprendre une gestion régulière, appuyée sur une documentation sérieuse.

III.1.4. Gestion.

III.1.4.1. Exaltant la diversité des essences qu'on trouve dans le département, DOULCET-PONTÉCOULANT confirme que le chêne y est encore bien présent, et que le hêtre en est toujours l'arbre le plus communément répandu. Il affirme aussi que la révolution est passée à 100 ans, mais sans dire quand, ce qui peut s'expliquer par le problème des archives (voir III.1.3.2). Curieusement, il relègue le "sapin" (les résineux en général) en Campine, alors que sa grande vogue en Soignes est attribuée à l'époque française dès les années 1820. Critiquant les méthodes de l'administration forestière de son temps — avec une franchise rare dans ce type de document administratif — il décrit les effets de la suppression des élagages : perte du produit qui en résultait et surtout privation du travail qu'ils offraient aux habitants des villages proches, les poussant dès lors à compenser leur perte de revenu en multipliant les délits en Soignes. Le préfet de la Dyle n'explique pas cette suppression des élagages; sans doute résulte-t-elle de la méthode de ZINNER : plantés assez serrés, les jeunes arbres se précipitent vers la lumière dans une compétition acharnée qui ne leur permet pas de développer des branches latérales avant d'avoir atteint leur hauteur maximale, donnant l'impression que les élagages systématiques sont inutiles. A moins que ce ne soit l'effet d'une confusion entre 'élagage' et 'éclaircie' des mort-bois ou bois blancs, qui aurait été courante

à l'époque⁶⁰. Une tradition qui devrait être éclaircie — c'est le cas de le dire ! — car elle pourrait entraîner de fausses interprétations des sources relatives à Soignes.

III.1.4.2. Dans le contexte de difficultés économiques de la fin du XVIII^e siècle, l'application à la chasse du principe général de liberté proclamé par les révolutionnaires entraîne une véritable hécatombe de la faune malgré le fait que le droit de chasse soit vite considéré comme une facette du droit de propriété, en l'occurrence de la propriété foncière. Les troubles des années 1790 rendent impraticable l'application de cette restriction. Et les allées et venues des troupes en campagne achèvent de décimer la faune sauvage. Le risque de concurrence entre besoins de la chasse et ceux des plantations s'en trouve ainsi résolu de fait.

III.1.4.3. Les droits d'usage forment un obstacle encombrant à la gestion forestière.

III.1.4.3.1. Quelle que soit la nature de ces droits, le séjour prolongé des bénéficiaires ou de leurs mandataires en forêt y favorise les vols et les incendies, volontaires ou accidentels; et dans le cas du pâturage/panage s'ajoute à ce risque celui qui n'a rien d'imaginaire de voir les troupeaux envahir les coupes récentes pour y brouter les jeunes pousses. C'est à peine si Pierre-Alain TALLIER aborde le sujet — et pas pour Soignes — tout en reconnaissant l'importance de celui-ci⁶¹; et il est le seul à le faire ! Fruit d'une sorte d'intime conviction accrochée dans l'inconscient par les souvenirs scolaires qui attribuent à la révolution française la suppression pure et simple des privilèges ? Peut-être...

III.1.4.3.2. On peut considérer ces droits consacrés par le temps comme une forme de droit de propriété (qui est sacralisée par la révolution), mais on peut tout aussi bien les considérer comme une forme de limite au droit de propriété — au même titre que les servitudes de passage, par exemple — et considérer dès lors que leur suppression aurait violé le droit de propriété de leurs bénéficiaires ou renforcé celui du possesseur des biens qui en sont grevés. Conjugées à l'article 691 du code civil napoléonien, les lois du 28 ventôse an XI (19 mars 1803) et du 14 ventôse an XII (5 mars 1804)⁶² tranchent la question : les droits d'usage ne peuvent être considérés comme des droits de propriété que s'ils sont fondés sur des textes, la possession, temporaire ou même immémoriale ne suffisant pas à les garantir. Les autorités du département de la Dyle sélectionnent les ayants-droit et en transmettent les listes aux autorités hollandaises, qui ont fait de même ensuite avec le Conseil de direction de la Société Générale. La confrontation du nombre de rescapés par rapport à la liste recensée par Sander PIERRON est limpide : il en reste une dizaine sur la cinquantaine existant au début du XVIII^e siècle⁶³! Du moins en droit car les usages et tolérances "immémoriaux" ne se déracinent pas si facilement : aujourd'hui encore, des habitants de Boitsfort — au Coin du Balai en particulier — sont

convaincus qu'ils ont le droit de ramasser du bois mort en Soignes... sans pouvoir en apporter la moindre preuve !

III.1.4.4. La transmission de la forêt de Soignes avec l'ensemble des anciens Pays-Bas autrichiens aux grandes puissances victorieuses de BONAPARTE, puis leur attribution aux autorités néerlandaises dans le grand marchandage du congrès de Vienne n'a pas eu le temps de produire en Soignes beaucoup d'effets autres que ceux nés de la cession en 1822 de la forêt de Soignes parmi de nombreux autres domaines à la Société Générale par le roi Guillaume I^{er}. C'est pourquoi cette période de 1815 à 1822 est considérée ici comme un prolongement de la gestion des autorités françaises. En revanche, l'impact de la cession à la Société Générale est tel que celle-ci nécessite d'y consacrer un chapitre entier.

III.1.4.5. Cette courte période a évidemment réveillé chez Sander PIERRON le réflexe nationaliste belge d'accuser ce royaume uni des Pays-Bas à l'existence si brève d'avoir été "*si dommageable à Soignes*", lui attribuant à tort les ventes de près des deux tiers de la forêt par la Société Générale alors que celles-ci ne sont devenues systématiques et brutales qu'après la révolution belge de 1830. Sans craindre la contradiction, il vante pourtant les mérites du maître des forêts qui aurait présidé à ce "crime", Emmanuel VAN DER LINDEN D'HOOGVORST, en n'évoquant que... le rôle qu'il joue dès les débuts de la révolution belge comme membre du Gouvernement provisoire⁶⁴! Drôle d'"historien" qui fait fi à ce point de la chronologie et de l'évolution d'un ténor de la future révolution belge...

III.1.5. Exploitation. Les besoins militaires de l'Europe de nouveau en guerre de 1792 à 1815 ramènent le temps des coupes massives, par les autorités autrichiennes d'abord, françaises ensuite.

III.1.5.1. L'exploitation des forêts des pays conquis ou libérés — selon le point de vue auquel on se place — compense le déboisement des forêts françaises, elles-mêmes surexploitées au XVIII^e siècle pour alimenter le Trésor, dont l'insatiable avidité finira par déclencher la révolution suivie des conquêtes françaises en Europe. DOULCET-PONTÉCOULANT précise bien que les coupes extraordinaires françaises n'ont duré que 4 ans, après quoi on est revenu aux coupes ordinaires. Et Pierre-Alain TALLIER tempère aussi les "dévastations" commises par les révolutionnaires⁶⁵.

III.1.5.2. Abondamment citée par les auteurs de textes même brefs sur l'exploitation de Soignes pendant la période française, la coupe de 22.000 chênes dans cette forêt pour constituer à Boulogne la flotte que BONAPARTE voulait utiliser à la fin de son règne contre l'Angleterre n'a pas empêché Soignes de continuer à figurer parmi les fleurons des forêts belges, où le royaume uni des Pays-Bas a encore trouvé largement de quoi alimenter sa flotte. Par ailleurs, les forestiers ont replanté en masse aussi.

III.1.5.3. La politique suivie par le royaume des Pays-Bas de 1814 à 1822 est d'ailleurs très conservatrice, mais la modération des coupes qu'il prévoit n'a pas seulement pour objectif de réparer les dégâts antérieurs, elle prépare aussi les ventes massives de forêts et bois qui vont démarrer en 1819.

III.1.5.4. Dressant le portrait de Soignes à la veille de son transfert à la Société Générale, la *Notice sur la forêt de Soignes* parue en 1824⁶⁶ — mais rédigée sans doute entre 1816 et 1822 — constitue le bilan des cinquante ans de bouleversements internes et externes qu'a subis la forêt.

III.1.5.4.1. L'auteur de cette notice — vraisemblablement Ferdinand DEL MAR-MOL, conservateur des Eaux et Forêts du département de la Dyle de 1808 à 1816 — confirme la domination du hêtre au point que la relativement faible présence des chênes étonne les étrangers, selon lui.

III.1.5.4.2. Il confirme aussi que la révolution est déjà de 100 ans, du moins en principe car l'âge des coupes est très variable en réalité du fait de l'irrégularité de l'exploitation sous l'Ancien Régime (pp. 72-73, 273). Il en est de même pour les repeuplements vu l'ampleur des "vagues" à combler.

III.1.5.4.3. Cette évolution s'explique aisément par le contexte historique : l'essor du charbon de terre réduit progressivement la place du bois comme combustible, ce qui entraîne le recul de l'exploitation en taillis et l'abattage d'arbres encore jeunes; parallèlement, le développement de Bruxelles exige de plus en plus de bois de charpente et d'œuvre (mobilier, escaliers...), donc de grandes planches qu'on ne pouvait obtenir qu'à partir d'arbres de haute taille et d'épaisseur respectable. L'auteur de la *Notice* envisage même de faire passer la révolution de 100 à 120 ans pour obtenir de plus grosses pièces encore, mais sans être entendu, avant 1886 en tout cas et à ce moment pour d'autres raisons que celle qu'il allègue. La *Notice sur la forêt de Soignes* insiste enfin sur les besoins du jeune royaume des Pays-Bas en grosses pièces de bois pour ses fortifications et sa marine (p. 74), ce qui restera aussi vrai pour le futur Etat belge.

III.1.5.4.4. Le coût des plantations voulues par ZINNER fait pencher l'auteur de la *Notice* en faveur du "mode d'exploitation allemande", plus favorable au repeuplement naturel (pp. 77-78). La coupe se ferait en deux ou trois phases : la première (coupe d'ensemencement) consiste à ne couper qu'une moitié (ou un tiers...) de la superficie à exploiter, de manière à ouvrir le terrain à quelques rayons de soleil tout en maintenant assez d'arbres semenciers pour le repeuplement naturel à la première fainée abondante et pour le maintien, d'un milieu frais et humide; la seconde (coupe définitive) aurait lieu quand le recru, âgé de 4 ou 5 ans, serait capable de supporter chaleurs et froids, le maintien des ba-

liveaux de réserve “dont l'utilité est confirmée par l'expérience”, maintenant une certaine protection des jeunes pousses. Mais la mauvaise réputation de Soignes en matière de réensemencement naturel exigerait de ne commencer que par des essais limités. Et d'ailleurs, “les deux systèmes, loin d'être opposés, s'appuient l'un l'autre” : le semis naturel fournit des plants en abondance où l'on prélèvera ceux nécessaires pour des replantations ailleurs. L'absence de plantations serait peu compatible avec l'étendue des coupes (pp. 80-81) : bref, une valse-hésitation entre les deux systèmes de repeuplement prolongeant celle du XVIII^e siècle.

III.1.5.4.5. La *Notice* considère d'ailleurs que l'ampleur des “vagues” n'est pas due qu'aux déprédations ou aux besoins financiers des souverains, mais aussi — si pas surtout — au tire-et-aire et aux négligences dans sa pratique et notamment à cette tradition de la coupe des herbes décidément bien ancrée dans les traditions, qui retarde les repeuplements (p. 282).

III.1.5.4.6. Comme le fait judicieusement remarquer Pierre-Alain TALLIER à plusieurs reprises, si on croit dur comme fer aux témoignages des contemporains à chaque époque (depuis le XV^e siècle au moins), on ne tarde pas à se convaincre que les forêts de notre pays n'ont cessé de se dégrader. Ce que contredit bien évidemment l'ampleur des ressources qui continuent d'en être extraites à chaque époque jusqu'à la nôtre, mais qui résulte de la volonté de certains gestionnaires soit de dénigrer leurs prédécesseurs — qui seraient responsables de cette dégradation — et de se présenter dès lors comme des sauveurs, soit plus généralement de tous les nostalgiques du “bon vieux temps”, volontiers idéalisé pour justifier ses frustrations personnelles face à l'évolution du temps où l'on vit, à la manière dont chaque génération se lamente depuis SOCRATE jusqu'à nos jours sur les “jeunes d'aujourd'hui”. A les écouter, il y a de quoi douter de l'éducation donnée à chaque génération par la précédente...

III.1.5.4.7. L'auteur de la *Notice* confirme enfin la croissance spontanée du charme, du bouleau, du tremble et du saule sans qu'il soit nécessaire de réserver des baliveaux de ces essences, la légèreté de leurs graines leur permettant d'être réparties par le vent. De plus, elles protègent les jeunes pousses de bois durs, mais une fois celles-ci assez grandes, il faut éclaircir ces morts-bois et attendre que les bois durs finissent pas les étouffer car avant d'en arriver là, eux-mêmes auront étouffé bien des jeunes pousses de bois durs (pp. 81-83). Il plaide pour l'exploitation par économie, les abattages étant effectués par les ouvriers domaniaux et les arbres vendus coupés : les acheteurs n'ayant plus qu'à enlever le bois dans les délais prescrits, cela réduirait les risques de vols et de déprédations (p. 89). Il n'avait aucune chance d'être entendu : les ventes sur pied étaient trop bien ancrées dans une tradition multiséculaire et sont d'ailleurs toujours pratiquées à l'heure actuelle.

Chapitre III.2. La Société Générale (1823-1843)

Préparé par quelques ventes d'intérêt local depuis 1819, sans doute à titre d'essai, l'an 1822 marque un virage serré dans la politique de gestion forestière traditionnelle. Les 26 et 28 août, le souverain du royaume uni des Pays-Bas Guillaume I^{er} crée l'*Algemeene Nederlandsche Maatschappij ter Begunstiging van de Volksvlijt* (Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie⁶⁷ nationale), dont les statuts sont établis le 16 décembre suivant. Cette société reçoit en dot vraiment royale une série domaines et droits fonciers estimés à 20 millions de florins, parmi lesquels de nombreuses forêts situées dans la partie méridionale du royaume et dont Soignes constituait près de la moitié de la superficie. Seules conditions : le versement annuel de 500.000 florins au roi et d'une somme croissant annuellement de 50.000 florins à partir de 1825 à l'Etat pour se stabiliser à 500.000 florins à partir de 1834. Le 27 de ce même mois de décembre, les Etats-Généraux votaient la loi fusionnant la Caisse d'Amortissement des Pays-Bas et le Syndicat des Pays-Bas sous le nom de Syndicat d'Amortissement chargé de vendre la plupart des bois restants⁶⁸.

III.2.1. L'assainissement des finances publiques par la vente des forêts et bois est le but commun de ces deux institutions : il s'agit de profiter de la première révolution industrielle (charbon de terre, sidérurgie) qui rend les produits forestiers moins indispensables. Les théories physiocratiques de la fin du XVIII^e siècle promouvant l'agriculture fournissent le mode d'emploi des biens ainsi privatisés : leur conversion en terres labourables et prairies⁶⁹.

III.2.1.1. Dans le cas de la Société Générale s'ajoutent deux autres considérations : créer dans les provinces méridionales du royaume une banque homologue de celle d'Amsterdam en la dotant d'un capital foncier qui la rende crédible auprès de déposants encore traumatisés par l'effondrement de la valeur des assignats dans les années 1790 ou par les échos qu'ils en ont eu s'ils sont trop jeunes pour l'avoir vécu; et dans le cas particulier de la forêt de Soignes la volonté d'assurer le maintien d'une réserve suffisante de bois de chauffage à proximité de la seconde capitale du royaume et aussi un terrain de chasse suffisant pour le prince héritier Guillaume d'Orange pour lequel est en cours de construction un "pavillon" de chasse à Tervuren.

III.2.1.2. Ceci explique la différence fondamentale entre les politiques menées par les deux institutions financières entre lesquelles sont réparties les forêts des provinces méridionales: le Syndicat d'Amortissement les vend tout de suite massivement, pour réduire au plus vite la dette publique; la Société Générale, elle, n'utilise pas d'emblée la liberté quasi totale d'administration et d'aliénation de ses domaines que lui garantissent ses statuts, à condition toutefois qu'elle garde en ultime réserve un tiers de Soignes.

III.2.1.3. Cette limite jamais expliquée résulte sans doute de la volonté de disposer d'un gage pour le paiement des annuités que la société devait verser au roi et à l'Etat

en échange de ce royal cadeau, de maintenir une réserve de chasse pour le prince héritier à proximité de la seconde capitale du royaume où il réside volontiers et aussi de protéger la principale réserve de bois de chauffage et de construction des habitants de celle-ci. En outre, vendre ses forêts en même temps que le Syndicat d'Amortissement eût été doublement suicidaire, tant sur le plan de leur valeur foncière que sur celui du prix du bois.

III.2.1.4. Enfin, devenue propriété privée, Soignes est soumise à la contribution foncière, or la répartition de son territoire entre les communes adjacentes n'a jamais été effectuée car elle est inutile tant que la forêt est domaniale puisque l'Etat ne se paie pas d'impôt à lui-même. Dès lors que la Société Générale en devient propriétaire, elle doit acquitter cette contribution dont une part revient aux communes. Des limites communales sont donc tracées sur le territoire de Soignes en suivant les limites des triages de cette époque, chaque commune recevant la ou les portions le plus fréquentées par ses habitants. Sans importance autre que fiscale à l'époque, cette opération aura de lourdes conséquences, comme on va le voir, lors de la régionalisation des bois et forêts belges décidée en 1980.

III.2.2. Administration.

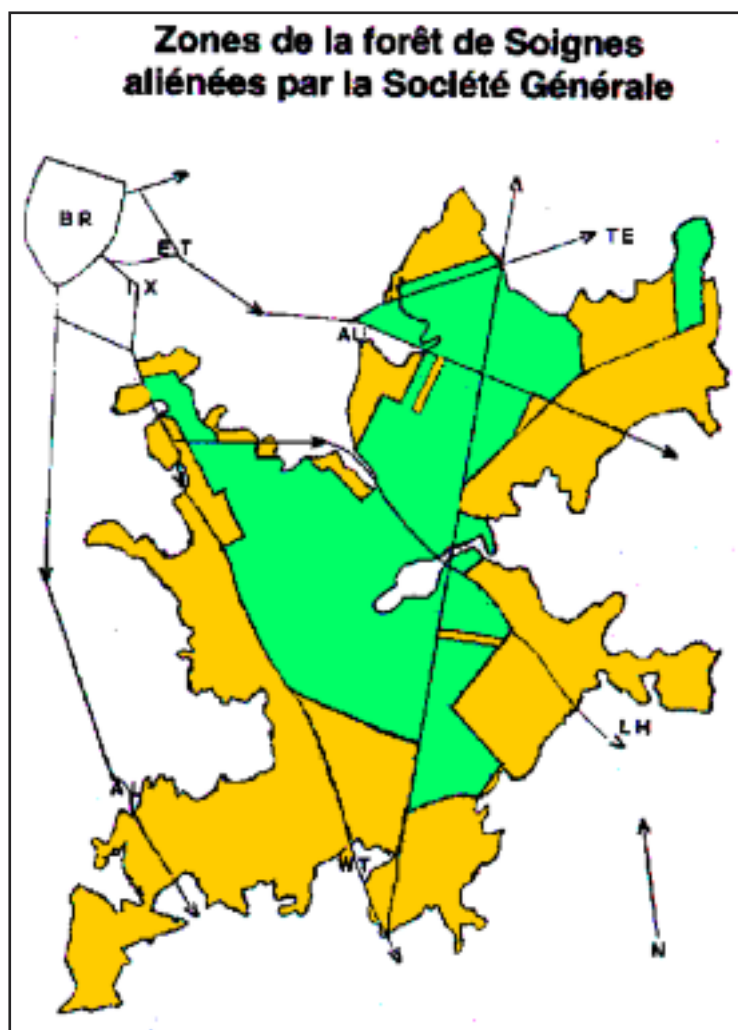
Deviennent gestionnaires de Soignes — comme des autres biens fonciers de la Société Générale — quatre financiers bruxellois tout à fait ignorants en matière de gestion forestière, de même que le gouverneur Ocker REPELAER VAN DRIEL, seul membre néerlandais du Conseil de direction de la société ! C'est sans doute pourquoi dans les jours qui suivent le dépôt des statuts sont recrutés deux autres directeurs, dont l'un doit logiquement avoir des notions en la matière : c'est Charles MOREL, auparavant secrétaire au département des Chasses. De mère néerlandaise et marié à une Hollandaise, il est clairement "les yeux et les oreilles du roi" — qui est seul habilité à nommer les directeurs de la société — pour garder un œil permanent sur la gestion du capital foncier de la société, garant du paiement des redevances et de la confiance du public, une confiance qui tarde néanmoins à se manifester puisque le roi doit acheter 5/6^{es} des actions pour permettre le démarrage de la société ! C'est en tout cas Charles MOREL qui, nommé directeur des Forêts, en sera le seul responsable⁷⁰.

III.2.2.1. Cette fonction de directeur des Forêts est bien la seule modification apportée à l'organigramme forestier hérité de l'administration française, MOREL cumulant de la sorte les fonctions de conservateur et d'inspecteur général forestier. Tous les agents forestiers de l'Etat jugés aptes physiquement sont repris par la société. Pour le reste, le territoire de Soignes est réparti en trois cantonnements placés chacun sous la direction d'un garde général disposant de brigadiers et de gardes particuliers, les uns à cheval, les autres à pied. Cette structure subsistera tout au long de la gestion de Soignes par la Société Générale, les modalités de détail étant évidemment adaptées à l'évolution de la forêt, en particulier à la contraction de son territoire consécutive à la révolution belge de 1830⁷¹.

III.2.2.2. Celle-ci au contraire bouleverse cet organigramme : le gouverneur se réfugie en Hollande dès le début de l'insurrection, la fonction de directeur des forêts est supprimée et tout le Conseil de direction est renouvelé, sous la présidence de Ferdinand MEEUS (anobli six ans plus tard). A partir de ce moment, les ventes publiques de parcelles forestières se multiplient à un rythme accéléré de 1831 à 1833, se "limitant" pendant les trois années suivantes à écouler souvent de gré à gré les parcelles n'ayant pas trouvé d'acquéreur lors des ventes publiques précédentes.

III.2.2.3. Ces ventes commencent dès 1827, mais au compte-gouttes; elles ne concernent que des bois largement dépouillés de leur végétation ou/et difficiles à surveiller à cause de leur éloignement de la masse forestière. Dans plusieurs cas, l'initiative vient non de la société, mais de particuliers souhaitant placer leurs capitaux; loin de brader son capital foncier, la Société s'assure à chaque vente que le prix obtenu n'est pas inférieur à ses estimations.

III.2.2.4. Bilan total arrondi des aliénations : 7.260 ha (dont à peine 75 ha avant 1830!) vendus pour 7.750.000 florins (en gros, dix ans de redevances !), et dès le mois de septembre 1831 ce ne sont plus seulement des bois séparés qui sont visés, mais la forêt elle-même... Jamais expliqué publiquement, ce changement brutal de rythme doit être lié à la révolution.



III.2.2.5. Causes de ces aliénations massives et rapides. Coincés entre les révolutionnaires qui la suspectent d' "orangisme" et son fondateur qui lui reproche de les avoir soutenus en leur avançant de l'argent, accusé par les uns et les autres de ne pas leur remettre la caisse de l'Etat dont elle assure le service dans les provinces méridionales depuis sa création, en butte à des difficultés financières du fait de la crise économique qui est l'une des causes de la révolution belge et du fait du séquestre de ses biens situés dans les provinces septentrionales du royaume éclaté, les membres du nouveau Conseil de direction ont de sérieuses raisons de craindre la confiscation de son capital foncier, quel que soit le vainqueur de la révolution, incertain jusqu'en 1832.

Carte des zones aliénées en forêt de Soignes par la Société Générale de 1831 à 1836

Le fait que la maison du nouveau gouverneur MEEUS est pillée successivement par les troupes hollandaises le 23 septembre, puis ravagée par les insurgés le 27 symbolise bien ce double risque; mais ça, c'est dans le feu de l'action, de part et d'autre. Le calme revenu, les incertitudes et les craintes n'en disparaissent pas pour autant. Le jour même de la première vente massive — le 27 juin 1831 — le Conseil de direction réduit de 5 à 4 % le taux d'intérêt exigé des acquéreurs payant en plusieurs annuités. Deux jours après l'offensive néerlandaise ouvrant la désastreuse campagne des dix jours en août 1831, elle annonce prendre en charge le paiement de la totalité de la contribution foncière des biens vendus pour l'année en cours, au lieu d'en partager la charge avec chaque acquéreur. Manifestement, il faut vendre le maximum d'urgence. La brutale accélération et le changement de cible des aliénations permettent de transformer rapidement le capital foncier — trop exposé — en espèces sonnantes et trébuchantes qui seraient le cas échéant bien moins malaisées à soustraire à tout candidat confiscateur dans les coffres mobiles de la société, relativement faciles à mettre à l'abri que sous sa forme immobilière. La décision de Guillaume I^{er} de placer sous séquestre les biens de la Société Générale situés en Hollande montre que le risque n'avait rien d'illusoire au cas où il récupérerait les provinces dissidentes.

III.2.2.6. Avec le temps, le retour au calme et les milliers de florins qui s'accumulent dans ses coffres, la société se met à investir dans l'industrie — donc dans une autre forme d'immobilier — mais elle ne le fait massivement qu'à partir de 1835, ce qui rend douteux le fait que ce motif ait pu l'animer dès le début des ventes massives⁷².

III.2.2.7. Les ventes massives reposent le problème des maisons forestières : celles datant de l'époque autrichienne se trouvent loin des nouvelles lisières alors que la



contraction du territoire boisé risque de concentrer les délinquants. La Société Générale décide donc de construire une série de maisons. La première est bâtie à la Pépinière, au cœur de la forêt, face à celle construite vers 1800. Deux autres sont en projet quand les aliénations s'achèvent. La société poursuit donc la politique entamée par DE L'ESCAILLE⁷³.

*Maison forestière construite par la Société Générale
drève des Bonniers face à la précédente et à présent démolie
© Jules GUNS*

III.2.3. Gestion.

III.2.3.1. Les “vagues” sans cesse évoqués depuis le XVI^e siècle sont encore bien présents au moment de la reprise de la forêt de Soignes par la Société Générale, mais se limitent semble-t-il à un gros millier d'hectares. La forêt proprement dite est consti-

tuée surtout de haute futaie, avec quelques triages peuplés de futaie sur taillis, comme tous les bois d'origine ecclésiastique. Les rapports des trois gardes généraux de Soignes présentant leurs propositions de plantations et semis naturels ainsi que les actes de vente des coupes antérieurs à 1830 permettent d'y établir une grossière répartition des essences : une nette majorité de hêtres, des chênes plus nombreux qu'on ne l'aurait cru après les saignées évoquées antérieurement, de-ci, de-là, l'une ou l'autre essence feuillue différente, mais surtout les "sapins" (comprendre : les résineux), nombreux depuis l'époque française⁷⁴.

III.2.3.2. Dès son entrée en fonction, l'autoritaire directeur des forêts de la Société Générale Charles MOREL met ses collègues en garde — avec succès — contre les grands projets qui ne seraient rentables qu'à long terme : contradiction entre les impératifs de gestion forestière — par nature à long terme vu le délai de croissance des arbres — et ceux de financiers d'autant plus soucieux de rentabilité rapide qu'il leur faut assurer le paiement des redevances prévues dans les statuts de la société dès sa création !

III.2.3.3. Partant de cet acquis, MOREL tâtonne alors. Cherchant à rentabiliser ce qui peut l'être tout de suite, il convertit les terrains de lisière plus ou moins déboisés en terres agricoles et les loue en attendant de les vendre. Il fait aussi effectuer des plantations pour combler les vagues encore béants. Il décide aussi le Conseil de direction à acheter en 1826 au Syndicat d'Amortissement les bois situés aux environs de Villers-la-Ville, qui sont rattachés administrativement à la forêt de Soignes. Une gestion d'apparence conservatrice donc, mais qui vise sans doute à conserver un réservoir forestier capable de faire face au manque de bois prévisible quand les effets des ventes du Syndicat d'Amortissement se seront suffisamment atténués pour permettre à la Société Générale de vendre à son tour en masse quand son capital ligneux aura été porté à sa valeur maximale. En outre, en attendant, plus ce capital forestier sera important et prospère, plus le directeur des forêts — MOREL — conservera son pouvoir au sein de la société...

III.2.3.4. La révolution belge bouleverse ce schéma : les coupes régulières sont interrompues car leur vente concurrencerait celles des acquéreurs des parcelles vendues dont la plupart se hâtent de défricher. La gestion de Soignes reste alors passive — hormis quelques plantations — jusqu'à la restitution des restes de la forêt domaniale à l'Etat (belge) en 1842-43. Les controverses sur les effets pernicioeux des défrichements et ventes dès qu'ils furent entamés ont sans doute contribué aussi à cette passivité. L'Académie des Sciences et Belles-Lettres couronne des mémoires liant la présence des forêts à la température et à l'humidité atmosphériques, au régime des pluies, au vent, à l'hydrographie; ces idées sont partagées par le titulaire de la chaire d'économie forestière à l'Université de Liège, le professeur BRONN. Le sujet envahit la presse pendant et après les aliénations massives, mais dans un but généralement

plus polémique envers la Société Générale que scientifique⁷⁵.

III.2.3.5. Ces aliénations offrent à la Société Générale l'occasion de se débarrasser des droits d'usage fondés sur des écrits. La distance des nouvelles lisières par rapport aux fermes bénéficiaires permet à son Conseil de direction de convaincre les usagers d'accepter le rachat de leurs droits⁷⁶.

III.2.4. Exploitation. La pratique du tire-et-aire est largement avérée jusqu'en 1830, et on compte sur les plantations pour les repeuplements, la fonction des arbres réservés n'étant plus que de fournir de grosses pièces : bref, le système de ZINNER continue, dans ses grandes lignes au moins. Dans la mesure où cette notion a encore un sens à l'issue d'un demi-siècle de perturbations, l'âge théorique d'exploitation des hêtres semble toujours fixé à 100 ans sans que ce soit écrit nulle part.

Chapitre III.3. De la Société Générale au ministère de l'Agriculture (1842-1884)

L'éclatement du royaume uni des Pays-Bas en 1830-31 pose le problème de savoir à qui la Société Générale doit payer ses annuités. Il n'est résolu que par la conclusion de la paix entre les deux Etats en 1839 et par la convention du 5 novembre 1842 qui en règle les modalités financières. Le tiers restant de Soignes et les rares autres forêts reçues en 1822 qui n'ont pas encore été vendues sont restitués à l'Etat belge, ce qui libère la Société Générale des obligations qui étaient liées à leur propriété.

III.3.1. Administration.

Ce qui reste de la forêt de Soignes s'inscrit donc dans l'organigramme des forêts domaniales belges, ce qui ne change pas grand-chose, celui de la Société Générale étant calqué sur celui du royaume uni des Pays-Bas, lui-même calqué sur celui de la France révolutionnaire.

III.3.1.1. La Société Générale ayant déjà réduit son personnel forestier au fur et à mesure des ventes de parcelles boisées, le retour de celles conservées à l'Etat ne change pas grand-chose, à une exception près, qui va marquer la suite des événements. A la tête de cette administration, il n'y a plus de maître des forêts comme sous l'Ancien Régime ou au début du régime hollandais, plus de directeur des forêts comme Charles MOREL; ceux-ci ont en commun non seulement d'être gestionnaires des forêts dont Soignes fait partie, mais aussi de s'en considérer comme les protecteurs.

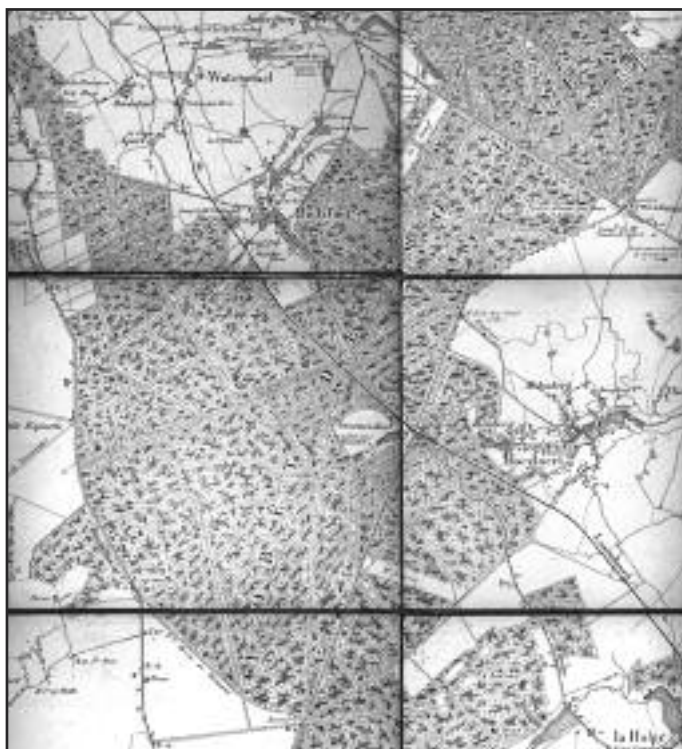
III.3.1.2. Or, le jeune Etat belge place dès le 17 janvier 1831 ses forêts domaniales dans le giron du ministère des Finances. Au moment de la récupération de ses débris en 1843, l'administration, la gestion et l'exploitation de Soignes sont donc confiées à un directeur de l'Enregistrement et des Domaines. On ne peut plus clairement annoncer que le retour du secteur privé au secteur public ne va rien changer : même s'il concède tout de même en 1852 la création d'une Administration des Eaux et Forêts au sein du ministère des Finances, l'Etat ne voit essentiellement dans les forêts qu'une source de revenu, qu'on voudrait d'ailleurs voir céder la place partout où c'est possible aux champs de plus en plus rentables grâce aux révolutions techniques agricoles. Plus aucune considération pour le prestige qu'elle procurait aux souverains d'Ancien Régime ni corrélativement pour la chasse qui, quoique de nouveau réservée dès 1846 à la Couronne, n'intéresse aucun successeur de Léopold I^{er} — excepté le prince Baudouin, fils du comte de Flandre mort très jeune — ni pour sa valeur culturelle illustrée par les tapisseries du XVI^e siècle et les paysagistes du XVII^e ⁷⁷.

III.3.1.3. Le résultat ne se fait pas attendre : les restes de Soignes ne sont pas encore restitués formellement à l'Etat belge qu'il est déjà question de les vendre ! Le sujet est plusieurs fois évoqué au Parlement, mais sans aller jusqu'à achever les aliénations entreprises par la Société Générale.

III.3.1.3.1. Les empiètements sont limités, mais c'est l'Etat propriétaire qui donne d'une certaine façon lui-même le "mauvais exemple" en poursuivant et en complétant à partir des années 1850 le réseau de maisons construites sur le sol forestier qui avait été entamé en 1786. Avec les terrains qui les entourent, à la fois pour limiter les risques de propagation d'incendies qui y éclateraient et pour assurer aux gardes un supplément de revenu — permettant de modérer leur salaire — ce sont des dizaines d'hectares qui sont ainsi soustraits à l'exploitation forestière. Du moins est-ce dans le but de mieux la protéger.⁷⁸

III.3.1.3.2. Ce n'est pas le cas de la construction de la ligne ferroviaire du Luxembourg, qui atteint La Hulpe en 1854. Destinée à ouvrir le continent européen aux chemins de fer vers l'Orient, elle crée en Soignes une césure dont les pires méfaits n'apparaîtront que plus tard⁷⁹.

Première illustration publique du tracé de la ligne du Luxembourg sur une carte touristique de 1849, cinq ans avant son ouverture jusqu'à La Hulpe (© Ed. Mardaga, La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir, 2009, p. 26) (coll. privée)



III.3.1.3.3. En 1857, le prince héritier — futur Léopold II — présente au Sénat dont il est membre de droit un projet de cession à la Ville de Bruxelles du triage de Fleurgat pour le convertir en parc public évoquant les parcs anglais, qui avaient déjà inspiré ceux de Hyde Park à Londres (années 1820, aménagé pour la première Exposition universelle en 1851), Tivoli à Copenhague (1843) ou le bois de Boulogne à Paris (1852) : c'est le futur bois de la Cambre, annexé à la ville de Bruxelles⁸⁰. Cette idée de vastes parcs publics proches du centre des capitales était tellement dans l'air du temps qu'un certain Hyacinthe DEHESELLE imagine même d'y convertir la forêt tout entière et qu'un projet assez détaillé est même publié avec l'approbation princière; il prévoit l'ouverture de vastes avenues à travers la forêt, l'installation de tramways à traction chevaline, la création de pièces d'eau, l'ouverture de vastes perspectives à travers les fourrés, la construction de villas, chalets, laiteries, l'établissement d'hippodromes...⁸¹ Tout ce qui distingue un parc d'une forêt !

III.3.1.3.4. D'autres empiètements ont encore lieu au détriment de Soignes : des captages d'eau à partir de 1873 pour alimenter une agglomération bruxel-

loise en expansion permanente⁸².

III.3.1.3.5. De 1875 à 1888, c'est la construction de l'hippodrome dit de Boitsfort, puis de ceux de Groenendaal qui soustraient cette fois des centaines d'hectares à la forêt, pour le seul plaisir de la "bonne société" qui les fréquente⁸³.



III.3.1.3.6. En 1905, c'est le docteur DERSCHIED qui installe son sanatorium dans la partie méridionale de Soignes pour faire bénéficier les tuberculeux du calme et du grand air qui sont à l'époque les seuls remèdes connus contre le redoutable bacille⁸⁴.

*L'ancien sanatorium Derscheid
une balafre dans la forêt
(d'après une carte postale, après 1945*

III.3.1.3.7. Malgré leurs différences, ces réalisations ont toutes un point commun, qui n'est d'ailleurs pas neuf : la forêt a perdu son auréole d'Ancien Régime, les monarques absolus et les grands seigneurs qui en tiraient prestige et plaisirs ont été noyés par les révolutions, et voilà qu'à présent les révolutions techniques et économiques semblent annoncer que le bois d'œuvre, de construction et de chauffage sera de moins en moins utile. La forêt de Soignes n'est donc plus considérée que comme une espèce de réserve foncière où l'Etat peut effectuer ou concéder des travaux d'un coût raisonnable puisqu'il ne doit pas acheter ou exproprier les terrains, vu qu'il en est déjà propriétaire.

III.3.1.4. Pourtant, entamé en 1848, un nouveau code forestier applicable à toutes les forêts publiques belges est promulgué le 19 décembre 1854.

III.3.1.4.1. Coordonnant les mesures dispersées et parfois disparates des législations autrichienne, française et néerlandaise appliquées sur nos sols boisés, ce code s'inspire aussi du code forestier français adopté en 1827. Il n'introduit aucune mesure révolutionnaire, mais sa seule existence témoigne d'un regain d'intérêt pour les zones boisées.

III.3.1.4.2. Le semi-échec des mesures appliquant la loi du 25 mars 1847 sur le défrichement des terrains communaux incultes pour les convertir en cultures fait prendre conscience que l'agriculture n'est pas une panacée et qu'il faut disposer d'un personnel formé à la sylviculture mieux que sur le tas.

III.3.1.4.3. Le meilleur témoin de la renonciation de l'Etat à vendre ce qui reste de Soignes est la construction en plusieurs points stratégiques des nouvelles lisières d'une nouvelle génération de maisons forestières par l'Etat. Déjà évoquées comme mauvais exemples d'empiètements sur le sol forestier (voir III.3.1.3.1.), elles offrent aussi une face positive pour la forêt : leur construction suppose que les limites de Soignes ne seront plus fondamentalement modifiées. Elles sont bâties selon un plan analogue, qui ressemble tellement aux plans-types des maisons construites par la Société Générale qu'il est probable que des copies de ceux-ci ont été transmises à l'Etat en même temps que d'autres archives indispensables à la gestion forestière courante.

III.3.1.4.4. Loin de décourager la volonté de former un corps forestier de valeur, l'échec de la tentative d'école forestière à Bouillon de 1864 à 1876 — pour raisons financières — amène à imposer aux responsables forestiers de suivre les cours des écoles de Nancy ou de Tharandt (Saxe) après avoir conquis un diplôme d'ingénieur agricole à l'Institut agricole ouvert en 1861 à Gembloux (plus tard Faculté agronomique), où des cours de sylviculture sont introduits dès 1877 et où une année de spécialisation forestière est créée à la fin du siècle.

III.3.1.4.5. Le Jardin botanique créé à Bruxelles en 1871 puis le Musée forestier installé à Groenendaal en 1897 visent aussi à la formation d'un personnel qualifié⁸⁵.

III.3.2. Gestion et exploitation. La pauvreté des sources connues ne permet pas d'être très précis. On en est donc réduit à imaginer avec Nestor-Iris CRAHAY, plagié par Sander PIERRON, que dépourvues de défenseurs dans une administration centrale plus soucieuse de questions de droit et de finance que de sylviculture, après le traumatisme des ventes massives, puis de ces grignotages répétés dans le cas de Soignes, les forêts domaniales n'avaient aucune chance d'être gérées de manière dynamique.

III.3.2.1. Rien d'étonnant donc à ce que le système de ZINNER continue d'être appliqué: tire-et-aire à la révolution de cent ans, pas de régénération naturelle, peuplement équienne après avoir laissé la terre au repos pendant cinq ans. Comme on l'a vu (II.3.4.5.3.), la conversion de forêts en hêtraies purement artificielles est d'ailleurs à la mode à l'époque. D'inspiration allemande, cet objectif purement économique domine toute la première partie du XIX^e siècle en Europe.

III.3.2.2. Tant que leur travail n'est pas reconnu, les forestiers ne voient pas de raison de se fatiguer à essayer d'améliorer alors que son travail n'est pas reconnu⁸⁶. Mais avec la revalorisation de l'Administration des Eaux et Forêts et l'intervention d'autres acteurs, la gestion et l'exploitation de Soignes vont prendre une autre tournure.

Chapitre III.4. A pied, à cheval ou en voiture : **d'autres regards sur la forêt à partir du milieu du XIX^e siècle**

Parallèlement à cette déchéance croissante des forêts et des forestiers se développe dans la population bruxelloise un groupe jusque là fort restreint, qu'on appelle généralement les touristes ou tout simplement les promeneurs.

A part les parties de chasse à courre princières, l'espèce de parc d'attractions créé à Ter-vuren par Charles de Lorraine ou d'occasionnelles escapades nobles ou bourgeoises prudemment limitées aux lisières qu'attestent quelques documents, la forêt de Soignes n'est fréquentée jusqu'au XVIII^e siècle que par ceux et celles qui en vivent : valets de vénerie, gardes forestiers et gruyers, bûcherons, ramonniers, braconniers, voleurs de bois... Les charbonniers s'y installent même temporairement, pour y surveiller leurs fauldes en permanence.

III.4.1. A partir de 1815, des voyageurs anglais fortunés traversent Soignes pour visiter le champ de bataille de Waterloo; une ligne de mail-coaches est même organisée à leur intention jusqu'en 1914 à partir de la place Royale à Bruxelles.

Des Néerlandais tout aussi fortunés viennent visiter les provinces que le Congrès de Vienne vient de rattacher à leur pays.

D'autre part, Boitsfort devient un lieu de promenade réputé pour la bonne bourgeoisie bruxelloise dès avant 1830.

Une excursion scolaire d'adolescents est même citée en juin 1838, mais il semble bien que tous ces promeneurs limitent leur rayon d'action aux lisières de Soignes.



*Des mail-coaches faisant étape à la Grande Espinette
(d'après une carte postale vers 1905)*



Le centre de Boitsfort vu par Paul LAUTERS en 1828.

Des familles endimanchées déambulent devant l'étang où se dresse le château de la Vénerie, l'ancienne chapelle castrale démolie peu après et ce qui ne peut être que la Maison Haute, bien qu'on peine à la reconnaître.

III.4.2. Le développement des transports en commun transforme ce qui n'est jusque là qu'un phénomène touchant la haute société nobiliaire et bourgeoise — disposant de voitures et de chevaux — en un phénomène progressivement de masse, en commençant par les classes moyennes.

III.4.2.1. C'est à partir du milieu du XIX^e siècle que la situation change. Une *Carte des environs de Bruxelles pour les promeneurs à pied, à cheval et en voiture* est éditée en 1849; Bruxelles n'est pas situé en son centre, mais décalé vers la gauche, pour permettre de reproduire la carte de Soignes en entier, ce qui suggère que c'était surtout la forêt qui attirait les promeneurs extra-muros⁸⁷. La ligne ferroviaire du Luxembourg y est déjà indiquée alors que le premier train n'y circulera en forêt depuis la gare de Boitsfort jusqu'à La Hulpe qu'en 1854 (voir III.3.1.3.2.). Six ans plus tard, Victor HUGO l'emprunte jusqu'à Groenendaal où il monte dans l'"omnibus du père Joseph" pour aller à Waterloo⁸⁸. Ce n'est pas un hasard si c'est en 1855 que l'archiviste Alphonse WAUTERS publie son *Histoire des environs de Bruxelles* en 3 volumes : manifestement, les promenades à la campagne, et notamment en forêt, attirent le public bruxellois cultivé et assez fortuné



Titre de la carte touristique (1849) déjà citée (III.3.1.3.2.)
(coll. Michel MAZIERS)

pour avoir des loisirs et pour payer les frais de transport jusqu'aux points de départ de leurs escapades et depuis ceux d'arrivée jusqu'à leur domicile. Et aussi pour acheter et lire des "briques" comme celle de l'archiviste de la Ville de Bruxelles...!

III.4.2.2. La première génération de peintres de l'"école de Tervueren" commence à se réunir à partir des années 1860 à l'auberge Au Renard – In de Vos, sur la grand-



à gauche : Le ramasseur de bois mort
d'Hippolyte BOULENGER



à droite : Sous-bois
d'Adolphe HAMESSE



A gauche : Hippolyte BOULENGER en “tenue de travail” prêt à partir dès qu’il aura pris son chevalet pour peindre ses paysages sur place.

A droite, un “peintre du dimanche” en tenue de ville
(d’après une carte postale vers 1900)

place, à l’orée du parc, à partir des années 1860. Ces peintres paysagistes inspirés par l’école de Barbizon ouvriront eux-mêmes la voie à ceux de l’“école” de Rouge-Cloître et aux “peintres du dimanche” qui hanteront la forêt de Soignes pendant un siècle⁸⁹.

III.4.2.3. Après les gares de Boitsfort et de Groenendaal, c’est par le bois de la Cambre — accessible peu après son ouverture au public (1865) par le tram hippomobile partant de la place Royale — que les promeneurs peuvent accéder à la forêt, à condition de traverser d’abord le bois⁹⁰.

III.4.2.4. A partir des années 1880, les lignes de tram vicinales multiplient les accès aisés et relativement bon marché à la forêt. Le symbole en est la ligne des Espinettes, ouverte jusqu’au Vert Chasseur (1891), puis électrifiée et prolongée jusqu’à la Petite Espinette (1894), puis l’Espinette Centrale où un tram à vapeur prend le relais pour atteindre Waterloo via la Grande Espinette (1901), qui sera atteinte par le tram électrique en 1910. De toutes les lignes vicinales, celle-ci est la seule à ne pas avoir été qualifiée de *boerentram* (transportant aussi et souvent surtout des produits agricoles), mais de “tram du bois” car il était pris d’assaut aux beaux jours au point qu’il fallut



créer un terminus d’appoint place Loix (1901) et accroître les cadences (un tram toutes les 3,5 minutes !).

A partir de 1897, la première

Les “trams du bois” se suivent sur la chaussée de Waterloo avant 1914.

Du fait de l’affluence des promeneurs, ils bénéficient des modèles à grande capacité tel ce “Titanic” à bogies réputé pour son confort

ligne électrique de la société Les Tramways Bruxellois est ouverte le long de l'avenue de Tervueren — elle-même en cours d'achèvement — pour mener à la partie de l'exposition universelle de Bruxelles située à Tervuren).

A la même date est créé entre Boitsfort et Groenendaal — au cœur de la forêt donc — l'arrêt ferroviaire de la Forêt de Soignes où pouvaient descendre ou monter les promeneurs à condition d'en faire la demande au contrôleur en embarquant⁹¹ !

III.4.3. Témoins indirects de cette “invasion” touristique, qui déborde largement de Soignes : les albums d'Alfred MABILLE et d'Auguste VAN GELE ornés de dessins et de photogravures illustrant les sites à découvrir dans les environs de Bruxelles et dans l'ensemble du Brabant. D'après leur contenu, ils sont édités vers 1885, au moment même du démarrage des premiers vicinaux.

A la même époque se multiplient les guides de promenades autour de Bruxelles mentionnant les horaires des transports en commun et témoignant de la multiplication des auberges, guinguettes et autres cafés “où l'on entend parler français” comme le souligne ingénument Alfred MABILLE pour convaincre le Bruxellois qui ne serait pas bilingue de goûter au grand air et aux tartines de fromage blanc arrosées de gueuze ou de kriek, sur les lisières de la forêt ou ailleurs autour de Bruxelles⁹².



L'album d'Alfred MABILLE
(coll. Michel MAZIERS)

III.4.4. L'origine de cet attrait pour les espaces verts (comme on ne disait pas encore) ne doit donc pas être attribuée aux “plein-airistes” qui se placent dans le sillage de l'école de Barbizon, si l'on se fonde sur la chronologie.

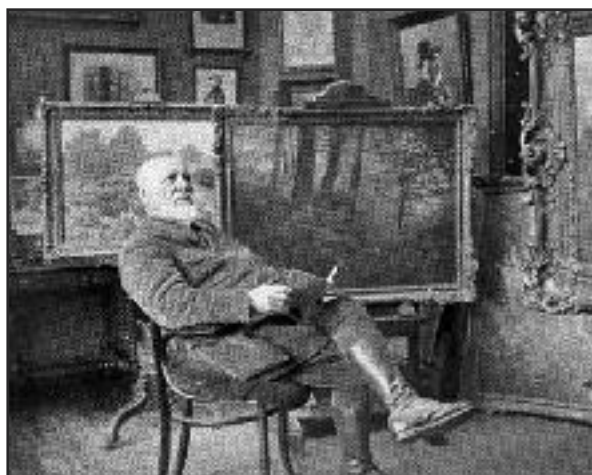
III.4.4.1. Ils en sont plutôt une des expressions, auprès du public restreint mais influent dont la formation et les revenus permettent d'avoir les moyens matériels et intellectuels de s'intéresser à ces espaces dès le milieu du XIX^e siècle : celui qui achète la carte touristique (1849) ainsi que l'*Histoire des environs de Bruxelles* de VAUTERS (1855) donc avant que Tervuren, puis Rouge-Cloître deviennent les foyers artistiques s'inscrivant dans cette mouvance où les peintres trouvent leur public.

III.4.4.2. Ce public, ce sont les classes moyennes bénéficiant de l'industrialisation qui leur offre de multiples emplois qualifiés dans les entreprises, dans le négoce mais aussi — surtout à Bruxelles, capitale du royaume — dans les administrations depuis le niveau communal jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat. Souvent issues d'un exode rural récent, ces classes moyennes sont sans doute plus sensibles que les citoyens de vieille souche au décor vert de leur enfance ou que leurs visites familiales leur ont fait découvrir s'ils sont de la deuxième ou de la troisième générations de citoyens.

III.4.4.3. Pas assez nombreux ni influents pour réagir à la création du bois de la Cambre (1861-1865), ils se rattrapent lors de l'installation des hippodromes (1875-1888) qui attirent certes du public vers la forêt, mais pas pour l'admirer : pour parader sur ses lisières et "polluer" moralement celles-ci, où s'infiltrèrent des *bookmakers* : *shocking* !

III.4.4.4. Comme on vient de le voir (III.4.2.3 et 4), le développement des transports en commun dès l'ouverture de la ligne ferroviaire du Luxembourg jusqu'à La Hulpe (1854), mais surtout la création du réseau de trams vicinaux (à partir de 1885) a attiré dans les campagnes bruxelloises et particulièrement en Soignes un public de milieu plus modeste, à la recherche d'air pur et de calme pour échapper une fois par semaine à la vie réglée et stressante des entreprises modernes qui se multiplient alors à Bruxelles.

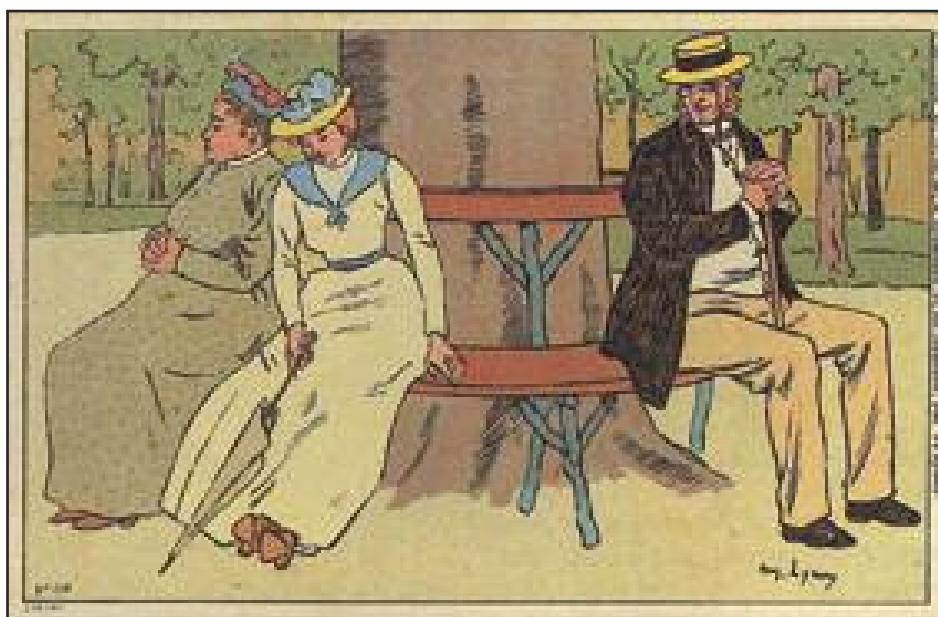
III.4.4.5. Loin de former un groupe homogène, les usagers touristiques de la forêt constituent donc trois grandes catégories, par ordre chronologique :



Le peintre René STEVENS
en "uniforme" d'artiste forestier
© Robert GROLLET

III.4.4.5.1. Les intellectuels et artistes, parfois moqués sous le nom de "pittoresques" — est-ce alors que cet adjectif a pris un sens péjoratif, comme 'folklorique' et... 'touriste' ? — ou d'esthètes qui s'extasiaient devant la beauté des paysages, pas uniquement forestiers d'ailleurs.

III.4.4.5.2. Les "souliers vernis", pour qui la forêt est un décor où parader — comme au carrefour des Attelages au nom symptomatique dans le bois de la Cambre — sans trop s'aventurer dans les sous-bois où, d'ailleurs, on ne les verrait plus.



Ce qu'on n'appelait pas encore
un "druide" doré
au bois de la Cambre
(dessin d'Amédée LYNEN, vers 1890)
© Ed. Mardaga, La forêt de Soignes.
Connaissances nouvelles pour un patri-
moine d'avenir, 2009, p. 35)



*Groupe de promeneurs à la Petite Espinette
(d'après une carte postale vers 1905)*

III.4.4.5.3. Les promeneurs du dimanche, qui apprécient cette forêt “qui appartient à tout le monde”, sans droits d’entrée, où l’on peut se défouler d’une vie quotidienne stressante en faisant semblant de suivre les traces des mieux lotis socialement : des consommateurs de forêt, en quelque sorte.

III.4.4.5.4. Ces trois groupes ont cependant un point commun, qui marquera profondément l’avenir de Soignes, encore aujourd’hui : pour eux, la forêt fait partie intégrante du patrimoine bruxellois et les habitants de la capitale doivent donc avoir un droit de regard sur sa gestion⁹³.

Chapitre III.5. Esthètes et forestiers : je t'aime, moi non plus (1885-1908)

Parallèlement à cette évolution, les fonctionnaires des Eaux et Forêts, mieux formés, ressentent très mal la négligence sinon le mépris dont ils se sentent victimes au sein du ministère des Finances.

III.5.1. Administration.

III.5.1.1. Les plus dynamiques sont emmenés par le garde général — équivalent d'un ingénieur chef de service actuel — Edouard WITTAMER travaille dès les années 1870 à un plan de gestion de Soignes axé sur le passage du tire-et-aire à des coupes progressives à caractère jardinatoire : des coupes de petits groupes d'arbres arrivés à maturité effectuées sur des surfaces restreintes avec réensemencement naturel : quatre séries de futaie pleine, divisées en six affectations de 21 ans (à rotation de 7 ans) ou 8 ans (rotation de 8 ans), soit une révolution de 126 ou 144 ans au total. On obtiendrait de la sorte des peuplements irréguliers (d'âges mêlés).

III.5.1.2. Sans doute dégoûté par les résistances qu'il rencontre et le rejet de son plan, WITTAMER démissionne en 1882. Dans la foulée du Congrès agricole de Liège (1879) — où une motion unanime demande que l'administration des forêts soit séparée de celle de l'enregistrement — le passage le 20 avril 1885 de l'Administration des Eaux et Forêts du ministère des Finances à celui de l'Agriculture créé en juin de l'année précédente, puis la création par le ministre DE BRUYN de la Direction générale des Eaux et Forêts au sein de celui-ci (1888) marquent pourtant la victoire de l'action de l'ancien garde général. Il ne s'agit plus de considérer une forêt comme une simple collection d'arbres à vendre au meilleur prix, mais comme une "*association vivante de végétaux*" interdépendants. Née et développée à l'Ecole forestière de Nancy, la volonté précoce d'appliquer ces recherches en Soignes témoigne d'un retour à l'utilisation des connaissances scientifiques du temps, comparable à celle exprimée par DE L'ESCAILLE un siècle plus tôt⁹⁴.

III.5.1.3. La constitution du réseau de maisons forestières se poursuit avec des plans épousant la mode du temps : d'abord des maisons de type urbain, mais à quatre façades, puis des maisons adaptées au milieu rural dans lequel elles sont construites, du type cottage anglais aux toitures tarabiscotées. Leurs dimensions — surtout celles de la seconde série — témoignent d'une volonté d'assurer aux gardes qui les occupent un réel confort, signe extérieur de la revalorisation de la profession⁹⁵.

III.5.2. Gestion et exploitation. Des plans de gestion successifs (1886, 1890, 1897, 1900) reprennent les objectifs de WITTAMER : appliquer les apports de la formation des forestiers en

sortant de l'artificialité du système de ZINNER tout en conservant sa rentabilité — voire en l'accroissant — en faisant quelques concessions à l'esthétique de la forêt dont une partie formerait des séries artistiques où les arbres présentant des qualités esthétiques seraient épargnés, les autres restant soumis au tire-et-aire ou aux coupes jardinatoires.

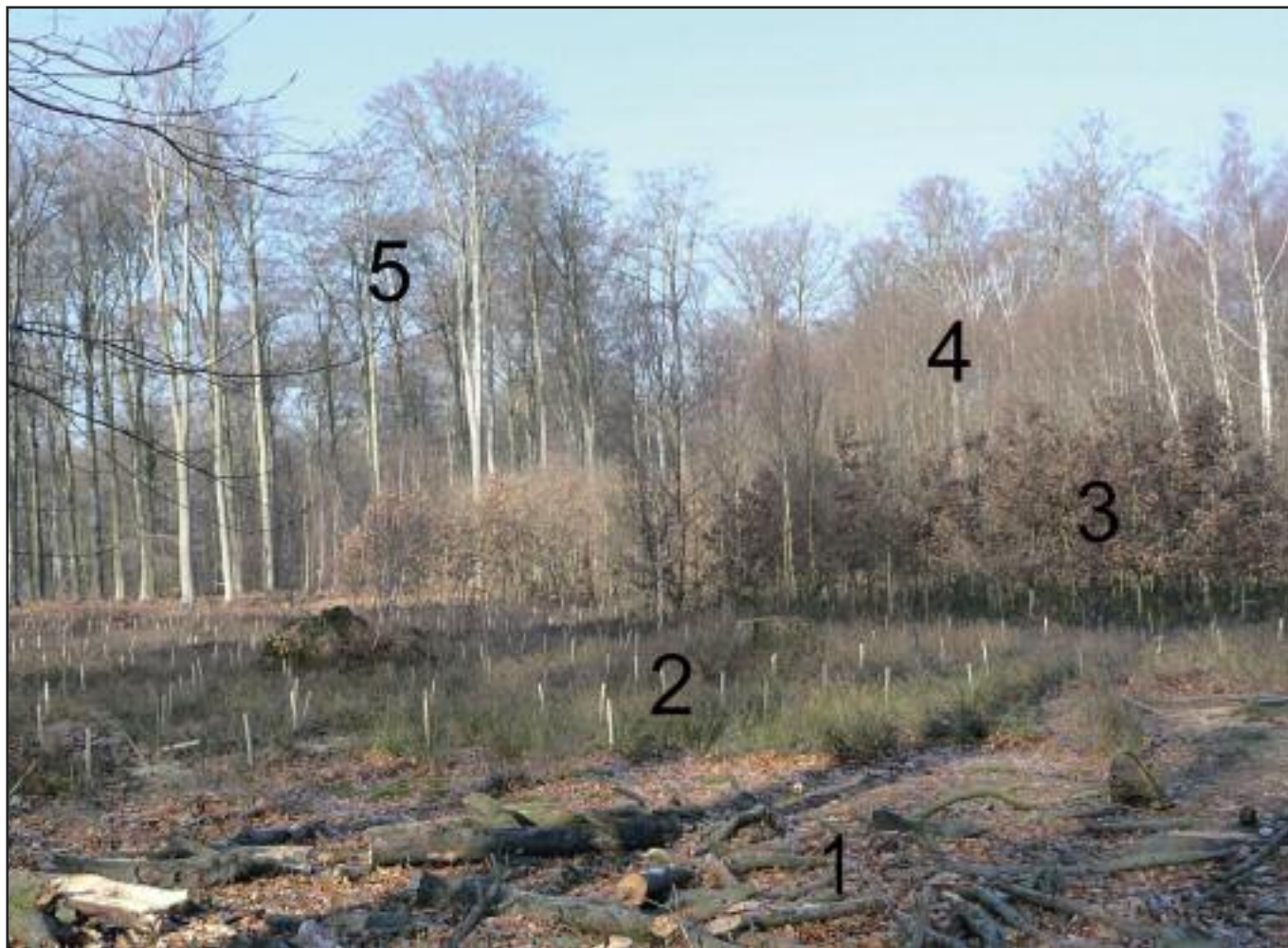


Scieurs de long s'affairant dans une coupe à blanc en cours d'abattage. Au loin l'étendue de la coupe de l'année antérieure (d'après une photo exposé au pavillon forestier de l'exposition universelle de 1897).

© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, 2009, p. 55)

III.5.2.1. La commission créée au sein des Eaux et Forêts propose le 6 octobre 1886 de prolonger la révolution de 100 à 120 ans, avec zones d'agrément de 80 à 160 mètres de part et d'autre des drèves les plus fréquentées par les promeneurs dont le nombre ne cesse de croître et un rideau d'arbres le long de la lisière la plus exposée aux vents dominants. Les résistances suscitées par le maintien des coupes à blanc qu'implique par nature le maintien même partiel du système de ZINNER entraînent un nouveau rejet, particulièrement des artistes et des promeneurs.

III.5.2.2. Inlassable, elle propose un nouveau plan comprenant la création de trois séries (unités de gestion) artistiques autour des lieux les plus fréquentés (Groenedaal, Rouge-Cloître, Tervuren) et fondé sur des rotations de 10 ans, avec insertion de chêne (4/20), mélèze (1/20), frêne et orme (1/20) ; le hêtre y est donc ramené à terme à 70% de la superficie. A côté de ces trois séries subsistent deux séries ordinaires, gérées à la ZINNER, la dernière de futaie sur taillis (Rouge-Cloître), celle de Boondael étant en cours de conversion en futaie pleine, et enfin une série de résineux, éclatée en divers endroits. Et cette fois le plan est accepté !



Exemple de régénération d'une hêtraie par coupes progressives à caractère jardinatoire

1. Restes d'une coupe de vieille hêtraie - 2. Jeune plantation protégée de la faune - 3. Fourré de hêtres d'environ 10 ans - 4. Hêtraie de 20 à 30 ans - 5. Hêtraie de près de 200 ans, en régénération.

© Ed. Mardaga, La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir, 2009, p. 34)

III.5.2.3. La reconnaissance de l'utilité et de la spécificité des fonctions des forestiers par l'autonomie que leur accorde en 1888 le nouveau ministre de l'Agriculture Léon DE BRUYN sort donc renforcée de ce succès; il en est de même de la validité de leur formation, ce qui rapproche les forestiers domaniaux des sylviculteurs privés qui se regroupent à la même époque dans la Société Centrale Forestière de Belgique (1893) pour échanger connaissances et expériences mutuelles. Ancêtre de l'actuelle revue *Silva Belgica*, leur bulletin entame dès ses débuts la publication d'un article du garde général HUBERTY sur la forêt de Soignes, qui apparaît ainsi comme un modèle de gestion moderne. Parallèlement est créé la même année le Conseil Supérieur des Forêts où se confrontent les divers intérêts et points de vue sur la forêt en général.

III.5.2.4. Patatras ! Le ministre DE BRUYN n'est pas satisfait de l'application du plan de 1890 qu'il avait approuvé et nomme une nouvelle commission, qui ne dépose un nouveau plan qu'en 1900... alors que depuis un an DE BRUYN est remplacé par Maurice Louis VAN DER BRUGGEN. Les séries ordinaires (1.488,87 ha au total) de Ravenstein (716,92 ha, réensemencement naturel par éclaircies) et de la Belle-Etoile (771,75 ha, coupe à blanc et plantation) sont maintenues, à la révolution de 160 ans, mais toutes

deux sans arbres réservés et avec rideaux d'arbres d'abri et d'agrément traités par jardinage (352,55 ha). Notons que ces séries éloignées de Bruxelles sont peu fréquentées par le grand public; de plus, elles sont protégées des regards des rares promeneurs par ces rideaux d'arbres gérées par jardinage : cachez ces coupes rases que je ne saurais voir... ! Les séries artistiques (jardinage, 1.642,48 ha au total) passent de 3 à 5 (Saint-Hubert et Welriekende en plus des trois précédentes). La série de Boondael (108,44 ha) poursuit sa reconversion, mais les séries de Rouge-Cloître et de la Pépinière (chêne et charme) reviennent au taillis sous futaie, ainsi que l'ancienne pineraie Lauwers (208,96 ha au total).

Quant aux résineux, ils sont répartis en cinq séries dispersées (246,96 ha au total). Fixée alors à 3 ans, la rotation des gardes dans ces peuplements est portée à 4 ans par la suite, l'âge d'exploitabilité est fixé à 60 ans.

III.5.2.5. Caramba, encore raté ! Ce plan est rejeté par le nouveau ministre de tutelle Maurice Louis VAN DER BRUGGEN... mais il est quand même appliqué ! Avec deux aménagements localisés peu après : la série de Boondael revient au taillis sous futaie (1905) tandis qu'une dépêche ministérielle du 10 décembre 1907 abolit les coupes à blanc dans la série de la Belle Etoile. Celle-ci rejoint dès lors les séries artistiques⁹⁶.

III.5.2.6. Les gestionnaires successifs — les aménagistes comme on les appelle à l'époque — ne démordent pas de leur hostilité au tire-et-aire, auquel ils reprochent l'inesthétique des coupes à blanc, le coût des plantations, le manque de sous-étage raréfiant les refuges potentiels pour la grande faune, la dégradation et la sécheresse du sol, l'absence d'abris pour les jeunes plants⁹⁷.

III.5.2.7. Comment expliquer cette course d'obstacles ?

III.5.2.7.1. Le premier directeur général de l'Administration des Eaux et Forêts, Alexandre DUBOIS, est imprégné du même esprit que ses subordonnés; lui même ancien garde général à Bouillon, où il était sorti premier de la première promotion de l'éphémère école forestière déjà citée, il a la confiance de son ministre et de ses subordonnés. Conscient du poids de l'opinion, surtout dès qu'il est question d'instaurer le suffrage universel — ce qui est fait en 1893 — il soigne les relations publiques de son administration, et donc de son ministre de tutelle, en alimentant la presse d'informations destinées à lui rallier la plus large adhésion possible parmi les électeurs dont le nombre vient de décupler.

III.5.2.7.2. L'effet est percutant, mais pas dans le sens espéré : passée à la une des médias, comme on dirait aujourd'hui, la forêt de Soignes devient le symbole de tous les sites boisés belges, mais interprétant sans doute l'ouverture d'esprit et l'habileté du directeur général et de son administration comme un signe de faiblesse, les esthètes se radicalisent. Sans remettre l'administration en cause

nommément, ils inspirent des articles plus agressifs les uns que les autres, que ce soit pour dénoncer les empiètements des hippodromes et sanatoriums (existants et en projet) et ceux qui les fréquentent ou les coupes de bois assimilées à du vandalisme. Deux échantillons, découverts par Claire BILLEN et Andrée CORVOL : à propos d'un projet de transformer le restaurant dit Château de Groenendael en hôtel, une lettre ouverte de Charles BULS, ancien bourgmestre de Bruxelles, à la revue du Touring Club de Belgique : *“Au bon vieux restaurant bourgeois où, depuis notre enfance, nous allions déjeuner en famille, on substituerait un établissement tapageur, rendez-vous des automobilistes puants et du public mêlé des tripots ! Que ceux qui ont conçu ces criminels projets craignent les modestes promeneurs du dimanche !”*. Et un an après : *“Du train où on y va, il faudrait bientôt mettre au coin de tous les chemins de la forêt une pancarte avec ces mots : passage interdit aux personnes saines ou cette autre : forêt réservée aux tuberculeux, aux bookmakers et autres citoyens ejusdem farinae. Ça va bien”* écrit un chroniqueur courageusement anonyme du même *Bulletin du Touring Club de Belgique*. Ces textes sont révélateurs d'une tendance latente de beaucoup d'esthètes à vouloir disposer de la forêt pour eux seuls. Dans le contexte des autres banderilles de la même veine, la déficience de santé des trublions qu'ils rejettent n'est pas que physique, elle est aussi devenue morale : quiconque, même et peut-être surtout forestier, ne fait pas de la beauté des arbres le seul critère de leur gestion est un “vandale”⁹⁸. Cet hypermoralisme ne leur est pas propre, il vient d'imprégner tout le règne de Victoria en Grande-Bretagne.

III.5.2.7.3. La moindre coupe devient donc sacrilège aux yeux des esthètes qui deviennent de vrais missionnaires d'un culte des arbres né au Nebraska le 10 avril 1872 — en réaction aux déboisements massifs du Middle West ? — et passé en France dans les années 1880. En Belgique se forme en 1897 au sein de la Société Centrale Forestière un Comité des Amis des Arbres pour l'organiser, mais celui-ci semble s'être rapidement assoupi. C'est le publiciste français Léon SOUGUENET, considéré comme le meilleur communicateur de l'époque, qui le ranime. Sa verve et son entregent mobilisent à Esneux — où beaucoup de Bruxellois aisés vont en villégiature — de nombreuses personnalités du monde littéraire, artistique, médiatique et politique pour y organiser une Fête de l'Arbre le 21 mai 1905. Dans l'enthousiasme du banquet final, ils créent une Ligue des Amis des Arbres chargée d'organiser une fête des arbres partout où c'est possible en Belgique. Ce sera notamment le cas à Boitsfort en mai 1906. Mais en 1908, le peintre René STEVENS parvient à convaincre les participants de concentrer leurs efforts sur la forêt de Soignes. Il est puissamment aidé par Léon SOUGUENET qui mobilise des ténors issus des trois grands partis politiques: le vieux Charles BULS (libéraux), ancien bourgmestre de Bruxelles, nostalgique des combats de la “guerre scolaire” qui, malgré les différences idéologiques, ne voit donc pas de contradiction à maintenir l'alliance avec les socialistes dont le

député à la Chambre des Représentants Emile VANDERVELDE est aussi candidat à la future Ligue; le jeune chef de file des démocrates-chrétiens — les zélés de l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII — au sein du Parti Catholique, le futur ministre à répétition Henry CARTON DE WIART est autant intéressé par le réservoir de voix constitué par les esthètes et ceux qui les suivent, les “consommateurs de forêt”, qui sont devenus fort influents — pour beaucoup sans vraiment le savoir — depuis que le suffrage universel, même tempéré par le vote plural, leur permet d'enfin donner de la voix. Il ne faudrait pas à ses yeux que les socialistes soient seuls à s'abreuver à un tel réservoir électoral⁹⁹.

III.5.2.7.4. Quel(s) que soi(en)t le(s) parti(s) au pouvoir, les esthètes auront un relais de haut niveau dans le monde politique, pas tant pour obtenir des subventions qui créent des dépendances que pour obtenir des mesures allant dans le sens voulu par les esthètes.

Ainsi se matérialisent déjà les équilibres politiques belgo-belges devenus célèbres par la suite, où doit baigner depuis lors toute institution même privée espérant obtenir des subventions et/ou jouer le rôle de groupe de pression efficace. De même que le suffrage universel tronqué doit calmer les troubles sociaux culminant en 1886, le rapprochement entre parti catholique et partis laïques allait désamorcer la “guerre scolaire” toujours latente à cette époque, même si c'est sur un mode mineur depuis les années 1878-1884.

III.5.2.7.5. Ayant permis à STEVENS de focaliser les Amis des Arbres sur la forêt de Soignes, SOUGUENET orchestre alors une campagne de propagande débouchant le 26 octobre 1909 sur la création à l'hôtel de ville de Bruxelles de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, suivie bien sûr — comme dans toute “chocheté” belge qui se respecte — d'un banquet, au restaurant de Rouge-Cloître; on y retrouve de nombreux Amis des Arbres dont la Ligue s'étiole. Des épigones de celle-ci n'apparaîtront dans la foulée de Louis GAVAGE que dix ans plus tard et dans un autre esprit. Le tempérament gouaillier du gentiment anarchiste Léon SOUGUENET ne peut cependant supporter longtemps la croisade de STEVENS; s'éloignent aussi d'autres Amis des Arbres de la première heure tels Georges GARNIR et Louis DUMONT-WILDEN qui fondent avec SOUGUENET le célèbre hebdomadaire bruxellois *Pourquoi Pas ? Les Trois Moustiquaires* comme ils s'appellent eux-mêmes ne rateront d'ailleurs pas STEVENS dans un numéro de leur hebdomadaire précédé en une de l'inévitable caricature de Jacques OCHS :“(…) Ah ! quand il parle de sa forêt, avec sa voix mâle et profonde, les hêtres tressaillent et les petites dames qui sont enrôlées sous la bannière des Amis de la Forêt de Soignes frémissent... surtout si, à ce moment le sylvain plante sur elles le regard aigu de ses bons yeux d'or sombre, les regards même de Pan. Et les petites dames s'inquiètent et cherchent à voir : le sylvain n'aurait-il pas les oreilles un peu pointues ?”.



René STEVENS et ses “petites dames”, alias ses “amazones”, alias ses “groupies”
© M^{me} GOUGE-KROCH

L'autoritarisme de René STEVENS — qui explique sans doute au moins en partie les défections de certains esthètes — a été confirmé à Fernande DANTHINE, administratrice de l'ancien Conseil de Trois-Fontaines, par le petit-fils du peintre, en visite à la dernière exposition organisée par ce Conseil dans l'ancien château éponyme à l'automne 1999. Sans doute cet autoritarisme explique-t-il aussi que — d'après le cahier des procès-verbaux du comité de la Ligue retrouvé récemment par hasard par l'ingénieur honoraire Xavier LEJEUNE — il n'y a généralement pas plus d'une réunion de ce comité par an, le plus souvent consacrée à l'approbation à l'unanimité des rapports du secrétaire général peu avant l'assemblée générale annuelle¹⁰⁰.

III.5.2.7.6. Au prix de jongleries chronologiques et de tours de prestidigitation dignes des meilleurs enfants de la balle, parfois difficiles à suivre, Andrée CORVOL vient de retracer en un gigantesque meccano les préliminaires sylvico-esthétique-politiques — politiciens ? — de cette création de la Ligue de STEVENS¹⁰¹.

III.5.2.8. Résultat de cette agitation très émotionnelle, de ce buzz médiatique dirait-on à présent : au bout de ces vingt ans d'essais, d'hésitations et de controverses parfois aiguës, les Eaux et Forêts finissent par mettre fin aux coupes à blanc en 1908, donc avant même la création de la Ligue de STEVENS, et gèrent la forêt selon le seul plan de gestion accepté par le pouvoir politique : celui de 1890 revu en 1900, qui prévoit trois séries artistiques, gérées en futaie jardinée selon le principe proposé par WITTAMER et deux classiques gérées selon le système de ZINNER à la révolution de

120 ans. L'ampleur des remous qui viennent d'être expliqués permet de comprendre que le second volet du plan de 1890 soit négligé et que toute la forêt soit désormais gérée par coupes progressives à caractère jardinatoire avec diversification des essences, qui permettent bien mieux que le tire-et-aire de tenir compte de l'éventuel aspect artistique des arbres considérés individuellement ou en groupe, la révolution étant progressivement allongée jusqu'à 168 ans et même dans le plan de gestion de 2003 jusqu'à 200 ans¹⁰² ! Ici encore, Soignes est à la pointe de l'évolution, qui touchera notamment l'Allemagne — le pays considéré comme le temple de la hêtraie équienne — au fil du XX^e siècle, mais en laissant subsister encore de nombreuses hêtraies cathédrales, dont quelques-unes classées par l'UNESCO. Le Danemark lui aussi a entamé sa mue, mais très récemment et partiellement. La France, elle, dispose d'une telle variété de milieux accueillant des hêtraies (Nord-Ouest, Nord-Est, Bretagne, montagnes) qu'elle peut en maintenir des cathédrales sans grand risque sur les plateaux lorrains au sol calcaire et en Normandie au sol acide : même en cas d'évolution très négative du climat pour le hêtre, l'essence survivra dans les autres régions¹⁰³.

III.5.2.9. Ce n'est donc que progressivement que l'on passe de l'exploitation de ce que STEVENS appelle un "magasin de cannes" — les premières décennies d'une hêtraie, où les arbres grandissent rapidement à la recherche d'air, et ne grossissent guère — à celle d'une "cathédrale", quand les hêtres atteignant leur maturité prennent de l'embompoint, au bout d'un siècle environ. C'est à ce moment précis — dans les années 1890-1900 — que se développe le mouvement esthétique dont STEVENS s'attribue la direction exclusive avec la création de sa Ligue des Amis de la Forêt de Soignes en 1909, mais qui avait commencé un demi-siècle plus tôt et dont il n'était au fond que le produit. Ce qu'il appréciait dans la hêtraie adulte, ce n'était pas le hêtre en particulier, c'était les vieux arbres. Son intérêt allait tout autant aux chênes, charmes et autres arbres pour autant qu'ils soient majestueux de formes et donc de vieillesse.



Ce que René STEVENS appelle un magasin de cannes : une hêtraie avant cent ans (d'après une carte postale, vers 1910)

IV^e Partie. La forêt de Soignes contemporaine

Chapitre IV.1. De la fin du tire-et-aire à la régionalisation (1907-1983)

IV.1.1. Administration. Plus aucune modification d'une ampleur comparable à celles vécues depuis la fin du XVIII^e siècle ne se produit.

IV.1.1.1. R ressortissant à l'Inspection de Bruxelles et placée jusque là sous la direction d'un fonctionnaire unique, Soignes est confiée depuis 1920 à deux ingénieurs, encore appelés gardes généraux jusqu'après la seconde guerre mondiale; chacun est placé à la tête d'un cantonnement Bruxelles I (appelé 'Groenendael' à l'origine, 2475 ha, 56,55% du territoire total) au sud de la ligne ferroviaire de Bruxelles à Luxembourg et Bruxelles II (appelé 'Tervuren' à l'origine, 1906 ha, 43,50 %) au nord), avec 3 brigades et 12 triages par cantonnement : 24 gardes au total, la plupart disposant d'un logement de fonction entouré comme auparavant et pour les mêmes raisons (coupe-feu, complément de ressources : potager, petit élevage) d'un terrain non boisé¹⁰⁴.

IV.1.1.2. La construction des maisons forestières elle-même se limite au remplacement des deux maisons qui bordaient la chaussée de Waterloo par celles que nous connaissons aujourd'hui au début de la drève Saint-Hubert, bâties de 1937 à 1942, puis dans les années 1970-1990 à l'édification d'une maison à pignon suraigu à Tervuren-Duisburg et de deux "fermettes brabançonnnes" — style rétro alors à la mode — à Boitsfort et à Woluwé-Saint-Pierre qui bouclent le réseau de maisons forestières ceinturant la forêt¹⁰⁵.

IV.1.2. Gestion/Exploitation. La création de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes (26 octobre 1909) marque le crépuscule — et non le début, comme on vient de le voir — des affrontements entre forestiers et esthètes qui ont émaillé la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

IV.1.2.1. La Ligue va contribuer non à calmer immédiatement, mais à canaliser toute l'effervescence des vingt-cinq années antérieures. Il faut dire qu'instruite par l'expérience, l'Administration des Eaux et Forêts a pris ses précautions.

IV.1.2.1.1. En 1897 déjà, l'un des deux secrétaires du Comité des Amis des Arbres créé par la Société Centrale Forestière est Nestor-Iris CRAHAY, descendant de pépiniéristes de Tilff, à côté d'Esneux dans la banlieue verte de Liège, et à cette époque sous-inspecteur des forêts mais surtout chargé par le ministre de l'Agriculture Léon DE BRUYN "du service spécial de recherches et de consultations" : un vocabulaire ambigu qui évoquerait aujourd'hui davantage des

services secrets que des services forestiers¹⁰⁶ !

IV.1.2.1.2. De la création de la Ligue à sa mort en 1931, CRAHAY en est administrateur. Il y tient le rôle de porte-parole officieux des Eaux et Forêts, d'autant que de 1912 à sa retraite en 1926, il succède à Alexandre DUBOIS comme directeur général des Eaux et Forêts en poursuivant sa politique de compromis avec le poids électoral que représente la Ligue. Dans l'hommage public qu'il adresse à CRAHAY lors de la cérémonie officielle de sa mise à la retraite comme directeur général des Eaux et Forêts le 25 mars 1926, STEVENS admet sa courtoisie *“lors de nos escarmouches”* au point que *“nous (la Ligue) devînmes à notre tour des agents de tempérament envers le public prodigue de récriminations, justes parfois, irraisonnées souvent. Aussi c'est nous maintenant « les vendus » car nous défendons parfois l'administration ! Imaginez-vous cela !”*. STEVENS — même vieillissant (il approche de 70 ans) — qui reconnaît devant un vaste public avoir été domestiqué, il fallait le faire ! D'ailleurs, lors de l'inauguration du chêne Crahay dans le Grasdelle le 4 juillet suivant, le directeur général honoraire lui répond en donnant des détails dépassant les apparences de l'anecdote : à l'apparition de la Ligue, *“je ne vous cacherai pas qu'il y eut un certain émoi dans le monde administratif. (...) On ne coupera plus un arbre dans la forêt sans voir un article dans les journaux, une question à la Chambre. Et, de fait, il y eut au début certains froissements. Les membres de la Ligue ne nous connaissaient guère. Par sa nature, le forestier est peu sociable. On ne le voit guère dans les salons, ni dans les rues de Bruxelles. (...) On le baptisait de bûcheron officiel”*. Et plus loin, parlant de leur rapport respectif à la forêt : *“Vous défendiez sa beauté en artiste. Moi, j'en faisais valoir la richesse, la nécessité de prévoir l'avenir, sa régénération, sa perpétuité. (...) Avouez, mon cher STEVENS, que nous étions jaloux l'un de l'autre. Nous avons la même grande amie”*¹⁰⁷.

IV.1.2.1.3. Tout est dit sur les tensions dues au passé récent et à la méconnaissance mutuelle, mais peu à peu maîtrisées de part et d'autre grâce à la coopération au-delà de conceptions initiales différentes sinon opposées. Cette coopération est déjà saluée dans le rapport d'activités de la Ligue de 1913 (année 1912). Elle se renforce pendant la première guerre mondiale face aux exigences insensées de l'occupant — 75.000 m³ de bois d'œuvre, soit environ le double de sa capacité normale, mais les forestiers restent maîtres du choix des arbres — et aux problèmes de surveillance de la forêt et même de rétribution des gardes auxquels de nombreux membres de la Ligue participent activement¹⁰⁸.

IV.1.2.1.4. Mais si les esthètes se sont laissé domestiquer, c'est aussi parce que CRAHAY a fait entériner la fin du tire-et-aire et la prolongation de la révolution des coupes de régénération. Plus question, donc, d'élever la poule aux œufs d'or en batterie... Ce qu'elle perdra en poids (de bois à vendre), elle le com-

pensera par un plumage bien plus beau aux yeux du dernier carré des esthètes cornaqués par STEVENS et du public qui les suit en masse.

IV.1.2.1.5. Le bilan de cette évolution pour le moins haletante est que le tire-et-aire s'éteint au moment même où la prolongation de la révolution fait apparaître le paysage dit de la forêt cathédrale, qui n'est atteint qu'avec des peuplements de 100 à 120 ans au minimum. Jusqu'à cet âge, la course des arbres à la lumière leur donne plutôt l'allure de ce que René STEVENS appelle un magasin de cannes ! Les esthètes rejoignent les forestiers sur ce point, mais pour des raisons différentes : les premiers s'indignent de l'aspect peu esthétique des vastes coupes à blanc qui, s'enchaînant les unes aux autres avec repos des terres pendant cinq ans avant les replantations, créent d'énormes friches à l'aspect désolé et la monotonie du paysage de la futaie adulte ; les seconds s'inquiètent du coût des plantations — d'où les essais répétés de réensemencement naturel — du manque de sous-étage dû au fait que le hêtre étouffe toute végétation dès le développement de son feuillage en mai, la dégradation du sol qu'entraîne toute monoculture et son assèchement et enfin l'absence d'abris pour les jeunes plants.

IV.1.2.1.6. A ce sujet, Ulysse LIÉNARD n'a pas manqué de rappeler au botaniste Emile ROCHE dans la courte, mais virulente controverse (1973-1975) dont il sera question plus loin (voir IV.1.7) que cette monoculture de hêtre équiennne n'a pas été voulue par des forestiers, mais par ZINNER, un "jardinier"¹⁰⁹. Il aurait pu ajouter l'aberration des baliveaux réservés, initialement protégés par leurs voisins et brutalement exposés à la lumière et au vent lors des coupes à blanc ainsi qu'à l'assèchement du sol au bout des cinq ans précédant la replantation; celle-ci fut d'ailleurs effectuée à partir de 1890 environ après un an. Rendant compte des effets de la tempête nocturne du 14 novembre 1940,



*L'hécatombe de novembre 1940
(coll. Robert GROLLET)*

Marc BOUDRU remarque d'ailleurs que ce sont les plus vieux hêtres qui en ont le plus été victimes, notamment du fait que l'effet de levier généré par le vent sur les arbres est d'autant plus élevé que ceux-ci sont grands¹¹⁰. Dernier constat, et non des moindres: les forestiers ne sont plus seuls à décider de la gestion de Soignes, le "grand public" — 'les gens' dirait-on aujourd'hui, avec la même im-

précision qui résulte du flou de ce concept... — veut qu'on tienne compte de ses conceptions et de ses *desiderata*. Sans nécessairement être conscient de l'irréalisme de ses réactions quand il hurle à chaque coupe, il pousse les Eaux et Forêts à retarder au maximum l'âge réel d'exploitation — donnant des spécimens impressionnants vus de l'extérieur, mais trop souvent gangrenés à l'intérieur — ce qui leur fait perdre toute valeur commerciale et entraîne un déséquilibre croissant entre les catégories d'âge... sans parler des problèmes de sécurité pour les promeneurs. Ce vieillissement au long du XX^e siècle sera l'une des sources majeures des problèmes actuels de gestion.

IV.1.2.2. Globalement, le mode de gestion qui s'est esquissé autour de 1900 par l'alliance entre les aspirations des forestiers et les exigences des esthètes se poursuit. Mais l'appétit vient en mangeant... Se considérant comme le porte-parole des esthètes tout en récoltant le fruit de leurs luttes antérieures — auxquelles il n'avait guère participé, sauf tout à la fin, à partir de 1904-1905 — René STEVENS se sent d'autant plus le vent en poupe que sa Ligue des Amis de la Forêt de Soignes ne tarde pas à atteindre 4.000 membres : un fameux lobby en jargon franglais...

Et il en use avec un art consommé pour ferrailer jusqu'à sa mort, le 3 octobre 1937, contre toutes les menaces pesant sur Soignes, en tout cas en certains de ses points. Pour ne pas lasser, limitons-nous aux principales : projet de ligne de tram Boitsfort-Hoeilaart, extensions des hippodromes et du sanatorium Derscheid, construction d'une usine et d'un dépôt de la SNCV en forêt (apparemment entre la Petite Espinette et l'Espinette Centrale), cession d'un terrain forestier pour la création du cimetière d'Auderghem, résistance à la pénétration automobile, aux militaires voyant dans la forêt un champ de manœuvres surtout quand ils sont à cheval. Cela avant 1914 ! Et la liste s'allongera encore après, l'état-major de l'armée se montrant particulièrement coriace¹¹.



Exposition de fours à charbon de bois, Grande Espinette, 1928
(coll. Jacques RONDEUX)

IV.1.2.3. On est surpris de découvrir que, malgré les effets des révolutions techniques et économiques qui ont marqué le XIX^e et le XX^e siècle, survivent des usages du bois qu'on aurait cru dépassés. C'est ainsi que — bien avant la mode des barbecues — la carbonisation du bois est encore pratiquée en forêt de Soignes entre les deux guerres mondiales à l'occasion d'exposition de matériel moderne pour l'époque de fours à carbonisation et de moteurs gazogènes, auxquels la seconde guerre

mondiale offrira des débouchés inattendus dans l'Europe occupée, coupée des approvisionnements en pétrole par les flottes britannique et états-unienne¹².

IV.1.3. Le Canton pittoresque

IV.1.3.1. La convergence d'intérêts avec les Eaux et Forêts face à ces menaces et pendant la guerre renforce la détermination de STEVENS à profiter au maximum du poids de son association. Il envoie donc en 1923 au ministre de l'Agriculture, le baron Albéric RUZETTE, un mémoire dans lequel il consent à reconnaître que "*l'aspect solennel de ces futaies (la Hêtraie cathédrale) n'est pas dépourvu de beauté, et nous serions les derniers à en demander la suppression complète. Mais l'uniformité engendre la monotonie*" au fil de kilomètres de promenade. Certes, les Eaux et Forêts ont renoncé à la brutalité du tire-et-aire, mais pas à la priorité de la rentabilité.

IV.1.3.2. Dans sa volumineuse *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, qui exprime manifestement sans aller jusqu'à le faire explicitement les idées de René STEVENS, Sander PIERRON reconnaît quand même une qualité au système de ZINNER — avec le recul du temps — c'est d'avoir été à la source de la hêtraie-cathédrale, non pour sa rentabilité financière évidemment, mais pour ses qualités paysagères...¹¹³ à condition que la promenade soit brève !

Consciemment ou non, PIERRON évite de dire que, pour obtenir ce faciès, il faut laisser s'écouler au moins un siècle à partir de la plantation. Or, à l'époque de ZINNER, la révolution¹¹⁴ était en principe de 80 ans, âge auquel la hêtraie n'a pas encore l'aspect d'une cathédrale. Pour que les hêtres deviennent majestueux — donc méritant l'hommage du pinceau de STEVENS — il faut beaucoup de patience et... de longévité !

IV.1.3.3. Ce que veut celui-ci, c'est un paysage plus varié, avec des arbres trapus, développant des branches basses, obtenus par de larges éclaircies qui créeront aussi des clairières envahies d'herbes folles. Il y pense déjà à la fin de 1920 dans son interview au *Pourquoi Pas ?* (voir III.5.2.6.5). Pour la rentabilité, bien sûr, ce bois plein de nœuds... mais qu'importe, puisque ce sera beau ! "*Et ce sera visité au même titre que certains sites célèbres de la forêt de Fontainebleau*", la référence permanente de STEVENS,¹¹⁵ qui donne même des conseils sur la méthode à suivre pour atteindre ce résultat !

IV.1.3.4. A l'assemblée générale du 27 mars 1925, il annonce triomphalement que la commission consultative que le ministre RUZETTE a prudemment créée au sein de son ministère en 1921 a approuvé le projet qu'il avait remis deux ans plus tôt et que le ministre va l'entériner. C'est seulement à ce moment qu'il emploie l'expression 'Canton pittoresque'. Réalisé par l'inspecteur des Eaux et Forêts du Brabant NÉLIS, le plan crée sur 38 hectares le Canton pittoresque entre les chemins des Expériences et du Beau Hêtre, l'avenue des Eclaircies et la drève des Ecureuils suivant les exigences de STEVENS à la lettre et précisant les mesures sylvicoles qu'il préconise.

IV.1.3.5. Le 18 mars — 9 jours avant l'assemblée générale ! — STEVENS donne une conférence sur les ondes de Radio-Belgique, société privée ayant succédé le 1^{er} janvier

1925 à la firme fabriquant des postes de radio SBR (Société Belge de Radio), qui a initié la radiodiffusion en Belgique le 23 novembre 1923. Les Amis de la Forêt de Soignes en ont le brouillon, le texte final ayant été publié ensuite dans le Bulletin de la Ligue. Il y fustige longuement les ventes de la Société Générale, les hippodromes, le sanatorium, bien sûr, mais surtout la volonté répétée de l'Etat-Major de faire de Soignes un champ de manœuvres et — pour faire bonne mesure — la pratique du tite-et-aire, tout en plaidant pour les Eaux et Forêts “*qui sont de véritables amis de la forêt qui ne voient pas que des planches dans un arbre (...) Seul le point de vue cultural et esthétique les guide*”. Dans sa tombe, Alexandre DUBOIS a dû bien rire : il avait vu juste en impliquant CRAHAY dans les relations avec les esthètes, domesticables à condition de leur donner le hochet dont ils rêvent... Si ses qualités de peintre ont souvent suscité des doutes ironiques, son sens du bluff et de l'usage des médias les plus récents de son époque font de STEVENS un as des relations publiques avant la lettre¹¹⁶ !

IV.1.3.6. La création du Canton pittoresque visait officiellement à satisfaire les revendications des peintres — qu'ils soient professionnels ou “du dimanche” — réclamant un caractère plus pictural des peuplements et des arbres que celui fourni par la hêtraie cathédrale. C'est du moins ce que disait STEVENS en leur nom car on ne voit guère d'artistes intervenir dans le débat, mais leurs œuvres parlent plus que les peintres : que ce soient ceux des “écoles” de Tervueren ou de Rouge-Cloître, ils choisissent pour sujets dès le milieu du XIX^e siècle les paysages que vante STEVENS cueillis dans les endroits où ils existent déjà — ou plutôt là où la méthode de ZINNER ne peut être appliquée ou ne l'a pas encore été — mais jamais la hêtraie en tant que telle, même si la présence du hêtre dans l'ensemble de la forêt avant même ZINNER et ses successeurs l'impose sur beaucoup de tableaux, mais individuellement.



Des hêtres oui, souvent,
la hêtraie cathédrale jamais.
(carte postale éditée par la Ligue)

Il en est de même pour les cartes postales éditées par la Ligue or, plus encore que les tableaux — qui peuvent être peints uniquement pour plaire à leur auteur ou à un public restreint — le choix de sujets plaisant au “grand public” importe dans les cartes postales, destinées certes à populariser la forêt de STEVENS, mais aussi à accroître le rayonnement et les moyens matériels de la Ligue, ce qui suppose la production d'œuvres populaires, du moins dans les classes moyennes. D'après le *Bulletin trimestriel* de la Ligue — qui ne va évidemment pas prétendre le contraire, mais comment s'en assurer par un autre canal ? — les cartes postales se vendent comme des petits pains. Le fait que la Ligue en ait édité trois séries à partir de 1910 jusqu'en 1927 au moins plaide en ce sens¹¹⁷.

IV.1.3.7. Des trois catégories d'usagers touristiques à la fin du XIX^e siècle définies par Claire BILLEN et Andrée CORVOL

(voir III.4.4.5), les “souliers vernis” ne se soucient pas vraiment du mode de gestion de la forêt, du moment qu’ils ont un décor vert où parader à l’écart des “masses populaires”. Comme celles-ci envahissent le bois et même la forêt, on les y voit de moins en moins. Quant aux consommateurs de forêt, ils ne voient dans celle-ci qu’un lieu de détente, de jeux qui créent d’ailleurs parfois des tensions avec les esthètes, par exemple quand les troupes scouts scandent leurs réunions de sonneries de clairon rappelant les origines militaires du mouvement, mais perturbant le calme de la forêt si apprécié des esthètes. Dès l’immédiat après-guerre, la Ligue tente d’étendre son influence à des milieux différents de celui de ses fondateurs : les ouvriers et les élèves des écoles¹¹⁸.

IV.1.3.8. Quant à l’Administration des Eaux et Forêts, en accordant à STEVENS ce dont il rêvait sur 38 hectares — “*un petit Fontainebleau*” dira Henri COLLEAUX, le forestier qui relaie CRAHAY après son décès (1931) comme administrateur de la Ligue — et en multipliant les aménagements pour les promeneurs (empierrement des chemins, création de sentiers, notamment pendant la guerre, ce qui permet de donner du travail aux forestiers...) et les pêcheurs (accessibilité des étangs), elle peut espérer la fin des polémiques. Ce qui n’empêche pas COLLEAUX de rester très attentif à ne pas exagérer¹¹⁹. Concéder à l’esthétique, oui, mais ne pas tout lui sacrifier : “*Ceux qui, en dehors des forestiers, mènent la croisade en faveur de la conservation des forêts (...) aboutiraient infailliblement à la ruine de maint beau domaine*” !

IV.1.3.9. Et ça marche ! Chaque occasion est bonne pour le Sylvain de vanter la sagesse des forestiers et pour faire la leçon à ces ignares qui hurlent dès qu’on coupe un arbre. Le braconnier devient garde-chasse dès qu’il bénéficie — pas financièrement dans ce cas, mais moralement — de la poule dont les œufs d’or lui paraissent enfin de bon aloi !



IV.1.3.10. Le symbole du Canton pittoresque est le fameux hêtre Visart, vieux baliveau ayant survécu à deux coupes à blanc mais qui est renversé après une tempête le 15 novembre 1969 âgé de près de 300 ans ! Sa chute offre l’occasion à l’ingénieur principal LIÉNARD de dénoncer les méfaits du culte des vieux arbres qui a failli ruiner le bois de la Cambre¹²⁰. Mais on ne se contente pas d’y laisser les vieilles réserves mourir de mort naturelle, on y teste une diversification des essences avec des chênes, des frênes, des mélèzes... Ce n’est

*Le hêtre Visart à la fin du XIX^e siècle
(d’après une photo des Eaux et Forêts
destinée à l’exposition de 1897*

pas tout à fait nouveau : la création de l'arboretum de Groenendaal par le directeur des Eaux et Forêts Alexandre DUBOIS (1897) l'annonce; des mélèzes, des thuyas, des séquoias même sont déjà plantés à partir de 1906 à l'extrémité du futur Canton pittoresque — qui n'est créé que 20 ans plus tard ! — à proximité de la partie du sentier des Palissades rebaptisée depuis lors chemin des Expériences¹²¹.

Dans ce canton surtout, plus question de révolution de 100 ou 120 ans, bien sûr, mais des rotations de 4 ans permettant de combiner par la méthode jardinatoire le maintien des “vieilles branches” avec le minimum de renouvellement nécessaire à la pérennité du paysage forestier. Et le Sylvain — qui suit la croissance de son bébé pas à pas d'un œil humide, mais le sourcil de l'autre froncé¹²² — tient les membres de la Ligue au courant de chacun de ses progrès. Il indique dès lors “*Canton pittoresque des Amis de la Forêt*” à l'intérieur des limites qu'il en trace sur les cartes qu'il dessine et dont les éditions successives seront utilisées jusque dans les années 1960. Quand on vit en forêt, on ne manque pas d'air...



Extrait de la 5^e et dernière édition (posthume) de la carte de la Forêt de Soignes de René STEVENS, souvent réimprimée à partir de 1942

Il reste que, pendant que STEVENS s'extasie sur “son” canton, la diversification à peine entamée des essences en Soignes devient systématique. Son champion est l'inspecteur forestier Henri COLLEAUX, qui oriente la gestion forestière en ce sens jusqu'à sa retraite en 1954. Il a d'ailleurs clairement expliqué la technique de conversion de la futaie équienne en futaie jardinée¹²³.

IV.1.3.11. Mais le Canton pittoresque disparaît des *Bulletins* de la Ligue après la mort de STEVENS. Aucun des discours de circonstance prononcés le 17 octobre 1954 quand le Canton pittoresque est rebaptisé Carton de Wiart —

en l'honneur de l'homme d'Etat qui défend les forêts pendant toute sa carrière et qui préside la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes sans interruption de 1919 à sa mort en 1951 — n'apporte de précisions sur son évolution ultérieure. Ulysse LIÉNARD n'en parle plus, même dans sa chaude controverse avec Emile ROCHE (voir IV.1.7), tout aussi muet sur ce sujet. C'est que, dès la mort de STEVENS, “*personne à la Ligue n'a été à même de donner à l'Administration des Eaux et Forêts les directives utiles pour sa gestion*” : cette affirmation — qui a de quoi laisser pantois — confirme qu'aux yeux de STEVENS et de ses épigones, ce canton était en quelque sorte privatisé dans ses choix de gestion, mais pas dans ses coûts ni dans le manque à gagner de l'Etat... et avec un amateur sans formation scientifique donnant ses instructions détaillées à des ingénieurs longuement formés pour cela ! Il est vrai que nous sommes alors en plein mouvement artistique et littéraire surréaliste, mais il est quand même douteux que STEVENS y ait jamais adhéré...

Reste que le paysage du Canton pittoresque est devenu “*tout le contraire de ce qu'avait*

souhaité le Sylvain : peuplements chétifs dus au manque de coupes d'éclaircies, mélèzes qui auraient dû présenter un caractère pictural (...) qui ont poussé en flûte, prédominance d'arbres fourchus alors qu'il aurait fallu des arbres à troncs multiples, ramures basses étouffées par le manque de lumière alors que les sujets intéressants au point de vue esthétique auraient dû il y a longtemps, être dégagés pour avoir une croissance harmonieuse...".

Le plan de gestion proposé par l'ingénieur Xavier LEJEUNE en 1976 prévoit que les arbres qui le peuplent seront menés à leur terme d'exploitabilité¹²⁴.

IV.1.4. Et (re)voilà les scientifiques

La liste des intervenants dans la gestion de Soignes s'allonge encore avec l'irruption ou plutôt le retour des scientifiques, quelque peu restés à l'écart au XIX^e siècle, après les innovations introduites en Soignes par DE L'ESCAILLE à la fin du XVIII^e siècle et les inquiétudes sur les conséquences possibles des déforestations massives du XIX^e ¹²⁵.

IV.1.4.1. A la fin de celui-ci, les gestionnaires de forêts belges Alexandre DUBOIS, Edouard WITTAMER, Nestor Iris CRAHAY reçoivent à Nancy une formation scientifique encore manquante en Belgique¹²⁶. Comme on l'a vu (voir III.5.2.), ils l'ont introduite dans leur conception de la gestion forestière.

IV.1.4.2. Indépendamment de cet objectif pratique, les chercheurs universitaires s'intéressent aux forêts.

IV.1.4.2.1. Précurseur en ce domaine, Jean MASSART est l'exemple-type de l'ascension sociale fulgurante par la science. Né en 1865 fils d'un jardinier illettré, qui avait compris l'importance capitale de l'instruction, il termine ses études secondaires à 15 ans. Malgré des tribulations multiples qui en auraient découragé plus d'un, il devient docteur en Sciences à 22 ans, en Médecine quatre ans plus tard, professeur à l'ULB à 32 ans, membre correspondant de l'Académie des Sciences à 39 ans, titulaire à 46 ans ! Loin de mépriser celles et ceux qui n'ont pas pu acquérir ses connaissances, il est un vulgarisateur hors pair à qui sa passion (une de plus !) de la photographie permet de recourir à des projections lumineuses rares de son temps.

IV.1.4.2.2. Dès 1906, il guide des excursions destinées à un public cultivé où figure Joséphine SCHOUTEDEN-WÉRY, qui publie des relations de ces excursions que ses talents de professeure à l'Ecole Normale d'Institutrices de la Ville de Bruxelles rendent encore passionnantes à parcourir. Après la guerre, des excursions sont aussi organisées par des cadres des Eaux et Forêts, apparemment avec grand succès si l'on en juge par une remarque de l'un d'entre eux, le garde général Camille GILLARDIN qui signale que, lors de la deuxième journée d'excursion qu'il a organisée au second semestre de 1923, il a fallu 10 autocars pour amener les participant(e)s : même si leur contenance est moindre que celle

des autocars actuels, cela représente tout de même quelques centaines de personnes, d'autant qu'il faut sans doute y ajouter des personnes venues par les transports en commun. Administratrice de la Ligue, Joséphine SCHOUTEDEN-WÉRY y fait donner une conférence par son mentor dès 1911¹²⁷. Le livre de celui-ci *Pour la protection de la Nature en Belgique* fonde les sciences environnementales dans notre pays. Dix ans plus tard, il installe le Jardin expérimental qui porte encore son nom près de Rouge-Cloître.

IV.1.4.2.3. Inévitablement, ce personnage à l'enthousiasme contagieux attire l'intérêt de ses collègues de l'ULB — dont le zoologue Auguste LAMEERE — et des autres universités, et par ricochet de leurs étudiants, et déborde même sur le public qui fréquente ses excursions¹²⁸. Ainsi la forêt de Soignes contribue puissamment à développer des fonctions scientifiques et pédagogiques inexistantes au XIX^e siècle.

IV.1.5. Toujours plus de touristes.

IV.1.5.1. L'incident des sonneries de clairon perturbant les esthètes (voir IV.1.3.7) attire l'attention sur une catégorie un peu particulière d'utilisateurs de la forêt à partir de 1910 : les mouvements de jeunesse, d'abord les scouts neutres, puis catholiques, ensuite les patros et d'autres groupes de jeunes plus ou moins structurés. Pour eux, Soignes est un lieu de détente, certes, mais aussi d'initiation à la nature et à la débrouillardise, un lieu éducatif donc, d'autant plus efficace que, reposant sur des relations beaucoup moins hiérarchiques que la famille ou l'école, il suscite un type d'éducation différent, complémentaire des éducations familiale et scolaire en quelque sorte.



Dépliant informatif des Eaux et Forêts à l'intention du grand public (1973)

IV.1.5.2. Depuis 1945, la volonté de satisfaire les touristes se complète par la volonté de les éduquer eux aussi, notamment en organisant et/ou en encourageant des promenades éducatives. Des dépliants gratuits expliquant sommairement les caractéristiques de Soignes sont périodiquement renouvelés, ce qui permet non seulement de faire face à la demande de ces informations faciles à comprendre, et cela dans un format très maniable, mais aussi de tenir compte de l'évolution de la forêt et de son contexte. Le plus ancien que j'ai conservé est daté de 1973. L'ouverture au public du musée forestier de Groenendaal, jusque là destiné à la formation des forestiers. Il sera modernisé par la Région flamande après 1983¹²⁹.

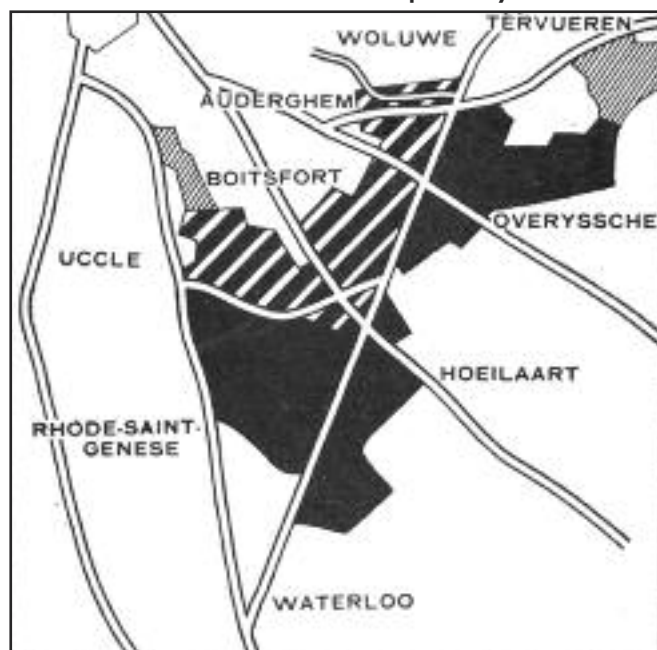
IV.1.5.3. La volonté des gestionnaires d'associer le public à son action pour qu'il la soutienne — ce qui aide à obtenir les crédits nécessaires... — et la fréquentation de la forêt par les universités et les écoles exigent

la création de nouveaux chemins et sentiers qu’apprécieront aussi les esthètes pour autant qu’ils ne soient pas des sentiers de luxe macadamisés (tout juste bons pour les “souliers vernis”). Rien d’étonnant donc à ce que dès 1914 soient aménagés une vingtaine de sentiers et trois nouveaux chemins (Tumuli, Botermansdelle et Hazedelle) pour adapter ce flux de visiteurs que le code forestier de 1854 n’avait pas prévu, lui qui interdisait non seulement de s’écarter des chemins, mais même d’utiliser des chemins destinés à l’exploitation de la forêt, ce qui était le cas de la plupart de ceux préexistants¹³⁰.

IV.1.5.4. Pour éviter l’invasion de la forêt par les “automobouleurs” comme les avait appelés en son temps René STEVENS, beaucoup de chemins, même pavés voire asphaltés, ont été fermés à la circulation motorisée dans les années 1960-70¹³¹. Pour assurer la paix des promeneurs, ont affirmé les autorités; pour faire avaler la transformation de la N227 tracée de 1831 à 1833 par la Société Générale en “ring” entre Waterloo et les Quatre-Bras de Tervuren en semi-autoroute, objectent leurs opposants. L’objectif initial de cette mutation est de faciliter les accès à l’Exposition universelle de 1958 en vue de laquelle sont aussi bouleversés les boulevards de ce qu’on appelle depuis lors ‘la petite ceinture’ du fait de l’explosion de la circulation automobile amorcée après la seconde guerre mondiale. Du fait des résistances rencontrées, sa réalisation n’aboutit que le 6 octobre 1970, date de l’inauguration officielle au pont de Groenendaal¹³².

IV.1.6. Des sentiers aux autoroutes.

Déjà inquiète entre les deux guerres mondiales de projets d’élargissement des drèves de Lorraine, du Haras et Saint-Hubert, et sous l’impulsion de son secrétaire général, le botaniste docteur en Sciences Aimé VLÉMINCO, la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes publie à la Toussaint 1953 un vibrant plaidoyer très argumenté pour Soignes.



IV.1.6.1. Celui-ci dénonce le projet qui, en prolongeant le “ring” sud à travers la forêt depuis le Vivier d’Oie jusqu’entre Groenendaal et Notre-Dame de Bonne Odeur (Welriekende) où il emprunte l’assiette — existante, mais très élargie — de la N227, longtemps surnommée ‘route de la Banque’ car elle a été tracée

Hachurée, la partie de la forêt condamnée par le projet initial de “ring” méridional de Bruxelles allant de Drogenbos au Vivier d’Oie à Uccle (Aimé VLÉMINCO, 1953 - La forêt de Soignes et le projet de ceinture de circulation de l’agglomération bruxelloise, Bruxelles, Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, p. 21)

de 1831 à 1833 par la Société Générale à l'époque où celle-ci était propriétaire de Soignes. Le long combat de la Ligue ne peut obtenir que l'atténuation du projet, le "ring" oriental prenant finalement sa source près d'Ittre au lieu du Vivier d'Oie et empruntant l'assiette de la N227 en forêt à hauteur du centre de Waterloo : un moindre mal, qui évite d'isoler toute la partie nord-occidentale de Soignes du reste de la forêt, mais qui coupe celle-ci en deux du nord au sud.

IV.1.6.2. Classement de la forêt (1959). C'est sans doute aussi pour calmer la partie de l'opinion publique attachée à la forêt que Soignes est classée comme site le 2 décembre 1959 — au début des travaux... — alors que la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes le demande sans succès depuis plus de 30 ans¹³³.

IV.1.6.2.1. Ce classement n'empêche en rien la réalisation du projet du ministère des Travaux publics que la Ligue avait révélé à la presse dès 1950 car s'il interdit "de créer des voies nouvelles autres que celles nécessaires pour l'exploitation forestière" (point 2 de l'arrêté royal), il n'empêche nullement d'élargir celles existantes ! Il n'a pas empêché non plus la transformation en semi-autoroute de la partie de la chaussée de Wavre comprise entre la sortie d'Auderghem et Notre-Dame au Bois (Jezus-Eik), dont les travaux ont commencé en 1968.



La "route de la Banque"
avant sa transformation en "ring"
(coll. Michel MAZIERS)

IV.1.6.2.2. Peu fréquentées tant que la voiture est un objet de luxe, les deux routes sont donc élargies dans les années 1960-1970, avec encore des aménagements ultérieurs (tunnels). Immédiatement, la transformation de ces banales routes à une bande de circulation dans chaque sens en semi-autoroutes complique la gestion de Soignes : écoulement des eaux polluées et atterrissements, en particulier dans le vallon des Grandes Flosses et dans celui de Trois-Fontaines se rejoignant à Rouge-Cloître; fragilisation des nouvelles lisières ouvertes au vent et aux coups de soleil sur des arbres jusque là protégés par ceux qui avaient dû être abattus pour permettre l'élargissement; éclatement de la forêt en une série de bosquets certes contigus, mais entre lesquels la circulation de la grande faune et des promeneurs devient aléatoire¹³⁴.

IV.1.6.2.3. Des réserves... comme pour les Indiens ? C'est sans doute pour les raisons déjà avancées (IV.1.5.4. et IV.1.6.1 et 2) que, toujours dans le contexte de la mutation autoroutière des routes traversant Soignes, d'autres mesures de protection sont acceptées avec une rapidité inhabituelle.

Dans la mouvance de la révolution culturelle des années 1960 développant l'in-

térêt pour l'écologie et de l'Année européenne de la conservation de la nature (1970) se forme sous l'impulsion d'Hellin DE WAVRIN un groupe de naturalistes de toutes disciplines pour étudier les mesures permettant de préserver les sites intéressants de la forêt de Soignes et de réclamer dès lors *“une gestion de la forêt qui ne se limite pas à la productivité et au tourisme, mais qui tienne compte des impératifs biologiques relatifs tant à la faune qu'à la flore sauvage”*. Ces sites intéressants sont généralement dispersés dans la forêt, des *“lieux que la sylviculture n'a pas modifiés, (...) des milieux différents de l'ensemble de la forêt (...) nécessitant une gestion appropriée”*. Discuté avec les Eaux et Forêts à partir de mars 1972 et bouclé le 31 décembre 1973, le projet est adressé au ministre de l'Agriculture Albert LAVENS le 9 janvier 1974. Chaudement appuyé par l'inspecteur principal A. DE GROX, il est approuvé par le ministre le 1^{er} avril suivant : une rapidité étonnante qui suffit à prouver combien le projet était important et brûlant.

Il demande la sauvegarde de 27 sites en Soignes, 5 au bois des Capucins (Donation Royale) et 4 au bois de Hal. Les principaux : Trois-Fontaines (site marécageux), Rouge-Cloître (vallons des Petites et des Grandes Flosses, étang n° 2, mare des Clabots, zone calcaire dominant le vallon depuis le sud-ouest, canton des Trois-Couleurs), Tervuren (sources de la Voer, étang des Bains dans le parc), les vallons du Vuylbeek et des Enfants noyés, le Fond des Ails, etc. : des sites qu'il est alors prévu de ne pas délimiter visiblement sur le terrain ni dans les documents touristiques, mais dans les carnets d'instructions aux gardes (carnets de triage) pour éviter le piétinement des curieux. Cette énumération bien incomplète suffit à montrer que le projet, qui sera complété en 1985 par les sites d'intérêt historique et archéologique, débouchera sur la détermination des réserves et sites protégés actuels de Soignes. Mais ceux-ci étant définis après la régionalisation, ils seront examinés dans le cadre des effets de celle-ci sur la ou plutôt les gestion(s) de Soignes¹³⁵.

IV.1.6.3. Le classement de Soignes va-t-il pas figer la forêt dans l'état où elle est en 1960 ?

IV.1.6.3.1. Les reliefs ? Intangibles... sauf pour la voirie : *“Il est interdit d'ouvrir des carrières ou (d')exécuter des travaux de terrassements susceptibles d'altérer l'aspect du terrain, sauf le prélèvement en forêt de matériaux destinés à l'entretien de la voirie”* (point 3 de l'arrêté royal) ! On vient de voir ce qu'il en a été.

IV.1.6.3.2. Interdit aussi de *“changer la nature des terrains boisés, modifier la configuration des étangs, décharger des détritiques et maintenir les dépôts de ce genre, ainsi que faire n'importe quelle chose qui puisse modifier l'aspect du site”* (point 6 de l'arrêté royal). Cela empêche-t-il la poursuite de l'application des plans de gestion de 1897-1908 ? La polémique opposant de 1973 à 1975 le docteur en biologie

Emile ROCHE et l'ingénieur forestier Ulysse LIÉNARD, puis en 1984 un article aciculé de Jacques DELVAUX aident à en juger.

IV.1.7. Une polémique instructive... et peut-être constructive

IV.1.7.1. Le point de départ involontaire de cette polémique est l'*Aperçu sur la gestion de la forêt de Soignes* publié en 1971 par l'ingénieur principal Ulysse G. LIÉNARD, qui visait une fois de plus à expliquer que les coupes de beaux arbres sont indispensables à la survie même de la forêt, en précisant comment¹³⁶. Un bond dans le temps d'un gros demi-siècle permet ainsi de voir les effets pratiques des mesures prises dans les plans de gestion élaborés autour de 1900. La parution de cet *Aperçu* suscite une vive réaction du docteur en sciences botaniques de l'ULB Emile ROCHE¹³⁷.

IV.1.7.1.1. Selon LIÉNARD, le botaniste Aimé VLÉMINCQ a fait la preuve du caractère mélangé de Soignes jusqu'au XVIII^e siècle, conviction partagée par bien d'autres botanistes d'ailleurs (pp. 3-4).

Emile ROCHE réplique à cette affirmation en louant ZINNER et WITTAMER pour la manière dont ils ont su repeupler Soignes en utilisant les connaissances et techniques de leur temps (p. 58), sous-entendant évidemment que LIÉNARD ferait bien d'en faire autant. Ce qui serait bien joué si cette critique mal camouflée ne témoignait d'une certaine ignorance à propos de ZINNER — d'ailleurs erronément qualifié par lui de 'forestier' — qui néglige au contraire ces connaissances incarnées par DE L'ESCAILLE ainsi qu'à propos de WITTAMER, puisque le plan de gestion de celui-ci n'a rien repeuplé du tout vu qu'il n'a pas été approuvé et que les résistances auxquelles le garde général s'est heurté l'ont amené à démissionner.

IV.1.7.1.2. L'ingénieur confirme la prépondérance du hêtre à 85%, tout en précisant qu'il ne représente plus "que" 78% dans les plantations qui ont eu lieu de 1955 à 1969. Il montre aussi la disproportion des arbres âgés de plus de 155 ans, qui couvrent près de 50% de la superficie de Soignes par rapport aux plus jeunes. Manifestement, l'évolution de la gestion amorcée à partir de WITTAMER est donc très lente. Se basant sur les travaux des palynologues BASTIN et MUNAUT, Emile ROCHE conclut au caractère indigène et même, à certaines périodes, dominant du hêtre en Soignes (pp. 62-69). Il examine aussi les associations végétales en Soignes à l'aide des recherches localisées de deux étudiants botanistes suivant une méthode élaborée par l'équipe du professeur Paul DUVIGNEAUD et préconise de les étendre à l'ensemble de la forêt pour assurer les fondements scientifiques de l'aménagement forestier (pp. 69-73). Il critique enfin la monoculture du hêtre, dont la litière se dégrade mal et qui contribue à la dégradation des sols où celui-ci s'enracine mal vu leur faible épaisseur (pp. 73-76).

IV.1.7.1.3. LIÉNARD explique que la pratique des coupes d'ensemencement permet de régénérer progressivement les hêtraies, mais les vides qu'elles créent dans les alignements, où vont s'immiscer de jeunes arbres — après travail du terrain au rotavator si une fainée abondante semble se préparer, ce qui permet un réensemencement naturel ainsi que l'installation de pépinières où sont plantées les graines récoltées — rompent automatiquement le faciès 'cathédrale'. En quelque sorte, la ruine de la cathédrale est le prix à payer pour enterrer les coupes à blanc; et elle ne peut ressusciter puisque, même si on ne replante que du hêtre, son caractère équienne, lui, a automatiquement disparu : effectué par des rajeunissements par bouquets, progressivement mis bout à bout, l'ensemble de l'opération se déroule sur 50 à 60 ans dans une même série, avec une rotation de 8 ans, ramenés à 4 dans les zones en régénération.

IV.1.7.1.4. Les dix séries de futaie héritées du début du siècle comportent en principe des arbres des trois groupes d'âge (155 ans et plus - 115 à 155 ans - moins de 115 ans), mais ce n'est pas toujours le cas du fait des à-coups antérieurs de la gestion.

Les trois séries de futaie sur taillis fixées en 1905 (voir III.5.2.5) sont rajeunies par l'introduction de chênes et d'autres essences; la rotation y est ramenée de 20 à 8 ans . Quant aux résineux, leurs peuplements varient à cette époque de 20 à 145 ans, mais la majorité va de 60 à 100 ans ; leurs parcelles occupent entre quelques ares et 17 ha. Outre le pin forestier, on y trouve du pin de corse (29 ha) et du mélèze (28 ha). La rotation est de 4 ans, du fait qu'on essaie de maintenir les résineux sur pied le plus longtemps possible, ce qui exige donc une surveillance plus serrée. Hormis la lenteur de leur application — explicable d'une part par la nature même de la gestion forestière, toujours à long terme à l'échelle humaine, et d'autre part par les perturbations induites par les deux guerres mondiales et sans doute par la crise des années '30 — les plans de gestion de 1890-1897-1900 ont donc été respectés dans l'ensemble.

IV.1.7.1.5. Le problème des séries où manque un groupe d'âge s'explique évidemment par la surreprésentation du groupe Vieux résultant de l'allongement de la révolution voulu par l'acharnement de l'opinion publique bruxelloise à conserver les vieux arbres jusqu'à la dernière extrémité, laissant en quelque sorte aux tempêtes (l'ouragan de novembre 1940 et celle de juillet 1964 en particulier) le soin de provoquer les "coupes" permettant d'accélérer un peu le rythme des repeuplements.

IV.1.7.1.6. Sans s'attacher à ces détails (selon lui) techniques, dans un feu d'artifice final, Emile ROCHE critique l'ensemble de la gestion décrite par Ulysse LIÉNARD : esthétique discutable de la hêtraie cathédrale, productivité qui semble en baisse, qualité du bois qui réduit sa rentabilité (cœur rouge, attribué à l'aci-

dité du sol et aux peuplements trop serrés; fibre torse de certains sujets), immobilisme de la gestion, dont la responsabilité peut être attribuée aux créateurs de la monoculture du hêtre, mais dont on ne voit selon lui qu'une ébauche de remise en cause. Il clôt sa diatribe en stigmatisant la banalisation de la flore — qui entraîne l'appauvrissement de la faune — les dépôts d'immondices, les pistes pour cavaliers, l'indiscipline d'un public ignorant, la gestion des étangs... (pp. 76-79).

IV.1.7.1.7. ROCHE préconise le mélange des essences, jardinées par groupes : chêne pédonculé surtout, érable, frêne... et hêtre sur limon lourd, chêne sessile et hêtre sur sol sableux où il faudrait faire régresser le pin sylvestre, tout en bannissant systématiquement les exotiques tels que le douglas (pp. 80-84). Il rejoint cependant le point de vue de LIÉNARD sur un point : le refus de transformer Soignes en réserve intégrale car ce serait en faire un vaste pourrissoir vu le traitement qui lui a été infligé depuis deux siècles. Il propose plutôt d'en faire un champ d'expériences sylvicoles à assortir de mesures protectrices pour la faune. Après sa charge contre les méthodes en cours, il conclut sur une note qu'il veut positive en rappelant la priorité au besoin du public en calme et air pur et veut chasser l'auto de la forêt (pp. 84-86).

IV.1.7.2. Si la réplique d'U.G. LIÉNARD¹³⁸ a mis deux ans — il lui a fallu le temps de rassembler la documentation fouillée sur laquelle il l'a fondée — elle n'en est que plus virulente. Il s'agit de son propre aveu d'une apologie de la gestion des services forestiers depuis deux siècles (pp. 5-6).

IV.1.7.2.1. Il ne rate évidemment pas l'occasion de relever l'erreur d'Emile ROCHE à propos de la soi-disant qualité de forestier de ZINNER, et il vante les qualités de son supérieur théorique direct DE L'ESCAILLE, doué selon lui "*de la préscience de la conception moderne de la dynamique naturelle des forêts, qu'il convient d'orienter pour la rendre plus utile à l'homme*" (p. 9). LIÉNARD ne rejette pourtant pas entièrement la méthode de ZINNER dont l'erreur est, selon lui, de ne pas limiter son système aux "vagues" de la forêt où la régénération naturelle est inopérante et d'avoir voulu la convertir entièrement en hêtraie artificielle, la mode qui se répand à l'époque (pp. 7-10).

IV.1.7.2.2. A la fin du XIX^e siècle, on s'éloigne de cette conception de la forêt considérée comme une collection d'arbres pour en revenir à celle d'un ensemble cohérent de végétaux dont les éléments s'influencent au point de former une sorte d'organisme complexe en fonction des sols et du climat. Par ce dernier mot, il annonce inconsciemment un des problèmes majeurs agitant actuellement les milieux forestiers. Recourant au témoignage du botaniste Jean MASSART — un pavé de plus dans le jardin du biologiste Emile ROCHE ! — il fait

remarquer que Soignes est l'une des premières forêts à bénéficier de cette conception, dès 1890, tout en reconnaissant que la pression du public contre les coupes du tire-et-aire contribue aussi à cette évolution (pp. 10-13).

IV.1.7.2.3. Après 1945 se développe l'intérêt des professionnels, mais aussi d'amateurs pour l'étude de la faune et de la flore, sans les pousser jusqu'à faire de Soignes tout entière une réserve naturelle (sous-entendu : comme ROCHE, alors que celui-ci l'exclut formellement à la page 84) : pour les initiés, c'est là une allusion claire à la démarche des naturalistes qui viennent de soumettre aux autorités forestières — exactement au moment précis où paraît l'article de ROCHE — leur plan de réserves localisées qui servira de base à celles établies après la régionalisation. On comprend ici pourquoi ce plan est accepté en moins de trois mois : il permet de prouver que les forestiers ont l'esprit ouvert aux nouveautés à condition qu'elles soient mesurées, contrairement au radicalisme d'Emile ROCHE !

IV.1.7.2.4. LIÉNARD précise que la monoculture du hêtre aggrave l'acidité des sols, mais sans la créer. La diversification des essences depuis plus d'un siècle et des essais de chaulage et de marnage menés avec succès dès les années 1960 contribuent à la réduire, mais pas toujours assez vite aux yeux des contestataires (pp. 13-18). Ce qui sera confirmé plus tard par Roger LANGOHR, notamment.

IV.1.7.2.5. Les dix séries — unités de gestion composées de toutes les classes d'âge — créées de 1900 à 1908 ont été réparties chacune en trois affectations (groupes d'âge) comportant huit coupes à la rotation de huit ans. La régénération naturelle est la méthode la plus raffinée mais la plus délicate; elle se heurte en Soignes à :

- l'irrégularité et la faible fréquence des années à forte fainée,
- l'appétit des nombreux ramiers attirés en forêt ces années-là,
- les coupes âgées, clairsemées, permettent la croissance de végétation adventice gênant la régénération naturelle,
- le maintien de hêtraie pure, quoique d'âges multiples (pp.21-23).

IV.1.7.2.6. S'attachant toujours à démonter les arguments de son adversaire, LIÉNARD constate que les défauts qu'il attribue à la monoculture du hêtre résultent parfois d'autres causes : la fibre torse est d'origine génétique, on la trouve aussi dans la hêtraie de Lyons-la-Forêt par exemple; la lenteur de régénération résulte de l'irrégularité des fainées en Soignes, qu'on ne peut compenser en achetant des semences ou des plants d'une autre origine car elle anéantirait la spécificité du hêtre sonien dont la forme, la hauteur et la rectitude du fût est unique au monde (pp. 31-33).

IV.1.7.2.7. De même, l'enracinement superficiel est avant tout une caractéristique de l'espèce : pivotant au cours de ses premières années d'existence, l'enracinement du hêtre devient oblique et même traçant, qu'il soit sur limon comme en Soignes ou sur calcaire, comme à Lyons-la-Forêt. La nature du sol n'y joue guère de rôle, mais en vieillissant, le pivot initial de l'arbre, qui n'est plus nourri que par ses racines latérales, pourrit sous son poids, d'où la minceur de l'enracinement des chablis de hêtre. Le cœur rouge est avant tout le produit du vieillissement de l'arbre, d'une manière générale de ce qui augmente la teneur du bois en oxygène, ou alors d'un défaut génétique; rien ne permet de le lier à l'acidité du sol. Restant attaché à un minimum de rentabilité de la forêt — malgré les entorses que lui a portées l'évolution de l'exploitation depuis un siècle — il cherche néanmoins à rassurer les protecteurs de l'environnement qui se font de plus en plus entendre. Il plaide pour le maintien de quelques "arbres remarquables", mais pas de tous car cela mettrait en péril le rajeunissement de la forêt (pp. 33-47).

IV.1.7.2.8. Faisant le tour de la faune, il fait remarquer aussi que la relative rareté et la faible diversité de la faune est plus due au dérangement causé par la présence humaine à pied, à cheval et en voiture qu'au manque d'abris sûrs que lui offrirait la hêtraie cathédrale (pp. 47-52).

IV.1.7.3. Bref, comme toute polémique, celle-ci suscite la mauvaise foi de part et d'autre, ou du moins l'aveuglement de chaque duelliste sur les arguments pertinents de l'adversaire quand ils contredisent les siens, mais elle a aussi l'avantage pour les observateurs de pousser les adversaires à tenter de renforcer leur thèse en dévoilant un tas d'informations qui sans elle seraient restées confinées aux milieux spécialisés.

IV.1.8. Le rapport sur l'aménagement de Soignes remis par l'ingénieur des Eaux et Forêts Xavier LEJEUNE à ses supérieurs en 1976, le texte en étant établi en 1979¹³⁹, se tient à l'écart de la querelle opposant Emile ROCHE à Ulysse LIÉNARD. Il nous a déjà copieusement servi de guide, notamment dans le dédale des plans de gestion qui se bousculent à la fin du XIX^e siècle (voir III.5.2).

IV.1.8.1. Outre ces données déjà utilisées, il fournit un tableau de Soignes à la veille de l'application de la régionalisation aux bois et forêts (1983), dont il tient déjà compte dans sa répartition du territoire de Soignes :

- l'Agglomération bruxelloise, future Région (1654 ha, 37,73 %),
- la Région flamande (2454,5 ha, 55,99 %) et
- la Région wallonne (275 ha, 6,27 %) (p. 22).

IV.1.8.2. Il décrit les conditions topographiques (ruisseaux, p. 25), climatiques (p. 26), géologiques et pédologiques : limon d'origine éolienne datant de la dernière glaciation

Würm III à plus de 75 %, nappe phréatique importante (pp. 27-32).

IV.1.8.3. Parmi les groupements végétaux (pp. 33-34), il distingue :

- chênaie et chênaie-frênaie à jacinthe (Rouge-Cloître, Espinette Centrale et Fond des Ails)
- hêtraie-chênaie mélangée en plusieurs points de la forêt.
- aulnaie-frênaie alluviale à carex, le frêne pouvant être remplacé par le hêtre en Soignes.
- aulnaie à l'état fragmentaire car même sur les banquettes alluviales étroites on a planté du hêtre.
- chênaie sessiliflore, typique des sols pauvres, souvent plantés en résineux.

IV.1.8.4. Ces groupements se sont dégradés et diversifiés du fait des actions humaines multiséculaires. Les zones les plus difficiles à traiter du point de vue sylvicole sont celles envahies de balsamine (*Impatiens parviflora*) et de poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*) dus au piétinement exagéré par les cavaliers (on peut y ajouter les piétons en groupe et les engins d'exploitation).

IV.1.8.5. La futaie :

IV.1.8.5.1. Sa composition :

- 3790 ha de feuillus, dominés par le hêtre à 91 % (3448,32 ha), avec 9 % (341,62 ha) dominés par le chêne provenant de la futaie sur taillis, les autres essences étant négligeables);
- 337 ha de résineux (68 % de pins : sylvestre, 229,20 ha, autres, 30,99 ha; épicéas, 8,21 ha; douglas, 12,74 ha; mélèzes, 54,50 ha).

IV.1.8.5.2. Très rare dans les peuplements les plus anciens, le chêne s'accroît dans les peuplements plus jeunes du fait de la politique de retour à la hêtraie-chênaie mélangée.

IV.1.8.5.3. Les catégories d'âge illustrent à la fois le vieillissement de la forêt (plus de 700 ha bicentenaires, 1500 ha entre 100 et 150 ans) et le rajeunissement entrepris depuis la 2e guerre mondiale : près de 900 plantés entre 1941 et 1975) (pp. 35-37).

IV.1.8.5.4. Les superficies régénérées annuellement passent de 22,85 ha de 1960 à 1963 à 23,90 ha de 1964 à 1971, mais retombent à 10,53 ha de 1972 à 1974. Paradoxe dans une forêt vieillissante, cette réduction des coupes annuelles s'explique par :

- les réserves (in)conscientes des gestionnaires sous la pression d'un public souvent peu ou mal averti des règles sylvicoles,
- l'échec des régénérations naturelles qui entraîne une grande prudence

des gestionnaires devant l'invasion des coupes par une végétation adventice,

- la difficulté de recrutement de main-d'œuvre,
- des faînéées peu abondantes et
- la diminution de la demande liée à la crise (pp. 38-39).

IV.1.8.5. Pour satisfaire la nouvelle fonction récréative de la forêt depuis le début du XX^e siècle :

IV.1.8.5.1. On a créé des avenues bordées de plantations ornementales, puis des pistes cyclables (29 km) et cavalières 48 km), 52 aires de stationnement, des promenades pédestres (84 km, 15 km balisés), 9 aires de détente (19 ha), 3 abris, 229 tables et bancs, 410 ha de zones de silence.

IV.1.8.5.2. Des efforts d'information ont été fournis par la publication d'un dépliant résumant l'historique de la forêt, les techniques sylvicoles, la flore et la faune. Le musée forestier de Groenendaal est trop peu visité, sauf pendant la quinzaine de la forêt de Soignes regroupant de multiples animations ; des visites guidées scolaires sont organisées sur demande.

IV.1.8.5.3. Cette fréquentation croissante commence cependant à entraîner des effets négatifs : par exemple, le poivre d'eau prolifère dans les aires de jeux et de délasserment et surtout dans les zones ouvertes aux cavaliers (800 ha), où à conditions égales le dépérissement des arbres est nettement plus prononcé qu'ailleurs (pp. 40-41).

IV.1.8.5.4. Tout ce qui précède montre que le délasserment prévaut de plus en plus sur la production, sans perdre de vue que le hêtre sonien mobilise moins de main-d'œuvre que le chêne, le merisier, l'érable... qui subissent des transformations plus élaborées que lui. La prise en considération de l'écosystème — l'idéal serait le retour à la forêt climax chênaie-hêtraie — amène à conclure que Soignes ne peut être ni une réserve naturelle intégrale, ni un parc urbain, mais doit être une sorte de compromis entre les trois fonctions (pp. 45-46).

IV.1.8.6. Après ce long état des lieux, Xavier LEJEUNE propose son plan de gestion (pp. 47-56) combinant les fonctions culturelle, esthétique, récréative, scientifique, didactique, économique et écologiques de Soignes :

IV.1.8.6.1. Le régime à lui appliquer est la futaie (p. 47).

IV.1.8.6.2. Pour rompre la régularité des étages équiennes et monospécifiques, il faut diviser ceux-ci en une mosaïque de bouquets d'une même espèce — la

méconnaissance des interactions interspécifiques empêche encore la régénération pied par pied — traités en décalant la régénération de chacun pour étager les cimes et application de la méthode des coupes progressives par groupe, que ce soit en régénération naturelle ou artificielle (plantations, semis) (p. 48).

IV.1.8.6.3. La difficulté de la régénération naturelle pour les glands et les fânes et la volonté de réintroduire des essences négligées ou éliminées pousse à régénérer par voie artificielle, mais par voie naturelle pour les améliorations car les essences d'accompagnement sont généralement peu sociales, disséminent facilement et réagissent mal quand on veut leur imposer une localisation (p. 49). Triennales à l'époque de WITTAMER (1877) et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les fânées sont devenues ensuite de plus en plus irrégulières. Dans un rapport du 24 avril 1946, le garde général MISSON partisan de la régénération naturelle évalue à 30-35 ha dans le cantonnement de Bruxelles I, dont 20 à 25 antérieurs à la mise en vigueur du nouvel aménagement (1900-1915). Un seul ramier peut consommer 7.200 fânes sur un mois, sans compter le rôle des rongeurs (annexe 7).

IV.1.8.6.4. La révolution — laps de temps nécessaire à la régénération totale de la forêt — basée sur celle du hêtre est alors de 168 ans, qui est le fruit d'un compromis entre le mélange de catégories d'âges, l'étagement des groupes monospécifiques de faible étendue, la production de bois de grandes dimensions, la rajeunissement rapide d'une forêt sénile et la possibilité pratique de réaliser annuellement plantations et entretiens (p. 50). A elle seule, l'énumération des facteurs à prendre en compte témoigne de la complexité de la gestion actualisée.

IV.1.8.6.5. Il faut donc laisser quelques arbres exceptionnels sur pied jusqu'à leur dépérissement (exploitabilité physique) qui peut aller jusqu'à 250-260 ans, mais il faut abattre la majorité des arbres mûrs mais encore sains car ils sont les plus nécessaires et les plus rentables (exploitabilité économique) (p. 51). Cette méthode aboutit aussi à diversifier les âges. Pour les chênes en station adéquate, le terme peut être de 250 ans, certains individus dépassant 300 ans. Pour les résineux — d'intérêt essentiellement esthétique — on ira jusqu'au terme d'exploitabilité physique (p. 55). Dans la première affectation (secteur en régénération), vu l'urgence due au vieillissement excessif de la forêt, il faut recourir aux plantations par bouquets de 0,5 à 1,5 ha par rotation de 4 ans répartie sur 98,4 ha, soit 8 passages échelonnés sur 32 ans. Pour le hêtre, une coupe préparatoire ne laissera que 20 à 25 arbres à l'hectare, qui ne seront éliminés ensuite qu'en fonction des besoins des plants de 4 à 6 ans ayant été placés après cette coupe préparatoire à raison de 2.500 à 3.000 à l'hectare.

Les plants seront soit achetés dans le commerce à 1 ou 2 ans et repiqués en pépinières en forêt (environ 8 ha) pour qu'ils s'y acclimatent et pour disposer d'une réserve de plants adaptable aux besoins. Pour le hêtre, l'origine garantie 'Soignes' est indispensable. (pp. 58-59).

IV.1.8.6.6. Choix des essences : la monoculture du hêtre en peuplements trop serrés a provoqué la podzolisation et la microgleyification du sol qui se gorge d'eau en hiver, dessèche et se durcit en été, causant la mort des racines pivotantes du hêtre et le chaulage qui tente d'y remédier provoque une nitrification du sol favorisant les plantes nitrophiles qui gênent la régénération naturelle ou artificielle pendant 25 à 50 ans. Il faut donc diversifier les essences avec des feuillus locaux (chêne, érable, aulne, orme, tilleul, frêne, merisier, bouleau, charme, châtaignier, sorbier) en ne recourant aux résineux (pin sylvestre et de Corse, mélèze d'Europe) ou exotiques qu'en cas d'inadaptation des premiers ou pour des raisons paysagères.

IV.1.8.6.7. Pour les sources, les cours d'eau, les ravins fossiles, l'aulne glutineux est idéal à cause de son large tissu racinaire fixant bien le sol ; le prunus padus, le frêne et le chêne pédonculé conviennent bien sur les versants. Dans la deuxième affectation (secteur en amélioration), il ne faut pas régénérer par plantation, sauf la poursuite de ce qui a déjà été entrepris, et il faut donner priorité aux essences dites secondaires sur le hêtre (pp. 60-64).

IV.1.8.7. La gestion cynégétique (p. 65) : l'article 13 de la loi sur la chasse réserve celle-ci en Soignes à la Couronne. Louée depuis le 1^{er} février 1953 pour réguler la population de chevreuils, elle est exercée sur un parcours annuel variable d'environ 1200 ha jusqu'en 1973 où la réduction de cette population et la pression du public. Un incident causé par des chasseurs ayant trop fêté leurs exploits aurait fourni le prétexte au non-renouvellement du bail. Les dégâts des chevreuils et lapins redevenant importants dès 1977-78, il faut trouver un compromis entre fonction sociale, travaux de régénération (pour des raisons esthétiques et financières, on ne peut clôturer toutes les cellules de régénération pendant 4 à 5 ans) pour normaliser la faune surtout de chevreuil (le lapin peut être géré par le personnel forestier)¹⁴⁰.

IV.1.9. Le point de vue "iconoclaste" de Jacques DELVAUX en 1984 : celui-ci use d'un pseudo-anonymat pour défendre plus librement sa position, éclairée par plus de vingt ans passés à la Station de Recherches des Eaux et Forêts à Groenendaal¹⁴¹.

A la lecture de son long article, le profane a quelque peu le tournis, tant l'auteur a l'art de secouer les certitudes affichées par les uns et les autres en récapitulant le pour et le contre dans les thèses en présence. Publié au moment même du passage de toutes les forêts domaniales belges de l'administration centrale des Eaux et Forêts aux administrations régionales, il dresse au fond le bilan temporaire de deux siècles de controverses.

IV.1.9.1. Il admet l'affirmation de Paul ROISIN, alors titulaire de la chaire de sylviculture à la Faculté agronomique de Gembloux : “*La Belgique tout entière fait partie de l'aire naturelle du hêtre*” (p. 2), mais il considère tout aussitôt — comme bien d'autres avant et après lui — qu'avant son exploitation par l'homme, Soignes devait être une chênaie claire dominée par le chêne pédonculé sur les sols limoneux et par le hêtre éventuellement mêlé de chêne sessile sur les sols sableux car ce n'est que sur sols pauvres qu'il peut se régénérer naturellement, grâce à l'absence d'essences plus compétitives qui n'y trouvent pas leur milieu idéal.

IV.1.9.2. Les dégradations du sol généralement attribuées au hêtre — d'ailleurs réversibles — sont redevables en fait à la pureté de leur peuplement et à la manière de le gérer : le hêtre pose beaucoup moins de problèmes à Meerdaal et Heverlee car la pression du public sur le traitement y est moindre (p. 3). Hêtraie pure ? La hêtraie de Soignes est un monument né de la main de l'homme; qu'on veuille la conserver ou la faire évoluer, il faut la renouveler comme toute collection vivante. Hêtraie pure ou mélangée, équienne ou plus ou moins jardinée ? Il faut se décider et ne pas faire le contraire de ce qui a été décidé. En choisissant des essences compatibles si on fait du mélange, à un rythme équienne si on ne veut pas de jardinage (pp. 35-37).

IV.1.9.3. La révolution est plus simple à fixer en peuplement pur équienne que jardinaire, où c'est l'exploitabilité (âge ou grosseur des arbres) qui la détermine (p. 8). Il récapitule la chronologie des révolutions dans l'exploitation de Soignes : 80 ans (Charles Quint) – 100 ans (début du XIX^e siècle) – 120 ans (fin de celui-ci) – 180 ans (1971) pour aboutir en 1971 à une révolution de 180 ans : un allongement de 100 ans en ± 130 ans, c'est un cas sans doute unique pour une forêt de grands feuillus) (pp. 9-10). Pour Soignes, selon lui, la révolution idéale serait de 100 ans. A production identique en volume et révolution plus longue, on obtiendra des arbres plus gros mais moins nombreux avec des éclaircies fréquentes, inversement en cas de gestion moins active (p. 11). L'âge d'exploitation élevé du hêtre sonien explique la quantité de bois taré (creux, pourris...), le cœur rouge, en particulier, se multipliant à partir de 80 ans (pp. 19-28). En coupant plus tôt, on peut obtenir des bois parfaitement sains.

IV.1.9.4. La distribution par âges communiquée au public est sans doute amplifiée pour faire taire les critiques relatives aux coupes, mais révèle néanmoins un vieillissement excessif. Une régénération accélérée est urgente (p. 14). Cela dit, le grand public “*perçoit les arbres comme des êtres vivants, mais la forêt comme une collection statique*”, ce que semble confirmer l'observation annuelle : bourgeons, feuillage, feuilles mortes et ça recommence indéfiniment pour donner une forêt toujours identique. Or, laisser vieillir les arbres met le forestier en paix avec le “grand public” hostile aux abattages d'êtres vivants, mais condamne la forêt à terme. Et le grand public n'est pas homogène (il cite deux exemples dans la presse de l'époque). La régénération

du bois de la Cambre montre à quoi aboutit la volonté de conserver à tout prix ce qui dépérit par nature à la longue. Incertaine par nature, la régénération naturelle marche mal en Soignes, où les fainées sont trop espacées et où les ramiers pullulent les bonnes années. La régénération par plantation implique collecte et stockage annuel de faines pas très faciles à conserver; surtout, la plantation ne réussit passe toujours, lapins et chevreuils étant en surnombre non en chiffres absolus, mais parce que le manque de végétation au sol et le manque de prédateurs naturels autres que le renard les met en surnombre par rapport aux ressources dont ils ont besoin (pp. 29-35).

IV.1.9.5. Se lançant dans la critique de l'usage selon lui confus des termes 'productivité', 'production', 'possibilité' et 'coupe' par LIÉNARD, il conclut à la sous-estimation de la production annuelle de Soignes (pp. 14-19).

IV.1.9.6. S'appuyant sur les comparaisons périodiquement publiées par la Société Royale Forestière de Belgique, il conteste que le hêtre de Soignes soit d'une qualité très supérieure à celui d'Ardenne et plus encore à celui de Gaume car le prix du bois ne dépend pas que de ses qualités technologiques, mais aussi des conditions économiques de son commerce : en l'occurrence, le bois extrait d'Ardenne ou de Soignes étant peu transformé sur place mais en Flandre, la position géographique de Soignes et sa desserte directe par des voiries de type autoroutier sans fortes pentes lui offrent des avantages étrangers à la qualité intrinsèque du bois par rapport au réseau ardennais beaucoup plus accidenté, d'autant plus que les grumiers ne peuvent en pratique que revenir vides de leurs lieux de destination. Il souligne que même les houppiers et déchets de faible valeur sont avantagés à Bruxelles par le nombre relativement élevé de consommateurs de "bois de chauffage de luxe", moyen de distinction sociale (pp. 14-19).

IV.1.9.7. Bilan financier : ce point est accessoire pour l'auteur, vu la destination sociale de Soignes, mais les dépenses dépendent des moyens. Elles s'appliquent à tous les frais relatifs à toutes les fonctions de la forêt alors que les recettes comptabilisables se limitent en pratique aux ventes de bois. Se basant sur l'exemple des parcs nationaux américains confrontés au même problème et à l'expérience de la fermeture de la plupart des chemins forestiers à la circulation automobile, l'auteur envisage un accès payant pour limiter les dégâts. Soignes faisant partie du domaine privé de l'Etat, l'ouverture au public n'est qu'une tolérance jamais officialisée ni encore moins rendue obligatoire. Cette ouverture devient problématique dès lors qu'elle entraîne des dépenses démesurées, mais où est la limite à ne pas dépasser ? Au lieu de fournir au public un bilan financier faussé par sa nature même, il vaudrait mieux l'informer du coût de la liberté qui lui est consentie (pp. 29-30). L'ouverture au public — pour un bénéfice inchiffrable — introduit des facteurs de perturbations où les cavaliers se taillent la part du lion, leur action hors piste étant particulièrement néfaste (tassement

et imperméabilisation du sol, plantes envahissantes adaptées à ce type de sols dégradés. Jusqu'où faut-il avantager certains publics au détriment de la forêt ? (pp. 38-44). Le sujet devenu passionnel, cet avis n'en est qu'un parmi d'autres., conclut Jacques DELVAUX. L'information au public est-elle nécessaire, faut-il se plier à ses exigences ? L'expérience montre que le dialogue honnête est efficace pour le convaincre que la forêt a besoin de rajeunissement.

IV.1.10. Au terme (momentané) d'un siècle de querelles et de controverses : c'est le sentiment du profane, notamment de l'historien, tentant de s'y retrouver dans des querelles d'experts où il est toujours difficile de démêler certitude scientifique — si tant est qu'elle puisse exister, en particulier dans un domaine où la complexité des paramètres multiplie les choix à effectuer — et convictions personnelles de chacun, dont les fondements ne sont pas que scientifiques. Un siècle, cela paraît beaucoup à l'échelle humaine, mais c'est très court en sylviculture du hêtre puisque ça ne couvre qu'une génération d'arbres.

IV.1.10.1. La source de la hêtraie-cathédrale est ainsi tarie à terme au moment même où elle prend forme, quand la pratique de la méthode de ZINNER pendant un siècle l'a installée dans la majeure partie de la forêt, à l'exception des zones sableuses — dont le sol trop pauvre ne tolère que des résineux — ou trop accidentées, qui même plantées de hêtre n'offrent pas le paysage de cathédrale à cause de l'irrégularité du terrain.

IV.1.10.2. Les bases de l'exploitation ont été fixées dès les réformes de l'aménagement autour de 1900 : remplacement des coupes rases du tire-et-aire par des coupes sélectives, chaque série étant visitée en principe tous les huit ans (parfois quatre) pour sélectionner les arbres à abattre en tenant compte de leurs caractéristiques individuelles et aussi du marché du bois. Un système donc extrêmement souple — à l'opposé du tire-et-aire — permettant beaucoup mieux que celui-ci de s'adapter aux circonstances du moment tout en gardant le cap du long terme.

IV.1.10.3. L'objectif de production ligneuse recule encore au fil du XX^e siècle devant la multiplication d'une part des sources d'énergie (charbon, pétrole, électricité), d'autre part des matières premières (métaux, plastiques, béton...) qui rendent obsolètes beaucoup d'usages traditionnels du bois.

IV.1.10.4. Parallèlement, l'attachement de promeneurs de plus en plus nombreux à la rassurante hêtraie-cathédrale s'accroît, au point que le moindre abattage d'arbres déclenche des mouvements d'indignation relayés — de plus en plus suscités... — par les esthètes et la Ligue de STEVENS, tout au moins à ses débuts. Le résultat est que l'âge d'exploitation des hêtres s'allonge de plus en plus; ceci renforce la majesté du paysage 'cathédrale', mais accentue aussi sa fragilité du simple fait du vieillissement des hêtres qui la constituent.

Chapitre IV.2. La régionalisation de la forêt de Soignes **Une étape d'un long processus ou une nouvelle révolution ?**

(depuis 1980-1983)

La loi spéciale de réforme institutionnelle du 8 août 1980 prévoit le transfert des forêts du pouvoir central aux Régions en vertu de l'article 107^{quater} de la Constitution qui eut son heure — et même beaucoup plus ! — de célébrité dans les années 1970¹⁴².

Pour la première fois de son histoire, l'administration, la gestion et l'exploitation de la forêt de Soignes se trouvent donc écartelées entre trois instances entièrement autonomes, puisque Soignes est la seule forêt belge à chevaucher les limites des trois Régions constituant depuis lors notre pays, pour des raisons totalement étrangères aux besoins spécifiques de celle-ci. S'agissant d'un phénomène récent et toujours en cours, donc toujours mouvant, il est difficile d'y dégager les traits fondamentaux, faute du recul nécessaire pour distinguer ceux-ci de caractéristiques qui ne seront qu'éphémères. Sortant du champ historique actuellement possible, on peut tout au plus exposer les grands principes sur lesquels repose l'application de la régionalisation en Soignes. Répartie entre les trois Régions, celle-ci retrouve du même coup une particularité administrative parmi les forêts belges, mais sous une tout autre forme qu'avant son intégration à partir de 1795 aux forêts françaises, puis hollandaises, puis belges.

IV.2.1. Administration

IV.2.1.1. Les limites régionales en Soignes. Dès que la forêt devient propriété de la Société Générale à sa fondation (1822), il faut déterminer les limites communales sur son territoire pour déterminer la part de l'impôt foncier revenant à chaque commune, ce qui n'a pas été fait sous le régime français puisque la forêt est devenue un bien national et que l'Etat ne se paie pas d'impôt à lui-même.

IV.2.1.1.1. Les autorités du royaume uni des Pays-Bas résolvent le problème en calquant ces limites communales sur les limites des triages de l'époque et en attribuant chacun de ceux-ci à la commune où résident ceux et celles qui le fréquentent le plus. La carte cadastrale authentifiant la répartition est établie en 1825 par le géomètre Willem-Benjamin CRAAN.

IV.2.1.1.2. Après le retour des restes de Soignes à l'Etat, devenu belge entre-temps, ces limites perdent toute utilité pratique, mais sont reproduites de carte en carte. Quand il s'agit de tracer les limites régionales, nouvelles, à travers la forêt, la solution la plus simple et apparemment la plus rationnelle est de répartir le territoire de Soignes en fonction de l'appartenance régionale de chaque commune (les chiffres inscrits entre parenthèses précisent le nombre (arrondi) d'hectares attribués en 1825 à chaque commune)¹⁴³ :

- les parcelles alors boisées situées à Rhode (1 600 ha), Hoeilaart (1 250 ha), Overijse (1 000 ha), Tervuren (870 ha) et Duisburg (1 60 ha, fusionnée avec Tervuren en 1977) dépendent donc des autorités forestières régionales flamandes;
- celles situées à Watermael-Boitsfort-Auderghem (une seule commune jusqu'en 1863, 1 200 ha), Uccle (885 ha), Ixelles (230 ha) et Woluwé-Saint-Pierre (120 ha) à celles de la Région de Bruxelles-Capitale;
- celles situées à La Hulpe (900 ha), Waterloo (880 ha), Braine-l'Alleud (L'Ermitte, 530 ha) et Ohain (Argenteuil, 280 ha) à celles de la Région wallonne.

IV.2.1.1.3. Solution la plus simple et la plus rationnelle ? Du point de vue politique, sûrement puisque cela permet d'éviter les empoignades au moins verbales et les marchandages qu'aurait entraînés une modification de ces limites. Mais du point de vue de la gestion, au sens le plus large du mot ? Non seulement la régionalisation induit trois structures politico-administratives différentes, mais de plus le sol forestier d'aucune Région n'est alors d'un seul tenant :

- en Région flamande, le bloc Rhode-Hoeilaart-Overijse est séparé de celui de Tervuren par le bloc Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem attribué à la Région de Bruxelles-Capitale, lui-même séparé de celui de Woluwé-Saint-Pierre par une zone bruxelloise urbanisée et par celui de Tervuren ! Et celui-ci est lui-même coupé en deux par l'arboretum et le bois des Capucins, administrés depuis plus d'un siècle par la Donation royale sous la tutelle du ministère des Finances !
- en Région wallonne, le triage lahulpois du Ticton est séparé des 14 ha où se trouve la ferme Moutarde par la domaine du château de La Hulpe (ex-Solvay), initialement géré par la Communauté Française.

On aurait voulu confirmer aux sceptiques que la Belgique est bien la patrie du surréalisme qu'on ne s'y serait pas pris autrement ! D'autant qu'il n'est pas tenu compte des zones au moins partiellement boisées attenantes à Soignes, qu'elles soient publiques (bois de la Cambre, arboretum de Tervuren, château de La Hulpe), privées (en lisière tout autour de la forêt, surtout dans sa partie méridionale) ou louées à des privés ("château" et hippodromes de Groenendaal, hippodrome de Boitsfort)... L'exercice d'une gestion coordonnée n'en est sûrement pas facilité.

IV.2.1.1.4. Depuis 1983, le transfert du château de La Hulpe de la Communauté Française à la Région wallonne (1995) et la récupération par la Région flamande du "château" de Groenendaal (2001) et des hippodromes proches (2011) ont permis d'unifier le territoire sonien de la première, et de faire un petit pas dans cette direction pour la deuxième. Mais pour le reste, les territoires régionaux en Soignes sont définis pour longtemps et les administrations forestières ré-

gionales doivent s'y adapter.

IV.2.1.2. Nouvelles structures administratives. L'Administration centrale des Eaux et Forêts disparaît. Les deux cantonnements d'avant 1983 passent à trois, un par Région; chacun est intégré à la structure administrative propre à sa Région et est éventuellement secondé par des asbl (exemples : Inverde en Région flamande pour la formation à la gestion, les guides-nature, etc.). Chaque cantonnement a sa propre organisation interne, toutefois fortement influencée par celle antérieure à la régionalisation :

IV.2.1.2.1. Groenendaal (unilingue néerlandais) pour la partie flamande de Soignes plus le bois de Hal : les 12 triages ont été réduits à 3, disposant de 4 agents (*technicus*) dont 2 partiellement affectés aux services provinciaux. Les deux gardes contractuels affectés à l'arboretum de Tervuren dépendent de la Donation royale et sont donc totalement étrangers aux structures administratives de la forêt de Soignes.

IV.2.1.2.2. Bruxelles (bilingue) pour la partie bruxelloise de Soignes plus toute une série de bois et de réserves naturelles situées dans l'agglomération : il y a 3 brigades au total, mais la 3^e ne concerne pas la forêt de Soignes, mais bien les bois et réserves naturelles dispersés dans l'agglomération bruxelloise. Les 2 brigades de Soignes comptent chacune 4 triages, chacun étant confié à 1 agent. Ceux-ci disposent d'une maison de fonction, pas nécessairement située dans leur triage. Les fonctions de ceux qu'on appelait 'gardes' jadis sont dédoublées: le terme 'agent' par lequel on les désigne à présent dans le jargon administratif met l'accent sur l'aspect technique de leur fonction, bien qu'ils conservent le pouvoir de verbaliser d'éventuels contrevenants. Dans cette autre fonction, ils sont épaulés par six surveillants forestiers, une spécificité bruxelloise pour faire face à la pression du public, qui n'a cessé de croître aux beaux jours surtout.

IV.2.1.2.3. Mons (Nivelles depuis 2003, unilingue français) pour la partie wallonne de Soignes, qui ne représente d'ailleurs qu'une petite partie de ce cantonnement : 1 triage (Ticton) et donc 1 garde pour la partie wallonne de Soignes¹⁴⁴.

IV.2.1.3. Les maisons forestières héritées des Eaux et Forêts sont toujours utilisées, mais pas de la même façon : la Région flamande reconstruit celles qui ne sont plus adaptées à la vie moderne (ex.: drève des Bonniers, côté Hoeilaart) tandis que la Région de Bruxelles-Capitale préfère les restaurer et les rénover tout à la fois (ex.: drève des Bonniers, mais presque en face de la précédente, côté Watermael-Boitsfort) pour préserver ces bâtisses caractéristiques considérées comme un élément du patrimoine régional¹⁴⁵.



Carte 2 : Répartition du massif sonien entre les 3 Régions de l'Etat fédéré.

Carte de la forêt de Soignes régionalisée
 (Bruxelles-Environnement-IBGE / Leefmilieu Brussel-BIM)
 © Ed. Mardaga, La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir, 2009, p. 76)

IV.2.2. Gestion

IV.2.2.1. La transition :

IV.2.2.1.1. Le transfert de la gestion réelle, sur le terrain, de l'Etat central (Administration des Eaux et Forêts) vers les Régions (administrations régionales de gestion des forêts et bois) ne se fait évidemment pas instantanément; les pratiques précédant la régionalisation se poursuivent donc aussi longtemps que chaque Région ne choisit pas la voie qu'elle veut suivre en matière de gestion forestière.

IV.2.2.1.2. Par définition, puisqu'il s'agit à présent de pouvoirs distincts, le rythme et la nature des modifications varient d'une Région à l'autre, mais des contraintes externes et des faits nouveaux dépassant les limites régionales et même fédérales sinon européennes (évolution climatique) conduisent les trois Régions à adopter des mesures parfois similaires ou en tout cas très proches et à maintenir des liens entre elles dans la mesure où Soignes forme un seul massif présentant des caractéristiques communes héritées d'un long et brillant passé, que les Régions ont tout intérêt à préserver et à promouvoir pour autant que ces héritages ne gênent pas les évolutions jugées nécessaires dans chacune d'elles.

IV.2.2.1.3. L'historien se heurte ici à une difficulté qu'il rencontre assez fréquemment : comment concilier le déroulement chronologique des événements — fondement de sa discipline — avec la logique diachronique qui groupe par thèmes des faits parfois éloignés les uns des autres dans le temps ? Par exemple, la création des premières réserves de Soignes est antérieure à la directive européenne Habitats (voir IV.2.2.3.1) et ne peut donc être considérée comme un effet de celle-ci; beaucoup lui sont contemporaines, quelques-unes lui sont postérieures. Faut-il évoquer d'abord la directive en question et donner l'impression fautive que c'est celle-ci qui a suscité la création des réserves ou bien expliquer d'abord ce que sont les réserves avant d'aborder la directive, comme si celle-ci n'en était qu'une extension au niveau du continent ? En réalité, réserves et directive procèdent du même esprit prenant sa source dans la prise de conscience des problèmes environnementaux après la seconde guerre mondiale : c'est un fait qu'il faut constamment garder en mémoire.

IV.2.2.1.4. Le problème qui se pose à tous les stades de l'évolution historique est celui de l'importance des faits, à la différence près que pour les périodes passées, on connaît la suite des événements, et donc on peut en général leur fixer un ordre d'importance relative. Ce qui n'est pas le cas ici puisque nous avons affaire à des événements contemporains dont nous ne connaissons pas

l'évolution future. L'échec des tentatives de prospective à long terme, même fondées sur des bases scientifiques, ne cesse de rappeler opportunément que nous ne maîtrisons jamais d'avance toutes les composantes du futur et moins encore leur importance relative. La solution qui a paru la plus pratique adoptée ici pour résoudre ce dilemme a été d'examiner d'abord les problèmes hérités du passé qu'ont dû gérer les Régions, puis les exigences externes et les inconnues qui se sont imposées à elles et enfin la fiabilité de plans de gestion à long terme dans un contexte de plus en plus mouvant comptant de plus en plus d'acteurs depuis cinq siècles — au moins — que les propriétaires de Soignes tentent d'y établir des plans de gestion.

IV.2.2.2. Les héritages du passé :

IV.2.2.2.1. La pression du public : la présence massive de promeneurs en forêt remonte à plus d'un siècle; elle a contribué pour une part appréciable à l'évolution de la gestion de Soignes, comme des autres forêts péri-urbaines d'ailleurs. Mais ces promeneurs d'aujourd'hui sont-ils analogues à ceux d'il y a un siècle ?

- Les “souliers vernis” ont des épigones. On les trouve au golf de 22 ha installés en 1988 en lisière de la forêt à Overijse après une longue lutte politico-juridique, qui reprend d'ailleurs dans les années 2000, mêlant écologisme et conflit communautaire (*groene gordel* ou ceinture verte à protéger pour son intérêt biologique, mais aussi comme barrière à l'installation de nouveaux habitants francophones dans les communes entourant Bruxelles)¹⁴⁶; on les trouve aussi au club initiant au même sport et créé à la même époque à l'hippodrome de Boitsfort encore en activité (la dernière course y eut lieu en 1995) et les soirées de la Terrasse de l'hippodrome qui en sont à leur huitième édition à la bonne saison¹⁴⁷; ou encore le Circus face à la forêt à Uccle jusqu'en 1988 ou les Jeux d'hiver au bois de la Cambre qui lui ont succédé¹⁴⁸. Ce qui intéresse celles et ceux qui fréquentent ces lieux branchés, c'est le décor boisé et aéré, où ils peuvent s'aérer au sortir d'une salle surchauffée et plus encore parader loin du populo. Comme ils ne pénètrent pas ou guère dans la forêt, ils n'y posent pas de problème direct, mais bien à ces zones sensibles que sont les lisières.

- Les esthètes d'il y a un siècle ont disparu en tant que groupe de pression; sauf cas exceptionnel, on ne trouve plus de peintres en forêt depuis les années 1950. En un sens, ce sont les écologistes, qui leur ont succédé, souhaitant comme eux que soient réservés en forêt des lieux que le grand public fréquente le moins possible. Ce souci d'exclusivité ne repose cependant plus sur leur valeur esthétique, mais sur leur intérêt scientifique. Ne menaçant ni l'existence de la forêt, pour laquelle ils luttent dans leur optique, ni la gestion de celle-ci depuis qu'ils ont

été entendus (voir IV.2.2.2.2 ci-après), ils ne posent guère de problème non plus.

- Les “consommateurs de forêt”, en revanche, en posent plus qu’au début du siècle passé sans doute. D’abord par leur nombre — jusqu’à 30.000 promeneurs par beau dimanche ! — ensuite par le fait qu’ils encomrent les lisières par leurs véhicules privés qu’ils garent où ils trouvent de la place alors que, sitôt leurs passagers débarqués, les transports en commun s’éloignent sans laisser sur place de “ventouse”.



Parking sauvage à Trois-Fontaines en 1999
(© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d’avenir*, 2009, p. 38)

Enfin, le type d’activités auxquelles ils se livrent s’est fort diversifié : les promeneurs, joggeurs et cyclistes ne perturbent la forêt que s’ils s’écartent des chemins ou s’ils lâchent leur chien où c’est interdit (partout en Régions flamande et wallonne, dans les réserves en Région de Bruxelles-Capitale); les pêcheurs ne se rencontrent qu’à Rouge-Cloître (étang n° 3, où la pêche est gérée par la Société Centrale pour la protection de la Pêche Fluviale depuis 2010, qui la gère aussi à Woluwé), à l’étang n° 2 de Groenendaal et à l’étang Putzel du parc de Tervuren, gérés par la Région flamande¹⁴⁹. Les VTTistes se distinguent par le fait qu’il leur est plus difficile qu’aux autres cyclistes de résister à la tentation de s’écartier des chemins pour profiter du relief accidenté de Soignes — suscitant ainsi l’érosion des pentes qu’ils dévalent ou remontent — puisque leur engin est fait pour cela. Cette affluence explique que depuis le livre fondateur de Paul ROISIN, les études sur les problèmes de gestion posés par l’accueil des promeneurs en forêt se multiplient en Soignes comme dans tous les pays où existent des forêts péri-urbaines¹⁵⁰.



Rouge-Cloître (1986) : la partie clôturée n’est pas érodée
(© Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d’avenir*, 2009, p. 40)



La zone apparaissant sur la photo de gauche étant à présent entièrement clôturée, des promeneurs aggravent l’érosion sur le flanc opposé, malgré la clôture (© Michel MAZIERES)

IV.2.2.2.2. Les réserves¹⁵¹ : l'objectif des réserves est de soustraire des milieux biologiques riches mais fragiles aux perturbations extérieures susceptibles de les endommager et d'assurer leur avenir par des plans de gestion spécifiques; ceux-ci doivent tenir compte principalement d'une part de la pression du public, d'autre part des effets que la gestion forestière peut avoir sur eux. C'est pourquoi les Régions bruxelloise et flamande ont appliqué les projets inspirés par des passionnés de Soignes, en tout cas de certains de ses sites, aux Eaux et Forêts avant la régionalisation :

- Les réserves naturelles, pour protéger la biodiversité de zones très fragiles et très fréquentées; elles n'existent en Soignes que dans la partie bruxelloise de la forêt :

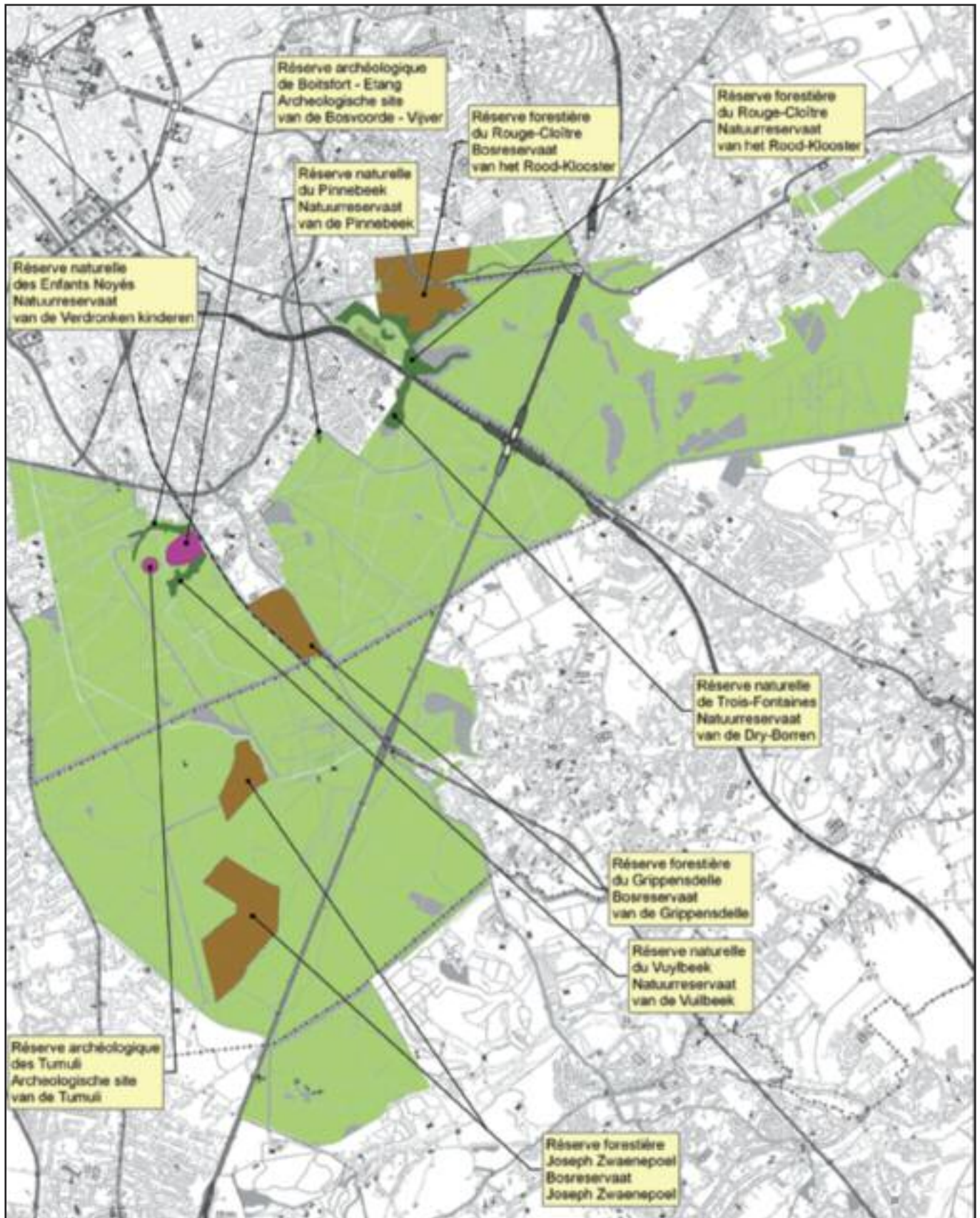
- Enfants noyés (27 avril 1992, 10 ha) : priorité à la protection de la biodiversité (nombreux amphibiens, bouvière protégée au niveau européen, nombreux oiseaux, roselière). Gestion visant à combiner la pression du public très nombreux — par des panneaux informatifs tout en le canalisant par des passerelles et barrières — avec les impératifs de protection (enlèvement des produits de fauche, arrachage des exotiques envahissants, dégagement des berges, vidange quinquennale des étangs).

- Rouge-Cloître (25 octobre 1990, agrandie le 10 décembre 1998, 25 ha) : vallons de la Sourdine et des Grandes Flosses avec l'ensemble des étangs entourant l'ancien prieuré, talus calcaires à végétation unique en Soignes, ancienne carrière de grès, aulnaie-frênaie à la végétation et à la faune très diversifiées, oiseaux aquatiques, reproduction de batraciens, bouvière, 13 espèces de chauves-souris). Gestion visant à canaliser le public pour limiter le piétinement, tout en l'informant, à encourager la nidification d'oiseaux aquatiques (végétation d'eau, chablis dans les étangs), à empêcher le reboisement naturel par le fauchage annuel des pelouses calcaires et donc de leur flore avec les insectes qui s'y associent.

- Vuylbeek (27 avril 1992, 10 ha) : complexe d'étangs (réduits jadis par des peupleraies), de sources, de marécages, de landes à bruyère et de hêtraie-chênaie de grande qualité paysagère avec carex, roselières, nombreuses libellules et oiseaux exotiques. Gestion visant à restaurer le milieu humide sur l'ensemble du site (barrages, écorçage des peupliers, absence de pisciculture pour maintenir les équilibres écologiques existants), fauchage et maintien du bois mort comme dans les autres réserves naturelles.

- Trois-Fontaines (27 avril 1992, 12 ha) : fond de vallée humide — avec aulnaie-frênaie en équilibre, chênes, abritant pic noir, buse, épervier — et versants calcaires ou acides ayant chacun leur flore associée à ces milieux, le tout parsemé de vestiges historiques (castel-

prison (XIV^e-XVII^e siècles), chemin public à rotons ancêtre de la chaussée de Wavre, meules de charbon de bois, carrière... Gestion limitée aux éclaircies nécessaires à l'ensoleillement et à l'arrachage des essences exotiques envahissantes (cerisier tardif).



Carte des réserves en Soignes en 2009 (Bruxelles-Environnement-IBGE / Leefmilieu Brussel-BIM)
 © Ed. Mardaga, *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, 2009, p. 94

- Pinnebeek (27 avril 1992, moins d'1 ha) : mare accueillant de très nombreux amphibiens. Gestion limitée à la création d'un collecteur conduisant les amphibiens vers la mare, dont l'ensoleillement est favorisé et l'envasement empêché.

• Les réserves forestières de Soignes sont de deux sortes :

- Réserve forestière dirigée de Rouge-Cloître (25 octobre 1990 étendue le 27 septembre 2007, près de 60 ha, près de l'arrêt de tram Auderghem-Forêt, à ne pas confondre avec la réserve naturelle du fond de vallée) : visant à maintenir la chânaie à jacinthe et autres fleurs printanières née de l'enrichissement du sol par les troupeaux de l'ancien prieuré. Gestion classique avec coupes de régénération en limitant les essences concurrentes (hêtre, érable) et en écartant les exotiques (cerisier tardif surtout).

- Réserves forestières intégrales : laissées à leur dynamique propre, sauf pour la sécurisation des chemins qui les encadrent :

> Réserve de Kerselaerspleyn (la doyenne, 1983) agrandie et fusionnée avec Harras, l'autre réserve de la Région flamande, pour former en 2010 la réserve Joseph Zwanepoel, la plus vaste de toute la Région flamande, associant une hêtraie à millet, une chânaie mélangée à jacinthe et une richesse exceptionnelle en champignons, lichens et coléoptères (230 ha). Gestion limitée à la sécurisation des chemins et à l'éradication des essences exotiques envahissantes.

> Réserve de Gripendelle (27 septembre 2007, près de 40 ha), dont les chemins restent accessibles pour initier les citoyens intéressés à la spontanéité de la nature. Gestion limitée à la sécurisation des chemins, route et ligne ferroviaire.

• Les réserves archéologiques, limitées à la Région de Bruxelles-Capitale, visant à protéger de sites archéologiques des dégâts éventuels du public (érosion due au piétinement) et la végétation (chablis) :

- Réserve des Tumuli (4 septembre 2002, 1 ha) : site dont les fouilles, anciennes et assez superficielles, n'ont jamais livré aucun élément justifiant son nom. Gestion limitée à l'abattage des arbres sitôt qu'ils donnent des signes de faiblesse, avec éventuellement pose d'une clôture pour empêcher l'érosion par piétinement.

- Réserve de Boitsfort-Etangs (4 septembre 2002, 10 ha) : traces de fortifications de la civilisation néolithique de Michelsberg (3^e millénaire avant notre ère) les mieux conservées en Europe. Gestion visant à éviter les dégâts d'éventuels chablis, les grands arbres étant abattus au premier signe de vieillissement et remplacés par une végétation basse ; le public sera informé sur place de l'intérêt du site justifiant les limites apportées à sa fréquentation.

IV.2.2.2.3. Compartimentation et isolement croissants de la forêt :

- Le morcellement de la forêt par l'automobile et le chemin de fer :
 - Il suffit de regarder une carte de Soignes (par exemple IV.2.1.3.) pour constater la compartimentation de la forêt en une demi-douzaine de bosquets pratiquement isolés de leurs voisins par les semi-autoroutes qui la traversent et par la ligne ferroviaire du Luxembourg, dont



Les barrières infranchissables sans aménagements pour le public et la faune de Soignes :
 carrefour Léonard en 1983
 (© Roger LANGOHR),
 futur RER, "ring"
 et chaussée de Wavre
 (© Michel MAZIERS)

les travaux d'adaptation au Réseau Express Régional (RER) doublent la largeur et prévoient la clôture : une situation qui, non seulement, gêne les promeneurs à pied, à vélo ou à cheval — ici, c'est la promenade sur le terrain qui permet d'en prendre vraiment conscience — mais surtout perturbe complètement la grande faune qui, faute de pouvoir sillonner l'ensemble du massif, se replie dans le secteur où elle vit, ce qui à terme ne peut que dégrader le renouvellement de son capital génétique. Même les oiseaux sont concernés : essentiellement vocale, leur communication est perturbée par le bruit intense et permanent des grands axes qui deviennent ainsi des barrières à leurs échanges aussi efficaces que les champs électromagnétiques guidant les particules élémentaires dans le cyclotron géant du CERN à Genève¹⁵² !

- Intitulée *Dood doet leven* (la mort, source de vie), l'expérience d'origine néerlandaise à laquelle s'est associée la Région flamande depuis 2008 a révélé l'ampleur des accidents causés par le trafic routier à la faune, non seulement les chevreuils, sangliers et autres mammifères,

mais aussi les batraciens en période de reproduction, même sur des routes plus étroites comme la Duboislaan. Les mesures prises pour tenter d'y remédier sont jusqu'à présent d'une efficacité limitée¹⁵³.

- Ce réseau existe certes depuis le milieu du XIX^e siècle. Le chemin de fer à deux voies reste parfaitement franchissable vu la discontinuité du trafic. Il en est de même pour les routes à deux bandes traversant ou longeant la forêt : elles ne posent guère de problème avant l'explosion de la circulation automobile dans les années 1950-1960... quoique leur impact sur l'équilibre écologique de la forêt ne soit pas négligeable. Associée à l'exode urbain — de la population et de nombreuses entreprises — vers la périphérie et à l'élargissement croissant des relations commerciales au niveau européen, puis mondial, la densification de cette circulation aboutit à des blocages dont le carrefour Léonard et le pont de Groenendaal sont devenus les symboles quotidiens dans les médias. Les élargissements et aménagements divers apportés à ces semi-autoroutes n'ont fait qu'accroître le nombre de véhicules coincés. Comme le monstre du loch Ness, des projets allant dans le même sens continuent pourtant à revenir à la surface de l'actualité, tels la liaison routière d'Uccle vers les Quatre-Bras de Tervuren ou un nouvel aménagement du carrefour Léonard faisant passer la connexion entre le « ring » et l'autoroute E411 par-dessus la canopée... La solution durable serait-elle une remise en cause des politiques d'aménagement du territoire urbain et suburbain ? A supposer même qu'elle soit à l'ordre du jour et n'entraîne pas trop de résistances et d'inerties, elle exigerait un temps et des efforts qui ne permettent pas d'espérer de solution à court terme. Des rustines sont donc nécessaires entretemps¹⁵⁴.

- Les réunions de concertation préalables à la délivrance des permis nécessaires à la création du RER, censé soulager le trafic routier, viennent d'aboutir — sous la pression des associations de défense de l'environnement — à la création d'un écoduc de 70 mètres de large en cours d'achèvement. Il est donc encore trop tôt pour juger de son efficacité, mais les exemples d'écoducs existant en forêt de Meerdaal et à l'étranger sont assez encourageants pour en accepter le coût. C'est évidemment important car celui chevauchant le futur RER n'a de sens que s'il est prolongé par un autre au-dessus de la chaussée de La Hulpe, ce qui permettrait de reconnecter plus d'un millier d'hectares de forêt en Région bruxelloise. La Région flamande envisage de suivre cet exemple au-dessus du ring¹⁵⁵.

IV.2.2.2.4. L'inexorable encerclement de Soignes par la ville :

- Les issues vers le nord sont bouchées par la ville, vers l'ouest forte-

ment gênées par la chaussée de Waterloo, vers l'est par la barrière intérieure du "ring". Il n'y a que vers le sud — de Waterloo à La Hulpe — que des échappées restent possibles, en se faufilant à travers les vastes propriétés de ces quartiers aérés. C'est par là que le sanglier s'est réintroduit en Soignes en 2007 après avoir franchi la Meuse par le viaduc de Beez. Or, c'est vrai à l'extérieur de la forêt comme à l'intérieur, la possibilité de contact de la faune forestière et de lisière avec ses congénères est essentielle au maintien voire à l'amélioration de son capital génétique et, d'une manière plus générale, à ce mot-clef de notre époque : la biodiversité¹⁵⁶.

- Un groupe d'associations flamandes et francophones de naturalistes étudie actuellement les possibilités de maintenir et si possible d'améliorer le maillage écologique encore existant entre la forêt de Meerdaal, le bois d'Heverlee, la forêt de Soignes et le bois de Hal¹⁵⁷.

IV.2.2.3. Les exigences externes :

IV.2.2.3.1. Les directives européennes :

- La directive 79/409/CEE du Conseil européen, décidée le 2 avril 1979, élargit la Convention de Paris du 18 octobre 1950, limitée à la protection des oiseaux sauvages pendant leur reproduction et leur migration. La directive *Oiseaux*, elle, vise à protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux menacées, vulnérables, rares vivant naturellement à l'état sauvage en Europe, contre toutes les actions humaines qui, volontairement ou non, sont susceptibles de leur causer des dommages (chasse, capture, commerce, destruction et pollution des habitats...). Elle a été modifiée en 1981, 1991, 1994, 1997, 2006 et 2009 pour adapter les listes d'espèces ou les conditions de chasse à l'évolution des espèces et aux situations propres à certains Etats. Sont déclarés Zones de Protection Spéciale (ZPS) tous les sites correspondants au but visé¹⁵⁸.

- La directive 92/43/CEE du Conseil européen, décidée le 21 mai 1992, est la principale contribution européenne au "sommet de la terre" tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin de la même année, dans le contexte de la fin de la guerre froide suscitant l'énorme espoir d'un monde meilleur. Elle a fort influencé la convention sur la diversité biologique qui entrera en vigueur le 29 décembre 1993, alors qu'elle est déjà signée par 168 Etats. La directive européenne *Habitats* (on précise parfois *Habitats – Flore – Faune*) vise au maintien de la biodiversité dans l'Union par "la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, y compris la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages" en définissant dans sa première annexe

comme Zones Spéciales de Conservation une série de zones dites d'intérêt communautaire constituées des habitats d'une série d'espèces animales et végétales dont la liste figure dans la seconde annexe. Ce réseau de sites écologiques protégés couvre environ 18 % de la superficie terrestre de l'Union. La notion de protection doit être comprise dans son sens dynamique : il ne s'agit pas seulement de maintenir des habitats existants, mais aussi d'en favoriser le développement¹⁵⁹.

- Les ZPS et ZSC constituent les réseaux coordonnés et protégés de sites appelés Natura 2000.
- Comme il s'agit de directives, la transposition du contenu de celles-ci dans la législation de chaque Etat membre est obligatoire. Alors même que la tutelle de l'Etat central s'exerçant sur l'Administration des Eaux et Forêts s'efface en faveur de nouvelles instances régionales, des règles transfrontalières émanant d'institutions supranationales s'imposent pour la première fois aux gestionnaires forestiers. Le phénomène appelé 'mondialisation' ou 'globalisation' s'étend donc à l'environnement naturel comme à tant d'autres depuis un siècle et particulièrement depuis les années 1980.

IV.2.2.3.2. Les certificats de gestion durable :

- FSC : le *Forest Stewardship Council* (Conseil de gestion forestière) est un organisme international non gouvernemental indépendant, fondé en 1993 à Toronto dans le sillage du Sommet de la Terre de Rio l'année précédente. On y trouve 130 délégués aussi bien de son initiateur le World Wildlife Fund, de Greenpeace et des communautés indigènes que de propriétaires forestiers, d'industriels du bois, d'entreprises de distribution et de simples citoyens. Sur la base de contrôles effectués aux frais du demandeur du label par des spécialistes forestiers agréés, avec suivi et évaluations périodiques, il délivre des certificats de gestion durable des forêts : une sorte de label fondé non sur la qualité technique, la solidité ou le rapport qualité/prix des bois produits, mais sur les critères sociaux et environnementaux qu'il a définis pour compenser les craintes que la vente de produits en bois contribue à la déforestation des régions tropicales : le respect des traités internationaux, des réglementations nationales et des principes de FSC, la préservation des communautés naturelles et des forêts à haute valeur de conservation, le respect des droits des travailleurs, des communautés et des peuples autochtones et enfin la viabilité économique, qui n'est pas oubliée, mais qui ne considère plus le profit financier comme l'objectif prioritaire sinon exclusif de la gestion, mais bien l'accès équitable aux bénéfices pas seulement ni même nécessairement financiers¹⁶⁰.

• PEFC : le *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) est aussi un organisme international non gouvernemental indépendant, fondé en 1999 par des propriétaires forestiers de divers pays européens considérant que le label FSC est inadapté à leurs besoins. Ils se sont associés des propriétaires forestiers, des industries, des organisations environnementales et scientifiques et des usagers de la forêt. Plus légères que celles imposées par le label FSC, les exigences du PEFC s'appuient sur les six critères établis à Helsinki en 1993 afin de mener à bien la gestion forestière :

1. Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone.
2. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.
3. Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts.
4. Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.
5. Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau).
6. Maintien des autres fonctions et avantages socio-économiques¹⁶¹.

• Se voulant mondiaux, ces deux systèmes de labellisation s'appliquent surtout en Amérique du Nord (58 %) et en Europe (29 %). En Belgique (120.000 propriétaires privés, avec 2,7 ha en moyenne) comme ailleurs dans l'ensemble, c'est le système PEFC qui domine car, étant mieux adapté aux petits espaces boisés, il a été choisi par la Région Wallonne (80 % des superficies forestières belges) où beaucoup de bois sont propriétés familiales ou communales, dont les gestionnaires apprécient donc les moindres contraintes et la plus grande attention apportée à la production proposées par ce système. Michel TERLINDEN, directeur à la Société Royale Forestière de Belgique, explique que *“le système est moins directif que le FSC, qui fixe des objectifs chiffrés, et parie plus sur un changement de mentalité des forestiers en tenant compte du fait que chaque propriétaire vit une situation différente. (...) Il est illusoire de demander un plan de gestion détaillée, comme pour la forêt publique, aux propriétaires de parcelles de 2 ou 3 ha”*. Le risque est évidemment que le label PEFC ne soit qu'un argument commercial vis-à-vis de clients de plus en plus sensibilisés à la défense de l'environnement. En Régions flamande et bruxelloise, c'est le label FSC qui a été retenu. Tout lecteur un peu habitué aux subtilités des relations belgo-belges l'aura deviné : des communes flamandes ont placé dans leur cahier des charges une exigence

de labellisation uniquement par FSC, ce qui empêche automatiquement des producteurs wallons de soumissionner...¹⁶² Un fait anecdotique ? Un exemple, en tout cas, de la manière dont les objectifs des systèmes de certification peuvent être dévoyés par un objectif politico-commercial qui devrait logiquement leur être étranger.

- *Panda*, le trimestriel de l'organisation non gouvernementale WWF — dont il ne faut pas oublier qu'elle est à la source de la certification FSC — affirme que celle-ci est la seule à être crédible pour les organisations environnementales et sociales. Pas seulement parce qu'elle est plus directive, mais surtout parce qu'elle est plus transparente que la certification PEFC : contrairement à celle-ci, en effet, le système FSC publie les résultats de ses contrôles et ses rapports de suivi, alors que le système PEFC se limite à la publicité de ses principes, auxquels souscrivent certes les organisations environnementalistes, dont plusieurs ont d'ailleurs participé à leur élaboration. C'est cette publicité qui a aidé à comprendre que les contrôles FSC se sont parfois retournés contre ceux qu'il prétendait défendre : en certifiant de grandes plantations tropicales, ceux-ci ont compliqué la tâche des communautés villageoises tentant de résister aux expropriations de celles-ci ! Le WWF reconnaît aussi que les frais d'audit sont difficilement supportables pour de petits propriétaires — la majorité en Wallonie — mais qu'est-ce qui les empêche de se grouper pour en supporter les frais ? Il y a désaccord enfin sur le succès relatif de chaque système, chacun ayant évidemment tendance à s'attribuer un maximum d'adhérents. Bref, si l'on dit qu'un nouveau balai balaie bien, il peut aussi déplacer la poussière au lieu de l'éliminer...¹⁶³ Les problèmes de la forêt de Soignes paraissent certes bien étrangers à ces faits exotiques, mais peut-être moins qu'on ne le croirait à première vue : n'est-il pas contradictoire pour les Régions — dont l'ensemble forme la Belgique — de se poser en strictes protectrices de la gestion durable de leurs forêts, quel que soit le système qu'elles ont adopté, alors que la Belgique est le second importateur d'Afrormosia, une essence de bois congolaise pourtant menacée¹⁶⁴ ?

- Nous sommes manifestement à l'aube d'une nouvelle étape dans les conditions de gestion de nos forêts, mais s'il est trop tôt pour l'historien de s'en mêler plus qu'en exposant les faits, il ne l'est sûrement pas de prendre conscience que le certificat de gestion durable ne fournit pas d'office une garantie sûre à 100 % de gestion durable : ici comme ailleurs, l'esprit critique doit rester en éveil. C'est sûrement un facteur a priori positif dans la mesure où il empêche l'immobilisme, c'est aussi une contrainte supplémentaire pour les gestionnaires forestiers qui tentent de concilier les impératifs scientifiques avec les attentes hétérogènes des multiples catégories d'utilisateurs de la forêt de Soignes.

IV.2.2.4. Les inconnues :

IV.2.2.4.1. Les effets de l'évolution climatique :

- Depuis les synthèses du GIEC (IPCC en anglais) — créé en 1988 à la demande de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) et du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement), on se rend compte que le réchauffement est indiscutable, malgré les tentatives de discrédit lancées par une infime minorité de “scientifiques” que leurs adversaires accusent souvent d'être à la solde de puissances financières¹⁶⁵.
- Quel sera l'impact de cette mutation, détectée il y a peine une trentaine d'années alors que ses origines remontent sûrement beaucoup plus haut dans le passé, le développement dans l'atmosphère des gaz à effet de serre ayant commencé avec la première révolution industrielle à partir du milieu du XVIII^e siècle ? S'agissant d'un phénomène s'étalant dans la durée et s'appliquant dans le cas des forêts à un complexe n'évoluant lui-même qu'à un rythme au mieux séculaire, il est impossible de prévoir aujourd'hui les effets locaux et régionaux de ce réchauffement alors qu'au moment où on pourra les mesurer, il risque d'être trop tard pour agir efficacement, dans quelque sens que ce soit. La rapidité du réchauffement paraît beaucoup plus grande que celle des phénomènes analogues aux temps géologiques; toute la question est alors de savoir si les essences actuellement en place pourront suivre ce rythme, particulièrement effréné dans le cas de l'Arctique si proche de nos régions et dont l'impact sur notre climat notamment via le Gulfstream est incontesté. Dans les actes du colloque annuel qu'elle organise à Paris dans le cadre du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Forêt, Environnement et Société XVI^e-XX^e siècle, Andrée CORVOL attire l'attention cette année sur l'existence avant la révolution industrielle de “*variations climatiques parfois soudaines qui ont profondément modifié les couverts boisés*” pour lesquels les historiens n'ont recherché que des facteurs explicatifs humains; elle plaide dès lors pour que les historiens de la forêt confrontent leurs points de vue avec ceux des représentants des sciences de la nature, “*notamment pour souligner les facultés d'adaptation que possède l'esprit humain*”. ‘Incertain’ et ‘incertitude’ sont d'ailleurs les mots-clefs de la dizaine de contributions qu'elle rassemble dans ce recueil¹⁶⁶.
- Beaucoup plus simple à exposer qu'à résoudre, le problème est donc de choisir entre le principe de précaution — prévoir le pire pour éviter qu'il se produise en agissant en ce sens — et l'optimisme que ses adversaires accusent d'être teinté de scientisme, qui considère que le temps règlera la question et que par le passé la science a toujours ré-

solu les problèmes posés par le progrès.

- Le dilemme est d'autant plus aigu pour Soignes que les essences qui y sont dominantes — hêtre et chêne pédonculé — sont précisément celles qui paraissent le plus sensibles aux effets du réchauffement. Le colloque qui s'est tenu le 29 novembre 2011 au Palais des Académies à Bruxelles confirme l'inquiétude, non seulement pour Soignes où les constats relatifs à ces essences sont alarmants, mais aussi dans d'autres pays. Hugues CLAESSENS y synthétise très clairement les faiblesses permanentes de la hêtraie sonienne — sensibilité à la chaleur, au vent, enracinement particulièrement faible, âge des peuplements — qui ne résisterait sans doute pas à un épisode climatique défavorable tel que la succession de quelques étés caniculaires. Aussi conseille-t-il, si l'on veut la maintenir, de ne replanter que sur des surfaces limitées, en la traitant par de fortes éclaircies pour limiter les risques en réduisant de moitié la durée de vie des hêtres, d'une part, et d'autre part en ne tardant pas à recourir à des exotiques si les essences indigènes autres que le hêtre venaient elles aussi à ne pas résister au réchauffement. Mais face à celui-ci, Vincent KINT suggère de ne pas oublier l'importance historique de la production de bois en Soignes; elle est loin d'avoir disparu, mais elle est éclipsée par les débats actuels alors qu'il vaudrait mieux l'y intégrer avant un recours qui serait prématuré aux essences exotiques¹⁶⁷.

IV.2.2.4.2. L'évolution de la biodiversité :

- Dans le sillage de la vague écologiste qui se développe depuis les années 1960, face aux incertitudes climatiques et à la tendance à la standardisation de la production agricole en fonction de la seule rentabilité commerciale, l'intérêt et l'émerveillement traditionnels devant l'extraordinaire éventail des formes de vie sur Terre se sont de plus en plus teintés de craintes pour son maintien, au point de faire proclamer

l'année 2010 Année internationale de la Biodiversité.

- Dans la gestion forestière, ces craintes portent sur le maintien des habitats propres à chaque espèce et variété (voir la directive européenne citée ci-dessus), sur l'adaptation prévisible de celles-ci à l'évolution climatique et à ses effets incertains et aussi, dans le cadre de la mondialisation, sur l'invasion de certaines plantes exotiques — telles la renouée du Japon, la grande berce du Caucase ou le cerisier tar-



Talus envahi par la renouée du Japon drève des Bonniers
© Michel MAZIERS

dif, qui prennent la place des espèces indigènes. Mais d'autre part, le recours contrôlé à certaines essences exotiques est envisagé pour compenser d'éventuelles insuffisances des essences indigènes¹⁶⁸ !

- Parallèlement, l'introduction d'animaux exotiques — parmi bien d'autres, l'écureuil dit de Corée (en réalité de Sibérie) dans les années 1970 ou la bernache du Canada dès le XVII^e siècle en Angleterre — menacent parfois la biodiversité animale traditionnelle.
- Une autre facette du problème, distincte de cette biodiversité spécifique est la biodiversité génétique à l'intérieur d'une même espèce, que la compartimentation de Soignes par un réseau routier infranchissable pour la faune terrestre risque d'appauvrir en ne permettant aux mammifères — notamment le chevreuil — de se trouver un(e) partenaire que dans un périmètre très restreint, ce qui peut au bout de quelques générations entraîner la dégénérescence par manque de renouvellement génétique. Les oiseaux eux-mêmes — qu'on croirait indifférents aux axes routiers qu'ils peuvent apparemment survoler aisément — sont victimes du bruit permanent de ceux-ci qui perturbe leurs communications vocales, essentielles notamment au moment de la reproduction (voir IV.2.2.2.3)¹⁶⁹.
- Tant que la politique de mobilité n'aura pas été fondamentalement revue, un remède partiel à ce cloisonnement a commencé à être appliqué en Soignes avec la construction d'un écoduc par-dessus la ligne ferroviaire 161 inspiré de ceux existant ailleurs en Europe occidentale, notamment en forêt de Meerdaal.
- Le retour aussi spontané qu'inattendu de sangliers en 2007 filmés au viaduc de Beez et peut-être aussi issus d'élevages n'a posé d'autre problème grave en Soignes que des accidents de la route. Mais l'espèce étant particulièrement féconde — ce qui explique d'ailleurs probablement son retour depuis les Ardennes, où il y a surpeuplement — on peut se demander si la suspension de la chasse depuis 1974 et son interdiction en Région de Bruxelles-Capitale depuis 1991 ne vont pas faire obstacle à la régulation de sa population.

IV.2.2.4.3. L'inscription de la forêt de Soignes sur la liste du Patrimoine culturel de l'humanité :

- Lancé par Madame Liliane STANER (Défense Environnement Bruxelles), le projet a été débattu au Parlement bruxellois qui a voté le 2 juillet 2010 une résolution demandant au gouvernement régional de *“s'engager avec les autres régions à soumettre la candidature de la forêt de Soignes, y compris le sol qui la porte, et singulièrement de la hêtraie cathédrale, auprès de l'UNESCO en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial”* de l'Humanité¹⁷⁰.

- Le 28 avril 2011, un groupe d'élus dépose au Parlement flamand un projet de résolution visant à inscrire la forêt de Soignes sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Examiné le 8 juin, ce projet est voté le 22. Il demande de “s'accorder avec les deux autres Régions pour proposer à l'UNESCO de placer la forêt de Soignes sur la liste du Patrimoine mondial en vue de conserver cette combinaison unique de valeur culturelle, historique, écologique et de haute qualité environnementale (*hoge belevingswaarde*)” pour un très large public¹⁷¹.
- Le 2 mai 2012 a été déposée au Parlement wallon une proposition de résolution reprenant très largement le texte voté en Région de Bruxelles-Capitale. Elle doit encore être discutée, éventuellement amendée et votée¹⁷².
- Les deux Régions qui ont exprimé leur volonté et la troisième — qui paraît vouloir leur emboîter le pas — sont bien conscientes de l'absurdité qu'il y aurait à demander séparément l'inscription de Soignes au Patrimoine mondial, mais leurs résolutions doivent être harmonisées, y compris avec celle que prendrait la Région wallonne.

IV.2.2.5. Les plans de gestion et leur coordination :

IV.2.2.5.1. Les exigences externes évoquées ci-dessus ne portent donc plus seulement sur les qualités esthétiques des sites, comme il y a un siècle et demi, mais aussi sur l'adéquation de la gestion de ceux-ci à la biodiversité et à la durabilité du monde dans lequel nous vivons. D'autre part, le temps de mettre en place les nouvelles structures liées à la régionalisation des forêts a retardé l'établissement de plans de gestion propres à chaque Région.

IV.2.2.5.2. En Région flamande, un plan de gestion est établi dès 1993¹⁷³; un nouveau plan est à l'étude. En Région wallonne, le plan de gestion de Soignes est inclus dans celui de l'ensemble des forêts régionales du 15 juillet 2008¹⁷⁴. En Région de Bruxelles-Capitale, Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, adopté par le Gouvernement régional le 30 avril 2003¹⁷⁵, également remis à l'étude, comme en Région flamande.

IV.2.2.5.3. La valeur écologique de l'ensemble de la forêt a été reconnue le 12 novembre 2007 par l'Union Européenne qui en fait des Zones Spéciales de Conservation Natura 2000. Développé dans les années 1970 et ayant atteint ses objectifs une vingtaine d'années plus tard par la création des réserves citées plus haut (voir IV.1.6.2.3 et IV.2.2.2.2), le concept de “*nature sous cloche*” passe au second plan des préoccupations derrière celui de “*nature hors de ses réserves*” (problèmes posés par la sauvegarde des forêts péri-urbaines). Et de ce point de vue, on peut considérer les gestions régionales comme satisfai-

santes puisque les Régions flamande et bruxelloise (système FSC) et la Région wallonne (système PEFC) ont obtenu l'approbation de leurs plans de gestion respectifs (voir IV.2.2.3.2.) en 1997 (Région flamande), et 2003 (Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale).

IV.2.2.5.4. Répertoriés ci-dessus, les nouveaux éléments entrant en ligne de compte dans la gestion de Soignes — comme des autres forêts belges — depuis la régionalisation influencent inévitablement cette gestion et font donc l'objet de décisions pas toujours convergentes d'une Région à l'autre. A la demande de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes souhaitant faire le point sur l'évolution des connaissances relatives à la forêt pour célébrer le centenaire de l'association en 2009, les trois gestionnaires ont comparé leur gestion à celle de leurs collègues¹⁷⁶ :

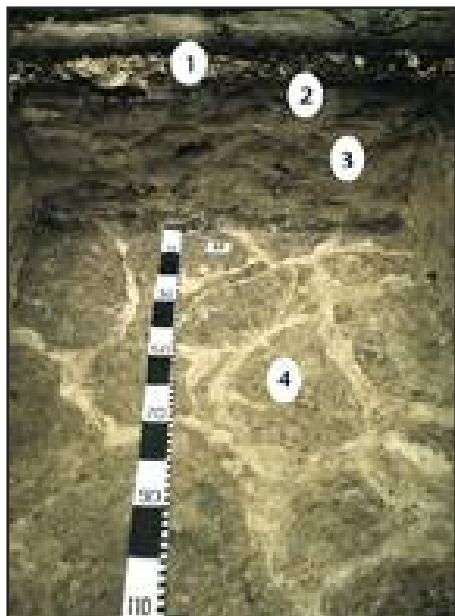
- Le faciès de la hêtraie cathédrale :

- Les trois Régions s'accordent à reconnaître la valeur paysagère de ce fruit à l'origine involontaire du système de ZINNER, ainsi que ses faiblesses (faible biodiversité, faible activité biologique du sol, monotonie du paysage...) et s'accordent donc à considérer qu'il faut en réduire la superficie, sans limite minimale en Région flamande, mais en prévoyant son maintien partiel dans les deux autres Régions à cause de son caractère patrimonial.

- La faible biodiversité de ce faciès est nuancée, par exemple par l'analyse de ses structures effectuée dans le même ouvrage : cette faible biodiversité ne s'applique qu'à la période de croissance et de maturité de la hêtraie équienne, pas à ses débuts — où la biodiversité naturelle de Soignes n'est pas encore étouffée par la densité du couvert végétal de la hêtraie — ni dans sa phase terminale, où les arbres dépérissants accueillent les espèces cavernicoles tandis que les chutes d'arbres créent des trouées de lumière permettant le développement de ronces et de fougères attirant des oiseaux tels que le troglodyte¹⁷⁷.

- La problématique de la hêtraie cathédrale est directement liée aux inquiétudes relatives à l'adaptation du hêtre au réchauffement climatique en cours. Des constats de défoliation précoce alarmants ayant été établis au sujet de cette essence¹⁷⁸, une expérience menée scientifiquement sur les effets de coups de froid ou de stress hydrique conclut à l'effet indirect de stress d'origine climatique (gel, sécheresse, excès d'eau...) : les arbres sains ainsi agressés deviennent victimes de scolytes qui suscitent un dépérissement dont l'importance est liée à l'étendue des effets du stress¹⁷⁹.

- Des études pédologiques de Roger LANGOHR ont fait justice de la "responsabilité" traditionnellement attribuée au hêtre pour la forte acidité de l'horizon supérieur du sol sonien (qui est naturelle,



La pauvreté du sous-sol sonien :

1. Litière de feuilles mortes.
2. Humus.
3. Concentration de racines.
4. Fragipan.

© Roger LANGOHR.

puisque l'on la retrouve aussi bien en chênaie), au manque de fertilité des horizons inférieurs (constitués de fragipan d'origine glaciaire) et à la compression de la surface (due surtout aux engins modernes d'exploitation, ainsi qu'aux cavaliers jadis et au public s'écartant des chemins). Ce qui est responsable de la difficulté de la régénération naturelle et de la pauvreté biologique du sol sonien, c'est le fait que la végétation herbacée ne dispose que d'un sol pauvre et de faible épaisseur (30 à 40 cm de profondeur) pour se développer, ce qui entraîne une incapacité à survivre au développement du couvert arboré dès la fin du printemps. La compression du sol, elle, favorise l'invasion de plantes aquatiques là où l'eau de pluie ne parvient ni à ruisseler ni à pénétrer dans le sous-sol. Cette compaction superficielle peut être due aux lourds engins d'exploitation, aux cavaliers sortis de leurs pistes ou même de piétons circulant de façon répétée aux mêmes endroits¹⁸⁰. Dans un article collectif résumant la problématique

de la hêtraie, Roger LANGOHR précise que les racines primaires du hêtre peuvent très bien atteindre l'horizon très fertile situé sous le fragipan, ce qui explique d'ailleurs la hauteur des arbres, mais que en grossissant, elles finissent par dépérir, comprimées dans les fissures de ce fragipan. Les racines secondaires se dispersent alors au-dessus de celui-ci, ce qui explique que, lorsque les premières sont mortes et que l'arbre est adulte ou vieillissant, il perd une bonne partie de son ancrage au sol alors même que sa taille donne davantage de prise au vent, ce qui explique la fréquence des chablis dans la vieille futaie¹⁸¹.

- Le généticien forestier Alphonse NANSON considère qu'il faut sauver à tout prix l'écotype 'forêt de Soignes' du hêtre, l'un des meilleurs connus — ce qui n'est guère contesté — et que le très large potentiel de diversité génétique qu'il offre suffit à présager qu'il s'adapterait au réchauffement climatique en cours bien qu'il ne soit actuellement l'essence climax qu'en étage montagnard pluvieux entre 400 et 800 m¹⁸¹. Ne perdons pas de vue que cette altitude augmenterait très probablement en cas de réchauffement.

- Les trois Régions s'accordent à vouloir développer la futaie irrégulière, une tendance née avec la création de séries artistiques dans les années 1890; même composée exclusivement de hêtres, celle-ci ne présenterait plus un faciès de cathédrale puisque les arbres de chaque peuplement seraient progressivement d'âge très varié.

- Les parcs et milieux ouverts situés en lisière ou à l'intérieur de la forêt (bois de la Cambre, plateau de la Foresterie, hippodromes de Boitsfort et Groenendaal, parc et arboretum de Tervuren, parc du châ-

teau de La Hulpe, domaine de Jolimont à La Hulpe...) offrent des paysages et une biodiversité très différents de ceux de la forêt. L'aménagement des anciens hippodromes de Groenendaal par l'Agentschap voor Natuur en Bos — qui les a récupérés en janvier 2009 — maintient cette optique¹⁸³.

- Conservation de la nature : le passage déjà signalé de la conception de la “*nature sous cloche*” — les réserves créées en Soignes dans les années 1980 à 2010 pour préserver des milieux biologiques ou historiques exceptionnels (voir ci-dessus IV.2.2.5.3) — à la “*nature hors de ses réserves*” vise au maintien d'une biodiversité très riche aussi, mais dispersée en forêt et qui ne pourrait donc être protégée intégralement qu'en transformant l'ensemble de Soignes en réserve, ce qui a été dénoncé comme irréaliste dès la controverse entre Emile ROCHE et Ulysse LIÉNARD (voir IV.1.7.1.7) dans les années 1970. Les trois Régions prennent ainsi des mesures dans l'ensemble analogues, actuellement en cours de réalisation :

- maintenir certains arbres sénescents, creux ou morts;
- maintenir du bois mort sur pied ou au sol en tenant compte toutefois de l'aspect paysager le long des routes et des bâtisses;
- faciliter le franchissement des grands axes de circulation (éco-ducs, tunnels pour les piétons, les batraciens...);
- préserver les milieux naturels de lisière (plateau de la Foresterie à Boitsfort...), les zones de transition entre écosystèmes proches (ex. : Dolce entre Soignes et le parc du château de La Hulpe) et le maillage écologique avec les autres massifs boisés (parc du château de La Hulpe et de Jolimont, domaines de Revelingen et Sept-Fontaines, d'Argenteuil...);
- laisser évoluer des fragments de la forêt selon leur dynamique naturelle (réserves forestières intégrales).

- Accueil du public : ici aussi il y a convergence d'intentions de combiner l'accueil d'un public nombreux avec les autres impératifs de gestion; des aires de jeu destinées notamment aux mouvements de jeunesse sont aménagées. La pression du public étant forte surtout dans la partie bruxelloise de la forêt, les agents chargés de la gestion technique et de la surveillance (les “*gardes forestiers*”) dans cette Région sont épaulés dans cette dernière tâche par des surveillants, en particulier pendant les week-ends. Stricte en Régions flamande et wallonne, l'obligation de rester sur les chemins et de tenir les chiens en laisse se limite en Région de Bruxelles-Capitale aux réserves.

- Production de bois : originellement prioritaire, cette fonction est passée à l'arrière-plan, mais elle se fonde toujours sur l'excellente réputation des hêtres soniens, dont la gestion durable est confirmée par la

certification FSC ou PEFC selon les Régions (voir IV.2.2.3.2).

IV.2.2.5.5. La nécessité de la coordination :

- Cette vue d'ensemble de la gestion de Soignes depuis le début de sa régionalisation montre que si beaucoup de mesures prises par chaque Région convergent, il y a tout de même des divergences sur certains points. Logiquement liées à la notion même de régionalisation — à quoi bon régionaliser si c'est pour agir de même dans l'ensemble des Régions ? — ces mesures divergentes peuvent présenter des inconvénients pratiques, notamment quand elles concernent l'accueil du public, qui ne sait jamais trop dans quelle Région il se trouve, ce dont d'ailleurs la majorité se moque éperdument, trouvant un bon prétexte dans ces divergences pour ne respecter que les réglementations qui lui conviennent.
- Si la possibilité de concertation est prévue dans la loi spéciale du 8 août 1980 régionalisant les bois et forêts, elle n'est pas appliquée immédiatement. Ce n'est qu'à l'expérience que cette application se révèle indispensable. Elle s'amorce le 10 novembre 2008 avec la signature par les trois ministres régionaux compétents Hilde CREVITS (Région flamande), Evelyne HUYTEBROECK (Bruxelles-Capitale) et Benoît LUTGEN (Région wallonne) d'un Schéma de Structure de la forêt de Soignes¹⁸⁴. Un nouvel accord est signé par Joke Schauvliege, Evelyne HUYTEBROECK et Carlo DI ANTONIO le 30 avril 2012 pour régler les modalités de négociation ultérieures.
- Associant donc les trois Régions, le Schéma de structure doit contribuer à l'amélioration de la biodiversité exigée par le classement de Soignes en prévoyant de :
 - canaliser le public pour limiter la pression qu'il exerce sur le milieu forestier,
 - harmoniser autant que faire se peut la signalétique des indications le concernant,
 - compenser le mieux possible les effets désastreux pour la faune de la compartimentation de Soignes par les voies de communication¹⁸⁵.

Chapitre V. Conclusion générale

V.I. Des constantes

Ce survol de la gestion de Soignes depuis un millénaire permet de dégager des caractéristiques permanentes.

V.I.1. Le hêtre et le chêne.

Ces deux essences dominent la forêt dès ses origines connues, sûrement par la taille et par la valeur, peut-être quoique beaucoup moins sûrement par la quantité. Le hêtre ne prend le pas sur le chêne qu'à la faveur des destructions et reconstructions exigeant beaucoup de bois de charpente des XVI^e et XVII^e siècle. Il est toujours — et de loin ! — l'essence dominante, à la fois par la taille et par la quantité, bien que sa présence diminue depuis les bouleversements apportés à la gestion de la forêt depuis un bon siècle.

V.I.2. Le caractère péri-urbain de Soignes.

Traditionnellement, l'historiographie de la ville comme de la forêt présente celle-ci comme orientée vers celle-là, mais un article tout récent a mis en exergue la réciprocité des liens précoces entre Bruxelles et Soignes. S'il n'apprend rien de neuf sur les apports de la ville à la forêt (marché des produits forestiers), il met en relief deux influences en sens inverse¹⁸⁶:

V.I.2.1. L'importance de la localisation de la forêt — réserve de chasse, de nourriture, de combustible...) entre Louvain et Bruxelles pour le choix de celle-ci comme capitale du duché de Brabant; de nombreux actes des premiers ducs ont d'ailleurs été signés à Tervuren.

V.I.2.2. L'orientation vers la forêt de l'habitat des quartiers orientaux et méridionaux de la ville à partir du milieu du XIX^e siècle, qui rompt avec le plan grosso modo radioconcentrique originel de celle-ci, lui-même déjà décentré par la localisation du palais ducal sur le plateau qui la domine et sur lequel se trouve la forêt de Soignes.

V.I.2.3. Cette péri-urbanité a toujours entraîné des contraintes de gestion :

V.I.2.3.1. Jusqu'au XIX^e siècle : l'adaptation du couvert forestier aux besoins de la ville (importance de la futaie comme source de bois d'œuvre et de charpente, du taillis pour le bois de chauffage).

V.I.2.3.2. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : la pression touristique, avec les exigences paysagères qu'elle entraîne de la part des promeneurs et autres personnes qui fréquentent la forêt dans un but de détente.

V.I.2.3.3. Au XX^e siècle : la pression urbanistique croissante sur les lisières de

Soignes, qui pose le problème du maillage écologique avec les espaces verts déjà si rares entre la côte belge et les Ardennes.

V.I.2.3.4. La convergence de voies de communication importantes vers la capitale du royaume, dont l'impact sur la circulation interne de la forêt — avec ses implications en matière de biodiversité — n'a cessé de s'aggraver depuis l'apparition de ces voies au XVIII^e siècle.

V.2. Une controverse qui n'est pas éteinte

V.2.1. Le conflit entre DE L'ESCAILLE et ZINNER : s'il est imprudent de faire du premier nommé le fondateur de la sylviculture contemporaine, on ne peut nier que les deux protagonistes sont des précurseurs de deux systèmes de gestion toujours pratiqués aujourd'hui dans les forêts européennes. Divergeant sur la méthode, ils poursuivent cependant tous deux le même objectif, purement économique et financier : optimiser la production, source de revenus pour l'Etat, et satisfaire les besoins de la population bruxelloise pour renforcer le pouvoir du souverain. C'est la différence majeure avec la controverse actuelle autour de la gestion de Soignes.

V.2.2. La contestation de la hêtraie cathédrale ou plus exactement du système de ZINNER à la fin du XIX^e siècle : cette deuxième étape de la controverse résulte au contraire d'une divergence sur l'objectif, qui reste principalement économique pour les forestiers alors que, pour les esthètes, il est paysager — mais à l'opposé de la hêtraie cathédrale puisqu'il veut une futaie mélangée et irrégulière — et en devient du fait même antiéconomique, comme l'illustre l'exemple caricatural du Canton pittoresque. Le compromis n'est pas vraiment remis en cause sur l'essentiel par le conflit entre Emile ROCHE et Ulysse LIÉNARD.

V.2.3. Un climat qui s'échauffe : avec le réchauffement climatique annoncé, à présent confirmé, mais dont les effets locaux sont encore incertains, la controverse prend une nouvelle tournure. Plus personne ne donne priorité à l'objectif économique — sans le négliger pour autant dans le cas des gestionnaires — mais le dynamisme s'est en quelque sorte déplacé : là où, il y a un siècle, c'était les esthètes qui représentaient la volonté de changer voire même de bouleverser la gestion de Soignes, ce sont à présent les gestionnaires qui tiennent ce rôle, dans les trois Régions, alors que tant les tenants de la hêtraie cathédrale que ceux des réserves naturelles, forestières et archéologiques visent à conserver le plus possible la part de forêt qui leur tient à cœur.

V.2.3.1. La hêtraie cathédrale est un paysage impressionnant, personne ne le conteste, mais c'est un paysage fragile, comme le démontre avec force détails un article signé d'une bonne demi-douzaine de spécialistes de disciplines différentes paru dans la revue *Forêt wallonne* au moment même de la rédaction finale de la présente étude¹⁸⁷. Les auteurs s'accordent à reconnaître la qualité et la productivité exceptionnelles du hêtre sonien, son caractère indigène — qui ne devrait plus être remis en cause — la beauté de ses troncs élevés, épais et rectilignes, atteignant des prix élevés quand ils sont mis en vente et qu'ils se révèlent sains au moment du débitage. Mais chacun énumère les craintes qu'il éprouve :

1) la structure du sous-sol de la hêtraie qui écrase les racines qui ont pu pénétrer le fragipan, lorsque celles-ci grossissent, ce qui limite l'ancrage du hêtre à ses racines superficielles, d'où l'abondance des chablis par fents violents;

2) le tassement du sol par les engins forestiers, ainsi que par les cavaliers et piétons indument sortis des chemins qui leur sont destinés;

3) la sylviculture du XX^e siècle qui a épargné les arbres dépérissants et sénescents, alors que leur défoliation est proportionnelle à la circonférence de leur tronc, donc à l'âge des arbres atteints.

4) quant aux effets du réchauffement climatique en cours, malgré les incertitudes qui l'entourent encore, ils feraient du hêtre une essence marginale dans une Basse-Belgique aux étés chauds et secs et aux hivers très humides, confinée sans doute à quelques vallons frais.

Un maintien de la hêtraie équienne par le système traditionnel de régénération n'étant plus pensable, celle-ci pourrait se faire à l'aide de fortes coupes d'éclaircie, mais celles-ci réduiraient l'âge d'exploitation des arbres et donc le paysage 'cathédrale'... ce qui n'est pas la solution attendue ! De même pour le recours à d'autres essences, et notamment pour le chêne sessile qui fait de la forêt de Tronçais (Allier) une belle cathédrale... mais sans les mêmes perspectives à perte de vue qu'en Soignes cathédrale car, au contraire du hêtre, le chêne permet le développement de végétation adventice. Les auteurs envisagent même de recourir à des exotiques... ou de renoncer à la cathédrale au profit d'une structure plus étagée...

V.2.3.2. Bien qu'il n'en fasse pas mention, l'article cité ci-dessus est en quelque sorte une réponse au vibrant plaidoyer pour la hêtraie cathédrale publié par le secrétaire de l'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes dans la revue *Défense-Environnement-Bruxelles / Verdediging Milieu Brussel* paru juste avant¹⁸⁸.

Après un résumé historique — qui escamote DE L'ESCAILLE...! — encombré de faits dont on ne voit pas bien le rapport avec le sujet, Pierre ROCMANS rappelle les objectifs du plan de gestion en Région de Bruxelles-Capitale, seule envisagée dans son article: maintien de 50% de hêtraie cathédrale, accroissement à 30% de futaie mélangée, protection des réserves et de la biodiversité, mais il reproche aussitôt à l'IBGE de ne pas le respecter (restauration des drèves et surtout régénération de 350 ha de hêtraie non effectuées depuis les tempêtes et les prévisions climatiques de 2006. Il vante ensuite "trois excellentes études scientifiques" :

1) celle de Sylvie LA SPINA¹⁸⁹, dont l'auteure précise elle-même que ses conclusions ne valent que pour des hêtres jeunes (ici, 65 ans);

2) celle de S. BRAEM, Mathieu JONARD et Quentin PONETTE¹⁹⁰ qui aboutit à la conclusion que le principal facteur de défoliation est l'âge, ce que Pierre ROCMANS accepte volontiers alors que, plus encore que dans l'étude précédente, il s'agit d'une condamnation implicite de la hêtraie cathédrale, qui ne se révèle qu'au bout d'un bon siècle;

3) celle de J. DAISE, Hugues CLAESSENS et Jacques RONDEUX¹⁹¹ qui établit que rares sont les stations encore accueillantes au hêtre en Soignes en cas de réchauffement marqué. Sur ce point, Pierre ROCMANS admet que le fond du problème est le choix entre principe de précaution et prise de risque, pour laquelle il opte.

Il revendique alors que les cinq associations concernées par la forêt en Région de Bruxelles-Capitale¹⁹² participent à la rédaction du nouveau plan de gestion, puis évoque le classement de la forêt (1959) pour justifier le maintien de 50% de hêtraie cathédrale alors que l'arrêté royal de classement, au libellé d'ailleurs assez vague, ne cite pas ce faciès, ni par cette expression, ni par une autre qui serait synonyme.

Il conclut par un cri dont les réminiscences révolutionnaires — *Aux arbres, citoyens !* — sont assez inattendues de la part de quelqu'un dont l'objectif, d'ailleurs tout à fait louable *a priori*, est de conserver ce qui existe...

V.3. La gestion de plus en plus complexe d'une forêt de plus en plus multifonctionnelle

L'expression 'part de forêt' utilisée ci-dessus rappelle ce qui est devenu au fil du XX^e siècle la caractéristique majeure de Soignes : c'est une forêt aux fonctions multiples¹⁹³.

V.3.1. Sa fonction économique (bois de feu et d'œuvre, matériaux de construction, alimentation...) : la plus ancienne et longtemps la principale sinon la seule fonction de Soignes, comme de toutes les autres forêts d'ailleurs jusqu'au XX^e siècle.

V.3.2. Ses fonctions culturelles (religion, art, littérature) :

V.3.2.1. Aux XIII^e et XIV^e siècle, l'installation de communautés religieuses bénéficiant de la protection des ducs en forêt ou sur ses lisières (moniales bénédictines de l'abbaye de la Cambre, dominicaines de Val-Duchesse, chanoines réguliers de saint Augustin à Groenendaal, Rouge-Cloître, Sept-Fontaines et L'Ermite (chanoinesses) et au XVII^e siècle (franciscains à Tervuren) crée des foyers de spiritualité dont le rayonnement fut particulièrement intense à Groenendaal (le mystique Jan VAN RUUSBROEC) et à Rouge-Cloître (le peintre Hugo VAN DER GOES).

V.3.2.2. Soignes attire les artistes d'abord aux XVI^e et XVII^e siècles (tapissiers, paysagistes brabançons), puis aux XIX^e et XX^e ("écoles" de Tervuren et de Rouge-Cloître). Ce qui les distingue, c'est l'activisme de ces derniers — finalement condensé par celui qui s'en fait le porte-parole en utilisant leur influence sur le public cultivé, René STEVENS — à la différence de leurs lointains confrères d'Ancien Régime, souvent au service des puissants. Si la veine picturale semble à présent de nouveau tarie, la forêt attire photographes et cinéastes, mais de manière nettement plus confidentielle.

V.3.2.3. L'influence littéraire de Soignes est moindre que celle des religieux et des artistes, que ce soit sous l'Ancien Régime (où dominant les textes religieux, surtout ceux de RUUSBROEC), ou plus tard (Camille LEMONNIER est le seul écrivain à pouvoir vraiment être identifié à la forêt, même si des auteurs plus prestigieux y ont parfois consacré une de leurs œuvres (Herman TEIRLINCK, *Het gevecht met de engel*, par exemple). Cette vocation littéraire plus tardive et moins répandue s'explique sans doute par le fait qu'aucun souverain (jusqu'à Charles-Quint), puis aucun gouverneur ne semble y avoir été particulièrement sensible.

IV.3.2.4. Excepté l'art — uniquement parce que les œuvres peuvent être utilisées (avec précaution...) comme sources de l'histoire de Soignes — aucune de ces activités n'est mentionnée antérieurement car aucune n'est concernée directement ni même indirectement par la gestion de la forêt. Pourquoi les citer ici alors ? Parce

que, comme on l'a vu (III.4.4.5.4), Soignes est aujourd'hui associée à ce patrimoine culturel. Le respect des sites liés à celui-ci est donc devenu un objectif essentiel : le soin avec lequel vient d'être restauré le site de Rouge-Cloître sur la base de documents anciens en témoigne; il ne pourra qu'attirer de nouveau une affluence de promeneurs, ce qui suppose l'organisation rationnelle des accès à travers la forêt et la surveillance accrue des réserves naturelle et forestière entourant le site, tâches incombant au gestionnaire forestier de l'IBGE. Occupant le site de Groenendaal en Région flamande, l'Agentschap voor Natuur en Bos est aussi impliquée dans la gestion de celui-ci, et notamment des vestiges du prieuré. De même, les ruines du château de Tervuren seront restaurées, comme l'ont été les étangs et la "maison espagnole". Seul le château de Trois-Fontaines est tristement oublié dans ces efforts pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine monumental de Soignes. C'est pourtant un des seuls témoins d'architecture forestière qui a traversé les siècles.

V.3.3. Ses fonctions sociales

V.3.3.1. Propriété des ducs de Brabant dès le XII^e siècle au moins, la forêt de Soignes offrependant des siècles un excellent miroir de la société d'Ancien Régime : une masse jusqu'à présent jamais chiffrée ni même estimée, de travailleurs de la forêt (bûcherons, fagotiers, ramonniers, charbonniers, scieurs de long, etc.), dont certains travaillent pour le compte de marchands de bois que leur équipement (charrettes de toutes sortes, chevaux de trait brabançons) range parmi ce que nous appelons aujourd'hui les classes moyennes; pour les uns et les autres, la forêt est en quelque sorte leur atelier dont ils extraient leur pain quotidien. L'historiographie ne les évoque guère, bien que les archives — judiciaires notamment — doivent contenir des pièces très instructives sur leur mode de vie. Quant aux ducs, puis à leurs gouverneurs et à leur Cour, ils y trouvent un vaste terrain de chasse où se livrer à leur sport favori tout en soignant leur image de grands seigneurs riches et donc puissants.

V.3.3.2. Les bouleversements politico-sociaux de la fin du XVIII^e siècle réduisent la population sonienne à ceux qui y travaillent, jusqu'à ce qu'au fil du XIX^e siècle s'y pressent aux beaux jours des promeneurs de plus en plus nombreux, ces "consommateurs de forêt" entraînés par les esthètes (voir III.4.4.5) finissent par se transformer en groupe de pression capable d'influencer la gestion de la forêt (voir III.5.2.7 et 8). Depuis lors — depuis un bon siècle donc — les responsables de celle-ci tentent de rester à leur écoute, malgré l'évolution du goût au fil des générations : jadis honnie à cause des coupes à blanc nécessaires à sa naissance et à sa maturation séculaire, la hêtraie équienne est devenue le modèle de "la nature" — alors qu'il n'y a pas plus artificiel comme type de faciès forestier — pour une bonne partie du grand public bruxellois, la comparaison avec une cathédrale ne se limitant pas pour d'aucuns à un concept esthétique, mais prenant une coloration quasi religieuse.

V.3.4. Sa fonction paysagère.

V.3.4.1. C'est bien pour des raisons paysagères que la hêtraie cathédrale dépérit : en effet, le spectacle désolant — en particulier pour les esthètes sensibles à une sorte de culte des arbres “remarquables” — des vastes coupes à blanc pratiquées dans le cadre du tire-et-aire (voir II.1.3) n'existe plus depuis 1907. En supprimant ces vastes coupes à blanc, on tarit d'office la hêtraie cathédrale puisque sans coupes à blanc sur de grandes surfaces, il n'est plus possible de créer le peuplement équienné qui la caractérise. Si on plante exclusivement du hêtre, on aura une hêtraie, certes, mais d'âges variés puisque chaque parcelle plantée sera de taille réduite et que l'effet ‘cathédrale’ ne s'obtient qu'à la condition d'en couvrir des dizaines d'hectares, à perte de vue.

V.3.4.2. C'est parce que l'enjeu de cette controverse est confus et que cette imprécision contribue à l'entretenir qu'il est nécessaire de rappeler une fois encore le point précédent : quand on lit les inquiétudes relatives au projet de nouveau plan de gestion, on constate qu'elles portent alternativement sur trois sujets certes plus ou moins connexes, mais tout de même nettement distincts :

1) la hêtraie cathédrale en tant que paysage : personne ne conteste la majesté de ce faciès — malgré la relativité de tout jugement esthétique — “*des goûts et des couleurs...*” ! — toutes spécialités confondues, les scientifiques s'accordent à dénoncer sa fragilité, due au contexte édaphique et à l'âge avancé des arbres qui la forment, et donc le risque énorme de persister à en faire le type de peuplement dominant;

2) la hêtraie en tant qu'ensemble de peuplements d'âges variés serait certes plus durable dans la mesure où l'étagement de ceux-ci protégerait la vieille futaie des vents violents tout en permettant une régénération plus souvent naturelle;

3) le hêtre en tant qu'essence : indigène aussi loin qu'on puisse remonter dans son passé, de qualité exceptionnelle en Soignes, le hêtre n'y est contesté par personne en peuplement mélangé.

Au bout des multiples lectures nécessitées par la rédaction de cette étude, il paraît donc pour le moins peu réaliste d'accuser les gestionnaires de vouloir éliminer le hêtre en tant qu'essence, même en Région flamande où pourtant la volonté d'éradiquer la hêtraie cathédrale est la plus marquée; une promenade récemment guidée par le “*woudmeester*” de Groenendaal a même permis aux participants de découvrir une jeune plantation équienné de hêtres à proximité de l'ancienne piste d'entraînement de l'hippodrome.

V.3.5. Ses fonctions écologiques.

V.3.5.1. Comme toutes les forêts dans le monde, Soignes est un “puits de carbone”, immobilisant des tonnes de gaz carbonique, une des sources majeures du réchauffement climatique en cours.

V.3.5.2. La biodiversité de Soignes est réputée dans des secteurs aussi divers que les chauves-souris (15 espèces sur les 21 existant en Belgique), les pics, les plantes rares...¹⁹⁴. Celle-ci est partiellement due à la continuité du couvert forestier, qui permet d'expliquer la présence d'espèces botaniques dont l'expansion géographique est extrêmement lente.

V.3.5.3. Seul massif forestier important entre la côte belge et le sillon Sambre-et-Meuse, la forêt de Soignes forme avec celle de Meerdaal et les bois d'Heverlee et de Hal un maillon écologique essentiel en Moyenne Belgique.

V.3.6. Ses fonctions scientifiques.

La fréquence des recours à des recherches et expériences scientifiques dans la rédaction de cette étude suffit à montrer l'importance de Soignes à ce point de vue. Idéalement placée au carrefour des grandes universités belges, d'accès facile à moins de deux heures de route ou de rail, elle offre aux chercheurs un champ d'action dont ils usent largement depuis un siècle.

V.3.7. Ses fonctions pédagogiques.

V.3.7.1. Difficilement dissociable de sa fonction scientifique au niveau supérieur, la forêt offre aussi de larges possibilités d'éveil de la curiosité aux élèves des écoles primaires et secondaires. Les gestionnaires organisent d'ailleurs des "*Semaines de la forêt / Week van het bos*" à leur intention.

V.3.7.2. Depuis des décennies — donc bien avant la régionalisation déjà, mais à moindre échelle — les services forestiers mettent à la disposition du public une abondante documentation sous forme de panneaux didactiques, publications de format et de volume différents et aussi de promenades commentées. Cette éducation environnementale est chaque jour plus indispensable dans un monde de plus en plus virtuel.

V.3.7.3. Depuis la création de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes il y a un siècle, les associations sensibilisant et initiant le grand public à la forêt se sont multipliées, bénéficiant du potentiel offert par le caractère péri-urbain de celle-ci, qui leur offre de larges possibilités de recrutement.

V.3.8. Ses fonctions de conservatoire archéologique et historique.

V.3.8.1. Domaine privé des ducs de Brabant, la forêt de Soignes a suscité la naissance et le développement de bâtiments à leur usage (châteaux de Tervuren et de Boitsfort — celui-ci n'ayant guère laissé de traces — castel-prison de Trois-Fontaines), mais aussi à celui de communautés religieuses qu'ils voulaient privilégier et dont les bâtiments ont partiellement subsisté aussi.

V.3.8.2. Méconnus du grand public et même de spécialistes parce que beaucoup plus discrets, d'autres vestiges d'un passé parfois lointain ont subsisté en Soignes :

- 1) camp néolithique Michelsberg à Boitsfort;
 - 2) tumuli — assez hypothétiques faute de fouilles scientifiquement menées — à proximité de ce camp;
 - 3) complexes de talus et fossés à usages variés :
 - systèmes d'abornement dont il reste des fragments complets (borne comprise) à Groenendaal et à Sept-Fontaines;
 - délimitation et protection des chevaux des haras créés en Soignes au XV^e, puis au XVII^e siècles;
 - (hypothétique) délimitation de la zone de pacage des troupeaux de Rouge-Cloître;
 - aménagements liés aux deux guerres mondiales (dépôts de munitions, plates-formes de tir et/ou d'observation, voies de manœuvres ferroviaires...).
- Ces vestiges sont certes modestes, mais n'ayant survécu au temps que grâce à la permanence du couvert forestier depuis 10.000 ans, ils sont devenus très rares en dehors de celui-ci.

V.3.9. Sa fonction de conservatoire pédologique.

Comme on l'a vu (IV.2.2.5.4), les recherches de Roger LANGOHR (UG) permettent de préciser plusieurs liens essentiels du hêtre avec le sol de Soignes (taux d'acidité, fragipan fragilisant son enracinement, compression de surface par les engins d'exploitation, les cavaliers, les piétons...). Elles mettent aussi en relief une caractéristique méconnue et rare de Soignes: l'existence même de ce fragipan, complètement détruit hors de la forêt par les travaux agricoles et l'urbanisation. Sa préservation paraît donc essentielle, même si elle empêche de travailler le sol en profondeur pour mieux permettre l'enracinement des hêtres .

IV.3.10. Ses fonctions potentiellement politiques.

V.3.10.1. On a vu (III.5.2.6) que la formation de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes en 1909 mobilise des représentants éminents de ce que nous appelons aujourd'hui les trois partis traditionnels, qui y jouent chacun un rôle important : Charles BULS, Emile VANDERVELDE et Henry CARTON DE WIART. A la mort de celui-ci (1951), plus aucun homme politique de premier plan ne s'investit aussi intensément dans la défense et la promotion de Soignes que ces trois ténors, mais la forêt réapparaît dans le champ politique à deux reprises.

V.3.10.2. Craignant que la connexion entre Bruxelles et la Wallonie soit mise en péril si la Région flamande se séparait de la Belgique, des élus proposent d'utiliser la portion de Soignes longeant la chaussée de Waterloo — prolongée par le quartier purement francophone de la Grande Espinette — comme couloir maintenant cette connexion. L'idée n'a pas dépassé le stade du projet, mais elle montre comment, étant quasi inha-

bitée, une zone boisée peut servir de “frontière” entre des entités indépendantes.

V.3.10.3. La loi spéciale de régionalisation du 8 août 1980 (voir IV.2) prévoit la possibilité de concertation entre les Régions, mais aucune structure n’est immédiatement établie en ce sens pour les forêts chevauchant des limites régionales. C’est l’expérience des difficultés de gestion rencontrées de ce fait qui va déboucher sur la création du Schéma de structure (voir IV.2.2.5.5) suscitant la collaboration des trois Régions dans tous les domaines où celle-ci paraît indispensable et praticable. Sans que cela ait été formellement voulu ni pensé, la forêt de Soignes devient ainsi un symbole d’entente et de coopération entre les Régions, d’autant plus convaincant que cette collaboration porte rapidement ses fruits : outre les accords de coopération signés par les ministres responsables dans le cadre du Schéma de structure, les gestionnaires se concertent régulièrement et coopèrent activement à des entreprises telles que l’édition du magazine gratuit *Vues sur Soignes / Zicht op Zoniën*, la rédaction de deux chapitres communs dans le livre édité par l’asbl Les Amis de la Forêt de Soignes à l’occasion de son centenaire ou plus encore l’organisation du colloque tenu au Palais des Académies le 29 novembre 2011 à propos de l’avenir de Soignes à partir de l’exemple des hêtraies européennes de basse altitude. L’avenir dira ce qu’il en adviendra, mais la preuve est déjà faite que cette coopération est possible et efficace.

V.3.11. Les difficultés d’appliquer les plans de gestion successifs.

Si loin qu’on puisse remonter dans les détails des plans de gestion relatifs à la forêt de Soignes, on constate les difficultés pratiques de leur application. Sous l’Ancien Régime, ce sont les besoins financiers de la Cour et les troubles politico-militaires qui les perturbent périodiquement. Dès la fin du XVIII^e siècle, ce sont les divergences de conceptions qui les font remettre en cause bien avant leur échéance. Seul le système de ZINNER est appliqué pendant un siècle, et encore : à condition de négliger les parenthèses qui y sont introduites d’abord par les coupes massives sous le régime français et puis par les ventes de la Société Générale. Et n’oublions pas que si le système de ZINNER est resté intangible jusque dans les années 1870-1880, c’est à cause de la résignation de forestiers méprisés, non de sa qualité intrinsèque.

Ces difficultés d’application relèvent manifestement des décalages chronologiques entre le temps de croissance des arbres de haute futaie et le rythme de plus en plus haletant où se développent des facteurs susceptibles de perturber à court terme l’adéquation des plans de gestion aux réalités de Soignes. La simple énumération des nouvelles fonctions assignées à la forêt (voir ci-dessus), des contraintes de gestion (voir IV.2.2) qui s’additionnent depuis un siècle et des incertitudes climatiques récentes suffit à prouver que ce qui est prévu à un moment risque fort de ne plus être entièrement adapté un siècle ou même un quart de siècle plus tard.

La difficulté de définir un équilibre durable entre ces fonctions et contraintes et de faire face à ces incertitudes peut-elle être rencontrée autrement qu’en élaborant des plans de gestion extrêmement souples, posant de grands principes pour orienter l’action sur le terrain,

mais n'avançant des chiffres que comme repères modifiables selon l'évolution de tous les paramètres à prendre en considération, non comme des dogmes ? C'est en tout cas la conclusion que tire un profane de l'examen de sept siècles de gestion de la forêt de Soignes.

V.4. Epilogue momentané

Avec la régionalisation, la forêt de Soignes connaît une nouvelle mutation. Si les plans de gestion prévoient tous à des degrés divers le retrait de la hêtraie cathédrale au profit d'une futaie plus mélangée et d'âges divers, des différences se manifestent déjà d'une Région à l'autre dans les choix effectués. Il est encore un peu tôt pour dire si ce sera source d'émulation et inventivité.

Mais il est un problème au moins qui reste commun et qui doit donc trouver une solution commune aux trois Régions : celui des rapports entre les administrations forestières et le "grand public", que révèle la controverse relative au nouveau plan de gestion bruxellois, mais qui concerne aussi les habitants des autres Régions fréquentant Soignes. Les promeneurs sont insensibles aux frontières régionales, qu'ils ignorent le plus souvent d'ailleurs, et dont ils ne voient pas l'utilité. Les réactions de ceux résidant en Région flamande ou wallonne ne doivent guère différer de celles des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

Venant de forestiers français spécialisés dans les contacts avec le public, les témoignages qui suivent ont l'avantage d'émaner de sources neutres dans la controverse en cours autour de la hêtraie cathédrale de Soignes tout en contribuant à éclairer ses fondements psychologiques.

V.4.1. Témoignage du chef technicien forestier chargé de l'information à Fontainebleau en 1997, expliquant la procédure qu'il suit quand il guide le public : *"Avant toute visite, soit par écrit, soit par oral je demande : « Qu'est-ce que la forêt pour vous ? ». La réponse la plus rapide, la plus fréquente et la plus constante est chez les enfants : « La forêt, c'est la nature ! ». Si les adultes n'osent pas dire cela de but en blanc, c'est néanmoins le présupposé de beaucoup. Pour tous, citadins et campagnards qui voient leur milieu changé, voire altéré par les activités humaines, la forêt, avec la stabilité de ses paysages, incarne la nature sauvage, indemne de l'homme. Tout bouleversement brutal est perçu comme une agression brutale contre la nature, notre mère à tous, le dernier refuge, le symbole de la pureté non souillée par l'homme. (...) Par écrit, une autre réponse transparait sous les mots : « La forêt est un espace libre où l'on fait ce que l'on veut ». La forêt est vue comme l'antithèse de la ville, avec ses contraintes, ses cheminements obligés, ses interdictions, sa pollution. Découvrir que la forêt a des règles, qu'elle est organisée, qu'il n'est pas possible de tout faire donne un regard un peu moins idéaliste. (...) Ceux qui utilisent la forêt périodiquement pour leurs loisirs ignorent candidement les autres utilisations et voudraient conserver intacts les paysages traversés"*¹⁹⁵.

V.4.2. Témoignage du chef du département de la Communication à l'Office National français des Forêts en 1997 : *"La futaie cathédrale est formée par les grands arbres adultes, majestueux, élancés, dont la cime touche le ciel. Le forestier les aime : tout technicien qu'il soit, devant de telles beautés, il sait s'émerveiller (...). Notre citadin, lui, il tient là sa forêt naturelle, elle est parfaite, « quelle beauté cette nature ». Comme il apprécie cette perfection, cette plénitude, cette permanence ! Ce n'est pas en ville où tout est artificiel que l'on peut voir cette beauté pleinement naturelle.*

*Ce n'est pas en ville où tout s'agite que l'on peut ressentir cela". Quand il est question de couper ces merveilles, "aussitôt l'arbre change complètement de statut, il perd sa permanence minérale pour devenir un être anthropomorphe, non pas seulement un être vivant, mais un être humain, comme dans les dessins des enfants, un arbre capable de rire et de sourire mais qui, ici, souffre et pleure et que les forestiers veulent tuer : ils l'ont condamné à mort. Non seulement, ils n'ont pas su le protéger et le soigner, mais leur incompétence apparaît clairement, ils le tuent. Assassins !"*¹⁹⁶.

Cette étude tente de faire le point sur les connaissances actuelles relatives à la gestion de Soignes au fil du temps. Elle ne peut prétendre à l'exhaustivité car trop de recherches doivent encore être menées pour s'en approcher. Du moins vise-t-elle à poser le plus honnêtement possible les fondements identifiables de la problématique actuelle. La recherche de solutions n'est pas du ressort de l'historien, qui ne peut apporter aux décideurs que l'éclairage de l'expérience accumulée au fil des siècles.

Notes

- 1. La seule étude de l'historiographie de Soignes que je connaisse — brève et déjà ancienne — est celle de Michel MAZIER, 1987 - *Les sources de l'histoire de la forêt*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire des origines au XVIII^e siècle*, catalogue de l'exposition Europalia-Österreich, Bruxelles, La Royale Belge et Conseil de Trois-Fontaines, pp. 8-11.
- 2. C. KERREMANS, 1949 – *Etude sur les circonscriptions judiciaires et administratives du Brabant et les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement de la Maison de Bourgogne, 1406*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, classe des Lettres, Mémoires in 8°, XLIV-2, 435 pages, en particulier p. 56. — Mina MARTENS, 1954 – *L'administration du domaine ducal en Brabant au Moyen Age 1280-1406*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, classe des Lettres, Mémoires in 8°, t. XLVIII-3, 608 pages, en particulier p. 142. — Mina MARTENS, 1954 - *Actes relatifs à l'administration des revenus domaniaux du duc de Brabant (1271-1408)*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire n° 57, 355 pages, en particulier p. 13. — André UYTTEBROUCK, 1975 - *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen Age (1355-1430)*, Université Libre de Bruxelles, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres n° 59, 2 vol., 973 pages, en particulier t. I, pp. 264-267 et 354-355 basées sur la thèse alors en cours d'élaboration d'Arlette SMOLAR-MEYNART, éditée depuis lors (voir la note 10).
- 3. Alphonse WAUTERS, 1855 (rééd. 1973-74) - *Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol. réédités en 10 tomes illustrés par les éditions Culture et civilisation : le volume 3 de l'édition originale (tomes 9 et 10 de la réédition) est entièrement consacré à la forêt et aux communes riveraines.
- 4. Sander PIERRON, 1905 - *Histoire de la forêt de Soigne (sic !)*, Bruxelles, éd. Charles Buelens. Soigne est la graphie la plus répandue jusqu'au XIX^e siècle. L'ouvrage de Sander PIERRON paru en 1905 est l'un des derniers témoins de l'absence de 's' finale; cette lettre parasite s'explique sans doute par la contagion de l'orthographe de la ville de Soignies. — Sander PIERRON, s.d. (1935-40), rééd. 1973-74 - *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, Bruxelles, éd. La Pensée belge, 3 tomes. Ici, l'auteur adopte la graphie 'Soignes' devenue usuelle.
- 5. Félix GOBLET D'ALVIELLA, 1927-1930 (rééd. 1974) - *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, Paris éd. Paul Chevalier et Bruxelles, éd. Maurice Lamertin, 4 tomes rééd. en 3 volumes par les éd. Culture et civilisation, Bruxelles. — Claire BILLEN, 1992 – *Le "projet pédagogique" de Félix Goblet d'Alviella*, dans Andrée CORVOL & Christian DUGAS DE LA BOISSONY (dir.), *Enseigner et apprendre la forêt*, Paris, L'Harmattan, pp. 175-183, tout particulièrement pp. 178 et 183.
- 6. Jean-Claude POLTON, 2011 - *Denecourt à Fontainebleau. L'homme dans la ville*, dans *Fontainebleau*, la revue d'histoire de la ville et de sa région, n° 1, p. 38.
- 7. *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 7^e année n° 4, 1926, pp. 148-150 et 12^e année n° 4, 1931, pp. 149-150 à propos de l'ostracisme du comte par le peintre.
- 8. La thèse inédite de Pierre KAUCH, 1933 - *L'administration et le contrôle des finances du duché de Brabant (1404-1467)*, Bruxelles, ULB, 492 pages, est à la base de tous les travaux ultérieurs sur le sujet.
- 9. Daniel ROCHETTE, 1960 – *Introduction à l'étude de l'usage du bois à Bruxelles au XV^e siècle. Et notamment l'organisation de l'exploitation de la forêt de Soignes*, mémoire de licence inédit, 303 pages.
- 10. Arlette SMOLAR-MEYNART, 1991 - *La justice ducal du plat pays, des forêts et des chasses en Brabant (XII^e-XVI^e siècle). Sénéchal, Maître des Bois, Gruyer, Grand Veneur*, dans les *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, tome 60, 624 pages est la publication de référence sur les origines de ces administrations, en particulier les pages 39 à 48 pour la foresterie, 49-58 pour la vénerie-gruerie, 103-110 pour les lieutenants.
- 11. Andrée CORVOL, 2011 - *La forêt de Soignes : hier. Et demain ?* dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ? / Welke toekomst voor het Zoniënwoud ?* Actes du colloque au Palais des Académies à Bruxelles (29.11.2011) / Referaten van het colloquium in het Paleis der Academiën te Brussel (29.11.2011), dans *Soignes-Zoniën* n° spécial, automne 2012, pp. 70-74.
- 12. Claire BILLEN, 2011 - *La forêt de Soignes : intérêt d'un regard historique renouvelé*, dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ?*, op. cit., pp. 75-79.
- 13. N. KINDLINGER, 1790 – *Münsterrische Beiträge zur Geschichte Deutschlands hauptsächlich Westfalens*, T. II, zz. 1-9 — Alphonse WAUTERS, 1855 (rééd. 1973-74) – *Histoire des environs de Bruxelles*, op. cit., t. I, pp. 76-80 (t. I, pp. 128-133 — Sander PIERRON, 1905 - *Histoire de la forêt...*, op. cit., pp. 189-1980.

- 14. Paul BONENFANT, 1934 - *La donation du domaine de Leeuw à l'église de Cologne et le problème de la colonisation saxonne en Brabant*, dans la RBPH (Revue Belge de Philologie et d'Histoire), t. XIV, pp. 775-810. — Jan VERBESSELT, 1980-81 – *Het domein van Sint-Pieters-Leeuw*, in *Eigen Schoon en De Brabander*, XLIII (10-11-12) en XLIV (4-5-6), pp. 337-380 en 185-209.
- 15. Paulo CHARRUADAS, 2011 - *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles. Les dynamiques d'une société entre ville et campagnes (1000-1300)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, pp. 37-44 (en particulier pp. 40-44 pour la datation de la seconde partie du texte, la seule qui concerne nommément Soignes).
- 16. Palynologie : étude scientifique des pollens. Depuis le décès du professeur André V. MUNAUT le 5 mars 2004, les traces poliniques en Soignes ne semblent plus avoir suscité de recherches approfondies.
- 17. Edaphique : facteur abiotique lié au sol, intervenant dans la répartition des espèces.
- 18. André Valentin MUNAUT, 1967 – *Recherches paléo-écologiques en Basse et Moyenne Belgique*, dans *Acta Geographica Lovaniensa*, t. 6. — André Valentin MUNAUT, 1968 – *L'évolution de la végétation en Basse et en Moyenne Belgique après la dernière glaciation*, dans *Les Naturalistes belges*, n° XLIX, pp. 177-182. — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé, présent, avenir*, Bruxelles, éd. Racine, 256 pages, en particulier pp. 24-32. Le fait que l'auteur ne cite pas ses sources ne permet hélas pas de vérifier ses affirmations.
- 19. Albert NOIRFALISE, 1985 - *L'identité écologique de la forêt de Soignes*, dans *Avec Charles Quint en forêt de Soignes d'après les tapisseries des Chasses dites de Maximilien*, catalogue de l'exposition, Auderghem, Conseil de Trois-Fontaines, pp. 42-46.
- 20. Patrick MERTENS, A. PEREZ, Audrey ROBERT, A. RIBOUX & E. BAY, 2011 - *L'adaptation biologique et écologique des hêtraies européennes et wallonnes aux changements climatiques : état de la situation*, dans *Forêt wallonne*, n° 111, 2011, pp. 33-56, et particulièrement p. 36. <<http://www.foretwallonne.be/revue-foret-wallonne/anciens-sommaires-old/1623-foret-wallonne-111.html>>
- 21. Arlette SMOLAR-MEYNART, 1991 – *La justice ducale du plat pays...*, *op. cit.*, pp. 39-58 et 103-110. Le travail le plus récent est le mémoire de master de Laura GODEAU, 2011 - *La forêt de Soignes à la fin du Moyen-Âge. Saine gestion ou surexploitation ?*, inédit, Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, 115 + 53 pages consacrées aux deux premiers Keurboeken.
- 22. Garenne : ici, parc à gibier appartenant à un seigneur.
- 23. Sander PIERRON, s.d., (1935-40, rééd. 1973) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. 1, p. 96 cite plusieurs exemples, dont celui de Fond-Roy et évoque les *ronde paelen* dont il subsiste peut-être des exemples à Waterloo — Mina MARTENS, 1954 – *L'administration du domaine ducal...*, *op. cit.*, p. 477. — Michel MAZIERS, 1987 – *La délimitation de la Franche Garenne*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire...*, *op. cit.*, pp. 115-116.
- 24. Pierre KAUCH, 1933 - *L'administration et le contrôle des finances...*, *op. cit.*, pp. 33-34.
- 25. Mise en défens : en sylviculture traditionnelle, aire dont l'accès est interdit pour en protéger la végétation ; c'est le cas notamment des coupes récentes pour éviter que le recru soit dévoré par le bétail avant d'être de taille à lui résister.
- 26. Laura GODEAU, 2011 – *La forêt de Soignes à la fin du Moyen Âge...*, *op. cit.*, pp. 20-50. — Sander PIERRON, 1905 - *Histoire de la forêt...*, *op. cit.*, pp. 136-156. — Les trois Keurboeken sont classés dans les archives de la Chambre des Comtes respectivement sous AGR,CC, 479, 481 et 485, 487.
- 27. J. HUBERTY, 1893 - *La forêt de Soignes*, dans *Bulletin de la Société Centrale Forestière de Belgique*, n° 1, pp. 200-213, en particulier page 201.
- 28. Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières en 1923*, dans *Bulletin de la Soc. Centr. Forestière de Belgique*, pages 140-150 et 214-226, en particulier p. 142.
- 29. Bonnier : la valeur du bonnier de la forêt de Soignes était d'1,25 ha selon G.A.M. WIRIX, 1821 – *Table de réduction des anciennes mesures agraires et linéaires de toute la province du Brabant méridional en nouvelles et des nouvelles en anciennes*, Louvain, De Pauw, 211 pages. Cet ouvrage à l'avantage d'avoir été écrit par quelqu'un qui a dû vivre le passage d'un système de mesures au suivant.
- 30. Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières...*, *art. cité*, p. 147. Selon lui, à la fin du XIX^e siècle, le nombre de baliveaux peut

varier de 10 à 100 par hectare selon la nature des peuplements et... la fantaisie des forestiers ! Même si, partisan des coupes jardinatoires, il exagère peut-être les défauts du tire-et-aire, ceci montre l'écart qu'il pouvait y avoir entre théorie et pratique, d'ailleurs souvent nécessaire pour tenir compte de circonstances particulières.

- 31. Une synthèse claire, simplifiée de l'évolution de la gestion de Soignes des origines à nos jours a été établie par Roger CAMMAERTS, 2009 – *Sept siècles d'exploitation forestière*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, op. cit., pp. 51-61. — André GALOUX, 1959 - *Sylviculture en forêt de Soignes*, dans *Les Naturalistes belges*, t. 40, n° 2, p. 28 résume bien la technique du tire-et-aire : « un traitement qui consiste à exploiter en une seule coupe rase et à le reconstituer surtout par voie artificielle (plantations ou semis) », tout en maintenant par hectare entre 20 et 40 des meilleurs sujets. — Félix GOBLET D'ALVIELLA, 1927-30 - *Histoire des bois et forêts...*, op. cit., t. 2, p. 103 et Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimpr. 1973) - *Histoire illustrée...*, op. cit., t. 11, pp. 85-86 (Heegde) avaient commencé à défricher le sujet. — Daniel ROCHETTE, 1960 – *Introduction à l'étude...*, op. cit., pp. 24-102, 190-195 et Laura GODEAU, 2011 – *La forêt de Soignes à la fin du Moyen Âge...*, op. cit., pp. 51-68 sont les auteurs qui en ont le plus approfondi l'étude. A part la thèse doctorale d'Arlette SMOLAR-MEYNART citée plus haut, ce sont donc deux mémoires de licence qui, à 50 ans de distance, mettent à jour les données essentielles à la connaissance de la forêt aux XIV^e et XV^e siècles collectées initialement par Sander PIERRON. Etant donnée l'indifférence, sinon parfois le mépris, dans lesquels sont tenus ces travaux certes souvent imparfaits, mais apportant tout aussi souvent des connaissances nouvelles, ces études ne font généralement pas l'objet de publication, même sous forme de condensés. Restant dans les tiroirs des auteurs et de leurs directeurs de mémoire, ils privent la recherche de riches matériaux dont seuls profitent les rares chercheurs qui y ont accès. Ce fut mon cas pour le mémoire de Laura GODEAU — comme pour l'article inédit de Sylvie LEFEBVRE cité plus loin — grâce à la confiance que m'a témoignée Claire BILLEN, que j'en remercie vivement.
- 32. Sciaphile : se dit d'une essence qui cherche l'ombre, du moins à sa naissance et pendant ses premières années.
- 33. Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc sur la gestion de la forêt domaniale de Soignes*, n° spécial du *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, Bruxelles, 1975, pp. 14-15.
- 34. *Livre des déduis du roi Modus et de la reine Ratio*, Bruxelles, Bibliothèque Royale, Cab. des man., n° 10218.
- 35. La genèse et les débuts de l'histoire agitée de ces tentures, manifestement destinées à la Cour (elles contiennent notamment des fils d'or) ont été très controversées. Voir notamment à ce sujet Sophie SCHNEEBALG-PERELMAN, 1982 - *Les Chasses de Maximilien. Les énigmes d'un chef-d'œuvre de la tapisserie*, Bruxelles, éd. de Chabassol, 320 pages abondamment illustrées. En réponse : Arnout BALIS, Krista DE JONGE & Guy DELMARCEL, *Les Chasses de Maximilien*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1998, 159 pages. On peut les voir au complet dans la galerie du Louvre où elles sont accrochées sur <<http://www.insecula.com/salle/MS00187.html>>
- 36. Yvonne THIÉRY & Michel KERVYN DE MEERENDRÉ, 1987 - *Les peintres flamands de paysage au XVII^e siècle. Le baroque anversois et l'école bruxelloise*, chap. IX : *Le paysage décoratif bruxellois*, pp. 97-175. — Willy LAUREYSSENS, 1987 – *Les paysagistes bruxellois de la forêt de Soignes au XVII^e siècle*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire...*, op. cit., pp. 53-55. — Christina CEULEMANS, *La forêt de Soignes dans les tapisseries de Bruxelles*, dans le même ouvrage, pp. 56-59. — Le même volume contient des reproductions commentées de tableaux, avec identification des lieux représentés, quand c'est possible, pp. 67-86. — Sabine Van SPRANG, 2000 - *D'une forêt ducal à une forêt idéale. Quelques réflexions sur les paysages de Soignes aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Le peintre et l'arpenteur. Images de Bruxelles et de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, La Renaissance du Livre & Dexia, pp. 183-191. — Aussi essentiel que méconnu, l'ensemble de cet ouvrage permet de juger de la valeur documentaire des œuvres d'art, des paysages en particulier.
- 37. Martin TANGHE, 1985 – *Botanique*, dans *Avec Charles Quint en Soignes, d'après les tapisseries des chasses dites de Maximilien*, catalogue de l'exposition, Auderghem-Bruxelles, Conseil de Trois-Fontaines, tome I : *Textes*, pp. 24-41.
- 38. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, rééd. 1973-74) – *Histoire illustrée...*, op. cit., t. I, pp. 96 | 13 (texte), 123-135 (illustrations) détaille les difficultés de l'opération, mais généralise abusivement le système d'abornement attesté à la fin du XVIII^e siècle à propos des biens du prince de Salm-Kyrbourg à Overijse. Comme la plupart des travaux de pionnier, ses recherches sur l'abornement de Soignes devraient être reprises et approfondies à partir des archives de la Chambre des Comptes et de la Foresterie du Brabant. — Michel MAZIERS, 1981 – *La forêt de Soignes et la Société Générale (1822-1843)*, manuscrit partiellement inédit, t. I, pp. 171-179. — A propos de l'ensemble du système d'abornement et de ce qu'il en subsiste : Michel MAZIERS, 1983 - *Les abornements de la forêt de Soignes*, dans *Traces de l'homme en Soignes*, t. 2, catalogue de l'exposition, Auderghem, Conseil de Trois-Fontaines, pp. 33-36. — Id., 1984 – *De afpaling te Groenendaal*, in *Zoniën*, 8ste jg., nr. 3. — Id., 1986 - *Les abornements de la forêt de Soignes*, manuscrit inédit. — Id., 1987 - *La délimitation de la forêt*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire...*, op. cit., pp. 95-96. — Joop KIMMEL, 200 *Een wildwal te Groenendaal*, in *Zoniën*, 28ste jg., nr. 1, pp. 25-36 veut à tout prix, sans références archivistiques relatives à notre région, voir dans un talus caractéristique de l'abornement un mur de protection contre la faune tel qu'il en existe en Veluwe hol-

landaise — d'où il est originaire — mais pas dans notre région.

- 39. Félix GOBLET D'ALVIELLA, 1927-1930 (rééd. 1974) - *Histoire des bois et forêts...*, *op. cit.*, t. II, pp. 120-132 — Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. I, pp. 240-247 (troubles, guerres) , t. II, pp. 84-109 (coupes, affermage de la forêt). — Sylvie LEFEBVRE, 1998 - *La forêt de Soignes sous le régime espagnol*, rapport au Fonds pour la Recherche Fondamentale Collective (FRFC), inédit, 49 pages + 13 pages d'annexes documentaires. — AGR, Cons. Fin., 1620 : rapport du Conseil à la gouverneure générale Marie-Elisabeth le 26 mars 1738 sur les coupes de 1587 à 1737.
- 40. AGR, C.C., Avis en Finances, 493, 497, 498 ; Aff. Particul., reg. 182, f° 92v et 97v ; 183, f° 56v et 57. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. II, p. 24.
- 41. AGR, Avis en Fin., liasse 454, 13 février et 20 mars 1686, liasse 546, 10 septembre 1726 — AGR, Foresterie de Brabant, liasse 4 (détails du contrat, notamment pour les bois et forêts)— Cons. Fin., 1618 (rapport du Conseil daté du 5 novembre 1736), 1619 (lettre de la Chambre au Conseil datée du 8 février 1737, du Conseil des Finances à la gouverneure générale le 26 août suivant pour obtenir que les deux institutions conservent leurs attributions, les Etats contrôlant simplement leurs attributions de gestion) 1634 (lettre du Conseil au gouverneur datée du 20 août 1777) — Félix GOBLET D'ALVIELLA, 1927-1930 (rééd. 1974) - *Histoire des bois et forêts...*, *op. cit.*, t. II, pp. 132-178. — Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. II, pp. 102-105.
- 42. Premier exemple de plantation connu après l'incendie du palais ducal en 1731 et la perte des archives du Conseil des Finances avant cette date : AGR, Cons. Fin., 1617, 10 décembre 1732. Selon J. HUBERTY, *La forêt de Soignes*, art. cité, p. 203 s'appuyant sur une lettre du receveur général de Brabant, la restauration de la forêt ne commence qu'en 1736.
- 43. D.M., *Notice sur la forêt de Soignes*, dans le *Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures du royaume des Pays-Bas...*, n° XVIII, 2^e sem. 1824, p. 129. Voir la note 66 pour les détails sur cette notice et son auteur.
- 44. AGR, Cons. Fin., 1619 et 1629. Epais dossiers jamais analysés sur ces velléités de réorganisation.
- 45. AGR, Cons. Fin., 1632 (à partir du 22 mars 1770) à 1650 (2 avril 1787) — id., Con. Gouv. Gén., 1070, 31 mars 1787. — La quantité de dossiers (deux par an en moyenne) indique assez la complexité des événements. Ce résumé chronologique n'est donc qu'un sommaire de leur contenu, dont la chronologie devrait être soigneusement réétudiée par des historiens professionnels dotés de la méthodologie et de l'esprit critique indispensables. — Michel MAZIER, 1987 – *La gestion de la forêt de Soignes au XVIII^e siècle*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire...*, *op. cit.*, pp. 97-99 et 112-114. — Id., 2008 - *Le logement des gardes forestiers en Soignes depuis la fin du XVIII^e siècle*, dans *Soignes-Zoniën*, trimestriel de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes, pp. 18-22 — Edith BEETZ, 1997 - *Joachim Zinner (1742-1814) : biographie d'un jardinier mal connu*, et plus encore Sylvie LEFEBVRE, *Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens* dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. XXV : *Parcs, jardins et forêts au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Editions de l'ULB, respectivement pp. 9-28 et 39-77 ont ouvert la voie de recherches à venir qui devraient largement déborder de la carrière de ZINNER, qui n'est d'ailleurs qu'un élément limité et tardif du puzzle, et même des plantations qui ne suffisent pas à expliquer l'ampleur prise par le conflit des officiers. Le comte Félix GOBLET D'ALVIELLA, 1927-30 - *Histoire des bois et forêts...*, *op. cit.*, t. III, annexes XII à XIV, pp. 55-71 a publié les documents proposant la nomination de ZINNER et les instructions qui lui sont données.
- 46. Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières...*, art. cité, p. 148.
- 47. Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, *op. cit.*, pp. 9-10.
- 48. R.L. (Laurent ROSSO, ingénieur général honoraire de l'Ecole Nationale du Génie rural, des Eaux et Forêts), 1997 - *Il y a quelque 150 ans : sylviculture, aménagement, reboisement*, dans *Revue Forestière Française*, t. XLIX, 1997/3, pp. 277-281. — Peter MEYER & Kris VANDEKERKHOVE, 2011 – *Managing beech forests in Germany : from Hartig's « Dunkel-schlag » to continuous cover forestry and World Heritage Site*, dans *Quel(s) futur(s)...*? *op. cit.*, pp. 56-60.
- 49. Anonyme, 1894 – Brève parue dans le *Bulletin de la Soc. Centr. Forestière de Belgique*, n° 1, pp. 347-348.
- 50. AGR, Cons. Gouv. Gén., 1071, n° 31 (juin 1787) — id., 1075, n° 15 (mars 1788) — id., 1081, n° 32 (id.) — id. 1085 n° 7 (février 1789) — id., 1086 n° 20 (mars-avril 1789) — id., 1088, n° 45 (10 juin 1789) — AGR, Foresterie de Brabant, 16. Le mot warande est issu d'une racine germanique wardòn (qu'on retrouve entre autres dans l'anglais warden = garde) qui est passée en français dans le terme 'garenne' = réserve de gibier. La zone boisée jouxtant le palais ducal de Bruxelles était à l'origine la réserve de gibier des ducs de Brabant.

- 51. AGR, Cons. Fin., 1651-1657 fournit des données sur les dernières escarmouches du conflit entre ZINNER et DE L'ESCAILLE jusqu'à la seconde conquête française en 1794.
- 52. Sylvie LEFEBVRE, 1997 - *Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens*, *op. cit.*, p. 66.
- 53. AGR, Administr. Centrale et Supér. de la Belgique, en particulier 372 (p. 11), 376-378, 1673-1674, 1962 et 2069 — Robert DEVLEESHOUWER, *L'arrondissement de Brabant sous l'occupation française 1794-1795. Aspects administratifs et économiques*, Bruxelles, Institut de Sociologie de l'ULB, en particulier pp. 171-173, 393-451.
- 54. Michel DEVÈZE, 1973 – *Histoire des forêts*, dans la coll. *Que sais-je ?* n° 1135, 2e éd., Paris, PUF, pp.75-76. Un décret impérial de 1809 entérine et clôture l'opération.
- 55. Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières...*, *op. cit.*, pp. 214 (plan de 1886) et 215 (plan de 1890). — Ulysse G. LIÉNARD, 1975 - *Livre blanc...*, p. 10. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, 764 pages, p. 142. Les forêts du département de la Dyle forment la 24^e conservation.
- 56. Patrice GAUTIER, 2003 - *Etude historique et archéologique de la maison de garde-forestier, Drève des Bonniers, n° 1*, à Watermael-Boitsfort, manuscrit. — Michel MAZIERS, 2008 — *Le logement des gardes forestiers en Soignes depuis la fin du XVIII^e siècle*, dans *Soignes-Zoniën*, trimestriel de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes, 2008/2 pp. 13-16.
- 57. Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 99-100, 116-117 et 335-336.
- 58. *Exposition de la situation administrative du département de la Dyle au 1er germinal an 8 et au 1er germinal an 13*. Mémoire remis par M. DOULCET PONTÉCOULANT, Préfet du département de la Dyle à son successeur M. DE CHABAN et au conseil général du département, Bruxelles, an XIII (1805). — Luc SOMERHAUSEN, 1970-1971 - *Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle par le commandant Doulcet Pontécoulant, préfet*, dans *Le Folklore brabançon*, n° 185-191, 1970 : pp. 5-30, 179-212 (pp. 192-197 : essences forestières), 278-308 et 313-365 ; 1971, pp. 108-128, 205-224 (pp. 207-209 : suppression des élagages et délits) et 300-312. Le texte est précédé d'une intéressante introduction sur l'auteur de ce rapport.
- 59. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. I, pp. 271-278, t. II, 154-170.
- 60. D.M. (vraisemblablement Ferdinand DEL MARMOL), 1824 - *Notice sur la forêt de Soignes*, *op. cit.*, p. 82 (sur l'auteur, voir note 66) fait remarquer que l'on nomme traditionnellement 'élagages' ces éclaircies de morts-bois ou bois blancs : une remarque importante pour l'interprétation des textes relatifs à Soignes.
- 61. Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 343-344, 356, 421-422.
- 62. *Bulletin des lois de la République française*, vol. I, p. 384. — AGR, Société Générale, 422 fournit la liste de ceux qui ont survécu en Soignes à l'annexion française.
- 63. Michel MAZIERS, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, manuscrit, t. I, p. 251. — Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimpr. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. II, pp. 356-389 a retracé l'histoire de ces droits en Soignes, donnant la liste des bénéficiaires au début du XVIII^e siècle aux pages 364-365.
- 64. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. II, pp. 172-174. Dans ses rêveries, l'auteur voit un maître des forêts là où le titre officiel de conservateur des Eaux et Forêts était repris de l'administration française dès 1814. — Nestor-Iris CRAHAY, 1925 – *Nos forêts domaniales*, dans *Bulletin de la Soc. Centrale Forestière*, pp. 3-23, précise à la page 4 "surtout après 1830, par suite de la situation difficile qui lui était faite après la confiscation de ses biens en Hollande", mais PIERRON n'a pas entendu la précision de son collègue administrateur de la Ligue : il n'est pire sourd... — Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 145-147 rétablit heureusement la réalité historique. — Ulysse G. LIÉNARD, 1971 - *Aperçu sur la gestion de la forêt domaniale de Soignes*, dans *Bulletin de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, n° spécial, p. 6 à propos des coupes et plantations sous le régime français.
- 65. Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. en particulier pp. 135-137.
- 66. D.M., 1824 - *Notice sur la forêt de Soignes*, *op. cit.*, pp. 72-91, 129-148 & 271-284. Conservateur des Eaux et Forêts dans le

département de la Dyle de 1808 à 1816, l'auteur a vraisemblablement voulu éclairer ses successeurs et l'opinion publique en transmettant son manuscrit à un journaliste à la veille de la création du *Journal d'Agriculture...* le 31 janvier 1823. Cette *Notice* devait servir à la rédaction du *Dictionnaire géographique du Brabant* par Philippe VANDERMAELEN, qui ne vit finalement jamais le jour. — Michel MAZIER, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, *op. cit.*, t. II, annexe I I, p. 23, note 5. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 - *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, p. 147, note 46 fournit des détails biographiques sur le personnage.

- 67. Le mot 'industrie' n'est pas à prendre dans son sens actuel — transformation généralement mécanique des matières premières fournies par l'agriculture et les mines — mais dans son sens ancien désignant l'ensemble des activités économiques d'extraction, de transformation et d'échanges, sens qu'on retrouve dans le mot lui aussi un peu vieilli 'industriel'. Ce qui explique que, malgré son nom, la Société Générale formera à ses débuts une sorte de banque foncière, qui ne s'intéressera à l'industrie au sens moderne qu'une bonne dizaine d'années après sa création.
- 68. Michel MAZIER, 1994 - *Histoire d'une forêt périurbaine : Soignes 1822-1843 sous la coupe de la Société Générale*, coll. *Aménagement du territoire et environnement*, Bruxelles, Editions de l'ULB, pp. 13-32. — Pierre-Alain TALLIER, 2000 - *La vente des forêts domaniales des provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas par le Syndicat d'Amortissement (1824-1830)*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLXVI, Bruxelles, Palais des Académies, 302 pp. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 - *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 205-232.
- 69. C'est Pierre-Alain TALLIER, 2004 - *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.* qui établit à plusieurs reprises ce lien entre la gestion de Soignes — et des forêts en général — et ces théories.
- 70. Michel MAZIER, 1994 - *Histoire d'une forêt périurbaine*, *op. cit.*, pp. 19-20, 33-38 et 53-54.
- 71. Michel MAZIER, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, *op. cit.*, t. II, annexes I à IV. La répartition du territoire de la forêt en cantonnements, brigades et triages fut modifiée trois fois par la Société générale : en 1825, pour tenir compte de la réorganisation du personnel forestier hérité de l'Etat, en 1833 et 1840 pour s'adapter aux venets massives de parcelles forestières.
- 72. Michel MAZIER, 1994 - *Histoire d'une forêt périurbaine*, *op. cit.*, pp. 53-90. Les ventes sont détaillées, parcelle par parcelle et acquéreur par acquéreur, dans Michel MAZIER, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, *op. cit.*, t. II, annexes VI et VIII. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 - *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 447-458. — René BRION & Jean-Louis MOREAU, 1998 - *La Société Générale de Belgique 1822-1997*, Bruxelles, Fonds Mercator, pp. 28-83 illustrent bien les craintes et incertitudes des camps en présence pendant les mois qui ont suivi la proclamation de l'indépendance belge. La décision d'aliéner en masse n'apparaît pas dans les registres de décisions du Conseil de direction, mais ceux-ci ont disparu (ou n'ont jamais existé) pour la période allant du 4 décembre 1830 au 26 août 1832. Un document à usage interne de la société daté du 4 août 1831 — AGR, Soc. Gén., 743 — indique que le plan d'aliénation n'est encore fixé que très partiellement à ce moment, alors qu'une vente massive a déjà eu lieu, qu'une autre est prévue le mois suivant et que six autres encore auront lieu avant la fin de l'année. Vu l'ampleur de l'opération, n'est-ce pas une preuve d'improvisation ?
- 73. Michel MAZIER, 2008 — *Le logement des gardes forestiers...*, *art. cit.* dans *Soignes-Zoniën*, 2008-2 p. 20.
- 74. AGR, Soc. Gén., 328.
- 75. Michel MAZIER, 1994 - *Histoire d'une forêt périurbaine*, *op. cit.*, pp. 43-51. — Michel MAZIER, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, *op. cit.*, t. I, pp. 144-145, 228-230. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 - *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 436-447 a traité de la gestion de ses forêts par la Société Générale en bloc. La forêt de Soignes fait parfois exception.
- 76. Michel MAZIER, 1981 - *La forêt de Soignes et la Société Générale*, *op. cit.*, t. II, annexe IX.
- 77. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, p. 15. — Michel MAZIER, 1994 - *Histoire d'une forêt périurbaine...*, *op. cit.*, pp. 99-111.
- 78. Michel MAZIER, 2008 - *Le logement des gardes forestiers en Soignes depuis la fin du XVIII^e siècle*, dans *Soignes-Zoniën*, 2008-3, pp. 17-22.
- 79. Cercle d'Histoire de La Hulpe, 2004 - *La Hulpe, 150 ans de chemin de fer*, 210 pp. entièrement consacrées à l'historique de la ligne jusqu'à La Hulpe et à son impact environnemental.

- 80. *Annales parlementaires, Sénat, session 1856-57*, pp. 187-188. — Xavier DUQUENNE, 1989 - *Le bois de la Cambre*, Bruxelles, éd. X. Duquenne, 160 pp.
- 81. Hyacinthe DEHESELLE, 1857 – *De la forêt de Soignes*, Bruxelles, Korn.Verbruggen, 16 pp.
- 82. Joris SANDERS, 1983 – *Captages d'eau en forêt de Soignes et au bois de la Cambre*, dans *Traces de l'homme en Soignes*, catalogue de l'exposition au château de Trois-Fontaines, Bruxelles, Conseil de Trois-Fontaines, t. I, pp. 60-62 et t. II, pp. 81-94. — Etienne PERSOONS, 2009 – *L'eau en forêt de Soignes*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 197-204.
- 83. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. I, pp. 168-171 reste la seule source connue pour l'origine des hippodromes en rapport avec Soignes.
- 84. Claire PARISEL & Michel MAZIERS, 2006 - *Citoyenneté et santé en Soignes. Une première initiative à Waterloo et La Hulpe et La vie au sanatorium Derscheid avant 1914*, dans *Soignes-Zoniën*, 2006/3, pp. 19-27.
- 85. Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 159-165. — Michel MAZIERS, 2008 — *Le logement des gardes forestiers...*, *art. cit.*, dans *Soignes-Zoniën*, 2008/3, pp. 17-20.
- 86. Nestor-Iris CRAHAY, 1925 – *Nos forêts domaniales*, dans le *Bulletin de la Société Centrale Forestière*, pp. 3-7. — Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimpr. en 1973) - *Histoire illustrée...*, *op. cit.*, t. I, p. 174. — Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, pp. 15-16. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 151-159 L'auteur montre que le phénomène se vérifie dans toutes les forêts domaniales.
- 87. Propriété de l'auteur mmaziers@skynet.be
- 88. Conseil de Trois-Fontaines, 1999 - *Tourisme en forêt de Soignes*, catalogue de l'exposition, Auderghem, Conseil de Trois-Fontaines, 72 pages. — Cercle d'Histoire de La Hulpe, 2004 – *La Hulpe. 150 ans de chemin de fer*, *op. cit.*, pp. 9-22. — Michel MAZIERS, 2009 – *Le développement du tourisme en forêt*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 33-41.
- 89. Herman DE VILDER & Maurits WYNANTS, 2000 – *L'école de Tervueren*, Tervuren, Les Amis de l'Ecole de Tervueren, 288 pages. — Emmanuel VAN DE PUTTE, *Peintres de la forêt de Soignes – De schilders van het Zoniënwoud 1850-1950*, catalogue de l'exposition, Bruxelles, éd. Racine et Musée communal d'Ixelles, 154 pages.
- 90. Xavier DUQUENNE, 1989 - *Le bois de la Cambre*, *op. cit.*, pp. 104-107. — Mupdofer, 2002 – *Historique des lignes des tramways bruxellois*, Bruxelles, Mupdofer, p. 8 : la ligne hippomobile sera électrifiée en 1897 et dotée d'une plaque blanche portant l'inscription Place Royale – Bois. Un exemplaire du véhicule hippomobile est conservé au musée des tramways bruxellois avenue de Tervueren (pont de Woluwé).
- 91. SNCV, 1985 – *Avancez s.v.p. Cent ans d'histoire vicinale en Belgique*, 248 pp. — Association ferroviaire des Cheminots de Charleroi, 2000 (traduction et réédition du livre de Jos NEYENS, 1985 - *Buurtspoorwegen in de provincie Brabant*) – Anonyme, 2000 - *Les chemins de fer vicinaux dans la province de Brabant*, Bruxelles, éd. Blanchart, pp. 45-62. — Jean DE RIDDER-DEVERVER & Paul DE BACKER, 1994 – *En tram vers la Petite Espinette*, Bruxelles, éd. Pro Tram, 128 pp. — Mupdofer, 2002 – *Historique des lignes des tramways bruxellois*, *op. cit.*, 219 pp. — Frederick GEORGES, 2008 - *Images et nostalgie entre Bruxelles et Waterloo, Braine-l'Alleud et Wavre*, Harlange, Rail Memories, 2008, 144 pages, particulièrement pp. 31-38, 43-48 et 59-74. — Michel MAZIERS, 1999 - *Les accès à la forêt de Soignes*, dans *Tourisme en forêt de Soignes*, *op. cit.*, pp. 13-31. — Id., 2011 - *Forêt de Soignes, une halte sur la ligne ferroviaire du Luxembourg*, dans *Soignes-Zoniën*, 2011-4, pp. 16-20. Cet article précise que la halte de la forêt de Soignes desservait jusqu'en 1940 au moins le terrain de football du plateau de la Foresterie (à présent terrain de rugby).
- 92. Alfred MABILLE, s.d. (entre 1885 et 1890 car n'y sont mentionnées que les toutes premières lignes vicinales) - *Les environs de Bruxelles*, Bruxelles, éd. Lebègue. — Auguste VAN GELE, s.d. (sans doute vers 1885 aussi) — *Le Brabant en images*, Bruxelles, éd. Lebègue. — Parmi les innombrables *Guide à l'usage des promeneurs aux environs de Bruxelles*, ceux de la Librairie Castaigne, rue Fossé-aux-Loups, sont régulièrement mis à jour, ce qui permet de voir en détail (à condition d'en prendre le temps !) l'évolution de chaque site.
- 93. Cette classification fondamentale pour comprendre la suite des événements a été établie par l'étude magistrale hélas restée inédite d'Andrée CORVOL & Claire BILLEN, 1994 — *Les Bruxellois et la forêt de Soignes. Opinion publique et gestion forestière (1850-1914)*, ULB, IGEAT, 40 pp. — Deux courtes synthèses en ont été publiées par Claire BILLEN, 1995 - *La presse bruxelloise et la forêt de Soignes*, dans *Cahier d'Etudes 1995, Forêt, Environnement et Société XVI^e-XX^e siècle*, CNRS, Groupe d'histoire des forêts françaises,

- pp. 67-69 et Id., 1999 – *Le tourisme et la promenade, phénomènes essentiels de l'histoire de la forêt de Soignes*, dans *Tourisme en forêt de Soignes*, op. cit., pp. 61-69. — E. BARTHOLEYNS, *Groenendael*, Bruxelles, Imprim. Vogels, 80 pp. dresse un savoureux tableau d'un jour de grand prix et de l'« intérêt » porté à la forêt par les turfistes.
- 94. Edouard WITTAMER, 1878 – *Projet d'aménagement de la forêt de Soignes*, Bruxelles, imprim. Hayez. Sa lettre introductive à l'inspecteur forestier COOSEMANS (1876) montre que le début de son élaboration est bien antérieur. — Le Congrès agricole de Liège, le transfert au département de l'Agriculture et la création de la Direction générale des Eaux et Forêts sont évoqués par Nestor-Iris CRAHAY, 1925 – *Nos forêts domaniales*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, pp. 7-8. — Le principe des coupes progressives à caractère jardinatoire qu'il propose est détaillé par André GALOUX, *Sylviculture en forêt de Soignes*, op. cit., p. 28. — Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, p. 16.
 - 95. Michel MAZIERS, 2008 — *Le logement des gardes forestiers...*, op. cit., dans *Soignes-Zoniën*, 2008-3, pp. 20-22.
 - 96. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, t. I, p. 16-18. — J. HUBERTY, 1893 - *La forêt de Soignes*, art. cit., n° 1, pp. 201-213. — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé...*, op. cit., pp. 85-86. — Ulysse G. LIÉNARD, 1975 - *Livre blanc...*, op. cit., pp. 11-12. — Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières...*, art. cité, p. 223.
 - 97. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, pp. 17-18.
 - 98. Andrée CORVOL & Claire BILLEN, 1994 — *Les Bruxellois et la forêt de Soignes...*, op. cit., pp. 17-30 est la seule analyse scientifique permettant d'essayer de comprendre cette période déterminante de l'histoire de la gestion de Soignes. — Andrée CORVOL, 1999 – *Les sources de l'histoire de l'environnement*, Paris, éd. L'Harmattan, pp. 42-45 en répercute le contenu en France en insistant sur le rôle d'Alexandre DUBOIS, qui a inspiré à Sander PIERRON la publication de son *Histoire de la forêt de Soigne* en 1905 (1^{ère} édition).
 - 99. Andrée CORVOL & Claire BILLEN, 1994 (inédit) — *Les Bruxellois et la forêt de Soignes...*, op. cit., pp. 30-36. — Benjamin STASSEN, 2005 - *La Fête des Arbres. L'album du centenaire : 100 ans de protection es arbres et des paysages à Esneux et en Wallonie (1905-2005)*, Liège, éd. Antoine Degive, pp. 5-59. Ce livre a collecté une impressionnante quantité d'informations de sources diverses sur un sujet jusque là largement méconnu en Belgique. Il demande cependant à être utilisé avec une toute particulière attention, comme tout ouvrage commémoratif, souvent bouclé dans la précipitation. La causalité des événements y est parfois malmenée par les libertés prises avec leur chronologie. — Andrée CORVOL, 2005 – *Mutations et enjeux de la forêt de Soignes : les années 1900*, dans *Working Papers International Series Forest Policy and Forest Economics Swiss Federal Institute of Technology (ETH)*, Zürich, pp. 1-20, paru dans le *Journal forestier suisse*, n° 156/8, pp. 279-287 en répercute le contenu en Suisse.
< <http://e-collection.library.ethz.ch/eserv/eth:635/eth-635-01> >
 - 100. *Pourquoi Pas ?* n° 335, 31 décembre 1920. — Anonyme, 1909-1932 - *Procès-verbaux des séances du Comité*, Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, manuscrit, 72 pages, soit trois pages par réunion, dont la liste des présent(e)s.
 - 101. Michel MAZIERS, 2009 – *Les Amis de la Forêt de Soignes : l'évolution de la Ligue*, dans *La Forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, op. cit., pp. 213-218. — Benjamin STASSEN, 2005 – *La Fête des Arbres...*, op. cit., pp. 54-59 (origines de la Ligue) et 75-122 (l'action de Louis GAVAGE de 1920 à 1940). — Andrée CORVOL, 2005 – *Mutations et enjeux de la forêt de Soignes...*, op. cit., pp. 279-287.
 - 102. IBGE, Division Espaces verts, Département des Bois et Forêt, Cantonnement de Bruxelles, 2003 - *Plan de gestion de la forêt de Soignes, partie de Bruxelles-Capitale*, pp. 14-15.
 - 103. Peter MEYER & Kris VANDEKERKHOVE, 2011 – *Managing beech forests in Germany : from Hartig's « Dunkel-schlag » to continuous cover forestry and World Heritage Site* — J.bo LARSEN, *Management Policy for beech-dominated forest types in Denmark* — Vincent BA-DEAU & Myriam LEGAY, 2011 – *Hêtraies de France, changement climatique et adaptation : regards croisés de la recherche et de la gestion*, dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ?*, op. cit., respectivement pp. 56-60, 61-66 et 67-69. — Grégory TIMAL & Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2009 – *La sylviculture de la hêtraie cathédrale*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, op. cit., pp. 105-114 : les auteurs expliquent très clairement les diverses phases de formation et d'évolution de ce faciès.
 - 104. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, p. 23.
 - 105. Michel MAZIERS, 2008 — *Le logement des gardes forestiers en Soignes...*, op. cit., dans *Soignes-Zoniën*, 2008/4, pp. 17-18.
 - 106. Benjamin STASSEN, *La Fête des Arbres...*, op. cit., p. 27.

- 107. *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 7^e année n° 2, 2^e trim.. 1926, pp. 97-98 ; n° 4, 4^e trim.. 1926, pp. 137-139.
- 108. id., 1^e année n° 1, 1^{er} trim.. 1920, pp. 4-17 ; n° 3, 3^e trim.. 1920, pp. 37-42 ; n° 4, 4^e trim.. 1920, pp. 54-55. — Nestor-Iris CRAHAY, 1925 – *Nos forêts domaniales*, op. cit., p. 14.
- 109. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, op. cit., p. 18. — Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, op. cit., 80 pages.
- 110. J. HUBERTY, 1893 – *La forêt de Soignes*, op. cit., p. 252. — Henri COLLEAUX, 1924 – *Excursions forestières...*, art.cité, p. 147. — Marc BOUDRU, 1946 – *La tempête du 14 novembre 1940 en forêt de Soignes*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, en particulier pp. 17-22.
- 111. *Rapports annuels du Conseil d'administration de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes jusqu'en 1914; à partir de là, Bulletin trimestriel de l'asbl Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, de 1920 à 1940.
- 112. Carte postale reçue le 2 mars 1928 à Bruxelles par le Comité directeur de l'Exposition des Fours à carboniser le bois à la Grande Espinette et émanant de l'industriel Emile BOSMANS résidant au royaume des Serbes, Croates et Slovènes (future Yougoslavie) : document appartenant à l'auteur. — Anonyme, 1930 – *Exposition-concours de carbonisation et de gazogènes*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, pp. 182-191 et 486-491. On y apprend notamment que le comte GOBLET D'ALVIELLA possédait un four de carbonisation de 6 stères. — Jacques RONDEUX, 1997 – *La forêt et les hommes. Arrêt sur images*, Presses agronomiques de Gembloux, p. 77.
- 113. Sander PIERRON, s.d. (1935-40, réimprim. 1974) – *Histoire illustrée...*, op. cit., t. II, pp. 146-159, notamment p. 149 l'éloge de la hêtraie-cathédrale — *Pourquoi pas ?* n° 335, 31 décembre 1920.
- 114. Révolution : période séparant le semis ou la plantation et la coupe.
- 115. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. I, p. 23. — Michel MAZIERS, 2007 - *Les origines des liens tissés entre les Amis de la Forêt de Fontainebleau et les Amis de la Forêt de Soignes*, dans *Soignes-Zoniën*, 2007/3, pp. 17-24.
- 116. *Rapports annuels du Conseil d'administration de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes jusqu'en 1914; à partir de là, Bulletin trimestriel de l'asbl Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, paraissant depuis 1920. Le canton Pittoresque y apparaît dans les numéros 1923 3^e trim., pp. 233-236 (mémoire de STEVENS), 1924, 2^e trim., p. 284 et 1925, 2^e trim., pp. 26-27 (approbation de la Commission), 28-31 (plan d'aménagement de l'inspecteur Nélis) et 31-35 (conférence radiophonique de STEVENS) : sur ce point, notons cependant que le cinéma ne semble pas l'avoir inspiré. Il est vrai qu'en noir et blanc...
- 117. Michel MAZIERS, en préparation - *La datation des cartes de René Stevens* (titre provisoire pour une recherche en cours sur les cartes postales et les cartes géographiques publiées à l'initiative de René STEVENS), à paraître dans *Soignes-Zoniën*, revue trimestrielle de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes en 2013 ou 2014.
- 118. *Bulletin trimestriel de l'asbl Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 1921/2, p. 70. — Anonyme, 1920 – *Séance du Comité du 28 mai 1921*, dans *Procès-verbaux des séances du Comité*, Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, pp. 34 et 36.
- 119. Henri COLLEAUX, 1923 – *La régénération naturelle du hêtre dans la forêt de Soignes*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, pp. 114-130 et 186-199, en particulier pp. 117-118.
- 120. U.G. LIÉNARD & J. STEENACKERS, 1969 - *La fin du hêtre Visart*, dans *Les Naturalistes belges*, t. 52, n° 1, pp. 31-38.
- 121. Michel MAZIERS, 2011 - *Séquoias en forêt de Soignes*, dans *Soignes-Zoniën*, n° 2011-2, pp. 6-7.
- 122. René STEVENS, 1923 – *Mémoire concernant un projet d'aménagement spécial d'une partie de la forêt de Soignes*, dans *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 1923-3, pp. 233-236. — René STEVENS, 1925 - *Nouvel aménagement du Canton pittoresque de la Belle Etoile (forêt de Soignes)*, dans *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 1925/2, pp. 28-31. — *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 1927/2, p. 173 ; 1927/3, p. 205 ; 1930/2, p. 23 ; 1932/2, p. 184 (nouveau sentier d'accès); 1932/3, p. 262-263 ; 1935/3, p. 455.

- 123. Il écrit un vibrant plaidoyer en ce sens : *Quelles sont les essences feuillues précieuses à cultiver en mélange avec le hêtre ? Moyens culturels à mettre en œuvre pour reconstituer la hêtraie mélangée*, dans le *Bull. de la Société centrale* (devenue royale depuis lors) forestière de Belgique en 1923, en particulier p. 393. — Henri COLLEAUX, 1930 – *Conversion de la futaie régulière de la forêt de Soignes en futaie jardinée*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, pp. 387-414.
- 124. *Bulletin de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes* (devenu très momentanément bimestriel) 1954/6, en entier et 1955/1, pp. 11-18 : il s'agit pourtant des discours d'Aimé VLÉMINCQ (secrétaire général de la Ligue et docteur en Sciences, botaniste réputé) et de Henri COLLEAUX (inspecteur principal des Eaux et Forêts au seuil de la retraite et administrateur de la Ligue). — 1909-1979. *La Ligue se souvient dans Soignes*, revue trimestrielle de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes, 1979/3, p. 10 : article non signé, mais tout donne à penser qu'il s'agit du comte Philippe DE JONGHE D'ARDOYE, alors président de l'association et lui-même gestionnaire du domaine de Revelingen à Rhode-Saint-Genèse, où l'on trouve encore des paysages très soniens. — Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol., t. 1, p. 68.
- 125. Michel MAZIERS, 1994 – *Histoire d'une forêt périurbaine*, *op. cit.*, pp. 48-53. — Pierre-Alain TALLIER, 2004 – *Forêts et propriétaires fonciers...*, *op. cit.*, pp. 576-577.
- 126. Andrée CORVOL, 1999 – *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, page 42.
- 127. Simone DENAYER-DE SMET, Jean-Paul HERREMANS & Jean VERMANDER, 2006 - *Jean Massart, pionnier de la conservation de la nature en Belgique*, dans *Environmental Science and Engineering*, 2006/1, pp. 26-45. — Joséphine SCHOUTEDEN-WÉRY, 1913 - *Excursions scientifiques en Brabant*, Bruxelles, Lamertin, 2^e édition. — Camille GILLARDIN, 1924 – *Excursions forestières en 1923. La forêt de Soignes*, dans *Bull. de la Soc. Centrale Forestière*, p. 591 à propos du nombre d'excursionnistes.
- 128. Jean MASSART, 1912 - *Pour la protection de la Nature en Belgique*, Bruxelles, Lamertin. — Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, *op. cit.*, p. 12.
- 129. Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, *op. cit.*, p. 11.
- 130. Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, *op. cit.*, pp. 12-13. — René STEVENS & Louis VAN DER SWAELMEN, 1914-1923 - *Guide du promeneur en forêt de Soignes*, Bruxelles, Van Oest, pp. 308-310.
- 131. Michel MAZIERS, 2009 – *Le développement du tourisme en forêt*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 37-38.
- 132. Aimé VLÉMINCQ, 1953 - *La forêt de Soignes et le projet de ceinture de circulation de l'agglomération bruxelloise*, Bruxelles, Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, 85 pages.
- 133. Arrêté royal du 2 décembre 1959 paru au Moniteur Belge du 26 février 1960, pp. 1226-1228. — Anonyme, 1920 – *Séance du Comité du 28 mai 1921*, dans *Procès-verbaux des séances du Comité*, Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, p. 28.
- 134. Léo EVERAERT, 1987 – *La construction des chaussées pendant l'Ancien Régime*, dans *La Forêt de Soignes. Art et histoire...*, *op. cit.*, pp. 41-52 (pour les routes anciennes). — Michel MAZIERS, 2009 – *Routes et chemins traversant la forêt*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 23-32. — La presse de l'époque permet de suivre l'évolution détaillée des travaux.
- 135. Dossier fourni par ce groupe de naturalistes (et contribution personnelle à ce groupe pour le projet de réserves historiques (1973-1985). — Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, pp. 66-68.
- 136. Ulysse G. LIÉNARD, 1971 - *Aperçu sur la gestion de la forêt domaniale de Soignes*, dans le n° spécial du *Bulletin de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, mai 1973, pp. 1-13.
- 137. Emile ROCHE, *Soignes, la plus belle hêtraie d'Europe ?* dans *Les Naturalistes belges*, t. 54, n° 2, février 1973, pp. 57-88.
- 138. Ulysse G. LIÉNARD, *Livre blanc...*, *op. cit.*, 80 pages. — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé...*, *op. cit.*, pp. 86-89.
- 139. Xavier LEJEUNE, 1976-79 (inédit) - *Aménagement de la forêt domaniale de Soignes*, 3 vol.
- 140. Lois du 26 février 1846 (*Pasinomie*, 1846, p. 119, art. 6) et du 28 février 1882 (id., 4^e série, 1882, art. 13). — Paul JANSSENS, 2008 – *La vie de Cour, la noblesse et la chasse*, dans Paul JANSSENS & Siger ZEISCHKA, *La noblesse à table. Des ducs de Bourgogne aux*

rois des Belges. *The dining Nobility. From the Burgundian to the Belgian Royalty*, Bruxelles, VUB-Press, pp. 150-163, en particulier pp. 154-159.

Selon les souvenirs de l'ancien gestionnaire Freddy JANSSENS, la location de la chasse ne fut pas renouvelée en 1974 à la suite d'une chasse anarchique au canard menée sur les étangs du Hazendal après un repas bien arrosé. — Joseph Jean Baptiste (Joë) DIRICX DE TEN HAMME, 1890 – *Souvenirs du vieux Bruxelles*, Bruxelles, Rossel, 283 pages a évoqué le caractère folklorique de nombreuses chasses organisées en Soignes au XIX^e siècle aux pages 87 à 90.

• 141. Anonyme (Jacques DELVAUX), 1984 – *Forêt de Soignes. Propos d'un iconoclaste*, dans *Les Naturalistes belges*, n° 65/1, pp. 1-45. — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé...*, *op. cit.*, pp. 89-90.

• 142. *Moniteur Belge*, n° 1980080801, page 9434, art. 6, § 1, III, 4°.

• 143. Michel MAZIERS, 1994 – *Histoire d'une forêt périurbaine*, *op. cit.*, pp. 33-38. — Id., 2009 - *La régionalisation de la forêt de Soignes. Les limites séparant les trois Régions en Soignes*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 77-79. — Du fait des défrichements consécutifs aux ventes de la Société Générale, beaucoup de ces parcelles, d'abord converties en terres agricoles sont à présent occupées par des quartiers aérés. Ixelles (à la suite de la création du bois de la Cambre), Braine-l'Alleud et Ohain (suite au transfert d'Argenteuil à Waterloo) n'ont d'ailleurs plus aucune parcelle de Soignes sur leur territoire; Overijse n'a plus que... 1 hectare de forêt !

• 144. Xavier LEJEUNE, 2009 - *La régionalisation de la forêt de Soignes. Le passage de l'Administration des Eaux et Forêts aux administrations régionales*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 73-77. Ce chapitre détaille les structures internes à chaque Région dans lesquelles s'inscrivent les trois cantonnements. Il n'a pas paru utile de faire de même ici.

• 145. Michel MAZIERS, 2008 — *Le logement des gardes forestiers en Soignes...*, *art. cit.*, dans *Soignes-Zoniën*, 2008/4, pp. 17-23, en particulier p. 22.

• 146. Toute la presse flamande dans les années 1985-1986 et 2005-2006, en particulier le journal local *De Serrist. Randkrant*, n° 15, novembre 1988.

• 147. <<http://gazettebxl.interrenet.be/spip.php?article292>> <http://www.brusselslife.be/fr/article/le-retour-de-la-terrasse-de-l-hippodrome> <<http://www.lalibre.be/economie/entreprise-emploi/article/68857/l-incroyable-imbroglio-de-l-hippodrome-de-boits-fort.html>>

• 148. <<http://www.jeuxdhiver.be/story>>

• 149. Plate-Forme de la Forêt de Soignes <<http://www.soignes-zonien.net/que-fait-on-en-foret/pecheur>>

• 150. Paul ROISIN, 1975 - *La forêt des loisirs. Forêts touristiques et conservation de la nature*, Gembloux, Presses agronomiques, 234 pages. — Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2009 – *Forêt de Soignes partie bruxelloise : création de cinq zones de jeux à l'usage des jeunes*, dans *Soignes-Zoniën* 2009-1, pp. 12-16. — Vincent COLSON & Laure DOIDI, 2011 – *L'importance de la fonction récréative et les types de loisirs en forêt de Soignes; premiers résultats d'une étude quantitative pilote sur le territoire de la 1^e brigade*, dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ? op. cit.*, pp. 44-48. — Peter ROOVERS, 2011 – *Recreatief medegebruik : uitdagingen hoe om te gaan met recreatie-beheer*, dans id., pp. 49-54. — Vincent COLSON, Anne-Marie GRANET & Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2012 - *Loisirs en forêt et gestion durable. L'aménagement récréatif et touristique intégré des massifs forestiers et des espaces naturels*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 300 pages. — Vincent COLSON, Matthieu BRAUN, Laure DOIDI, Willy VAN DE VELDE, Olivier SCHOONBROODT & Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2012 - *L'estimation de la fréquentation et l'analyse des flux de visiteurs en forêt de Soignes. Résultats d'une étude exploratoire*, dans *Forêt wallonne*, n° 117, mars-avril 2012.

• 151. Roland VANDEROEL, 2007 – *Réserve intégrale, magasin de cannes, canton Pittoresque... les réserves d'un lecteur*, dans *Soignes-Zoniën* n° 4, pp. 11-13. — Jacques STÉNUIT, 2007 – *Les réserves forestières intégrales*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2007-4, pp. 14-16. — Stéphane VANWIJNSBERGHE, Jean-Christophe PRIGNON & Patrick HUVENNE, 2009 – *Les réserves de la forêt de Soignes*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 93-104.

• 152. Jean VAN DER STRICHT, 2007 – *Justification d'un ou deux écoducs en forêt de Soignes*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2007-3, pp. 9-11. — Xavier LEJEUNE, 2007 – *Les écoponts en forêt*, dans *Soignes-Zoniën* 2007-4, p. 8. — Michel MAZIERS, 2009 - *Routes et chemins traversant la forêt*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 27-31. — Pierre DEVILLERS, 2009 - *La faune*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 157-166.

- 153. Dirk RAES, 2010-2012 - *Dood doet leven, ook in het Zoniënwoud*, dans *Soignes-Zoniën*, 2010-3, pp. 15-16; 2010-4, pp. 20-24; 2011-1, pp. 14-19; 2011-2, pp. 15-20; 2012-1, pp. 14-16 et le bilan en cours de parution *Vier jaar Dood doet leven, ook in het Zoniënwoud*, dans *Soignes-Zoniën*, 2012-3, pp. 21-24 et 2012-4, non encore paru.
- 154. Michel MAZIERS, 2009 – *Routes et chemins traversant la forêt*, art. cit., pp. 23-32.
- 155. Guy HOUVENAGHEL, *Les axes de communication en forêt de Soignes. Impact sur la biodiversité*, dans *Soignes-Zoniën*, 2010-3, pp. 19-24, 2010-4, pp. 15-19, 2011-1, pp. 21-24, 2011-2, pp. 8-13, 2011-3, pp. 17-20 et 2011-4, pp. 21-23.
- 156. Joseph ZWAENEPOEL, *Everzwijnen terug in het Zoniënwoud : onzin of zin*, dans *Soignes-Zoniën*, 2007-3, pp. 13-16.
- 157. De Vrienden van Heverleebos en Meerdaalwoud, Les Amis du Parc de la Dyle, Environnement Waterloo. — Jacque STÉNUIT, 2009 - *Le maillage vert et bleu entre la forêt de Meerdael, la forêt de Soignes et le bois de Hal*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles... op. cit.*, pp. 149-155. — Id., 2009 - *Les associations sœurs (des Amis de la Forêt de Soignes)*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles... op. cit.*, pp. 219-224. <http://www.belgonatura.be/reseau_3_forets.htm#Htpage> — Olivier TERLINDEN, Pierre LHOIR & Christine FARCY, 2011 – *La liaison écologique entre la forêt de Soignes et le bois de Hal*, dans *Forêt wallonne* n° 113, pp. 15-27.
- 158. Union Européenne, Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, parue au *Journal Officiel* n° JO L 103 du 25.4.1979. Dernière version le 30 novembre 2009.
- 159. Union Européenne, Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, parue au *Journal Officiel* n° L 206 du 22 juillet 1992, pp. 7–50.
- 160. <<http://fr.fsc.org>>
- 161. <<http://www.pefc.be/>>
- 162. Pascal DE GENDT, 2002 – *Le bois wallon obtient son label vert*, dans *La Libre Belgique*, 3 mars 2002. — Alix WELTER, 2007 - *Certifications forestières : un label écologique, pas un gage de qualité*, dans *Le Soir*, dossier *Immo*, 22 juin 2007, p. 7. — *Panda* n° 33, avril-juin 2005.
- 163. Anonyme, 2005 – *Certification forestière. FSC ou PEFC*, dans *Panda*, 2^e trim.. 2005, p. 29.
- 164. Michel DE MUELENAERE, 2012 - *Trafic d'ivoire : un petit tour de vis*, dans *Le Soir*, 3 août 2012 (l'Afroromosa est évoqué comme autre exemple d'importation douteuse que l'ivoire).
- 165. Le dernier ouvrage paru sur le sujet au moment de la rédaction de cette étude est celui de Edwin ZACCAÏ, François GEMENNE & Jean-Michel DECROLY, 2012 – *Controverses climatiques, sciences et politique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 254 pages.
- 166. Andrée CORVOL (éd.), 2012 – *Changement climatique et modification forestière*, dans *Cahier d'Etudes 1995, Forêt, Environnement et Société XVI^e-XX^e siècle*, CNRS, Groupe d'histoire des forêts françaises, n° 22, 120 pages.
- 167. Xavier LEJEUNE, 2008 – *Le chêne et le hêtre face au changement climatique*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2008-3, pp. 5-10. — Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2009 – *Soignes face au changement climatique*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2007-2, pp. 17-24. — Jean-Pascal VAN YPERSELE, 2009 - *Mutations climatiques et forêts. Climat et développement durable après le Nobel de la Paix*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles... op. cit.*, pp. 171-175. — Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2009 – *Mutations climatiques et forêts. Soignes face au changement climatique*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles... op. cit.*, pp. 176-179. — Julien DAISE, Stéphane VANWIJNSBERGHE & Hugues CLAESSENS, 2011 – *Analyse de l'adéquation actuelle et future des arbres à leur station en forêt de Soignes bruxelloise*, dans *Forêt Wallonne* n° 110, janvier-février 2011, pp. 3-21. — Patrick MERTENS, Alvaro PEREZ, Audrey ROBERT, Alain RIBOUX & Elodie BAY, 2011 – *L'adaptation biologique et écologique des hêtraies européennes et wallonnes aux changements climatiques : état de la situation*, dans *Forêt wallonne* n° 111, mars-avril 2011, pp. 33-56. — Quentin PONETTE, Steve BRAEM, Stéphane VANWIJNSBERGHE & Mathieu JONARD, *Un inventaire permanent de l'état sanitaire en forêt de Soignes bruxelloise*, dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ?*, op. cit., pp. 24-26. — Peter ROSKAMS, Geert SIOEN & Arne VERSTRAETEN, *Vitaliteit en dynamiek van bosesystemen in een veranderd milieu : toestand en trends in het Zoniënwoud*, dans id., pp. 28-33. — Vincent BADEAU & Myriam LEGAY, 2011 – *Hêtraies de France, changement climatique et adaptation : regards croisés de la recherche et de la gestion*, dans *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ?*, op. cit., pp. 67-69. — Hugues CLAESSENS, 2011 – *Quel(s) futur(s) pour la forêt de Soignes ? Adéquation des essences à leurs stations face aux changements climatiques*, dans id., pp. 82-87 — Vincent KINT, 2011 – *Welke toekomst voor houtproductie in het Zoniënwoud ?*, dans id. pp. 88-92.

- 168. Dernier article paru : Etienne BRANQUART, 2012 – *Arbres et arbustes exotiques : une nouvelle vague d’envahisseurs ?* dans *Forêt wallonne* n° 120, pp. 42-58. — Voir aussi M. HALFORD & G. MAHY, 2012 - *Le Code de conduite sur les plantes invasives. Une nouvelle approche préventive pour le secteur forestier*, dans *Forêt Wallonne* n° 118, pp. 3-13.
- 169. Sur la biodiversité en Soignes, voir Etienne BRANQUART, 2009 – *Soignes, un héritage historique, une oasis pour la biodiversité*, et Pierre DEVILLERS, 2009 – *La faune*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, respectivement pp. 143-148 et 159-167.
- 170. Région de Bruxelles-Capitale, *Documents du Parlement*, session 2009-2010, A 85/1 à 3.
- 171. Vlaams Parlement, sessie 2010-2011, nr 1098, 1 à 3.
- 172. Parlement wallon, session 2011-2012, n° 592, 1, 2 mai 2012.
- 173. < <http://www.natuurenbos.be/Bosdecreet>> La législation flamande est admirablement exposée sur ce site, y compris du point de vue de son évolution historique. Son analyse est un travail de bénédictin juriste ! — Ce premier plan flamand est analysé en détail aussi par Dick VAN DER BEN, 1997 - *La forêt de Soignes. Passé...*, *op. cit.*, pp. 99-107.
- 174. <<http://environnement.wallonie.be/legis/dnf/forets.htm>> Un remarquable travail d’analyse et de synthèse < <http://www.mijn-wetboek.be/de/producten/Code-juridique-de-la-foret-wallonne-2011>> a été réalisé par la Société Royale Forestière Belge en 2011, où ne manque que le détail des zones Natura 2000, encore en (chaude) discussion au moment où elle l’a effectué.
- 175. <http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl> <<http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2012/03/16/loi-2012031122.html>> — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé...*, *op. cit.*, p. 109.
- 176. Stéphane VANWIJNSBERGHE, Patrick HUVENNE & Jean-François PLUMIER, 2009 – *Gestion tri-régionale de la forêt de Soignes*, *op. cit.*, pp. 83-91. Ceci est la référence de base jusqu’à la note n° 183 incluse. Les références intermédiaires renvoient aux thèses convergeant ou divergeant avec les plans de gestion exposés dans l’ouvrage cité ici.
- 177. Patrick MERTENS, 2009 – *Analyse et impact de la structure (architecture) des hêtraies de la forêt de Soignes*, dans *La forêt de Soignes, Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 121-129, en particulier pp. 121-122.
- 178. Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2009 – *Mutations climatiques et forêts. Soignes face au changement climatique*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 176-180. — Patrick MERTENS, Alvaro PEREZ, Audrey ROBERT, Alain RIBOUX et Elodie BAY, 2011 – *L’adaptation biologique et écologique des hêtraies européennes et wallonnes aux changements climatiques : état de la situation*, dans *Forêt wallonne* n° 111, mars-avril 2011, pp. 33-56.
- 179. Sylvie LA SPINA, 2012 — *Etude du déclin soudain du hêtre : effets de stress climatiques sur la sensibilité des arbres aux attaques de scolytes*, thèse présentée pour l’obtention du titre de docteur en Sciences Agronomiques et Ingénierie Biologique, ULB, Ecole interfacultaire de Bioingénieurs, 351 pages. — Roger LANGOHR, 2009 – *La forêt de Soignes, site unique pour les sciences de la terre et l’archéologie*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 181-195. — id., 2010 – *Quelques facteurs édaphiques dans l’écosystème forêt de Soignes*, dans *Forêt wallonne*, n° 105, mars-avril 2010, pp. 3-14. — Sandrine GODEFROID, 2009 – *Le phénomène de compaction du sol et son influence sur la végétation en Soignes*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 205-209.
- 180. Roger LANGOHR, 2009 – *La forêt de Soignes, site unique pour les sciences de la terre et l’archéologie*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 181-195.
- 181. Hugues CLAESSENS, Roger LANGOHR, Thomas DROUET, Sylvie LA SPINA, Mathieu JONARD, Caroline VINCKE, Quentin PONETTE & Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2012 – *Quel avenir pour la “hêtraie cathédrale” de Soignes ? Bases de réflexion pour une prise de décision*, dans *Forêt wallonne* n° 120, septembre-octobre, pp. 3-21, en particulier pp. 6-8 — Pour la végétation induite par le tassement superficiel du sol, voir Sandrine GODEFROID, 2009 – *Le phénomène de compaction du sol et son influence sur la végétation en Soignes*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 205-209.
- 182. Alphonse NANSON, 2012 – *Le hêtre : génétique et capacités d’adaptation*, dans *Silva Belgica*, n° 119/3, pp. 30-38.
- 183. Patrick HUVENNE, 2012 - *Werken hertekenen Groenendaal stap voor stap*, in *Soignes-Zoniën* nr 2012-3, pp. 11-15.

- 184. Michel MAZIERS, 2008 – *Trois ministres pour une forêt !*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2008-4, p. 4. — Anonyme, 2009 – *Schéma de structure de la forêt de Soignes – Structuurplan van het Zoniënwoud*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2009-1, pp. 10-11.
- 185. Anonyme, 2012 – *Accord trirégional de concertation sur la forêt de Soignes – Intergewestelijk overlegmodel voor het Zoniënwoud*, dans *Soignes-Zoniën* n° 2012-2, pp. 5-6.
- 186. Lee Christopher ROLAND, 2012 – *Quand les arbres cachent la forêt. Du rôle de la description en matière de développement durable*, dans *Brussels Studies*, 35 pages.
- 187. Hugues CLAESSENS, Roger LANGOHR, Thomas DROUET, Sylvie LA SPINA, Mathieu JONARD, Caroline VINCKE, Quentin PONETTE & Stéphane VANWIJNSBERGHE, 2012 – *Quel avenir pour la “hêtraie cathédrale” de Soignes ? Bases de réflexion pour une prise de décision*, dans *Forêt wallonne* n° 120, septembre-octobre, pp. 3-21.
- 188. Pierre ROCMANS, 2012 – *Hêtraie de Soignes, patrimoine unique, bio et durable !* dans *Défense-Environnement-Bruxelles / Verdediging Milieu Brussel*, 12^e année, 3^e trim., sans pagination (12 pp.).
- 189. Voir note 179.
- 190. Steve BRAEM, Mathieu JONARD, Quentin PONETTE & P. DEFOURNY, 2009 – *Suivi de l'état sanitaire en forêt de Soignes bruxelloise*, Louvain-la-Neuve, UCL, 102 pages. — Steve BRAEM, Mathieu JONARD, Stéphane VANWIJNSBERGHE, P. DEFOURNY & Quentin PONETTE, 2010 - *Bilan de santé de la forêt de Soignes bruxelloise*, dans *Forêt wallonne* n° 105-2, pp. 15-25. — Steve BRAEM, J. RADOUX, Mathieu JONARD, P. DEFOURNY & Quentin PONETTE, 2010 – *Suivi de l'état sanitaire par observation au sol et télédétection en forêt de Soignes bruxelloise, par observation en forêt wallonne*, Louvain-la-Neuve, UCL, contrat avec l'IBGE, 93 pages. — S. BRAEM, Mathieu JONARD & Quentin PONETTE, 2011 – *Suivi de l'état sanitaire en forêt de Soignes bruxelloise*, Louvain-la-Neuve, UCL, 85 pages
<www.bruxellesenvironnement.be/foretdesoignes>
- 191. Julien DAISE, Hugues CLAESSENS & Jacques RONDEUX, 2009 – *Etude de l'adéquation des essences aux stations forestières de la forêt de Soignes (Zone bruxelloise) dans le contexte du changement climatique*, Convention IBGE - ULg-GxABT, 359 pages.
<www.bruxellesenvironnement.be/centredocumentation>
- 192. AFS (Amis de la Forêt de Soignes), APAFS (Association protectrice des Arbres en Forêt de Soignes), COWB (Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort), Natagora et Natuurpunt.
- 193. Anonyme (Michel MAZIERS), 2009 – *La forêt de Soignes, patrimoine unique porteur d'avenir*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, pp. 225-227. — Dick VAN DER BEN, 1997 – *La forêt de Soignes. Passé...*, *op. cit.*, pp. 90-93.
- 194. Jacqueline SAINTENOY-SIMON, 2009 – *Flore rare en forêt de Soignes* — André FRAITURE, 2009 – *Les champignons de la forêt de Soignes* — Etienne BRANQUART, 2009 – *Soignes, un héritage historique, une oasis pour la biodiversité* — Jacques STÉNUIT, 2009 – *Le maillage vert et bleu entre la forêt de Meerdaal, la forêt de Soignes et le bois de Hal*, dans *La forêt de Soignes. Connaissances nouvelles...*, *op. cit.*, respectivement pp. 131-136, 137-142, 143-148 et 149-156.
- 195. Pierre Pascal PERRAUD, 1997 – *Perceptions et représentations de la forêt à travers des questions d'enfants*, dans Andrée CORVOL, Paul ARNOULD & Micheline HOTYAT (dir.), *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, 401 pages, en particulier pp. 341-343.
- 196. Charles DEREIX, 1997 - *La forêt pour le forestier*, dans Andrée CORVOL, Paul ARNOULD & Micheline HOTYAT (dir.), *La forêt. Perceptions...* *op. cit.*, pp. 271-272.

Table des matières

Introduction : le hêtre dans la gestion de la forêt de Soignes	2
I^e Partie. Le hêtre, un jeune premier !	4
Chapitre I.1. La <i>Donatio Angelae</i>	4
1.1.1. Une <i>silva comunis</i>	4
1.1.2. Une <i>silva domini</i>	4
1.1.3. Le hêtre	5
Chapitre I.2. Depuis quand y a-t-il des hêtres en Soignes ?	6
1.2.1. L'hétérogénéité édaphique de l'Europe occidentale	6
1.2.2. Le sol de Soignes	6
II^e Partie. Les principes de gestion de la forêt de Soignes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime	7
Chapitre II.1. Premières traces de gestion sous les comtes de Louvain devenus ducs de Brabant et leurs successeurs bourguignons	7
II.1.1. Administration	7
II.1.2. Gestion	9
II.1.3. Exploitation	10
II.1.4. Conclusions	12
Chapitre II.2. Sous Charles Quint et les Habsbourg d'Espagne	14
II.2.1. Paysages forestiers	14
II.2.2. Administration	18
II.2.3. Gestion et exploitation	20
Chapitre II.3. Sous les Habsbourg d'Autriche	28
II.3.1. L'affermage de la forêt de Soignes	28
II.3.2. Les plantations	28
II.3.3. L'intervention de DE L'ESCAILLE et sa personnalité	29
II.3.4. L'intervention de ZINNER	35
Chapitre II.4. Le bilan de l'Ancien Régime	39
II.4.1. La mise en place très progressive d'une administration permanente	39
II.4.2. La protection du territoire sonien	39
II.4.3. Le système d'exploitation par tire-et-aire	39
II.4.4. le système des coupes réglées	39
III^e Partie. La gestion de la forêt de Soignes au XIX^e siècle. Les origines de la hêtraie cathédrale	41
Chapitre III.1. Les régimes français et hollandais	41
III.1.1. Période transitoire	41
III.1.2. Administration	41
III.1.3. Archives et historiographie	43
III.1.4. Gestion	43
III.1.5. Exploitation	45

Chapitre III.2. La Société Générale	48
III.2.1. L'assainissement des finances publiques par la vente des forêts et bois	48
III.2.2. Administration	49
III.2.3. Gestion	51
Chapitre III.3. De la Société Générale au ministère de l'Agriculture	54
III.3.1. Administration	54
III.3.2. Gestion et exploitation	57
Chapitre III.4. A pied, à cheval ou en voiture :	
d'autres regards sur la forêt à partir du milieu du XIX^e siècle	58
III.4.1. A partir de 1815	58
III.4.2. Le développement des transports en commun	59
III.4.3. Témoins indirects de cette invasion touristique	61
III.4.4. L'origine de cet attrait pour les espaces verts	61
Chapitre III.5. Esthètes et forestiers : je t'aime, moi non plus	64
III.5.1. Administration	64
III.5.2. Gestion et exploitation	64
IV^e Partie. La forêt de Soignes contemporaine	72
Chapitre IV.1. De la fin du tire-et-aire à la régionalisation	72
IV.1.1. Administration	72
IV.1.2. Gestion et exploitation	72
IV.1.3. Le Canton pittoresque	76
IV.1.4. Et (re)voilà les scientifiques	80
IV.1.5. Toujours plus de touristes	81
IV.1.6. Des sentiers aux autoroutes	82
IV.1.7. Une polémique instructive... et peut-être constructive	85
IV.1.8. Le rapport de l'ingénieur Xavier LEJEUNE sur l'aménagement de Soignes	89
IV.1.9. Le point de vue "iconoclaste" de Jacques DELVAUX en 1984	93
IV.1.10. Au terme (momentané) d'un siècle de querelles et de controverses	96
Chapitre IV.2. La régionalisation de la forêt de Soignes.	
Une étape d'un long processus ou une nouvelle révolution ?	97
IV.2.1. Administration	97
IV.2.2. Gestion	101
IV.2.2.1. La transition	101
IV.2.2.2. Les héritages du passé	102
IV.2.2.2.1. La pression du public	102
IV.2.2.2.2. Les réserves	104
IV.2.2.2.3. Compartimentation et isolement croissants de la forêt	107
IV.2.2.2.4. L'inexorable encerclement de Soignes par la ville	108
IV.2.2.3. Les exigences externes	109
IV.2.2.3.1. Les directives européennes	109
IV.2.2.3.2. Les certificats de gestion durable	110
IV.2.2.4. Les inconnues :	113
IV.2.2.4.1. Les effets de l'évolution climatique	113
IV.2.2.4.2. L'évolution de la biodiversité	114
IV.2.2.4.3. L'inscription de Soignes au Patrimoine mondial	115
IV.2.2.5. Les plans de gestion et leur coordination	116

V. Conclusion Générale	121
V.1. Des constantes	121
V.1.1. Le hêtre et le chêne	121
V.1.2. Le caractère péri-urbain de Soignes	121
V.2. Une controverse qui n'est pas éteinte	123
V.2.1. Le conflit entre DE L'ESCAILLE et ZINNER	123
V.2.2. La contestation de la hêtraie cathédrale	123
V.2.3. Un climat qui s'échauffe	123
V.3. La gestion de plus en plus complexe d'une forêt de plus en plus multifonctionnelle	126
V.3.1. Sa fonction économique	126
V.3.2. Ses fonctions culturelles	126
V.3.3. Ses fonctions sociales	127
V.3.4. Ses fonctions paysagères	128
V.3.5. Ses fonctions écologiques	128
V.3.6. Ses fonctions scientifiques	129
V.3.7. Ses fonctions pédagogiques	129
V.3.8. Ses fonctions de conservatoire archéologiques et historique	129
V.3.9. Sa fonction de conservatoire pédologique	130
V.3.10. Ses fonctions potentiellement politiques	130
V.3.11. Les difficultés d'appliquer les plans de gestion successifs	131
V.4. Epilogue momentané	132
V.4.1. Témoignage du chef technicien forestier chargé de l'information à Fontainebleau en 1997	132
V.4.2. Témoignage du chef du département de la Communication à l'ONF en 1997	132

